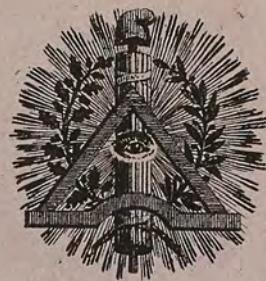


HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



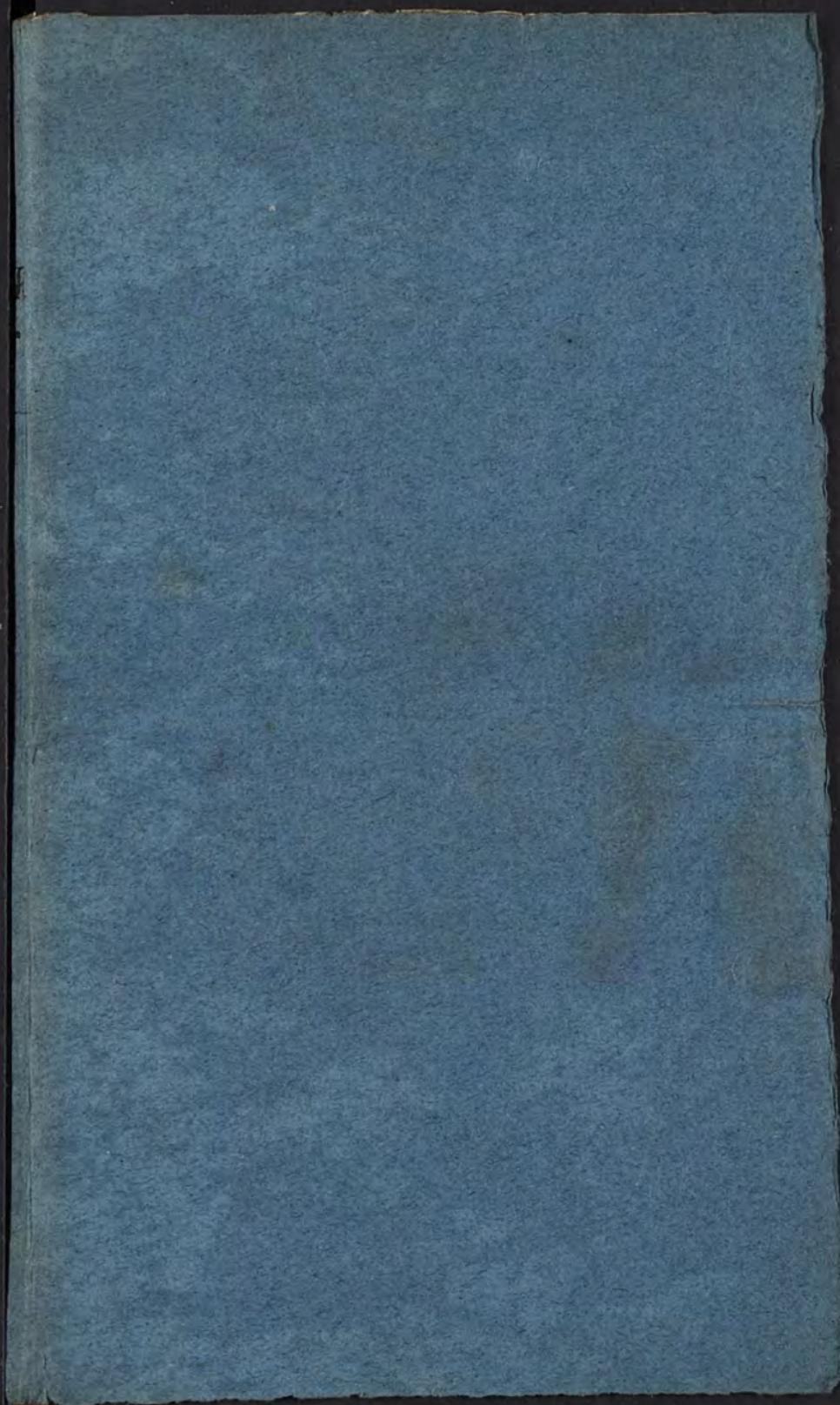
LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



1840. 10. 10. 10. 10. 10.

1840. 10. 10. 10. 10.



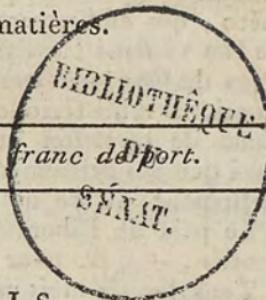
mai ; mais il n'est pas moins vrai que,
dans une cassette de bois de cèdre, à
fillets d'ivoire, et dont voici la clé, je vous
ai remis en main propre (oui, Lycaste,
en main propre, et ce n'est point un
réve ; rien ne m'est plus présent, et mes
sens ne sont point troublés), je vous ai
moi-même remis cinq mille pièces d'or.
Et vous, en la présence de ces divinités
que vous osiez prendre à témoin, vous
m'avez assuré que ce dépôt, inviolable
sous leur garde, servira rendu ou à moi-
même à mon retour, ou, si j'avais péri,
à ma femme et à mes enfants ».

Ainsi tous deux, en face l'un de l'autre,
soutenoient leur assertion avec une égale
constance, lorsqu'à la fin Timée, s'adres-
sant à Lycaste : « Vous aviez, lui dit-il,
un moyen bien simple et bien sûr de vous
justifier. Avez-vous régi la cassette ? —
Non certainement, non, je ne l'ai point
regue. — La connaissez-vous ? — Non,
je ne la connais pas. — Vous êtes donc
bien sûr qu'elle n'est point chez vous ? —
Oui, sûr, autant qu'il est possible. —

L'ART
DE
VÉRIFIER LES DATES
DE LA RÉVOLUTION,

OU
RÉPERTOIRE Législatif, Administratif,
Judiciaire et Historique, depuis l'ouverture
des Etats-Généraux en 1789, jusqu'au 1^{er}
vendémiaire an XII, (24 septembre 1803)
avec Table alphabétique des noms de lieux,
de personnes, et des matières.

PRIX 3 fr. — 4 fr. franc dépôt.



A PARIS,
CHEZ RONDONNEAU, au Dépôt des Lois,
place du Carrousel.

—
A. N. XII.

NOTE ESSENTIELLE

Pour les abonnés au Répertoire Légal, Administratif, Judiciaire et Historique de l'an 12, proposé par souscription, en remplacement du Répertoire in-4°. qui a paru depuis 1789.

CET ouvrage périodique annoncé par le catalogue du Dépôt des Lois, et proposé par souscription, devait paraître par numéros, le 15 de chaque mois : la publication du premier numéro a été retardée pour l'achèvement de cet *Art de vérifier les Dates de la Révolution*, qui sert d'introduction au Répertoire, et qui offre aux Souscripteurs la suite non-interrompue des faits, événemens et actes publics depuis 1789.

Il est adressé *gratis* aux personnes qui souscriront avant le 1^{er}. nivose au Répertoire de l'an 12.

C'est le 15 nivose que paraîtra le premier numéro, qui embrassera les trois premiers mois de l'an 12 dans l'analyse qu'il donnera des lois et actes du Gouvernement, des circulaires et instructions ministérielles, des jugemens du tribunal de cassation et des tribunaux d'appel, ainsi que des événemens politiques, publiés officiellement, ou de notoriété connue.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. pour l'année, — 9 fr. pour six mois.

Tous les six mois une Table alphabétique des matières, et des noms de lieux et de personnes, facilitera l'usage d'un recueil aussi plein de choses, et qui, par les citations exactes des sources où chaque article aura été puisé, utilisera les journaux historiques, les recueils de jurisprudence, et les collections des actes publics.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

CE titre, l'*Art de vérifier les Dates de la Révolution*, qui rappelle le Recueil célèbre des savans Bénédictins, paraîtra peut-être un peu présomptueux ; mais je dois prévenir le lecteur que ce Répertoire doit être considéré comme la Table chronologique d'un ouvrage dont je rassemble depuis dix ans les matériaux, et que je publierai sous le titre d'*Art de vérifier les Dates de la Révolution*, ou *Bibliothèque historique de la France depuis 1787*, en donnant plus de développement aux faits, aux événemens, et aux actes publics, qui seront présentés avec la méthode que j'ai adoptée pour la classification des pièces historiques de la révolution, dont je possède la plus riche collection.

Ce grand ouvrage formera deux parties distinctes ; 1^o. HISTOIRE ; 2^o. LÉGISLATION et ADMINISTRATION.

La première partie contiendra trois livres.

Le premier intitulé *Événemens généraux*, présentera dans l'ordre chronologique la série

de ces faits mémorables qui font époque dans l'Histoire de la Révolution , et dont les suites ont influé sur la destinée de la France entière , et même dans ses rapports extérieurs.

Le deuxième ayant pour titre , *Evénemens locaux* , offrira par ordre alphabétique de départemens , et dans chaque département , par ordre alphabétique de noms de lieux , tous les événemens dont chaque ville , chaque commune aura été le théâtre.

Le troisième intitulé , *Evénemens particuliers* , contiendra par ordre alphabétique de noms de personnes , tout ce qui tient au personnel des individus qui ont marqué dans la Révolution par leurs écrits , leurs malheurs , leurs crimes , leurs vertus , et leurs talens en tout genre.

La seconde partie comprendra , en dix-sept chapitres , la classification de tous les rapports , opinions et écrits divers , publiés sur toutes les parties de la législation et de l'administration , analysés dans l'ordre que présente ma Bibliothèque.

Voici l'état des dix-sept divisions principales que j'ai adoptées pour cette classification.

TABLEAU GÉNÉRAL DU CLASSEMENT
DE LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION.

1. *Régime constitutionnel et administratif.*

Constitutions de 1791, 1793, an 3, an 8, et
Gouvernement révolutionnaire. Corps législatif.
Corps administratifs et municipaux. Assemblées
primaires, électorales et exercice des droits
politiques. Division géographique du territoire.
Lois : leur formation, promulgation et exécution.

2. *Organisation, procédure et législation
civile.*

Actes publics et privés. Adoption. Arbitrages
et arbitres. Baux et loyers. Code civil. Con-
trainte par corps. Criées et ventes. Dépôts et
dépositaires. Divorce. Enfants naturels. Etat civil.
Hypothèques. Justices de paix. Liberté politique
et civile. Notariat. Officiers ministériels. Orga-
nisation judiciaire. Procédure judiciaire. Re-
traits, rabattement. Successions, testamens,
donations. Transactions. Tutelle et curatelle.

3. *Organisation, procédure et législation
criminelle.*

Amnistie. Code pénal. Haute-Cour. Jurés.
Lettres de cachet, de grâce, etc. Procédure
criminelle. Peine de mort. Question intention-
nelle. Révision des jugemens. Traîtres et dil-
apidateurs. Tribunaux spéciaux.

Police.

Police générale. Police correctionnelle et municipale. Arbres de la liberté. Attrouemens, brigandages. Certificats de civisme. Cocarde nationale. Duels. Epidémies, Epizooties. Etrangers. Incendies et pompiers. Inhumation, cimetières, sépultures. Jeux. Liberté de la presse. Passports. Prisons et détenus. Vagabondage.

4. Législation rurale et forestière.

Baux et fermages. Biens communaux. Chasse et pêche. Bois et forêts. Défrichement, dessèchement. Domaines congéables. Féodalité. Haras. Rentes foncières et féodales. Police rurale.

5. Organisation et jurisprudence du tribunal de cassation.

Recueil complet des jugemens. Rapports, opinions et écrits divers sur sa compétence, ses fonctions et attributions.

6. Force armée de terre sédentaire et en activité.

Approvisionnemens. Marchés et fournitures. Armement, arsenaux, manufactures d'armes. Artillerie et génie. Avancement militaire. Cavalerie. Commissaires des guerres. Comptabilité et dépenses du ministre de la guerre. Congés. Conseils d'administration. Création de nouveaux corps. Démission, destitution, suspension.

Discipline et police militaire. Conseils de guerre et tribunaux militaires. Désertion, embauchage. Droits, prérogatives, honneurs. Ecoles militaires. Etapes, charrois, convois, transports militaires. Garde nationale. Gendarmerie. Habillement, équipement, uniformes. Hôpitaux militaires. Invalides. Officiers de santé. Pensions, secours, solde de retraite, indemnités, récompenses. Place de guerre. Poudres, salpêtres, nitrières. Prisonniers de guerre. Réquisition, conscription, recrutement. Solde, appoinement et masses. Troupes étrangères. Vivres, subsistances, fourrages.

7. Marine et Colonies.

Colonies.

Colonies en général. Débats des colonies. Recueil de pièces sur les colonies. Cayenne. La Grenade. La Guadeloupe. La Guyane. L'Isle de France. L'Isle de la Réunion. La Martinique. Pondichéri. Saint - Domingue. Sainte-Lucie. Tabago.

Marine.

Approvisionnemens, marchés et fournitures. Armeiment, forges, fonderies, construction. Avancement. Code pénal. Comptabilité, dépenses. Ecoles de la marine. Hôpitaux. Invalides, pensions de retraite. Inscription maritime et classes. Pêche maritime. Ports et arsenaux. Solde, approvisionnemens. Troupes de la marine. Prises et armemens en course.

8. *Instruction publique, sciences et arts.*

Institution civique.

Institutions républicaines en général. Chants et hymnes patriotiques. Calendrier républicain. Cérémonies et fêtes publiques. Fêtes nationales, anniversaires, etc. Honneurs publics et Panthéon.

Instruction publique.

Plans et projets. Académies, sociétés littéraires, institut. Bibliothèques, archives, livres, prospectus, catalogues de livres. Collèges, pensions, prytanée, maisons d'éducation. Ecoles primaires, centrales, normales et spéciales. Muséum d'histoire naturelle. Jardins de botanique. Sourds et muets. Spectacles et théâtres.

Sciences et arts en général.

Arts et métiers. Imprimerie. Récompenses accordées aux artistes et gens de lettres. Journal des inventions et découvertes. Médecine, chirurgie, pharmacie, officiers de santé. Mémoire sur les eaux minérales. Monumens et édifices publics, architecture, peinture, sculpture.

9. *Finances, dette publique, contributions.*

Appointemens, traitemens, indemnités. Banques. Caisse d'escompte. Caisse de l'extraordinaire. Caisses particulières. Capitation. Cau-

tionnemens. Compagnies financières. Comptes rendus. Comptabilité et comptables. Contributions en général. Contributions directes, foncière, mobilière, personnelle et somptuaire, des patentés, et des portes et fenêtres. Contributions indirectes, enregistrement, timbre, douanes, droits de passe, d'octrois, de garantie ou marque d'or et d'argent, de greffe, de navigation et sur le tabac. Dette publique. Dépenses publiques. Dons et contributions patriotiques. Economats. Employés supprimés. Emprunts volontaires. Emprunts forcés. Fermes et régies, fermiers - généraux. Liste civile. Livre rouge. Loteries. Marchés et fournitures. Monnaies. Offices publics. (Liquidation.) Papier-monnaie, assignats, mandats, rescriptions, etc. Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires. Plans et projets des finances. Postes et messageries. Receveurs généraux et particuliers. Rentes. Taxes révolutionnaires et autres. Trésorerie nationale.

10. Domaines nationaux.

Domaines de la couronne. Biens des apanages, du clergé, des séminaires, des fabriques et fondations, des colléges, des académies, des corporations supprimées, des hôpitaux, des émigrés, des condamnés, des déportés. Leur administration, aliénation, vente, paiement.

11. Commerce intérieur, extérieur et maritime.

Agens de change. Banquiers, courtiers, bourses de commerce. Banqueroutes et faillites.

Billets et effets de commerce. Commerce en général. Commerce de l'Inde. Commerce maritime. Cuirs et peaux. Foires, marchés, halles. Grains et subsistances. Maîtrises et jurandes. Marchandises étrangères. Manufactures et fabriques. Maximum. Orfèvrerie. Poids et mesures. Calcul décimal. Tabac. Tribunaux de commerce. Ventes publiques, huissiers-priseurs.

12. *Emigrés condamnés et déportés.*

Liste générale des émigrés. Confiscation et vente de leurs biens. Lois pénales.

13. *Travaux publics et navigation intérieure.*

Alluvions et attérissemens. Canaux. Navigation intérieure. Ponts et Chaussées. Travaux publics.

14. *Secours publics, hôpitaux, établissemens de bienfaisance.*

Atelier de charité. Enfans trouvés et abandonnés. Hôpitaux civils. Mendicité. Mont de piété, maisons de prêt. Quinze-vingts et aveugles travailleurs. Secours en général pour pertes, ravages.

15. *Relations extérieures.*

Allemagne. Angleterre. Espagne. Etats-Unis d'Amérique. Genève. Hollande. Italie en général. Gênes, Naples, Rome, Toscane. Malte. Pologne. Portugal. Prusse, Savoie, Sardaigne,

Piémont. Suède. Suisse, Corps helvétique. Turquie et Egypte.

16. *Histoire de la révolution.*

Événemens généraux,

Dans cette division sont classées, par ordre chronologique, toutes les pièces propres à servir de renseignement sur les causes, l'état et la suite des principaux événemens qui tiennent à l'Histoire générale de la Révolution depuis 1789.

Événemens locaux,

Cette subdivision contient toutes les pièces qui peuvent donner des renseignemens sur les événemens arrivés dans les différentes villes, bourgs et villages de la France.

Elle est classée par ordre alphabétique de départemens.

Événemens personnels.

Sous ce titre sont comprises les pièces propres à faire connaître les personnages qui ont marqué dans la révolution par leurs actions, par leurs écrits.

Ces pièces sont classées par ordre alphabétique de noms de personnes.

17. *Mélanges et Journaux.**Mélanges.*

Clergé. Théophilantropie. Mines et minières. Nobles et noblesse. Non - catholiques. Ordres militaires et religieux. Pamphlets. Parlemens. Salines et sels. Sociétés populaires. Tribunaux et comités révolutionnaires. Procès - verbal complet des Assemblées constituante, législative, Convention et Corps législatif. Messages, Arrêtés, Proclamations du directoire.

Journaux.

La Bibliothèque contient quarante journaux principaux bien complets, et des parties détaillées de plus de deux cents autres.

Nota. L'ouvrage publié par M. Henlard-Montigny, sous le titre de *Précis, ou Tableau chronologique des événemens et de la législation de la Révolution*, (1) a fourni une partie des articles insérés dans ce répertoire : beaucoup de faits historiques qui n'entraient point dans le plan de son ouvrage, ont été ajoutés après les vérifications les plus exactes.

La table alphabétique des matières, suivie de tableaux historiques assez curieux, avec un supplément pour quelques faits omis, sera livrée séparément dans le courant de frimaire.

(1) Cet Ouvrage intéressant, sous le rapport de la Législation civile et criminelle depuis 1789, se trouve au Dépôt des Lois, un vol. in-8°. Prix, 5 fr. — 6 fr. 25 cent. *franc de port.*

P R É C I S
DES FAITS, ÉPOQUES
ET
ÉVÈNEMENS MÉMORABLES,
*Depuis 1789 jusqu'au 1^{er} vendémiaire
an XI.*

MAI 1789.

4. Procession à Versailles pour l'ouverture des Etats-généraux.
5. Ouverture des Etats-généraux.
6. Le tiers-état se rend dans la salle générale, et les deux autres ordres dans des chambres particulières.
13. La noblesse refuse de se réunir au tiers-état pour faire en commun la vérification des pouvoirs. Le clergé également invité par le tiers-état propose de nommer des commissaires conciliateurs.
19. Le roi permet aux journaux de rendre compte des opérations des Etats-généraux.
20. Renonciation du clergé à ses priviléges pécuniaires.
22. La noblesse renonce comme le clergé à ses priviléges pécuniaires, et consent à être imposée à raison des biens qu'elle possède.

Assemblée constituante.

JUIN 1789.

17. La chambre du tiers-état se constitue en assemblée nationale.

19. La chambre du clergé vote pour la réunion des trois ordres.

20. La salle de l'Assemblée nationale est fermée, les députés se rendent au jeu de paume et prononcent le serment de ne se dissoudre qu'après avoir donné une constitution à la France.

23. Séance royale. Le roi casse les arrêtés du tiers-état, lui ordonne de se retirer et de se rendre le lendemain, ainsi que les deux autres ordres, dans des chambres séparées.

Le roi parti, le tiers-état prend un arrêté par lequel il déclare qu'il persiste dans ses précédents arrêtés, et que la personne des députés est inviolable.

Apostrophe de Mirabeau à M. de Brezé, maître des cérémonies, qui voulut faire exécuter les ordres du roi : *vous qui n'avez ici, lui dit-il, ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler le discours du roi ; allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par celle des bayonnettes.*

24. L'Assemblée nationale recommence ses travaux ; la majorité des députés du clergé s'y réunit.

25. Neuf ecclésiastiques et vingt-quatre membres de la noblesse se réunissent à l'Assemblée nationale.

27. Réunion totale des trois ordres de l'Etat.

JUILLET 1789.

1. L'Assemblée députe vers le roi pour demander la grâce des soldats aux gardes françaises enlevés de la prison de l'Abbaye par un attroupe-ment.
5. Les troupes allemandes approchent de toutes parts.
8. L'Assemblée décide à l'égard des mandats impératifs des députés, jusqu'à la révocation desquels on voulait qu'elle suspendit ses opérations, qu'il n'y a pas lieu à délibérer, et que son activité ne peut être suspendue par les protestations ou l'absence de quelques-uns de ses membres.
11. Renvoi et départ de M. Necker, contrôleur-général des finances, et premier ministre.
12. M. le prince de Lambesc, commandant du régiment royal-allemand, entre à cheval dans les Tuileries, sabre plusieurs personnes, et donne lieu à l'insurrection générale qui amène dans la nuit le pillage des boutiques des armuriers, et des combats de bourgeois et de gardes françaises avec la troupe de ligne.
13. Pillage de la maison de Saint-Lazare, et enlevemens d'armes et de canons aux Invalides, et au Garde-meuble de la couronne : armement général des Parisiens.
13. Arrêté pour demander au roi l'établissement des gardes bourgeois, l'éloignement des troupes, et la responsabilité des ministres. Réponse négative du roi.
14. Ordonnance portant suppression des coups de plats de sabre dans ses troupes.
14. Le peuple brûle les barrières, et s'empare de la Bastille. M. de Launay gouverneur de

JUILLET 1789.

- cette forteresse est massacré sur les marches de l'Hôtel-de-ville. M. de Flesselles, prévôt des marchands, est tué d'un coup de pistolet.
15. Le roi se rend à l'Assemblée nationale et lui annonce le renvoi des troupes. Le peuple commence la démolition de la Bastille.
- Émigration des princes et autres personnes marquantes de la Cour.
16. Le roi promet aux commissaires de l'Assemblée nationale le rappel de M. Necker.
- M. Bailly est nommé maire de Paris, et M. de Lafayette commandant de la garde nationale parisienne.
17. Le roi se rend à Paris pour calmer les inquiétudes du peuple. M. Bailly le reçoit aux barrières; arrivé à l'Hôtel de ville, il lui présente une cocarde nationale; le roi l'accepte et retourne à Versailles, couvert des applaudissements du peuple.
22. M. Foulon intendant de la marine, âgé de 75 ans, est saisi par le peuple en fureur, il est pendu à une lauterne au coin de la place de Grève; sa tête portée sur une pique est présentée à M. Bertier son gendre, intendant de Paris, qui lui-même est bientôt après massacré en sortant de l'Hôtel de ville. Son cœur, au bout d'un sabre, est porté en triomphe dans les rues..
28. Retour de M. Necker à Paris.
30. Il se rend à l'Hôtel de ville et demande la mise en liberté de M. de Besenval, commandant dans la généralité de Paris: elle est accordée, puis révoquée.

A O T 1789.

3. M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, est nommé Gardes-des-Sceaux, à la place de M. Barentin. M. le comte de la Tour-du-Pin, remplace M. de Puységur au ministère de la guerre : M. le comte de Saint-Priest est nommé ministre de la maison du roi, à la place de M. de Villedieu.
4. Séance célèbre de la nuit du 4 août, dans laquelle les élans patriotiques des membres de l'Assemblée nationale se confondant dans un seul et même sentiment, celui du bien public, sont suivis des plus généreux sacrifices de la part du clergé et de la noblesse, qui rivalisent de dévouement. L'Assemblée, en terminant cette séance mémorable, proclame Louis XVI *restaurateur de la liberté française*.
12. L'Assemblée nationale arrête dans ses bureaux que chacun de ses membres aura une indemnité de 18 livres par jour.
20. Le préambule et les premiers articles de la déclaration des droits de l'homme sont décrétés.
23. La liberté des opinions religieuses est décrétée.
27. Emprunt national de 80 millions.
30. Députation d'un rassemblement du Palais-royal, pour porter à l'Assemblée nationale un vœu contre l'adoption du *veto*. Le marquis de Saint-Huruge est à la tête ; la députation est improuvée par la municipalité de Paris ; Saint-Huruge et quelques autres sont arrêtés.
31. Ordonnance du roi qui supprime le régiment des gardes françaises.

S E P T E M B R E 1789.

9. L'Assemblée nationale se déclare permanente.
11. M. Necker adresse à l'assemblée son rapport au roi sur la question du *veto* absolu ou suspensif: il propose le dernier, qui est adopté.
15. L'Assemblée décreté l'inviolabilité du roi, l'indivisibilité et l'hérédité de la couronne.
25. Elle modère l'impôt de la gabelle; et ordonne qu'à compter du 1^{er} octobre prochain, le sel ne sera plus payé que 6 sols la livre.

O C T O B R E .

- 1^{er}. Fête donnée par les gardes du corps aux officiers des troupes de ligne, dans laquelle, dit-on, la cocarde nationale fut foulée aux pieds dans l'égarement de l'ivresse.
3. Marat, rédacteur du journal de l'*Ami du Peuple*, est dénoncé à la commune de Paris.
5. Acceptation par le roi de la déclaration des droits de l'homme et des articles décrétés de la constitution.
- 5 au 6. Le peuple de Paris, excité par des conspirateurs et des esprits effervescent, se porte à Versailles, force les grilles et les portes du château et massacre plusieurs gardes du corps. La vie des membres de la famille royale est très-exposée. Le roi se rend à Paris dans la journée du 6, escorté d'un peuple immense et dé ses gardes désarmés.
6. Levée d'une contribution patriotique sur le quart du revenu de toutes les propriétés.
9. Réformation de la procédure criminelle, abolition de la sellette et de la question, et

O C T O B R E 1789.

- adjonction de notables pour l'instruction des procédures criminelles.
14. Le Châtelet de Paris est investi du droit de connaître des crimes de lése-nation.
 14. Exil de M. le duc d'Orléans. Il part pour l'Angleterre sous le prétexte d'une commission particulière dont il est chargé par le roi.
 15. Abolition des costumes des députés et de la distinction des places dans la salle de l'assemblée.
 19. Première séance de l'Assemblée nationale à Paris. Elle siège à l'archevêché.
 21. Etablissement de la loi martiale.
 21. Discours de M. le garde des sceaux à l'Assemblée nationale, sur la sanction et la publication des lois.
 26. Toute convocation de provinces et d'états est suspendue.
 28. Suspension provisoire des vœux monastiques.

N O V E M B R E.

2. Les biens du clergé sont mis à la disposition de la nation.
3. Les vacances des parlementaires sont prorogées. L'enregistrement de la loi qui ordonne cette prorogation est refusé par les parlementaires de Rouen, de Metz, de Rennes, de Bordeaux.
5. Abolition de la distinction d'ordres de citoyens dans l'Etat.
9. Première séance de l'Assemblée nationale en la salle du manège, à Paris.
16. Abolition des provisions de judicature, des droits de centième denier et de mutation...

NOVEMBRE 1789.

22. La création des assignats est décrétée en principe.
 30. La Corse est déclarée partie de l'Empire français.

DÉCEMBRE.

14. Constitution des municipalités, et instruction de l'Assemblée nationale sur leur formation dans toute l'étendue du royaume. La loi défend aux municipalités *d'acquérir ou d'aliéner* sans la convocation du conseil-général et l'avis de l'administration départementale. (*Sanc-
tionné* le 18.)
 17. Arrêt du conseil relatif aux protestations du parlement de Metz contre le décret qui pro-
rogeait les vacances des parlemens.
 19. Création de la caisse de l'extraordinaire et de *quatre cent millions d'assiquats*, au rem-
boursement desquels les biens du clergé sont affectés.
 22. Etablissement des départemens et des dis-
tricts, des assemblées primaires et administra-
tives.
 24. Les non-catholiques sont admis à toute fonc-
tion publique. L'Assemblée se réserve par le
même décret de statuer sur le sort des juifs.
 26. Monsieur, frère du Roi, va à l'Hôtel-de-
Ville à l'occasion de M. de Favras arrêté la
veille pour cause de conspiration. Monsieur
prononce devant l'assemblée de la commune
un discours tendant à se justifier des faits de
complicité répandus sur son compte. *Voyez*
19 février suivant.

DÉCEMBRE 1789.

27. Lettres-patentes du roi qui prohibent la disposition de tous bénéfices à l'exception des cures.

JANVIER 1790.

4. Le Roi est invité à fixer lui-même la somme destinée à la liste civile.
12. L'Assemblée autorise tous juges ordinaires à informer de tous crimes, sauf le renvoi au Châtelet des crimes de lèze-nation.
12. M. de la Fayette fait mettre bas les armes, et ôter les habits à un grand nombre de soldats de la garde soldée, qui s'étaient rendus aux Champs-Élysées pour y fomenter une insurrection.
15. Division de la France en 83 Départemens.
21. L'Assemblée déclare que la confiscation des biens des condamnés ne pourra être prononcée en aucun cas, et que les peines étaient personnelles la famille d'un condamné n'est pas flétrice. Cette loi est rendue à l'occasion des deux frères Agasse, condamnés à être pendus, pour fabrication de fausses actions de la caisse d'escompte.
22. Formation d'un comité de liquidation pour constater la dette publique.
22. Le journaliste Marat est décreté de prise de corps par l'Assemblée nationale.
28. Les juifs obtiennent le droit de cité.

FÉVRIER.

4. Le Roi se rend à l'Assemblée ; il prononce.

FÉVRIER 1790.

un discours sur la situation du royaume, il manifeste son amour pour la nation et contracte avec elle l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la constitution. Les députés prononcent le serment civique.

13. Suppression des voeux monastiques.
19. M. de Favras, condamné par jugement du Châtelet de Paris, prononcé à minuit après une séance de onze heures, est pendu sur la place de Grève, à 8 heures du soir, à la lueur des torches.
24. Abolition des droits féodaux honorifiques.
26. Suppression de la gabelle.

MARS.

1. Le Châtelet décharge MM. de Besenval, de Barentin, d'Autichamps, de Broglie et de Puy-sécur des plaintes et accusations intentées contre eux.
8. Les Colonies forment une partie de l'empire français, et sont autorisées à faire connaître leur voeu sur la constitution, la législation et l'administration qui leur conviennent.
12. Le livre rouge est rendu public.
15. Suppression générale des droits féodaux; et des droits d'aïnesse et de masculinité.
16. Les personnes détenues par lettres de cachet ou ordres arbitraires sont mises en liberté.
21. L'époque de la suppression de la gabelle est fixée au 1.^{er} avril prochain.
24. Suspension de toutes les opérations relatives aux échanges des domaines de la couronne.
28. L'assemblée de Saint-Domingue rend un

MARS 1790.

décret par lequel elle déclare qu'à *elle seule* appartiennent exclusivement le droit de statuer sur son régime intérieur, et qu'en ce qui concerne ses rapports avec la métropole, le nouveau contrat doit être formé d'après le voeu et le consentement des parties contractantes. *Le même jour* 28 mars, l'assemblée constituante décrète une instruction pour la formation des assemblées coloniales, et règle les fonctions des commissaires que le roi était chargé d'envoyer.

AVRIL.

3. Le commerce au-delà du Cap de Bonne-Espérance est déclaré libre à tous les français.
9. Les *dettes du clergé* sont déclarées *dettes nationales*.
11. Formation d'un bataillon de vétérans dans la garde nationale parisienne.
13. L'Assemblée nationale refuse d'adopter la proposition de déclarer que la religion catholique sera toujours la religion de l'Etat.
16. Les juifs sont mis sous la sauvegarde de la loi.
17. Le nombre, la forme et la fabrication des assignats, et le remplacement par ceux-ci des billets de la caisse d'escompte sont déterminés par une loi.
19. Abolition des droits de ravage, fautrage, préage, etc.

MAI.

8. Fixation du titre des monnaies.

MAI 1790.

8. L'académie des sciences est invitée à s'adjoindre des membres de la société royale de Londres, pour l'établissement de nouveaux poids et mesures uniformes,
9. Les domaines de la couronne sont déclarés alienables.
10. Troubles à Montauban, et massacres de ceux qu'on nommait les *patriotes*.
20. Défense de recevoir sur les galères de France aucune personne condamnée par des jugemens étrangers.
21. Organisation de la municipalité de Paris.
22. L'assemblée déclare que le droit de guerre et de paix appartient à la nation.
30. Extinction de la mendicité et établissement d'ateliers de charité.

JUIN.

2. Brigandages, attrouemens et crimes commis particulièrement dans les départemens du Cher, de l'Allier, de la Nièvre et de la Corrèze.
3. Etablissement d'un diocèse par chaque département.
9. Le roi écrit à l'Assemblée et demande 25 millions pour sa liste civile : décrété sur-le-champ.
10. Le douaire de la reine est fixé à 4 millions.
11. Sur la nouvelle de la mort de Franklin, et d'après la motion de Mirabeau, l'assemblée décrète qu'elle prend le deuil pour trois jours
12. Le service dans la garde nationale est déclaré nécessaire pour conserver les droits de citoyen actif.

JUIN 1790.

19. Suppression de la noblesse héréditaire, des titres de comte, marquis, etc.
19. Enlèvement des quatre figures enchaînées aux pieds de la statue de Louis XIV, place des Victoires.
20. Suppression des ordres de chevalerie, titres, livrées et armoiries.
20. Les communes sont autorisées à reprendre leurs anciens noms.
26. Nouvelle constitution et organisation de l'armée navale.

JUILLET.

9. Suppression des offices de jurés-priseurs créés par l'édit de 1771.
10. Les biens des religieux fugitifs sont remis à leurs héritiers.
12. Constitution civile du clergé.
12. Tous les biens des fondations sont déclarés nationaux.
14. Fédération générale au Champ-de-Mars : le roi et sa famille y assistent, l'Assemblée nationale les entoure et le président (M. de Bonnay) est assis à la droite du roi.
19. Abolition du retrait lignager, de demi-dé-nier, d'escart et de plusieurs autres droits de même nature.
19. L'uniforme de toutes les gardes nationales du royaume est réglé.
20. Abolition du droit d'habitation, protection et tolérance perçu sur les juifs.
28. Etablissement des directoires de département et de district, et fixation de leurs fonctions.
31. L'assemblée mande à sa barre le procureur

Précis de la Révolution.

JUILLET 1790.

du roi au Châtelet de Paris, pour lui ordonner de poursuivre les écrits excitans le peuple à l'insurrection.

AOÛT.

2. M. Bailli est réélu Maire à la majorité de 12,550 voix sur 14,010 votans.
6. Abolition du droit d'aubaine et de détraction.
7. Le Châtelet envoie à l'assemblée la procédure qu'il avoit instruite sur les évènemens des 5 et 6 octobre 1789.
16. Insurrection à Nancy des régimens du roi, de Château-Vieux et de Mestre-de-camp.
16. Nouvelle organisation judiciaire, établissant les juges en matière civile, de police et de commerce; les juges de paix, bureaux de paix, tribunaux de famille, arbitrages, etc.
21. Etablissement des tribunaux militaires.
31. M. de Bouillé marche sur Nancy, pour réduire les trois régimens insurgés. Dévouement du jeune Desilles qui se précipite à la bouche d'un canon pour empêcher qu'on n'y mette le feu et que l'on ne fasse couler le sang français. Il tombe lui-même percé de balles.

SEPTEMBRE.

4. Démission de M. Neckér.
7. Suppression des parlemens et anciens tribunaux; fixation de la compétence des tribunaux et corps administratifs en matière de contribution et grande voierie, et établisse-

SEPTEMBRE 1790.

ment de chancelleries près les tribunaux de district.

20. Cérémonie funèbre célébrée au Champ-de-Mars ; à Paris , en l'honneur de ceux qui avaient péri devant Nanci.
22. Organisation des tribunaux militaires.
29. Création de 800 millions d'assignats , et fixation à 1200 millions du maximum des assignats qui pourront être mis en circulation.

OCTOBRE.

2. Discussion célèbre sur le rapport relatif aux événemens des 5 et 6 octobre 1789 , auxquels on prétendait que M. le duc d'Orléans et M. de Mirabeau avaient eu part. L'assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre eux.
8. Les membres du parlement de Toulouse qui avaient protesté contre les décrets , sont traduits par devant le tribunal institué pour juger les crimes de lèze-nation.
25. Révocation de l'attribution donnée au Châtelet de Paris de juger les crimes de lèze-nation.
27. M. de Fleurieu est nommé Ministre de la marine , à la place de M. de la Luzerne.

NOVEMBRE.

2. Tous les décrets acceptés et sanctionnés par le roi , promulgués sous les divers titres de lettres patentes , proclamations du roi , déclarations , arrêtés du conseil ou tous autres , sont déclarés lois du royaume.

NOVEMBRE 1790.

4. La peine de mort est prononcée contre les fabricateurs de faux assignats, par le *décret* sur la fabrication de ce papier-monnaie.
9. Le sieur Brûlé est autorisé à ouvrir un canal depuis l'embouchure de la rivière d'Ourcq jusqu'à Paris.
12. Duel entre MM. de Castries et Charles de Lameth, Députés. Ce dernier est blessé.
13. L'hôtel de M. de Castries est pillé et dévasté par un attroupement populaire.
14. Etablissement des receveurs de district à la place des anciens receveurs généraux des finances.
15. Election, consécration des évêques, et circonscription des paroisses.
16. M. Duportail est nommé ministre de la guerre à la place de M. de Latour-du-Pin.
22. M. Dupont remplace l'archevêque de Bordeaux au ministère de la Justice.
25. Premier massacre des blancs par les nègres, au quartier Dondon, à St.-Domingue.
27. Organisation du tribunal de cassation, et suppression du conseil des parties et de l'office de chancelier de France.
27. Serment exigé des évêques, curés et autres fonctionnaires publics.
29. Les seigneurs hauts-justiciers sont déchargés du sort des enfans-trouyés de leur territoire.
30. M. de Lessart remplace M. Lambert au contrôle général des finances.

DÉCEMBRE.

- 1^{er}. Etablissement d'un tribunal provisoire,

DÉCEMBRE 1790.

à Paris, pour juger les affaires criminelles seulement.

5. Etablissement du droit d'enregistrement des actes civils et judiciaires et portant qu'à défaut d'enregistrement les actes notariés ne vaudront que comme des actes sous signature privée.
6. Organisation de la Caisse de l'Extraordinaire, créée le 21 décembre 1789.
9. Restitution des biens des religieux fugitifs.
15. Suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices ministériels ou de postulation près les tribunaux, et établissement des avoués et huissiers.
20. Les presbytères des cures dépendantes des ci-devant monastères, chapitres ou communautés sont distraits de la vente de ces biens.
21. L'assemblée décrète une statue à J. J. Rousseau, aux frais de la nation.
26. Le roi envoie à l'Assemblée son acceptation du décret sur la constitution civile du clergé.
27. Cinquante-huit ecclésiastiques députés, ayant le curé Grégoire à leur tête, prêtent le serment voulu par la constitution du clergé. Le citoyen Grégoire prononce un discours dans lequel il expose les motifs de cette démarche.

JANVIER 1791.

13. Etablissement de la contribution mobiliaire, etc.
16. Organisation de la ci-devant maréchaussée en gendarmerie nationale.

JANVIER 1791.

27. Un attroupelement populaire se forme devant la maison où se ténait un club, dit *Monarchique*, dont M. de Clermont-Tonnerre était président : la fermeté de M. Bailli, maire de Paris, qui se rend au lieu de l'attroupelement, empêche le pillage et les voies de fait dont l'attroupelement menaçait.
27. Remplacement des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui n'ont pas prêté le serment.
30. M. de Lessart, déjà Contrôleur général des finances, est nommé ministre de la maison du roi, à la place de M. de St.-Priest.

FÉVRIER.

- 1^{er}. Envoi dans la colonie de Saint-Domingue, de trois commissaires civils pour y maintenir l'ordre et la tranquillité publique, et de deux autres dans la colonie de Cayenne et de la Guyanne française.
7. Etablissement de l'impôt du timbre.
8. Fixation du traitement des curés qui n'auraient pas prêté le serment.
16. Suppression de tous les droits d'aides, des maîtrises et jurandes, et établissement de patentes.
19. Suppression des droits d'octroi et d'entrée à dater du 1^{er}. mai 1791.
20. Départ de Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi.
24. Elles sont arrêtées à Arnay-le-Duc par ordre de la municipalité : l'assemblée déclare qu'aucune loi ne s'oppose à la liberté de leur voyage.
28. Journée dite des *chevaliers du poignard*,

FÉVRIER 1791.

de ce que beaucoup de chevaliers de St.-Louis furent découverts au château des Tuileries, la plupart armés de poignards.

Le même jour, le peuple se porte à Vincennes pour détruire le Donjon : les grenadiers de la garde nationale dissipent l'attroupement ; les plus mutins sont arrêtés.

MARS.

2. Organisation du trésor public.
2. Tarif général des droits de douanes qui seront perçus à l'entrée et à la sortie du royaume.
4. Massacre du colonel Mauduyt, à St.-Domingue.
5. Etablissement à Orléans d'un tribunal provisoire pour juger les crimes de lèze-nation.
13. Etablissement, à Paris, de six tribunaux criminels pour juger les procès existans avant le 25 janvier dernier.
20. La culture du tabac est déclarée libre en France.
26. L'assemblée adopte le quart du méridien terrestre pour base du nouveau système de mesure.
27. L'administration du trésor public est confiée à six commissaires nommés par le roi.
28. Le club monarchique, menacé le 27 janvier, est de nouveau assiégié par une foule de séditions, et les membres, obligés de se retirer, sont poursuivis à coups de pierres.

AVRIL.

2. La mort de Mirabeau répand la consternation :

AVRIL 1791.

à cette nouvelle, les spectacles sont fermés, et l'Assemblée nationale arrête que tous ses membres assisteront à ses funérailles.

4. La nouvelle église de Sainte-Geneviève est destinée à recevoir les cendres des grands hommes, sous le nom de *Panthéon*.

Le même jour le corps de Mirabeau y est déposé, et son éloge est prononcée à Saint-Eustache par M. Cerutti.

9. Détermination de la nouvelle empreinte des monnaies.

13. Suppression du droit d'aubaine et de détraction, même dans les Colonies.

14. Installation du tribunal de Cassation, et suppression des avocats au conseil.

14. L'Etablissement formé pour la réunion de toutes les recettes et dépenses, change son nom en celui de *Trésorerie*.

17. Le roi veut partir pour Saint-Cloud avec sa famille; la foule s'oppose à son passage; le roi ne voulant pas qu'on emploie la force contre la résistance qu'il éprouve, rentre aux Tuilleries et se décide à différer son départ.

19. Le roi se rend à l'Assemblée et prononce un discours dans lequel il se plaint de la violence qu'on lui a faite le 17. Il déclare qu'il persiste à faire le voyage de Saint-Cloud. Réponse du président qui le remercie de sa confiance dans l'Assemblée. Le roi se retire au milieu des applaudissements.

Le lendemain le roi écrit au département que son voyage n'aura pas lieu.

21. Suppression des offices et commissions d'agens de change, de banque d'assurance, etc. et

AVRIL 1791.

- ces fonctions sont déclarées libres à tous les citoyens.
23. Organisation de la régie des douanes nationales.
23. Le roi fait notifier aux puissances étrangères son serment irrévocable de maintenir la constitution.
27. Organisation du ministère en six départemens; savoir : Justice, Intérieur, Contributions, Guerre, Marine, Affaires étrangères.
30. L'Assemblée décrete que les cendres de Voltaire seront portées au Panthéon.

M A I.

- 1^{er}. Les barrières s'ouvrent, on ne paye plus de droits d'entrée dans tout l'intérieur du royaume.
- 1^{er}. Fabrication de la monnaie avec le métal des cloches.
3. L'effigie du Pape est brûlée au Palais-royal.
8. Etablissement et organisation des régies de l'enregistrement, du timbre et des douanes.
13. Formation de la Haute-Cour nationale.
13. L'Assemblée déclare qu'aucune loi sur l'état des personnes non libres ne pourra être faite par le corps législatif, pour les Colonies, que sur la demande formelle des Assemblées coloniales.
15. Les gens de couleur des pères et mères libres sont déclarés admissibles dans les assemblées paroissiales et coloniales futures; mais l'Assemblée nationale ne décide rien sur les gens de couleur nés de père et mère libres, sans le vœu préalable des Colonies.

M A I 1791.

16. Les membres de l'Assemblée nationale sont déclarés non rééligibles à la prochaine législature.
17. M. Thevenard remplace M. de Fleurieu au ministère de la marine.
21. Organisation des monnaies, surveillance et vérification du travail de la fabrication des espèces d'or et d'argent.
22. M. Tarbé succède à M. de Lessart au ministère des Contributions.
28. Les Tuilleries et le Louvre sont destinés à l'habitation du roi et à la réunion de tous les inonumens des sciences et des arts.
30. Voltaire est déclaré digne des honneurs décernés aux Grands hommes.

J U I N.

- 5: L'Assemblée ôte au roi le droit de faire grâce.
9. Les brefs, rescripts, bulles; etc., provenant de la cour de Rome, sont réputés nuls s'ils n'ont été approuvés par le corps législatif et sanctionnés par le roi.
- 11 et 13. Formules du serment à prêter par les soldats et officiers de l'armée, et établissement d'une conscription libre de gardes nationales dans la proportion d'un sur vingt.
- M. Duveyrier est choisi par le roi pour notifier au prince de Condé, la loi qui lui ordonne de rentrer en France sous quinze jours.
14. Abolition de toute corporation, et défense à tous citoyens d'un même état ou d'une même profession de s'assembler.
18. Suppression des charges de la maison du roi et de la reine.

JUIN 1791.

19. Création nouvelle de six cents millions d'assignats.
21. Etablissement de la marque distinctive des commissaires de police.
21. Le roi s'échappe de Paris, pendant la nuit ; il part avec toute sa famille, muni de faux passeports, et prend la route de Montmédi.
21. La garde nationale est mise en activité.
21. L'Assemblée enjoint au ministre de la justice de sceller les décrets de l'Assemblée sans qu'il soit besoin de la sanction du roi.
22. Proclamation de l'Assemblée nationale aux Français, sur les circonstances dans lesquelles l'a placée la fuite du roi.
22. À neuf heures du soir, le président communiqué à l'assemblée nationale une lettre de la municipalité de Varennes, annonçant que le roi a été arrêté à Varennes le 21 au soir. Elle demande que l'assemblée lui prescrive la conduite qu'elle doit tenir. Drouet, maître des Postes de Sainte-Ménehould, concourt principalement à cette arrestation.
23. L'Assemblée nationale envoie trois de ses membres, MM. Latour - Maubourg, Pétion et Barnave, à Varennes, pour accompagner le roi à son retour.
25. L'Assemblée pourvoit, par des mesures législatives, à la sûreté du roi, à la garde particulière de l'héritier présomptif de la couronne, à la manière dont seront reçues les déclarations du roi et de la reine, à la continuation du scellement des décrets sans la sanction du roi, etc.
MM. Tronchet, Duport et Dandré sont nommés commissaires de l'assemblée pour entendre les déclarations du roi et de la reine.

J U I N 1791.

25. Le roi est ramené à Paris : le peuple oblige les nombreux spectateurs qui bordent la route à rester la tête couverte.
28. L'Assemblée ordonne qu'il sera procédé à la nomination d'un Gouverneur pour l'héritier de la couronne.

J U I L L E T.

4. Suppression de la chambre des comptes, et établissement d'un bureau de comptabilité.
8. Loi sur la conservation des places de guerre et la démarcation des pouvoirs entre l'autorité civile et l'autorité militaire, entre les troupes de ligne et les gardes nationales, et sur la cessation de l'autorité civile pendant l'état de siège des villes, etc.
9. Les émigrés sont obligés à rentrer sous trois mois, sinon à payer une triple imposition.
11. Les cendres de Voltaire sont portées en triomphe au Panthéon français : l'Assemblée nationale fait partie du cortège.
12. Les mines et minières sont mises à la disposition de la nation et sans pouvoir être exploitées sans son consentement.
14. Fédération au Champ - de - Mars célébrée par les troupes et gardes nationales du département de Paris.
15. L'Assemblée ordonne que M. de Bouillé, et tous les complices de l'évasion du roi, seront jugés par la Haute-cour nationale.
17. Attrouement au Champ - de - Mars ; on y signe, sur l'autel de la patrie, une pétition tendante à obtenir de l'Assemblée nationale

que

JUILLET 1791.

que la nation soit consultée sur la question de la déchéance du roi. La municipalité fait publier la loi martiale ; les séditieux ne se retirent pas, la garde fait feu, plusieurs personnes sont tuées.

25. Alliance entre l'empereur d'Allemagne et le roi du Prusse.
27. Traité de Pillnitz.
27. J.-J. Rousseau est déclaré digne des honneurs décernés aux grands hommes.
27. Les habitans de Paris sont obligés de déclarer les noms et qualités des français et étrangers qui seront logés dans leurs maisons.
30. Suppression des corporations et ordres de chevalerie.

AOUT.

5. Convocation des assemblées électorales pour élire les membres du corps législatif.
22. Etablissement de la caisse d'épargne et de bienfaisance du Sieur Joachim Lafarge.
23. Une conjuration générale contre les blancs éclate parmi les nègres de Saint-Domingue, des flots de sang coulent, le fer et la flamme ravagent cette Colonie jadis si florissante.
27. L'Assemblée décerne à Jean-Jacques Rousseau les honneurs du Panthéon.

SEPTEMBRE.

3. La Constitution est achevée, une députation de soixante membres de l'Assemblée nationale la présente au roi.

S E P T E M B R E 1791.

13. Le roi écrit à l'Assemblée nationale qu'il accepte la Constitution.
13. Abolition de toute procédure relative aux évènemens de la révolution et au départ du roi.
13. Défense à tous français de porter les marques distinctives des ordres supprimés ; exception en faveur du roi et du prince royal.
14. Avignon et le comtat Venaissin sont réunis au territoire français.
14. Le roi se rend dans le sein de l'Assemblée nationale pour signer la Constitution. Il jure de la maintenir et ne veut pas profiter de la faculté qu'un décret lui avait donnée, de se retirer où il voudrait, pour l'accepter plus librement.
15. Organisation de l'administration forestière.
16. Institution des jurés en matière criminelle.
18. Fête brillante pour la célébration de l'achevement de la Constitution, le roi fait les frais d'illuminations superbes au château des Tuileries ; il va même participer aux plaisirs des citoyens réunis aux Champs-Élisées.
20. Etablissement de cours martiales dans divers ports, création de commissaires ordonateurs, grands juges militaires, commissaires auditeurs, etc.
21. Etablissement, dans la ville de Paris, de vingt-quatre officiers de police sous le nom d'officiers de paix.
21. Suppression des lieuténances générales, lieuténances du roi et majorités.
21. Etablissement d'une nouvelle administration de la marine et des ports.

S E P T E M B R E 1791.

24. Etablissement dans chaque département d'un payeur général.
26. Tous les établissemens d'instruction et d'éducation actuellement subsistans, sont maintenus provisoirement.
27. Défense à tous citoyens français de prendre dans aucun acte les titres et qualifications supprimées.
27. Abolition de la peine de la marque.
27. Suppression des chambres de commerce.
27. Réunion des pays de Dombes et d'Henrichemont à la France.
28. Tout homme de quelque couleur et religion qu'il soit, est déclaré admissible en France à tous les droits que donne la Constitution, si toutefois il remplit les conditions qu'elle exige.
28. Institution de la police rurale, et règlement des biens et des usages ruraux.
29. Nouvelle organisation du notariat, et remboursement des offices de notaires,
29. Organisation de la garde nationale sédentaire.
29. La contribution foncière est fixée pour 1792 à 240 millions, la contribution mobilière à 60 millions.
30. Loi sur la juridiction militaire, les délits et les peines militaires.
30. Amnistie pour les individus enfermés, bannis ou condamnés aux galères depuis 1788, pour émeutes ou révoltes.
30. Suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices de receveurs de consignations et commissaires aux saisies réelles.

S E P T E M B R E 1791.

30. Mesures législatives adoptées pour maintenir les clubs ou associations de citoyens dans de justes bornes.
30. Organisation de la garde constitutionnelle du roi.
30. L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est remplie et que ses séances sont terminées.

A S S E M B L È E L É G I S L A T I V E.

O C T O B R E.

- 1^{er}. Première séance de l'Assemblée législative à la salle du Manège. M. Pastoret est élu président.
4. Tous les membres de l'Assemblée législative prêtent le serment individuel et *solemnel* de maintenir la Constitution sur le texte même de la Constitution, apportée en cérémonie par M. Camus, garde des archives.
4. M. Bertrand remplace M. Thévenard au ministère de la marine.
5. L'Assemblée arrête que l'on ne donnera plus au roi le titre de *sire* ou de *majesté* et que sa place, fixée par la Constitution, au milieu de l'estrade du président, ayant le président à sa droite, sera disposée de manière que le roi se trouve sur la même ligne que le président de l'assemblée.
6. *Ajournement* de l'arrêté de la veille sur le

O C T O B R E 1791.

cérémonial dans les rapports de l'Assemblée législative avec le roi.

L'opinion publique se prononce fortement contre cet arrêté ; il est, quelques jours après, entièrement rapporté.

8. M. de la Fayette donne sa démission de commandant de la garde nationale parisienne, et écrit aux citoyens soldats, une lettre dans laquelle il leur retrace leurs devoirs et les pré-munit contre les suggestions de la malveillance.

11. Les bataillons de la garde parisienne offrent à M. de la Fayette une épée à garde d'or, en reconnaissance de ses services.

16. Lettre du roi aux princes, ses frères, pour les rappeler en France.

26. L'Assemblée charge son comité de législation de rédiger une adresse aux citoyens et aux étrangers, pour les inviter à communiquer leurs vues sur l'amélioration de la législation et la confection du code civil.

30 et 31. Décret et proclamation du roi pour requérir Louis-Stanislas Xavier, prince français, de rentrer dans l'intérieur du royaume.

N O V E M B R E.

9. Les biens des émigrans et des princes sortis de France sont séquestrés, et la peine de mort est prononcée contre les émigrans rassemblés au delà des frontières, s'ils ne rentrent avant le 1^{er}. janvier.

12. *Veto* du roi sur le décret du 9 contre les émigrans.

NOVEMBER 1791.

12. Formation et convocation de la haute-cour nationale.
14. M. de Lessart remplace M. de Montmorin au ministère des affaires étrangères.
14. M. Pétion est nommé maire de la ville de Paris à la majorité de 6,708 voix sur 10,632 votans.
14. Proclamation du roi concernant les émigrans.
21. La haute-cour nationale est mise en activité à Orléans.
26. Le député Chabot entre chez le roi *le chapeau sur la tête*.
28. M. Cahier de Gerville succède à M. de Lessart dans le ministère de l'intérieur.
29. Les prêtres qui n'ont pas prêté ou qui ont refusé le serment civique, sont obligés de le prêter dans la huitaine devant leur municipalité, sous peine de privation de traitement et d'une surveillance spéciale.
29. Message de l'Assemblée au roi, relativement aux rassemblemens d'émigrés, avec invitation de requérir les princes de l'Empire de ne plus souffrir sur leurs territoires aucun attroupemens et enrôlemens de français fugitifs.

DECEMBRE.

6. M. de Narbonne remplace M. Duportail au ministère de la guerre.
11. Le directoire du département de la Seine invite le roi à ne pas accepter le décret du 29 novembre sur les prêtres.

DÉCEMBRE 1791.

14. Le roi se rend à l'Assemblée et lui fait part des mesures qu'il a déjà prises et qu'il se propose de prendre contre les émigrans. L'Assemblée ordonne l'impression du discours du roi, et l'envoi aux départemens.

Le roi sorti, le ministre de la guerre communique à l'Assemblée les nominations que le roi a faites de MM. Lukner, Rochambeau et Lafayette, qui commanderont chacun une armée de 50,000 hommes.

19. *Veto suspensif* du roi sur le décret du 29 novembre contre les prêtres.

27. Les inspecteurs de la salle de l'assemblée sont chargés de prendre des mesures pour que les sociétés particulières qui tenaient leurs séances dans les maisons des Feuillans et des Capucins, changent de local.

28. Organisation, solde, armement et habillement des gardes nationales volontaires.

29. Déclaration solennelle de l'Assemblée, au sujet de la guerre. On y remarque cette phrase : *la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.*

Il est décrété que cette déclaration sera envoyée aux départemens et aux armées.

Députation de l'Assemblée législative au roi, pour lui présenter la déclaration dont elle vient d'ordonner la publication.

JANVIER 1792.

2. L'Assemblée déclare que l'an 4 de la liberté a commencé le 1^{er}. janvier 1792, et décrète que tous les actes publics porteront dorénavant l'inscription de l'ère de la liberté.
2. Monsieur, frère du roi, M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, M. de Calonne, M. le vicomte de Mirabeau et M. Delaquéulle, sont décrétés d'accusation.
4. Fabrication d'assignats de 10, 15, 25 et 50 sols.
12. Les frais funéraires de M. de Mirabeau sont acquittés par le trésor public.
14. Sur la motion de M. Guadet, l'assemblée prête le serment de ne jamais consentir à aucune modification de la constitution.
18. Louis - Stanislas Xavier, prince français, est définitivement déclaré déchu de son droit à la régence.
25. Le Corps législatif invite le roi à déclarer à l'Empereur qu'à défaut par lui de donner à la nation française satisfaction sur divers griefs, son silence sera regardé comme une déclaration de guerre.
28. Lettre du roi à l'Assemblée dans laquelle il déclare inconstitutionnelle l'invitation qui lui a été portée le 25.

FÉVRIER.

- 1^{er}. Etablissement de la formalité des passeports pour voyager dans l'intérieur du royaume.
8. Amnistie en faveur des sous - officiers et soldats de l'armée qui, ayant passé en pays

FÉVRIER 1792.

- étranger avant le 1^{er}. juin 1789, rentreront en France dans le courant de 1792.
- 8. Organisation du bureau de comptabilité.
 - 9. Les biens des émigrés sont mis sous la main de la nation.
 - 10. Le commandement général de la garde nationale parisienne est mis pendant deux mois dans les mains de chaque chef de légion.
 - 13. Formule de serment qui devra être prêté par la garde soldée du roi.
 - 15. Lettre de la propre main du roi à la municipalité de Paris, pour démentir les bruits semés de son prochain départ.
 - 13. Le Corps législatif établit près de lui un corps d'artillerie sous le nom de garde d'honneur.
- Quelques individus commencent à porter le bonnet rouge.
- 18. L'abbé Fauchet dénonce M. de Lessart.
 - 24. Pillage du sucre dans les magasins des épiciers à Paris.

MARS.

- 1^{er}. On répand à Paris un manifeste des émigrés, tendant à justifier leur cause et à faire envisager le roi comme captif.
- 3. M. Simonneau, maire d'Etampes est assassiné dans une émeute, victime de son zèle à remplir ses fonctions.
- 10. Sur la proposition de Brissot, M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, est décrété d'accusation.

M A R S 1792.

10. M. de Grave remplace M. de Narbonne au ministère de la guerre.
16. Installation et revue de la nouvelle garde du roi.
Discours du roi à la garde nationale et à sa maison militaire.
17. M. Dumourier est nommé ministre des affaires étrangères, et M. Lacoste ministre de la marine.
19. Amnistie pour tous les crimes et délits relatifs à la révolution commis à Avignon et dans le Comtat Venaissin.
20. Nouveau mode de décolation des condamnés à mort par la machine appelée *guillotine*, du nom de son inventeur, M. Guillotin médecin.
22. Tous les employés sont obligés de justifier de la prestation du serment civique.
24. Le roi appelle au ministère deux hommes du parti populaire, MM. Roland et Clavière, le premier est nommé ministre de l'intérieur, le second ministre des finances.
28. Les hommes de couleur et les nègres libres sont admis à voter dans toutes les assemblées paroissiales et les colonies à émettre leur vœu sur la constitution qui leur convient et à nommer des députés à l'Assemblée nationale.
31. Le roi dénonce à l'Assemblée un traité conclu le 3 février 1792, entre les princes français et le prince de Holienlohe.

A V R I L.

4. M. Saladin, au nom du comité de législation,

AVRIL 1792.

fait un rapport contre M. Duport du Tertre, ministre de la justice, et conclut au décret d'accusation.

6. Prohibition de tous les costumes des ecclésiastiques, religieux et religieuses, de quelque communauté et congrégation qu'ils soient.
15. Fête célébrée en l'honneur des soldats suisses de Chateauvieux, tués le 31 août 1790, dans les troubles de Nancy.
16. M. Duranthon remplace M. Duport du Tertre au ministère de la justice.
18. M. de Fleurieu est nommé par le roi, gouverneur du Prince-royal.
20. Déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie.
28. Suppression des pèlerins et des pénitents de toutes couleurs.
28. Affaire de Tournay, où Théobald Dillon est assassiné.
28. Prise de la ville de Quévrain. Combat sous Mons.

M A I.

3. Décret d'accusation contre les journalistes Marat, rédacteur de l'*Ami du peuple*, et Royou, rédacteur de l'*Ami du roi*.
3. Prise des gorges et de la ville de Porentruy.
6. Désertion du régiment de Royal Allemand, cavalerie.
8. M. Servan remplace M. de Grave au ministère de la guerre.
12. Désertion du 4^e. régiment de hussards, ci-devant Saxe.
14. Le nombre des bataillons à fournir par les

M A I 1792.

- gardes nationales départementales est porté à 214.
20. Lettre du roi pour annoncer qu'il a donné ordre au ministre de la justice de dénoncer à l'accusateur public les journalistes qui parlent de l'existence d'un comité autrichien.
23. L'existence de ce comité est dénoncée à l'assemblée par les députés Gensonné et Brissot.
26. Les administrations départementales reçoivent l'ordre de prononcer la déportation d'un ecclésiastique non assermenté, lorsque vingt citoyens actifs du canton se réuniront pour la demander.
30. Le roi se voit forcé par un décret de renvoyer sa nouvelle maison militaire, et de se livrer sans défense aux coups qu'on lui prépare.
- Le même jour décret d'accusation contre M. de Brissac, commandant de cette garde.
31. Le conseil général de la commune de Paris se déclare permanent.

J U I N.

3. Fête célébrée au Champ - de - Mars pour l'apothéose du maire d'Etampes, tué dans l'exercice de ses fonctions.
4. Chabot, ex-capucin, fait un rapport à l'assemblée sur l'existence du comité autrichien. M. Ribes dénonce une faction d'Orléans.
4. Le ministre de la guerre, *sans avoir consulté le roi*, propose à l'assemblée la formation d'un camp de 20,000 hommes près Paris.
8. L'assemblée en décreté la formation.
10. Pétition

J U I N 1792.

10. Pétition signée de 8,000 citoyens, et présentée à l'assemblée législative et au roi contre l'établissement de ce camp.
11. Combat sous Maubeuge. M. de Gouvion est tué sur-le-champ de bataille.
13. Le roi renvoie les ministres, Servan, Roland et Clavière, le premier, ministre de la guerre, le deuxième, de l'intérieur, et le troisième, ministre des finances. Ils sont remplacés par MM. Mourgues, Dumourier et de Beaulieu.
16. M. de la Fayette écrit une lettre contre le club des Jacobins.
18. M. Dumourier est remplacé au ministère des affaires étrangères par M. de Chambonas, au ministère de la guerre par M. Delajard.
M. Terrier de Montreuil est nommé ministre de l'intérieur à la place de M. Mourgues.
18. Abolition sans indemnité de tous les droits féodaux casuels et censuels et de tous ceux qui en sont représentatifs, dérogeant par là aux articles I^{er}. et XI du titre III du décret du 15 mars 1790 et à toutes lois à ce relatives; et qui n'excepte que les droits qui seraient justifiés être le prix d'une concession de fonds.
19. L'assemblée rend un décret qui ordonne que tous les titres généalogiques qui se trouveront dans un dépôt public, quel qu'il soit, seront brûlés.
19. Prise de Menin par le maréchal Luckner.
19. *Veto absolu* du roi sur le décret contre les prêtres et sur celui qui ordonne l'établissement d'un camp près Paris.

Précis de la Révolution.

J U I N 1792.

20. Prise d'Ypres et de Courtray par le maréchal Luckner.

20. Insurrection du peuple des faubourgs St.-Antoine et St.-Marceau ; il se porte en foule aux Tuileries, inonde toutes les avenues, et pénètre jusques dans l'appartement du roi, dont il brise les portes et dans lequel on traîne un canon par ordre de Santerre chef de cet attroupement. Le roi, pour complaire à la multitude, met sur sa tête un bonnet rouge qui lui est présenté. On lui demande la sanction des décrets sur les émigrans et les prêtres, il a le courage de ne pas céder à cette foule séditieuse, il promet seulement d'examiner le voeu qui lui est exprimé.

Le même jour le roi donne des ordres pour que le jardin des Tuileries soit fermé au public.

21. Lettre du roi à l'assemblée sur les événemens de la veille.

22. Proclamation du roi dans laquelle il déclare que jamais la violence ne lui arrachera son consentement à ce qu'il croira contraire à l'intérêt public.

28. M. de Lafayette se présente à la barre de l'Assemblée nationale ; il déclare qu'il est l'organe de l'indignation de son armée à l'occasion de la journée du 20 juin, etc.

28. M. de Jolly est nommé ministre de la justice à la place de M. Duranthon.

30. L'effigie de M. de Lafayette est brûlée au Palais-Royal.

30. Evacuation de Menin, Ypres et Courtray. Jarry met le feu aux faubourgs de cette dernière ville.

JUILLET. 1792.

- 1^{er}. Décret qui ordonne que les séances des corps administratifs seront publiques, sauf quelques cas particuliers.
- 1^{er}. Pétition appuyée de 20,000 signatures de citoyens de Paris, qui expriment à l'Assemblée leur improbation, et leur indignation contre ce qui s'est passé le 20 juin.
2. Licenciement des états-majors de la garde nationale de Paris, et de toutes les villes dont la population est de 50,000 ames.
4. Le roi écrit à l'assemblée pour lui exprimer le desir de se trouver avec elle à la fête de la fédération et d'y recevoir le serment des français qui se réunissent volontairement à leurs frères de Paris.
5. Mesures de sûreté générale adoptées lorsque l'assemblée nationale a déclaré la patrie en danger.
6. L'administration du département de Paris considérant que M. Pétion n'a pas fait son devoir pour empêcher les désordres du 20 juin, le suspend de ses fonctions.
6. Message du roi à l'Assemblée pour lui faire part des intentions hostiles du roi de Prusse contre la France, et l'inviter à prendre les mesures convenables.
7. L'Assemblée nationale, sur la proposition de Lamourette, prononce d'enthousiasme et par un mouvement simultané, le serment de *ne jamais souffrir, ni par l'introduction du système républicain, ni par celui des deux chambres, aucune altération quelconque à la constitution.*

Une députation de vingt-quatre membres.

J U I L L E 1792.

porte au roi l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Le roi avec tous ses ministres et la députation se rend à l'Assemblée ; il exprime sa satisfaction et son attendrissement , de voir l'union s'établir entre les deux premières autorités , pour la défense de la constitution.

Il se retire au milieu des applaudissements.

10. Les ministres , fatigués des dénonciations continues dirigées contre eux dans le sein de l'assemblée nationale , donnent tous leur démission.
11. Le roi approuve la suspension de M. Pétion.
11. L'Assemblée déclare la patrie en danger.
12. Un décret règle le costume que doivent porter les membres du Corps législatif et des administrations de département et de district , lorsqu'ils sont en fonctions.
12. L'Assemblée règle le cérémonial qui aura lieu à la fête de la fédération relativement au roi et à l'assemblée , et décide que le roi sera placé à la gauche du président et sur la même ligne.
13. L'Assemblée nationale lève la suspension du maire de Paris.
14. Fête de la Fédération. Le roi y assiste avec toute sa famille ; il *y est insulté*. Par tout l'on voit écrit avec de la craie sur les chapeaux de la multitude : *vive Pétion*.
- 14 et 15. Prise et reprise de la ville d'Orchies.
17. Ordre donné aux deux tiers des gardes suisses de partir pour la frontière.
18. M. de Chambonas , ministre des affaires étran-

J U I L L E T 1792.

gères, communique à l'assemblée une note officielle adressée par M. Chauvelin, ministre plénipotentiaire en Angleterre, à milord Grenville, pour que S. M. Britannique interpose ses bons offices pour dissoudre la coalition formée contre la France, et la réponse de milord Grenville.

18. Arrestation et mort du rébel Dusaillant.
19. Vente des palais des évêques, auxquels il est accordé un supplément de traitement pour leur tenir lieu de logement.
21. M. De Bouchage est nommé ministre de la marine à la place de M. de la Coste.
M. Champion remplace M. Terrier de Mont-ciel au ministère de l'intérieur.
22. La municipalité de Paris fait proclamer solennellement la patrie en danger.
23. M. d'Abancourt est nommé ministre de la guerre à la place de M. Lajard.
24. L'Assemblée voyant que le jardin des Tuilleries reste fermé, décrète que la terrasse des Feuillans fait partie de l'enceinte de la salle de ses délibérations et qu'elle est sous la police du corps législatif.
On place un cordeau le long de cette terrasse pour faire distinguer la ligne de démarcation d'avec le reste du jardin dont la jouissance est interdite au public.
25. Les sections de Paris se déclarent en permanence.
26. Discours de Brissot au sujet des propositions faites de déclarer la déchéance du roi.
Il fait adopter en principe que la commission extraordinaire est chargée d'examiner, 1^o. quels

J U I L L E T 1792.

sont les actes qui peuvent faire encourir la déchéance ; 2^e. si le roi s'en est rendu coupable ; 3^e. à faire une adresse au peuple pour le prémunir contre les mesures impolitiques et inconstitutionnelles qu'on pourrait lui suggérer.

27. Confiscation et vente des biens des émigrés au profit de la nation.
27. M. Desprémesnil, membre célèbre de l'ancien parlement, est battu, déshabillé, et blessé de plusieurs coups de sabre au palais royal.
30. Arrivée d'un bataillon de Marseillais à Paris : ils proscriivent les cocardes de rubans ; ils inspirent déjà la terreur par leurs violences ; M. Duhamel expire sous leurs coups dans une rixe qu'il eut avec quelques-uns d'entre eux, aux Champs-Élysées.
30. M. Leroux remplace M. Beaulieu au ministère des contributions.

A O U T.

- 1^{er}. M. de Sainte-Croix, est nommé ministre des affaires étrangères à la place de M. de Chambonas.
2. L'Assemblée nationale décrète que les cocardes peuvent être de toutes sortes d'étoffes, pourvu qu'elles soient aux trois couleurs.
3. Pétition présentée à l'Assemblée par M. Pétion, au nom des sections de Paris, pour obtenir la déchéance du roi.
Plusieurs sections désavouent cette pétition.
5. Massacre à Toulon de neuf membres du directoire sous prétexte d'aristocratie.

A O U T 1792.

8. La majorité de l'assemblée décrete qu'il n'y a pas lieu à accusation contre M. de la Fayette.
9 et 10. La section du Théâtre français (sur laquelle est caserné le bataillon des Marseillais) et celle des Gravilliers déclarent *qu'elles ne reconnaissent plus d'autorité constituée.*

De prétendus commissaires des sections se constituent *conseil général de la commune*, et organisent l'insurrection.

Les Marseillais se joignent aux citoyens des faubourgs, qui s'arment et se rassemblent, sollicités par les émissaires de la commune.

M. Mandat, commandant de la garde nationale dispose tout aux Tuileries pour mettre l'habitation du roi à l'abri de la violence. Il est appelé à la commune, et en y arrivant est massacré sur les marches de l'Hôtel-de-ville. Santerre est nommé à sa place.

La multitude s'avance avec des canons et veut pénétrer aux Tuileries, dont les avenues sont gardées. Le château est assiégé de toutes parts. Le roi se réfugie avec sa famille dans le sein de l'Assemblée nationale ; le massacre continue, le château est forcé, le peuple y pénètre de toutes parts, immole tous les suisses, qui ne peuvent s'échapper, et demande à grand cris la déchéance du roi.

10. L'Assemblée nationale décrete, 1^o. la convocation d'une Convention nationale ; 2^o. la suspension provisoire du roi, jusqu'à ce que la Convention ait prononcé ; 3^o. la réorganisation du ministère sous le nom de *conseil exécutif provisoire* ; 4^o. que le roi et sa famille seront gardés en ôtage.

A O U T 1792.

10. Elle décrète que *tous les décrets rendus jusqu'à ce jour auront force de loi, quoique non revêtus de la sanction du roi, qu'il en sera de même de ceux qui seront désormais rendus, qu'ils seront tous scellés par le ministre de la justice.*
10. L'Assemblée arrête qu'elle restera en permanence.
11. Les ministres Servan, Roland et Clavière sont rappelés au ministère; Danton est nommé au ministère de la justice, Lebrun à celui des affaires étrangères, et Monge à celui de la marine.
11. L'Assemblée nationale accorde 30 sols par jour aux Marseillais, à dater de leur arrivée à Paris, et le remboursement de leurs frais de route.
11. Elle ordonne l'enlèvement des statues existantes sur les places de Paris.
11. Elle convoque les assemblées primaires pour le choix des électeurs qui nommeront à la Convention, *détruit la distinction entre les citoyens actifs et les citoyens non actifs*, et déclare que pour être nommé député, nulles autres conditions ne sont requises que celles d'être âgé de 21 ans, d'être domicilié depuis un an dans un département, et de n'être pas en état de domesticité.
11. Elle ordonne le renouvellement des comités de sections et des juges de paix accusés d'être attachés à la Constitution.
11. Suppression de la prime accordée par l'arrêt du conseil de 1784, pour la traite des nègres.

A O U T 1792.

11. Tous les ambassadeurs étrangers quittent Paris.
13. Le roi et sa famille sont enfermés au Temple.
L'intendant de la liste civile, M. Laporte, est décrété d'accusation.
14. Les propriétés communales sont partagées entre les habitans des communes, et les biens des émigrés sont donnés à rente par petits lots.
14. Tous les fonctionnaires publics prêtent le serment d'être fidèles à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité.
14. Enlèvement des statues, bas reliefs, inscriptions et autres monumens de la féodalité.
14. Révocation de l'édit de Louis XIII, concernant la procession du 15 août.
15. Une loi consigne dans leurs municipalités respectives, les pères, mères, femmes et enfans des émigrés.
15. Arrestation à Sedan des commissaires de l'Assemblée nationale, envoyés près l'armée de la Fayette.
15. Décret d'accusation contre MM. Alexandre Lameth et Barnave, ex-constituans, MM. Duport-Dutertre, Duportail, Bertrand, Montmorin et Tarbé, ex-ministres.
17. Etablissement d'un tribunal pour juger des crimes commis dans la journée du 10.
18. Suppression des congrégations séculières et des confrairies de toute espèce, dont les biens et ceux des collèges et séminaires doivent être administrés et vendus comme les autres biens nationaux.
19. Le tribunal de cassation est autorisé à con-

A O U T 1792.

- naître des demandes en relief de temps et en révision.
19. Vente des immeubles réels affectés aux fabriques des églises cathédrales, paroissiales et succursales, comme les autres biens nationaux.
19. Décret d'accusation contre M. de la Fayette. Le général Dumouriez le remplace au commandement de l'armée du Nord.
20. M. de la Fayette et une partie de son état-major passent chez l'étranger; il est arrêté en Allemagne par ordre de l'Empereur et renfermé avec ses compagnons d'émigration.
23. Prise de Longwi par l'armée prussienne.
24. Le titre de citoyen français est décerné à tous les philosophes qui ont défendu la liberté et l'égalité.
24. M. de Laporte, intendant de la liste civile, a la tête tranchée sur la place du Carrousel.
25. Vente des biens des émigrés dans les colonies.
25. Abolition de la contrainte par corps pour dette de mois de nourrice.
25. Suppression sans indemnité de tous les droits féodaux dont le titre primitif ne prouve pas qu'ils sont le prix d'une concession, notamment ceux de bacq et voitures d'eau provisoirement conservés par le décret du 15 mars 1790.
25. L'Assemblée nationale ordonne que les sections de Paris resteront en permanence.
26. Loi portant que dans une ville assiégée, tout citoyen qui parlera de se rendre sera puni de mort.
26. Cérémonie funèbre aux Tuilleries en mé-

A O U T 1792.

moire des citoyens morts à la journée du 10 août.

26. Les ecclésiastiques qui étant assujétis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, ne l'ont pas prêté ou qui l'ont retracté, sont tenus de sortir du royaume ou sont déportés, sauf les sexagénaires ou infirmes.
28. Rétablissement des communes et des citoyens dans les propriétés et droits dont ils ont été dépouillés par l'effet de la puissance féodale.
28. Les majeurs ne sont plus soumis à la puissance paternelle.
28. MM. de Narbonne, de Grave et Lajard, anciens ministres de la guerre sont décrétés d'accusation.
29. Les tribunaux criminels de département sont autorisés à juger, sans avoir recours au tribunal de cassation, les attroupeimens séditeux et le crime d'embauchage.
29. Les sections de Paris nomment chacune deux citoyens pour former le conseil général de la commune..
29. Visites domiciliaires à Paris pour s'emparer des armes des citoyens.
30. Confiscation des biens des auteurs des troubles et conspirations.
31. Défense aux tribunaux de prendre des vacances cette année, vu les circonstances urgentes où se trouve la patrie.
31. Madame Dubarry est arrêtée à Louveciennes.
31. M. de Montmorin est acquitté par le tribunal criminel, pour le fait de complicité de la conspiration du 10 août, mais est reconduit en prison par le peuple.

A O U T. 1792.

31. Attaque du camp de Maulde par les prussiens : ils sont repoussés.

S E P T E M B R E.

2. Prise de la ville de Verdun par l'armée prussienne ; le commandant Beaurepaire se brûle la cervelle pour n'être pas témoin de la reddition de cette place.
2. Attaque de Château-l'Abbaye et du camp de Maulde qui fut levé.
- 2 et 3. Massacre dans les prisons de Paris, aux Carmes et à Saint-Firmin ; nulle opposition de la part des autorités constituées. *On massacrait encore le 6 à la force.*
3. Révocation de toutes les concessions de domaines nationaux faites à titre d'engagement par l'ancien gouvernement.
3. M. de Bachmann, major des gardes suisses a la tête tranchée.
3. Abolition de tous procès criminels et jugemens rendus pour faits relatifs à la liberté de la presse, ainsi que de ceux relatifs aux émeutes qui ont pu avoir lieu à l'occasion des grains et des partages de biens communaux.
6. Siège de la ville de Thionville.
8. Massacre des prisonniers d'Orléans pendant leur transport à Versailles.
8. L'assemblée ordonne par un décret le brûlement des pétitions des huit mille et des vingt mille, contre les Marseillais, et le camp sous Paris, à la journée du 20 juin.
12. Les pères et mères d'émigrés sont obligés de

SEPTEMBER 1792.

de fournir habillement, armement et soldé de deux hommes par chaque enfant émigré.

12. L'armée prussienne avance dans l'intérieur. On se presse de former des lignes et un camp dans la plaine de Saint-Denis, pour protéger Paris.

Par-tout il se fait un grand nombre d'enrôlemens volontaires.

13. Les armées françaises se replient sur Châlons ; l'ennemi est maître d'une partie de la Champagne.

14. Prise des retranchemens de la Croix-au-Bois au camp de Grandpré, par les prussiens.

15. Attaque de ces retranchemens.

15. Loi pénale contre les individus qui, sans avoir le droit de la porter, se trouveraient revêtus d'une décoration de fonctionnaire public.

15. Arrêté du conseil général de la commune de Paris, portant que M. le duc d'Orléans et sa famille porteront désormais pour nom de famille celui d'*Égalité*.

15. Prohibition de l'exportation des matières d'or et d'argent, monnayées ou non.

16. Levée du camp de Grandpré par les français, et combat de l'arrière-garde.

17. Défense d'accorder aux prêtres insermentés et bannis, des passeports pour se rendre dans les pays en guerre avec la République.

17. Vol au garde - meuble de quantité de bijoux et des plus beaux diamans de la couronne.

19. Loi pour le rétablissement de l'ordre et de la sûreté individuelle des citoyens de la ville de Paris, qui ordonne qu'il y ait à chaque

SEPTEMBER. 1792.

- section un corps de force armée de réserve , et que chaque citoyen soit muni d'une carte de sûreté.
19. Vente des biens de l'ordre de Malte , et pensions accordées aux usufruitiers actuels de ces biens.
19. Les tableaux et autres monumens des beaux-arts provenant des maisons nationales et autres, sont transportés au dépôt du Louvre.
19. Réunion de l'armée de Kellermann à celle de Dumouriez , et combat de Valmy en Champagne.
20. Belle contenance des généraux Dumouriez et Kellermann en face des Prussiens , qui ne peuvent entamer l'armée française.
20. Loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens , et qui défend à toutes personnes autres que celles désignées , de s'immiscer dans la tenue des registres de l'état civil.
20. Loi qui permet le divorce , qui en détermine les causes , le mode et les effets.
20. *Les nouveaux députés* , réunis aux Tuilleries à cinq heures et demie du soir , au nombre de 371 , dans la nouvelle salle préparée pour la convention , arrêtent que la formule de vérification ne portera que sur l'examen des procès - verbaux et la reconnaissance des individus. Ils se constituent de suite en *Convention nationale*.

CONVENTION NATIONALE.

SEPTEMBRE 1792.

21. Première séance de la Convention nationale. M. Pétion est élu président.
21. La royauté est abolie en France, mais l'assemblée ordonne que les lois non abrogées seront provisoirement exécutées.
21. La Convention déclare qu'il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple, et qu'elle met sous la sauvegarde de la nation les personnes et les propriétés.
22. A compter du 21 septembre 1792 on date de l'an 1^{er}. de la République.
22. Tous les juges sont pris parmi tous les citoyens indistinctement.
22. Les corps administratifs et les tribunaux sont renouvelés.
23. Prise de la ville de Chambéry par le général Montesquiou.

Le même jour la Convention décrète sa destitution, et mande à sa barre le maréchal Luckner.

24. Suppression des rentes apanagères des princes français.
25. Suppression de la Haute-Cour nationale.
25. La République française est déclarée une et indivisible.
27. Réduction au *maximum* de 1000 livres des pensions des ecclésiastiques non employés.
28. Victoire gagnée dans les plaines de Champagne, par les Français, sur les Prussiens,

S E P T E M B R E 1792.

- qui par suite se trouvent forcés de négocier leur retraite.
28. Prise de Nice et de la forteresse de Montalban par le général Anselme.
29. Les ministres ne pourront pas être choisis dans le sein de la Convention.
29. Bombardement de la ville de Lille par les Autrichiens.
30. Les départemens sont chargés de transmettre aux districts et aux municipalités tous les actes imprimés, dont la Convention aura ordonné l'envoi.
30. L'armée prussienne, après avoir essuyé un terrible échec, et affaiblie par les maladies, lève le *camp de la Lune* et effectue sa retraite. Combat entre leur arrière-garde.
30. Prise de la ville de Spire par le général Custines.

O C T O B R E.

3. M. Pache remplace M. Servan au ministère de la guerre.
4. Prise de Worms par Custines.
6. La peine des fers est remplacée provisoirement par celle des galères.
6. La Convention ordonne que les anciens sceaux, le sceptre et la couronne seront brisés et convertis en monnaie.
6. Les assemblées électorales sont autorisées à nommer un nombre de suppléans égal à celui des députés qui pourraient avoir donné leur démission ou refusé d'accepter.
8. Levée du siège de Lille,

O C T O B R E 1792.

9. Loi portant que les émigrés pris les armes à la main seront exécutés dans les vingt - quatre heures.
9. Les dénominations de *citoyen* et *citoyenne* remplacent celles de *monsieur* et *madame*, dans les assemblées de sections et de la commune.
10. Le citoyen Garat jeune est élu ministre de de la justice à la place du citoyen Danton.
11. Formation du comité de Constitution , composé des citoyens Brissot , Pétion , Danton , Barrere , Gensonné , Vergniaux , Sieyes et Thomas-Payne.
13. Suppression des commissaires du pouvoir exécutif près les tribunaux criminels.
15. Reprise de la ville de Verdun par l'armée française.
15. Suppression de la décoration de la croix de Saint-Louis.
18. Le citoyen Pétion est réélu maire de Paris malgré sa qualité de député à la Convention.
20. Attribution donnée aux accusateurs publics pour exercer les fonctions de commissaires près les tribunaux criminels.
20. Prise de Mayence par Custines.
22. Reprise de la ville de Longwy par les Français.
23. Bannissement à perpétuité des émigrés du territoire de la République.
24. Le ministre Roland est dénoncé à la Convention nationale comme désertant le parti populaire.
29. Dénonciation de J.-B. Louvet contre Ro-

O C T O B R E 1792.

bespierre et Marat , faite à la tribune de la Convention.

29. Arrêté de la commune de Paris qui transfère Louis XVI dans la grosse tour du Temple ; le prive de plumes , encre , papier et de toutes armes offensives et défensives.

N O V E M B R E.

2. Les autrichiens sont forcés d'évacuer la ville de Lannoy , le seul poste fermé qui leur restât sur le territoire français.
2. Attaque des avant-postes et prise du village de Thulin.
4. Combat et prise du moulin de Boussu.
6. Bataille mémorable de Jemmapes , gagnée sur les autrichiens par les français, commandés par Dumouriez.
7. Prise de la ville de Mons.
8. Prise de la ville de Tournay et d'Ath.
8. Défense d'émettre des billets au porteur , billets de confiance , billets patriotiques, de secours , etc.
12. Prise de la ville de Gand.
13. Combat d'Anderlecht.
14. Prise des villes de Bruxelles et de Francfort.
14. Abolition des substitutions.
16. Prise des villes d'Ypres , Furnes , Bruges et Anvers.
- 25 octobre dernier. (cette loi fait le III^e. art. de celle du 25 octobre précédent.)
19. La Convention déclare que le peuple français accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté.

NOVEMBER 1792.

20. Découverte au château des Tuilleries de papiers cachés dans une muraille, sous une porte de fer.
21. Prise de la ville de Namur.
22. Prise de la ville de Tirlemont.
22. Adoption de la formule d'exécution des lois en ces termes : *Au nom de la République, le conseil exécutif, etc.*
24. Rapport préparatoire de la commission des vingt-quatre pour le jugement de Louis XVI.
26. Combat de Varroux.
27. Réunion de la Savoie à la France.
27. Prise de la ville de Liège.
28. Reprise de la ville de Francfort par les prussiens.
29. Suppression du tribunal créé le 17 août pour juger les crimes commis dans la journée du 10.
30. Prise de la ville d'Anvers par les français.

DECEMBER.

2. Une députation de la commune de Paris vient demander à la Convention qu'elle accélère le jugement de Louis Capet ; elle déclare que demander *s'il est jugeable*, c'est un blasphème politique.
- L'Assemblée ordonne l'envoi de l'adresse aux quatre-vingt-quatre départemens.
2. Prise de la citadelle de Namur.
3. La Convention décrète que Louis XVI sera jugé par elle.
3. Robespierre propose à la tribune de la Convention de condamner, sur-le-champ, Louis XVI à mort *en vertu d'une insurrection.*

DÉCEMBRE 1792.

3. Chambon, médecin, est élu maire de Paris, et, le 7 suivant, Luillier est nommé procureur-général - syndic du département.
4. Peine de mort prononcée contre quiconque proposerait de rétablir la royauté en France.
4. Suppression des inspecteurs, visiteurs et contrôleurs des rôles.
5. Peine de mort prononcée contre quiconque exportera des grains ou farines.
5. La Convention décrète que la statue de Mirabeau sera voilée jusqu'au rapport qui sera fait à son sujet.
6. Elle décrète que *Louis Capet* sera traduit à la barre, pour y subir interrogatoire sur les crimes dont il est accusé.
- 7 et 8. Combat et prise de la ville d'Aix-la-Chapelle.
9. Défense aux agens du pouvoir exécutif de faire le commerce de grains, sous peine de deux années de fers.
10. Les ministres du culte catholique sont déclarés inhabiles à porter le titre de fonctionnaires publics.
10. Le buste de Mirabeau est pendu par le peuple de Paris.
11. Louis XVI paraît à la barre de la Convention accompagné du général Santerre ; il répond d'un ton ferme et assuré à toutes les interpellations qui lui sont faites.
11. Prise de la ville de Ruremonde.
12. Louis XVI demande pour défenseurs MM. Tronchet et Target ; ce dernier refuse.
12. Chaumette, ci-devant maître d'école à

DÉCEMBRE 1792.

Nevers, est nommé procureur de la commune de Paris.

14. M. de Malesherbes demande à remplacer M. Target dans la défense de Louis XVI ; *j'ai été honoré de la faveur du roi pendant sa prospérité, je ne dois pas, dit-il, l'abandonner dans son malheur.* La Convention lui accorde sa demande.
14. Prise des places de Merzick, Freindenburck et Saarbruck.
15. Madame Olympe de Gouges écrit à l'Assemblée pour être admise à défendre le roi. La Convention passe à l'ordre du jour.
16. Peine de mort prononcée contre quiconque proposera ou tentera de rompre l'unité de la république.
16. Les membres de la famille des Bourbons autres que ceux enfermés au Temple et le duc d'Orléans, sortiront du territoire de la République.
19. La Convention acquiesce à la demande des MM. Tronchet et Malesherbes, de s'adjointre le citoyen Deseze.
20. Prise de tout le pays entre Sarre et Moselle jusqu'à Consaarbruck.
22. Les citoyens admis à voter dans les assemblées primaires, sont tenus de prêter le serment *à la liberté et à l'égalité.*
25. Loi portant que l'on travaillera dans les bureaux les fêtes et dimanches.
25. Le testament de Louis XVI est rendu public.
26. Ce prince paraît une deuxième fois à la barre, il parle après ses défenseurs.

JANVIER 1793.

- 1^{er}. Suppression du droit de patente.
4. Suppression de la caisse de l'Extraordinaire ; sa réunion à la Trésorerie nationale.
8. Le ministre des relations extérieures communique à la Convention la proposition que fait l'Espagne de rester neutre envers la coalition si l'on veut conserver la vie du roi. La Convention passe à l'ordre du jour.
13. Le secrétaire de légation, Basseville, est assassiné par le peuple de Rome, pour avoir substitué à la porte de l'académie française l'écusson de la république à l'écusson royal. L'hôtel de France est brûlé et pillé.
15. La Convention, après un appel nominal, déclare que *Louis Capet est coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat à la sûreté générale*, à la majorité de 693 voix sur 719.
17. Louis XVI est condamné à mort à la majorité de 366 voix sur 721.
18. Kersaint donne sa démission de député. Le lendemain, Manuel en fait autant; ils expriment, dans leurs lettres à la Convention, les motifs de leur démission: ils déclarent qu'ils ont été nommés législateurs et non pas juges.
19. Appel nominal sur la question de savoir *s'il sera sursis à l'exécution du jugement de Louis XVI*. Sur 690 votans 380 votent contre le sursis.
20. Louis XVI demande un sursis de trois jours pour se préparer à la mort. La Convention passe à l'ordre du jour.
20. L'arrêt de mort est notifié à Louis XVI par le ministre de la justice, le secrétaire du conseil

JANVIER 1793.

exécutif, le maire de Paris et deux commissaires du département.

20. L'assemblée ordonne la poursuite des massacres de septembre.

21. Louis XVI, âgé de 38 ans, est conduit pour subir sa sentence, au milieu d'une foule immense et d'une escorte nombreuse, sur cette place de la Révolution et au lieu même où, quelques mois auparavant, s'élevait la statue de Louis XV son ayeul. Comme il monte à l'échafaud son confesseur lui crie : *Allez, fils de Saint-Louis, montez au ciel!*

Louis XVI veut adresser au Peuple quelques paroles sur son innocence et le pardon qu'il accorde à ceux qui l'ont condamné, Santerre commandant de la garde, ordonne aux tambours de faire un *roulement*, et ce prince ne peut se faire entendre..... *Il est exécuté aux cris de vive la République.*

21. Michel Lepelletier de Saint-Fargeau est assassiné, au Palais-Royal, par Paris ancien garde du corps, pour avoir voté la mort du roi.

La Convention décrète que son corps sera porté au Panthéon.

23. Le ministre Roland donne sa démission.

24. Obsèques de Michel Lepelletier : toute la Convention y assiste. Il est déposé au temple des Grands-hommes.

25. La Convention *adopte*, au nom de la patrie, la fille de Michel Lepelletier.

50. Un décret dispense les conseils généraux de communes, les administrations de département et de district d'expliquer les causes de leurs refus de certificats de civisme.

FÉVRIER 1793.

- 1^{er}. Déclaration de guerre au roi d'Angleterre et au Stathouder des Provinces unies.
2. La Convention charge le conseil exécutif de tirer une vengeance éclatante de l'attentat commis à Rome, sur le citoyen Basseville, et *adopte* son fils au nom de la patrie.
4. Le citoyen Beurnonville remplace le citoyen Pache au ministère de la guerre.
6. Fixation de la légende et de l'empreinte des monnaies d'or et d'argent.
8. La convention ordonne la suspension des procédures sur les massacres de septembre.
13. Le citoyen Pache, ex-ministre de la guerre, est nommé maire de Paris.
14. Réunion du comté de Monaco à la France.
23. Les communes sont autorisées à convertir leurs cloches en canons.
25. Pillage de sucre, cassonnade, savon, etc. chez les épiciers de Paris.
26. Prise de la ville de Bréda par le général Dumouriez.

MARS.

- 1^{er}. La Convention annule tous traités d'alliance ou de commerce avec les puissances avec lesquelles la république est en guerre, et défend l'introduction des objets manufacturés chez ces puissances.
- 1^{er}. Le refus d'un certificat de civisme entraîne la perte des fonctions publiques.
- 1^{er}. Réunion de Bruxelles et de sa banlieue à la République française.
2. Réunion de la principauté de Salin.

2. La

M A R S 1793.

2. La ville de Mons et le pays de Hainault sont déclarés faire partie intégrante de la République, sous le nom de département de Jeuminappe.
2. Réunion du pays de Franchimont, Stavelot et Logne, dépendant du pays de Liège.
2. Réunion de la ville de Gand et de sa banlieue.
4. Réunion de Florennes, et de 36 communes des environs.
6. Réunion de la ville de Tournai et de sa banlieue.
7. Abolition de la faculté de disposer de ses biens en ligne directe, soit à cause de mort, soit entre-vifs, soit par donation contractuelle.
7. Déclaration de guerre au roi d'Espagne.
7. Prise de la ville de Gertruidenberg par le général d'Arçon.
8. Vente des biens formant la dotation des collèges et établissements d'instruction publique.
8. Réunion de la ville de Louvain.
9. Elargissement des prisonniers détenus pour dettes, et abolition de la contrainte par corps.
9. Réunion des villes d'Ostende et de Namur.
9. Combat et retraite d'Aix-la-Chapelle. Levée du siège de Maëstrich. Reprise de Liège par les autrichiens.
11. Réunion de la banlieue de Namur, de Ham-sur-Sambre, de Charles-sur-Sambre, de Fleurus et de Wasseigne.
11. Etablissement d'un tribunal criminel extraordinaire, dont les jugemens attribueront à la République les biens des condamnés à mort.
14. Réunion des communes de Berglablen, Glin-gennemester et autres, au nombre de 31 avec

M A R S 1793.

- leurs enclaves , faisant partie de la Flandre et du Brabant.
14. Le citoyen Garat jeune est élu ministre de l'intérieur à la place du citoyen Rolland.
 17. Le département de Mayenne - et - Loire est ravagé par des rassemblemens d'insurgés.
 18. Loi portant que tout émigré ou déporté qui rentrera en France , sera exécuté dans les vingt-quatre heures.
 18. Peine de mort prononcée contre quiconque proposera une loi agraire ou toute autre subversive des propriétés territoriales.
 18. Bataille de Nerwinde ; déroute générale des français à la suite de laquelle la Belgique est évacuée.
 18. Lettre du ministre de la guerre qui annonce des mouveimens insurrectionnels dans le département de la Vendée.
 19. Confiscation des biens des personnes condamnées pour révoltes contre-révolutionnaires.
 19. Réunion des communes de Nerel , Aeltre , Thouroult , Blankenberg , Ecloc , Dainne et Bruges.
 20. Le citoyens Golier remplace le citoyen Garat au ministère de la justice.
 22. Les départemens de la Loire inférieure et du Morbihan sont en proie à la guerre civile , l'insurrection y éclate de toutes parts.
 23. Réunion du pays de Porentruy sous le nom de département du Mont-Terrible.
 25. Réunion du Tournaisis.
 25. Etablissement d'un comité de défense générale composé de 25 membres, Pétion , Robespierre , Cambacérés , Sieyes , Dunton , Gensonné , Vergniaux , Carnus , etc.

M A R S 1793.

26. Désarmement des gens suspects.
27. La Convention met hors de la loi tous les aristocrates ennemis de la Révolution.
28. Loi pénale contre les émigrés , et qui régle ce qui est relatif à la confiscation et à la vente de leurs biens , aux successions , donations et ventes qu'ils ont faites , etc.
28. Loi contre les auteurs et colporteurs d'écrits tendant au rétablissement d'un pouvoir attentatoire à la souveraineté de la nation.
29. Ordre d'afficher aux portes des maisons les noms , âge , qualité et professions de ceux qui les habitent.
30. Rétablissement de la contrainte par corps contre les comptables de deniers publics.
30. Réunion de Mayence et de son territoire.
31. Des commissaires de la majorité des sections de Paris se réunissent à l'évêché , et se constituent en assemblée centrale de salut public , correspondante avec les départemens sous la sauve garde du peuple.

A V R I L.

- 1^{er}. Dumourier fait arrêter les députés Camus , Bancal , Quinette et Lamarque , ainsi que le ministre de la guerre Beurnonville , délégués près de son armée par la Convention ; il les livre à l'Autriche.
- 1^{er}. Essai d'un télégraphe proposé par le citoyen Chappe , pour correspondre à de grandes distances.
3. Le général Dumourier est mis hors la loi.
4. Ne pouvant déterminer son armée à mar-

AVRIL 1793.

- cher sur Paris, Dūmourier passe chez l'étranger avec les enfans du duc d'Orléans, etc.
6. Création du comité de salut public composé des citoyens Barrère, Delmas, Cambon, Jean Debrerie, Danton, Guyton de Morveaux, Treilhard, Lacroix et Bréard.
6. Toute la famille des Bourbons est mise en arrestation.
9. Les individus arrêtés sont conduits à Marseille ; Philippe Egalité (duc d'Orléans) est du nombre, malgré sa pétition à la Convention pour en être excepté, et *bien qu'il eût voté la mort du roi*.
11. Défense de vendre du numéraire sous peine de six années de fers, et déclaration qu'aucuns achats, ventes, traités, conventions ou transactions ne pourront désormais contenir d'obligations qu'en assignats.
13. Décret d'accusation voté contre Marat, après un appel nominal qui ne se termine qu'à sept heures du matin.
15. Pétition des commissaires des sections de Paris contre Bressot, Vergniaux, Guadet et autres députés au nombre de 22.
18. *Marat est acquitté* par le tribunal criminel extraordinaire ; le peuple lui met une couronne de laurier sur la tête et le porte en triomphe jusques dans le sein de la Convention.
23. Déportation à la Guyanne des prêtres insérémentés.
-

M A I 1793.

8. Attaque des retranchemens de l'abbaye de Vicogne , des bois de Saint-Ainand , etc. par les autrichiens. Le général Dampierre est tué d'un boulet de canon sur-le champ de bataille.
8. Réunion du pays de Liège à la France.
11. Les honneurs du Panthéon sont décernés au général Dampierre.
11. Les membres du comité de salut public sont *prorogés* dans leurs fonctions , qui ne devaient durer qu'un mois. Bientôt ces prorogations ne deviennent plus que de forme , et l'autorité la plus étendue se perpétue dans les mêmes mains.
18. Etablissement dans le sein de la Convention d'une commission extraordinaire composée de 12 membres , pour prendre connaissance de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la République. Grand nombre d'individus sont arrêtés , entr'autres Hébert , rédacteur d'un journal fameux intitulé *le Père Duchesne*.
20. Etablissement d'un emprunt forcé d'un milliard , qui sera réparti dans la proportion des richesses.
24. Nomination des jurés du tribunal extraordinaire.
25. La commune de Paris dénonce plusieurs membres de la convention , et demande la suppression de la commission des *Douze*. Isnard président invite les citoyens de Paris à respecter l'indépendance de la Convention ; il leur peint le danger des excès auxquels on les excite , et termine sa réponse aux pétitionnaires par cette phrase qui fait une grande sensation : *que*

M A I 1793.

bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé.

27. Dissolution de la commission des *Douze* ; le 28 elle est rétablie.
29. Les Lyonnais se battent dans leurs murs , le parti de la municipalité , à la tête duquel est *Châlier* , procureur de la commune , succombe : il est livré au tribunal criminel de Lyon.
30. Recrutement pour combattre les rebelles de la Vendée. Tous les citoyens y sont compris depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 45.
30. Établissement d'écoles primaires dans tous les lieux qui ont depuis 400 jusqu'à 1,500 individus.
31. La Convention supprime la commission des *Douze* et ordonne que ses papiers seront déposés au comité de salut public. Les personnes arrêtées sont mises en liberté. Tous les citoyens de Paris sont appelés à leurs sections respectives au nom de la commune ; les adresses se multiplient à la Convention contre ceux de ses membres dénoncés dans la séance du 25.
31. Loi portant qu'il y aura à Paris , le 10 août prochain , une fédération générale de tous les départemens.

J U I N .

- 1^{er}. 2. La salle de la Convention est assiégée et cernée par la force armée de quelques sections de Paris , commandée par *Henriot* , commandant d'un bataillon du faubourg St.-Marceau ,

JUIN 1793.

créature dévouée à Robespierre et à la commune ; le tocsin sonne et le canon d'alarme est tiré d'heure en heure. L'appareil de la force et de la violence porte l'effroi parmi les membres qui ont résisté aux pétitions de la commune.

Le comité de salut public propose aux membres dénoncés de donner leur démission, les uns prennent ce parti, les autres le refusent. Plusieurs membres déclarent que *la Convention n'est pas libre*. L'Assemblée, sur la proposition de Barère, veut prouver le contraire : elle se lève, et parcourt un instant, en corps, le jardin des Tuilleries, occupé par de nombreux bataillons et plusieurs pièces de canon. Rentrée au lieu de ses séances, elle décrète l'arrestation de $\frac{3}{4}$ de ses membres, parmi lesquels se trouvent tous ceux de la commission des *Douze*.

2. L'arrestation des ministres Lebrun et Clavière est décrétée.
- 6 et 9. Protestations de plusieurs députés contre les journées des 31 mai et 2 juin.
10. Partage des biens communaux.
10. Organisation du jardin des Plantes de Paris et du cabinet d'histoire naturelle, sous le nom de *Muséum*.
13. *Défense aux autorités constituées de troubler les sociétés populaires.*
13. Le citoyen Destournelles remplace le citoyen Clavière au ministère des contributions.
21. Le citoyen Desforges est nommé ministre des affaires étrangères à la place du citoyen Lebrun.

J U I N 1793.

23. Loi qui abroge la loi martiale établie le 21 octobre 1789.

La Convention décrète que la constitution sera soumise à l'acceptation du peuple français.

26. Les juges des tribunaux civils et criminels sont tenus d'opiner à haute voix et en public.

26. Formation d'un 87^e. département, sous le nom de *Vaucluse*.

26. Plusieurs départemens s'unissent contre l'exécution des derniers décrets de la Convention ; ils veulent lui rendre sa liberté et protéger ceux de ses membres qu'elle a proscrits ; ils organisent une force armée ; le commandement en est déféré à Félix Wimpfen, qui s'était distingué au siège de Thionville ; la Convention le décrète d'accusation pour l'avoir accepté.

27. La bourse de Paris est fermée : des attroupemens pillent des savons à la Grenouillière et au port Saint-Nicolas.

30. Un député de Rhône-et-Loire annonce que les administrateurs de ce département ont levé l'étendart de la révolte contre les décrets de la Convention.

30. Le département de Paris invite tous les citoyens à faire peindre sur la façade de leurs maisons les mots : *unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort*. Bientôt cette inscription devient générale dans toutes les communes de la République.

JUILLET 1793.

2. Le traitement des jurés du tribunal extraordinaire est fixé à 18 francs par jour.
2. Henriot est nommé commandant de la garde nationale de Paris , après avoir été en ballottage avec Raffet , commandant du bataillon de la Butte des Moulins.
3. Décret d'accusation contre le procureur général syndic du département , le procureur syndic du district , et le procureur de la commune de Lyon.
4. Loi portant que les enfans trouvés porteront le nom d'Enfans de la patrie.
4. Robert Lindet annonce à la tribune que les députés qui se sont soustraits à leur mandat d'arrêt, se sont réfugiés dans le Calvados , où ils forment une espèce de Convention , et dont ils cherchent à faire une seconde Vendée.
9. Echange de prisonniers entre la République française et le roi de Prusse : l'acte d'échange porte : *Le roi de Prusse à la République française.*
11. Couthon annonce à la tribune qu'un congrès départemental tenu à Lyon a décidé de ne plus reconnaître l'autorité de la Convention , et a mis la *Montagne* hors la loi.
12. La Convention autorise le département de Saône-et-Loire , à lever une force armée suffisante pour se mettre en sûreté contre les rebelles de la ville de Lyon. Elle nomme les députés Reverchon et Laporte , commissaires dans les départemens de Rhône-et-Loire et de Saône-et-Loire.
12. L'armée des fédéralistes du Calvados est repoussée devant Evreux.

J U I L L E T 1793.

13. Marat est assassiné dans sa baignoire par Charlotte Corday, qui s'était introduite chez lui sous prétexte de révélations qu'elle avait à lui faire contre des contre-révolutionnaires.
14. La Convention décrète que Marat sera enterré au jardin des Cordeliers, lieu où il se réfugia plusieurs fois lors des décrets d'accusation rendus contre lui.
14. La Convention autorise ses commissaires près l'armée des Alpes à requérir le général Kellermann de faire marcher le nombre de troupes nécessaire pour rétablir l'ordre à Lyon.
16. Pompé funèbre de Marat; son corps est enterré dans le jardin des Cordeliers.
16. Chalier est condamné à mort par le tribunal criminel de Lyon, et exécuté malgré l'intervention de la Convention.
17. Charlotte Corday est exécutée à mort sur la place de la Révolution.
17. Suppression, sans indemnité, de toutes redevances ci-devant seigneuriales et droits féodaux, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier, et qui oblige à brûler tous les titres de féodalité.
23. Loi qui ordonne qu'il n'y aura désormais plus qu'une cloche dans chaque commune.
23. La ville de Mayence, occupée par les troupes de la République, est remise par capitulation à l'armée prussienne.
27. Suppression des primes pour la traite des nègres.
27. Le citoyen Chappe obtient le titre d'ingénieur-

J U I L L E T 1793.

- télégraphe , aux appointemens de lieutenant de génie.
28. Le comité de salut public est revêtu de la faculté de lancer des mandats d'arrêt.
28. Le général Custines est décrété d'accusation.
28. Capitulation de la ville de Valenciennes.
28. La Convention déclare traitres à la patrie , Buzot , Barbaroux , Gorsas , Lanjuinais , Salles , Louvet , Bourgoing , Biroteau , Pétion , Chassey , Cussi , Defermont , Meillan , Lesage , d'Eure-et-Loir , Valady et Kervelegan. Elle décrète d'accusation Gensonné , Guadet , Vergniaux , Mollevaux , Gardien , Fauchet , Boileau , Valazé et Grangeneuve.
30. Le tribunal criminel extraordinaire surchargé d'affaires , est augmenté d'une section.
30. Montané , président du tribunal criminel extraordinaire est mis en état d'arrestation.
30. Les corps administratifs du Calvados écrivent à la Convention qu'ils reconnaissent leur erreur , qu'ils resteront désormais unis à l'assemblée nationale , qu'il n'existe plus d'armée départementale , que les assemblées primaires votent l'acceptation de la constitution.
31. Retirement de la circulation des assignats à face royale.
- d. 31. La Convention décrète que la garnison de Mayence sera transportée , en poste , dans le département de la Vendée , pour réduire les insurgés.

A O U T.

- 1^{er}. L'assemblée met à la réquisition du ministre

AOÛT 1793.

de la guerre tous les officiers de santé depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 45.

1^{er}. Bannissement de tous les individus de la famille des Bourbons , excepté ceux qui sont détenus au temple , et mise en jugement de Marie-Antoinette au tribunal extraordinaire.

1^{er}. La Convention décrète qu'il sera envoyé dans la Vendée des matières combustibles de toutes espèces , pour incendier les bois , les taillis , les genêts ; que les forêts seront abattues , les repaires des rebelles détruits , les récoltes coupées , etc.

1^{er}. Loi sur l'uniformité et le système général des poids et mesures.

1^{er}. La Convention ordonne l'arrestation de tous les étrangers avec lesquels la République est en guerre.

3. On lit à la tribune de la Convention une adresse du conseil général de la ville de Lyon. On y remarque cette phrase : *Nous vous adressons le procès-verbal d'acceptation de la constitution : d'après un pareil acte , qui prouve notre attachement à l'unité , à l'indivisibilité de la République , nous espérons n'avoir plus à craindre les dispositions hostiles dont nous menacent vos commissaires près l'armée des Alpes.*

3. La contribution foncière pour l'année 1793 , est fixée à la somme de 240 millions.

4. Le citoyen Sémonville , ambassadeur de la République française , est arrêté en Suisse par des émissaires de l'Autriche.

6. Dubois - Crancé et Gauthier commissaires près

A O U T 1793.

prés l'armée des Alpes, annoncent à la Convention qu'ils marchent sur Lyon avec 20,000 républicains, commandés par le général Kellermann ; *qu'une heure après la sommation d'obéir, les bombes et le canon.....*

7. Peine de mort contre les hommes déguisés en femme dans les rassemblemens, et contre les fausses patrouilles.
8. Première sortie des lyonnais assiégés par les troupes de la République. La victoire reste aux lyonnais. Ils écrivent à la Convention pour demander justice, et pour qu'on emploie d'autres voies que la force, contre laquelle ils protestent de se défendre jusqu'au dernier soupir.
8. Suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation.
10. Les députés des assemblées primaires des 44,000 communes de la République déposent sur l'autel de la patrie au champ de Mars, leur voeu d'acceptation de la constitution, qui est ensuite proclamé par Hérault de Séchelles, président de la Convention.
11. Le citoyen Maret, envoyé de la République française à Naples, est arrêté en passant par le Tirol, par un parti autrichien.
20. Le citoyen Paré est élu ministre de l'intérieur, à la place du citoyen Garat.
21. Combat de Lauterbourg et de Weissenbourg.
- 21 et 22. Attaque des avant-postes et investissement de Dunkerque par les anglais.
22. Au nom du comité de législation, Cambacérés

AOÛT 1793.

- soumet à la discussion le plan du nouveau *Code civil*, et de suite sont adoptés sur l'état des personnes, le titre 1^{er}. contenant des *dispositions générales*; le titre 2 *du Mariage*, le titre 3 *des droits des époux*; les 24, 26, 30 et 31 suivants sont adoptés; le titre 4 *des Enfants*; le titre 5 *des rapports entre les père et mère et les enfants*; le titre 6 sur *le Divorce*; le titre 7 *de l'Adoption*; le titre 8 *de la Tutelle*.
23. Etablissement de la réquisition militaire des citoyens français, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 25.
23. Bombardement de la ville de Lyon; le feu se manifeste dans plusieurs endroits.
24. Cambon fait adopter la *loi qui ordonne la formation d'un grand-livre*, pour inscrire et consolider la dette publique non viagère; la remise et annulation des anciens titres de créance, sous peine de déchéance; la suppression des rentes dues aux fabriques; la reconnaissance des dettes des communes, districts et départemens, comme dettes nationales, etc.
24. Suppression de la caisse d'escompte et de la compagnie d'assurance.
27. Le port de Toulon est livré à l'amiral Hood, commandant la flotte anglaise.
28. Décret portant établissement d'un emprunt forcé d'un million.
28. Exécution du général Custines à la place de la Révolution.
29. Défense de jouer la comédie de *Paméla*, à l'occasion de laquelle de grands troubles ont eu lieu au théâtre français.

SEPTEMBRE 1793.

3. La Convention approuve l'arrêté du comité de salut public , portant que le théâtre de la comédie française sera fermé ; que les comédiens et l'auteur de *Paméla* (François de Neufchâteau) seront mis en arrestation.
5. Le tribunal criminel extraordinaire est augmenté de deux sections , pour le rendre *plus expéditif*.
5. Création d'une armée révolutionnaire à Paris.
8. Bataille d'Honscoote contre les anglais , gagnée par le général Houchard ; suivie de l'enlèvement des postes d'Hastières , Brouis , Hatel et Lovenzo.
9. Retraite du duc d'Yorck , levée du blocus de Dunkerque et de Bergues.
9. Loi qui accorde aux citoyens de Paris , vivant de leur travail journalier , un droit d'assistance de 2 francs par séance aux assemblées de leurs sections.
9. Suppression des écoles militaires.
10. Commencement des séances de la société dite des *Jacobins*.
11. Etablissement d'un maximum sur le prix des grains et farines.
11. Affaire dans la plaine d'Aiguebelle.
12. Affaires de Dahubruck , Bleisweiller , Niderhorbach , Barbelroth , dans la forêt de Bientwald.
13. Combat de Warwick et Comines.
14. Prise des hauteurs de Belleville et de la redoute d'Espierre.
14. Enlèvement du camp retranché de Nortwiller.

SEPTEMBER 1793.

15. Etablissement de trois degrés d'instruction publique , et suppression des colléges , facultés de théologie , de médecine , des arts et de droit.
16. Le citoyen Bailly , ancien maire de Paris , est arrêté à Melun.
16. Victoire remportée contre les rebelles de la Vendée , près Montaigue.
16. Affaire d'Ordach dans la vallée de Bastan.
16. Le tribunal criminel extraordinaire est autorisé à juger concurremment avec les tribunaux criminels les émigrés rentrés en France.
17. Les lois relatives aux émigrés , sont déclarées applicables aux déportés.
17. Arrestation des personnes *suspectes* , et qui détermine qu'elles sont celles qui peuvent être regardées comme telles.
17. Bataille de Peyres-Tortes.
18. Le traitement des évêques est réduit à 6,000 fr. Suppression des vicaires épiscopaux.
18. Prise de Sterry.
21. Acte de navigation ou loi dont l'objet est de favoriser la construction de vaisseaux et la formation de matelots français , en défendant le cabotage et le transport dans les colonies , par des vaisseaux étrangers.
21. Loi qui assujétit les femmes à porter la cocarde nationale , sous peine de huit jours de détention , et en cas de récidive d'être regardées comme suspectes.
21. La cuisine de la prison du Temple est supprimée ; les détenus sont réduits au pur nécessaire ; les femmes et valets de chambre sont renvoyés.

SEPTEMBRE 1793.

21. Prise de Villefranche et du camp de Prades.
21. Prise des postes d'Escalo et d'Uaborsy.

VENDÉMIAIRE AN 2. — Sept. et Oct. 1793.

COMMENCEMENT DE L'AN 2 DE LA RÉPUBLIQUE.

- 1^{er}. Vendémiaire an 2 de la République correspondant au 22 septembre 1793. *Voyez 14 vendémiaire suivant.*

Nota. *Ici commencent les dates et dénominations des mois du nouveau calendrier, décrété le 5 brumaire an 2.*

- 2 (23 sept.) La Convention ordonne par un décret de verser dans la caisse de la trésorerie nationale et dans celles des receveurs de district les dépôts faits chez les officiers publics, et règle ce qui est relatif aux saisies faites entre les mains des dépositaires volontaires ou à la trésorerie.
2. Acte d'accusation contre le député Perrin, qui, le 29 suivant, est condamné par coutumace à 12 années de fers et à 6 heures d'exposition.
3. (24 sept.) La belle-mère de Pétion est exécutée à mort.
4. (25 sept.) Arrêté du comité de salut public, qui ordonne que le fer des églises et des chapelles sera employé à la fabrication des fusils.
4. La Convention arrête qu'aucun autre comité que celui de la Convention ne pourra

VENDÉMIAIRE AN 2. — Sept. et Oct. 1793.

- prendre le nom de *Comité de salut public*.
4. Le conseil général de la commune de Paris arrête qu'il ne sera plus permis de parler aux personnes suspectes détenues dans les maisons d'arrêt ; qu'elles ne recevront ni n'écriront aucunes lettres qu'elles n'aient été lues par l'administration de police.
4. Enlèvement des retranchemens de Châtillon.
7. (27 sept.) Désaite de l'ennemi dans les gorges de Sallanges ; prise de la redoute de Saint-Martin.
8. (29 sept.) Etablissement du *maximum* sur le prix de toutes les marchandises de première nécessité.
9. (30 sept.) Enlèvement des retranchemens du Mont-Cornet.
11. (2 oct.) Enlèvement des postes de Valmenier et de Beaufort.
11. Prise de Moutiers et du bourg Saint-Maurice.
11. Enlèvement du poste de la Madelaine.
12. (3 oct.) Enlèvement des camps espagnols du Boulon et d'Argelès.
12. (3 oct.) Les congrégations de filles employées au service des pauvres et des malades ou à l'instruction publique, sont déchues de leurs fonctions, si elles n'ont pas prêté le serment déterminé par la loi.
12. (3 oct.) Les honneurs du Panthéon sont décernés à René Descartes.
12. (3 oct.) La Convention décrète *d'accusation* les cinquante-trois députés dont les noms suivent : Bressot, Genson, Vergniaux, Guadet, Grangeneuve, Pétion, Gorsas, Barbaroux,

VENDÉMIAIRE AN 2. — Sept. et Oct. 1793.

Louvet, Valazé, Valadi, Boyer Fonfrede, Ducos, Royer, Vigier, Kersaint, Manuel, Duchâtel, Lasource, Condorcet, Carra, Lehardy, Hardy, Salles, Rebecqui, Buzot, Rabaut-St.-Etienne, Chambon, Biroteau, Lanjuinais, Chatellain, Doulcet-Pontecoulant, Gardien, Mollevaux, Minvielle, Delahaie, Fauchet, Isnard, Sillery, Duprat, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Boileau, Antiboul, Beauvais, Dulaure, Bresson, Noël, Coustard, Audrey et Vigée.

Les députés signataires des protestations des 6 et 9 juin, sont décrétés d'arrestation, au nombre de soixante-six.

13. (4 oct.) Prise de Campredon. Combat de Collioure et de Villelongue. Enlèvement des postes d'Arrau dans la vallée d'Aure.

14 (5 oct.) Loi portant que l'ère des français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792; qui rapporte celle du 2 janvier 1793, qui fixait le commencement de la deuxième année au 1^{er}. janvier 1793; et qui déclare que *tous les actes passés dans le courant du 1^{er}. janvier au 22 septembre 1793 seront regardés comme appartenant à la première année de la République.*

14. La Convention déclare *suspects* les membres de l'Assemblée constituante qui ont signé des protestations ou déclarations contre les décrets de cette assemblée, et ordonne qu'ils soient mis en arrestation.

16. Le député Gorsas est exécuté sur la place

VENDÉMIAIRE AN 2. — Sept. et Oct. 1793.

- de la Révolution, sans jugement préalable, comme étant hors de la loi.
16. La Convention décrète que le ci-devant duc d'Orléans sera transporté de Marseille à Paris, et traduit au tribunal révolutionnaire.
 16. Les marchandises anglaises sont prohibées en France.
 17. Prise de la ville de Lyon, après un bombardement et un siège de deux mois.
 17. Levée extraordinaire de chevaux, dans toute l'étendue de la République.
 17. Suppression des compagnies financières, et défense d'en former à l'avenir; dissolution de la compagnie des Indes, et déclaration que la nation rentre dans toutes les concessions qui lui ont été faites.
 18. Admission des ci-devant religieux et religieuses au partage des successions à écheoir.
 18. La Convention proscrit du sol de la République les marchandises anglaises, et détermine des peines contre ceux qui contreviendraient à la prohibition.
 19. La Convention ajourne la mise en activité de la constitution de 1793, déclare que le Gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix, et place sous la surveillance du comité de salut public, le conseil exécutif provisoire, les ministres, les généraux et les corps constitués.
 21. Loi portant que les plaques de cheminées portant des signes de féodalité, seront retrouvées.
 21. Loi portant que la ville de Lyon sera détruite, et son nom effacé du tableau des villes

VENDÉMIAIRE AN 2. — Sept. et Oct. 1793.

- de la République ; que la réunion des maisons réservée pour le peuple s'appellera *Commune-affranchie* ; qu'il sera nommé une commission extraordinaire, composée de cinq membres, pour faire punir militairement les contre-révolutionnaires qu'elle renferme.
24. Combat contre les prussiens et les autrichiens, qui s'étaient portés sur Bitche et Rorbach.
25. Déclaration de guerre à la France, par le roi de Naples et de Sicile.
25. Exécution à mort de Marie - Antoinette d'Autriche, sur la place de la Révolution. Ses défenseurs Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, nommés d'office par le tribunal, sont mis en état d'arrestation par ordre du comité de sûreté générale, dans l'espoir d'en tirer quelques renseignemens utiles ; le lendemain ils sont remis en liberté.
25. Combat contre les prussiens près Sarguemines.
- 25 et 26. Bataille de Wattignies gagnée par l'armée du Nord, commandée par le général Jourdan ; levée du blocus de Maubeuge par les autrichiens.
28. Suppression de toutes les loteries, excepté celle de France.
28. La ci-devant duchesse de Bourbon fait don de tous ses biens à la Nation.
28. Victoire complète à Gillette.
28. Loi portant peine de mort contre les prêtres sujets à la déportation qui rentreront ou qui, étant pris sur les frontières ou en pays ennemi, seront convaincus d'avoir porté les armes contre la République. (Une loi du 29 pluviose

VENDÉMIAIRE AN 2. — Sept. et oct. 1793.

suivant déclare sans appel ni recours en cassation, les jugemens rendus en exécution de celle-ci.)

29. Perrin, député, est condamné à douze années de fers, et à six heures d'exposition sur la place de la Révolution.
30. Organisation de l'instruction publique, et distribution des premières écoles dans les communes.
30. Affaire d'Urugue près Saint-Jean-de-Luz.

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

- 1^{er}. Avantages dans la vallée de Baigory.
- 1^{er}. Enlèvement des postes de Warnton, Co-mines, Werwich, Ronch, Alluin, Menin, Furnes et Poperingues, par l'armée du Nord.
- 1^{er}. Défaites des espagnols à Utel, par l'armée des Pyrénées.
3. Suppression des avoués ; nouvelle forme pour l'instruction des affaires, sur l'obligation imposée aux juges de délibérer en public et d'opiner à haute voix.
3. Nouvelle dénomination des mois et des jours de l'année.
4. Loi portant que les sujets des puissances avec lesquelles la république est en guerre, seront détenus jusqu'à la paix.
8. Loi portant que pour accélérer les jugemens du tribunal criminel extraordinaire, qui désormais s'appellera *tribunal révolutionnaire*, l'on pourra y procéder de suite, si le troisième jour des débats les jurés déclarent que *leur conscience est suffisamment instruite*.

BRUMAIRE AN 2. — Oct. et Nov. 1793.

9. Annulation de tous jugemens rendus sur procès intentés depuis 1792, pour droits féodaux.
9. Les députés Collot-d'Herbois, Montaut et Fouché (de Nantes) sont nommés commissaires de la Convention, pour faire exécuter ses décrets contre la ville et les habitans de Lyon.
9. Prohibition des clubs et sociétés populaires de femmes.
10. Vingt et un députés condamnés à mort, sont exécutés sur la place de la Révolution : Brissot, Gensonné, Vergniaud, Lasource, Lehardi, Fauchet, Boyer-Fonfréde, Gardien, Boileau, Vigée, Sillery, Ducos, Duchatel, Carra, Minvieille, Duprat, Lacaze, Antiboul, Beauvais, Duperret et Valazé. Ce dernier se poignarde avant de sortir du tribunal.
10. Loi qui substitue la dénomination de *commune* à celles de ville, bourg et village.
12. Loi qui détermine les droits des enfans nés hors du mariage, et qui appelle ceux actuellement existans, à recueillir les successions de leurs père et mère morts depuis le 14 juillet 1789.
13. Loi qui punit de mort les géoliers et gardiens, s'ils sont convaincus d'avoir favorisé l'évasion des personnes détenues.
13. La rédaction ultérieure du code civil est renvoyée à l'examen d'une commission de six membres, nommés par le comité de salut public.
13. Madame Olympe de Gouges est condamnée à mort et exécutée.

BRUMAIRE AN 2. — Oct. et Nov. 1793.

13. L'actif des fabriques et fondations est déclaré national.
16. Exécution à mort du ci-devant duc d'Orléans, et du député Coustard.
17. Le citoyen Gobel, évêque de Paris, et ses grands vicaires viennent avec les autorités constituées, déclarer à la barre de la Convention, qu'ils abdiquent les fonctions sacerdotales et ne veulent plus exercer d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité.
18. La citoyenne Phelippon, femme de l'ex-ministre Rolland, et Lamarche, directeur général de la fabrication des assignats, sont condamnés et exécutés à mort.
18. Lidon, député, se brûle la cervelle à Brives. Il avait été du comité des Douze, et décrété d'arrestation le 2 juin précédent.
18. Etablissement à Paris d'un Institut national de musique.
18. Biroteau, hors la loi, est condamné à mort par la commission militaire de Bordeaux.
19. Loi portant que les enfans, dont la condamnation des père et mère aura emporté confiscation de biens, seront envoyés à l'hospice des enfans trouvés.
20. Fête dite de la *Raison*, célébrée dans l'église Notre-Dame (appelée depuis par décret formel, *Temple de la Raison*). La Convention s'y rend en corps, et chante avec le peuple l'hymne à cette nouvelle divinité.
21. Exécution dans le Champ-de-Mars de Jean-Sylvain Bailly, ancien maire de Paris; avant sa mort, le peuple le couvre de boue et l'abreuve de toutes sortes d'outrages.
22. L'ex-ministre

BRUMAIRE AN 2. — Nov. et Oct. 1793.

22. L'ex ministre Roland se donne la mort sur la route de Paris à Rouen.
24. La Convention dérogeant à son décret du 10 mai 1793, accorde les honneurs du Panthéon à Marat.
24. Défaite des rebelles de la Vendée, sous les murs de Grandville.
25. Suppression de toutes les loteries sans exception.
25. Loi portant que les prêtres mariés ne seront sujets ni à la réclusion, ni à la déportation.
25. Les presbytères des communes qui auront renoncé au culte public ou leur produit, sont destinés au soulagement des indigens et à l'instruction publique.
25. Condamnation et exécution de Manuel, député *démissionnaire*, ci-devant procureur de la commune de Paris ; de Cussy, député, déclaré traître à la patrie, le 28 juillet 1793, et de l'ex-président Gilbert de Voisins, etc.
26. Condamnation et exécution du général Houchard.
27. La Convention déclare relativement à ses relations avec les puissances étrangères, que *le peuple français sera terrible envers ses ennemis, généreux envers ses alliés, et juste envers tous les peuples.*
27. Arrêté du conseil général de la commune de Paris, qui ordonne que provisoirement un commissaire en bonnet rouge conduira les corps morts au lieu de leur sépulture.
27. Affaire devant Bitche.
27. Déroute complète des ennemis près de Lebach. Prise de Bising et de Blise-Castel.

BRUMAIRE AN 2. — Oct. et Nov. 1793.

28. Loi qui ordonne à tout citoyen ayant la croix de Saint-Louis ou autres décorations , de les déposer avec les titres y relatifs , sous huitaine.
28. Enlèvement de Neuwiller et d'une redoute près Wantzenau , par l'armée du Rhin.
29. Enlèvement de deux redoutes près Bouxweiller , par l'armée du Rhin.

FRIMAIRE — Oct. et Nov. 1793.

- 1^{er}. Combat et enlèvement des postes de Bouxweiller , Brumpt et Haguenau.
- 1^{er}. Exécution de Girey-Duprey , rédacteur du *Patriote*.
2. Le conseil général de la commune de Paris , ordonne la fermeture de tous les temples et églises.
3. Exécution de l'ex-contrôleur général des finances l'Averdy.
4. Défaite des piémontais à Castel-Genest et à Brec ; prise de Figaretto.
4. Organisation du nouveau calendrier , distribution et dénomination des jours et des mois.
5. La Convention décrète que le corps de Marat sera porté au Panthéon , et que celui de Mirabeau en sera retiré ; que l'*apotheose de Marat* sera un jour de fête pour toute la république.
6. Exécution du général Lamarlière.
8. Exécution de Barnave , ex-constituant , et de Duport-Dutertre , ex-ministre de la justice.
9. Affaire de Kayserlautern.
10. Loi portant que la république rentre dans la

FRIMAIRE AN 2. — Nov. et Dec. 1793.

- propriété de tous les domaines de la couronne , engagés ou aliénés.
10. Attaque de tous les postes sur la Lys.
 11. Chaumette fait adopter par le conseil général de la commune de Paris , un réquisitoire en faveur de la liberté des cultes.
 11. Enlèvement des redoutes du pont de Landgraben , et des retranchemens de Gambsheim par l'armée du Rhin.
 12. Loi relative à la sépulture des citoyens dans les cimetières publics , quelles que soient leurs opinions religieuses.
 12. Affaire sous Givet.
 12. Combat près Gambsheim.
 14. Etablissement d'un *gouvernement provisoire et révolutionnaire* qui est confié au comité de salut public ; nouveau mode de publication et envoi des lois par un *bulletin in-8°*. Compétence et réorganisation des autorités constituées , etc.
 14. Grandes mesures pour augmenter la fabrication du salpêtre et de la poudre.
 14. Prise du village d'Offendorff , par l'armée du Rhin.
 15. Exécution des députés Rabaut de Saint-Étienne et Kersaint , ex-députés.
 18. Exécution de madame Dubarry.
 18. Clavière , ex ministre des contributions , se poignarde dans sa prison.
 17. La Convention autorise les comités révolutionnaires et de surveillance de toute la république , à faire exécuter les mesures de sûreté qu'ils auraient arrêtées , même à l'égard des in-

FRIMAIRE AN 2. — Nov. et Dec. 1793.

- dividus qui ne seraient pas expressément compris dans la classe des suspects.
17. Sequestre des biens des père et mère dont les enfans sont émigrés.
19. Prise des hauteurs de Dawendorff.
22. Bataille gagnée contre les rebelles de la Vendée, dans la ville du Mans, par les généraux Westermann et Marceau.
23. Défaite des espagnols près Saint-Jean-de-Luz.
23. Le ci-devant duc du Châtelet, colonel des Gardes-françaises est condamné à mort.
25. Enlèvement des hauteurs de Marsal, du Dahnbruck et de Lambach.
25. Enlèvement des retranchemens et redoutes qui défendaient Toulon.
26. Suppression des régisseurs et commis des douanes: réorganisation du bureau des affaires étrangères.
26. Combat à l'armée des Ardennes, près le bois de Jamaïque.
27. Arrestation de Vincent, secrétaire général de la guerre, et de Ronsin, commandant l'armée révolutionnaire.
29. Organisation de l'instruction publique, et obligation imposée aux pères, mères, tuteurs et curateurs d'envoyer leurs enfans et pupilles aux écoles du premier degré.
29. Reprise de Toulon sur les anglais par le général Dugommier, commandant l'armée française, après un bombardement de onze heures. Napoléon Bonaparte y commandait l'artillerie de siège, et mérita les éloges du général en chef.

FRIMAIRE AN 2. — Nov. et Dec. 1793.

La flotte anglaise en fuyant du port, brûla neuf vaisseaux et en emmena trois autres.

NIVOSE AN 2. — Déc. 1793 et Janv. 1794.

3. Enlèvement des retranchemens de Bischweiller, Druzenheim et d'Haguenau.
5. Déroute d'Oberseebach. Prise du château de Geisberg.
6. Evacuation des lignes de la Lauter et de Weissembourg par les prussiens après plusieurs affaires, et levée du blocus de Landau.
6. Carrier, commissaire de la Convention dans le département de la Loire-inférieure, annonce à l'assemblée que Nantes est délivré; que les républicains, après avoir acculé les vendéens aux bords de la Loire, les ont taillé en pièces; qu'ils en ont tué ou fait noyer plus de *trente-mille*.
7. Enlèvement des postes de Germersheim et de Spire.
11. Sommation du prince de Hohenlohe, général autrichien, au citoyen Laubadere, commandant la place de Landau. Réponse de ce dernier et des troupes de la garnison.
14. Combats entre Germersheim et Franckental.
14. Prise de l'île de Noirmoutier sur les rebelles de la Vendée.
14. Exécution de Custines fils, et de Ladeveze.
15. Exécution du maréchal de Luckner.
17. Prise de Worms par l'armée du Rhin.
22. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, est condamné à mort et exécuté.

NIVO S E A N 2. — Dec. 1793 et Janv. 1794.

23. Enlèvement du poste de la montagne de Louis XIV.
27. Affaire du fort Vauban ; combat.
29. Evacuation totale du département du Bas-Rhin par les autrichiens. Siège et reprise du fort Vauban par les français.
30. Loi portant que les députés qui , mis en état d'arrestation , prendront la fuite , seront sur-le-champ remplacés.

PLUVIO S E. — Janv. et Fév.

2. Fête de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.
2. Bernard , député suppléant de Barbaroux , est condamné et exécuté.
2. Enlèvement de la redoute d'Harriette près Ispe guy.
3. Arrêté du conseil général de la commune de Paris , portant qu'il se rendra tous les mois au temple de la Raison pour y faire lecture des lois et du recueil des actes de vertus civiques , morales et guerrières , et que les présidens des sections sont invités à en faire autant tous les *décadis*.
5. Les anglais abandonnent les îles d'Hierres près Toulon.
8. Loi portant défense d'insérer dans les actes aucune clause ou expression tendant à rappeler le régime féodal ou nobiliaire , et qui ordonne un rapport sur la confection d'un grand livre des propriétés territoriales.
8. Etablissement d'instituteurs de la langue fran-

PLUVIOSE AN 2. — Janv. et Fév. 1794.

- çaise dans les départemens dont les habitans parlent divers idiomes.
8. Le général Marcé, commandant à Nantes est condamné à la peine de mort.
13. Les puissances coalisées contre la France, proposent une trêve de deux ans ; elles promettent de reconnaître provisoirement la République française, et de faire la paix lorsqu'elle aura un gouvernement établi et stable. Ces propositions ne sont pas acceptées.
14. Vincent et Ronsin sont mis en liberté.
16. La Convention adopte d'enthousiasme la proposition d'abolir l'esclavage des nègres. Les députés blancs et de couleurs s'embrassent fraternellement.
17. Le commandement de l'armée du nord est donné au général Pichegru, et celui de l'armée de la Moselle au général Jourdan.
17. Affaires d'Urugne, de Saint-Jean-de-Luz, de Sare et Berra.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

- 1^{er}. Enlèvement du poste d'Ogersheim.
6. Maussion, ci-devant intendant de Rouen, est condamné à mort.
- Loi portant que les *dénonciateurs* pourront être entendus comme *témoins*.
8. Loi qui donne au comité de sûreté générale le pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus, et qui porte que les personnes reconnues pour ennemis de la révolution, seront détenues, et leurs biens confisqués.

VENTOSE AN 2. — Fév. et Mars 1794.

13. Loi portant que les biens des ennemis de la révolution, détenus, serviront à indemniser les patriotes indigens.
16. Combat près Soumoy et Cerffontaine.
18. Affaires des forges d'Iægerthal.
20. Arrêté du comité de salut public, portant que le théâtre français sera consacré aux représentations *par et pour* le peuple.
22. Les biens des ecclésiastiques déportés sont déclarés acquis au profit de la République, et les titres cléricaux sont supprimés en validant néanmoins les actes qu'ils ont fait avant le 17 septembre dernier.
23. Nomination de six commissions populaires pour juger promptement les ennemis de la Révolution détenus dans les prisons : les prévenus de conspiration contre la République, qui se seront soustraits à l'examen de la justice, seront mis hors la loi.
25. Arrestation de Vincent, Ronsin, Hébert, Momoro, Ducroquet, et de Laumur.
29. Mazuyer, député, compris dans le décret d'accusation du 12 vendémiaire, est condamné et exécuté.

GERMINAL. — Mars et Avril.

2. La Convention décrète que *la justice et la probité sont à l'ordre du jour*.
- 3 Hébert, rédacteur du fameux journal du *Père Duchêne*, Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, le député Anacharsis Cloots, qui se décorait du titre d'*Orateur du*

GERMINAL AN 2. — Mars et Avril 1794.

genre humain, et qui proposa à la Convention un plan de République universelle, Desfieux, Proly, Pevrera, Dubuisson, Descombes, Momoro, Ducroquet, Kolq banquier, Laimur général, Bourgeois, Mazuel, Aucard, Leclerc, Armand, et la femme Quétinau, sont condamnés à mort et exécutés.

4. Loi portant que nulle fille ou femme d'émi- gré, soit qu'elle soit divorcée ou non, ne pourra épouser un étranger, ni sortir du territoire de la République, ni vendre ses biens, sous peine d'être traitée comme émigrée.
6. Gouttes, ex-constituant et évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, est condamné à mort.
7. L'armée révolutionnaire, créée le 5 sep- tembre 1793, est licenciée.
11. Lavergne, commandant de Lonwy lors de la prise de cette ville par les prussiens, et sa femme, sont condamnés à mort.
12. Loi qui abolit l'esclavage dans toutes les colonies, et donne les droits de citoyen fran-çais à tous les gens de couleurs.
12. La Convention supprime le conseil exé- cutif provisoire, et remplace les ministres par douze commissions qui correspondront avec le comité de salut public, auquel elles seront subordonnées.
14. Enlèvement du retranchement d'Ozoné, près Saint-Michel.
15. Loi portant que les accusés traduits au tribunal révolutionnaire, qui insulteraient ou résiste- raient à la justice nationale, seront mis *hors des débats* et jugés de suite.

GERMINAL AN 2. — Mars et Avril 1794.

15. Complot dans la prison du Luxembourg , dénoncé par un prisonnier.
16. Les députés Delaunay d'Angers , Chabot , Basire , Fabre d'Eglantine , Hérault de Sechelles , Lacroix , Camille Desmoulins , Phelippeaux , Danton , le général Westermann , l'ex-abbé d'Espagnac , etc. sont condamnés et exécutés.
17. Combat près Andaye , et enlèvement du camp de Fougasse , par l'armée des Pyrénées.
18. Enlèvement de tous les postes aux environs de Breglio.
19. Prise d'Oneille par l'armée d'Italie.
21. Affaire de Monteilla ; prise d'Urgel.
21. Avantages remportés par les français , entre Villiers et Florenne.
24. *Anaxagoras* Chaumette , ci-devant procureur de la commune de Paris , Simon député , Beysser ex-général , Arthur Dillon ex-général , Gobel ex-évêque de Paris , la veuve Camille - Desmoulins , et la veuve Hébert , sont condamnés et exécutés.
27. Loi portant que tous ceux qui vivent sans rien faire , et qui seront convaincus de s'être plaints de la révolution , seront déportés à la Guyanne.
27. Bannissement de Paris , des places fortes et des villes maritimes , des étrangers et des ex-nobles , sous peine d'être mis hors la loi.
27. Combat à Ponte di Nava , sur le Tanaro.
27. Prise d'Ormea.
28. Loi portant qu'il sera élevé au Panthéon une colonne de marbre noir , sur laquelle seront gravés en lettres d'or les noms des citoyens morts le 10 août 1792 , pour l'égalité.
29. Prise d'Arlon par l'armée de la Moselle.

FLORÉAL AN 2. — Avril et Mai 1794.

1. Les principaux membres du ci devant parlement de Paris sont exécutés.
3. Les citoyens Cambacérés , Merlin de Douai et Couthon sont nommés par décret de la Convention pour former la commission qui doit rédiger un code succinct des lois rendues jusqu'à ce jour. Ils s'adjoignent le citoyen Rondonneau , propriétaire du Dépôt des Lois , pour le classement et l'émargement de tous les actes publics entrant dans la confection du travail.
3. Les citoyens Malesherbes , défenseur de Louis XVI, et Thouret , ex-constituant , sont condamnés et exécutés.
4. Combat de Kurweiller.
5. Enlèvement des redoutes des Monts Valaisan et Saint-Bernard , et du poste de la Thuille par l'armée des Alpes.
7. Enlèvement des postes d'Arnéguy et d'Iraméaca.
7. Enlèvement des hauteurs de Bossu ; réunion des armées du Nord et des Ardennes dans Beaumont.
7. Prise de Courtray ; bataille sur toute la ligne depuis Dunkerque jusqu'à Givet.
7. Enlèvement du rocher d'Arrola , et combat de la crête de Roqueluche.
- 8 et 10. Combat d'Oms ; enlèvement des gorges et du pont de Céret.
10. Loi portant qu'aucun fonctionnaire public ne pourra renoncer à son traitement.
10. Bataille de Mont-Castel livrée par l'armée du Nord ; et prise de Menin.
10. Prise de Saorgio.

FLOREAL AN 2. — Avril et Mai 1794.

- 11 et 12. Bataille des Albères ; enlèvement de la redoute de Montesquieu.
12. Reddition de Landrécies aux autrichiens.
12. Prise de Lambsheim et de Frankenthal.
15. Occupation des hauteurs du cap Béarn , etc. Siège de Collioure par les français.
18. Rapport de Robespierre sur les fêtes décadaires , et sur celle de l'Étre-Suprême. A la suite de ce rapport , et par l'un des articles du décret qui est rendu , *la Convention déclare qu'elle reconnaît l'existence de l'Étre - Suprême.*
19. Le savant Lavoisier est condamné à mort avec les ci-devant fermiers-généraux. Il demande un sursis de quinze jours pour terminer un ouvrage précieux : Coffinal , président , le lui refuse , en disant que *la République n'a plus besoin de savans ni de chimistes.*
20. Prise du fort Mirabouck , et des postes de Villeneuve des Prats.
20. Prise de la redoute de Maupertuis.
21. Madame Elisabeth , sœur de Louis XVI , et Lomenie de Brienne , ex-ministre , sont condamnés et exécutés.
21. Prise de Thuin.
21. Fleuriot , membre de la municipalité , depuis substitut près le tribunal révolutionnaire , ensuite commissaire aux travaux publics , est nommé maire de Paris à la place de Pache.
22. Loi qui ordonne la réclusion des prêtres sexagénaires ou infirmes.
23. Enlèvement du camp de Merbes , et passage de la Sambre par l'armée des Ardennes.

25. Prise.

FLOREAL AN 2. — Avril et Mai 1794.

25. Prise des redoutes du Mont-Cénis.
27. Combat de Collioure.
29. Bataille entre Menin et Courtray.
29. Combats à Curfoz et au poste du Rocher.
30. Combat de Figuières.
30. Combat dans le château de Bouillon.

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

- 1^{er}. Défaite de l'ennemi à Lobbes et Erquelinne.
4. Bataille de Schifferstadt.
5. Combat de Merbes-le-Château.
6. La Convention décrète qu'il ne sera pas fait de prisonniers anglais.
6. Enlèvement du poste de Saint-Hubert.
7. Pris des redoutes et de la ville de Dinant, par les armées du Nord et des Ardennes.
7. Evacuation des forts Saint-Elme et Port-Vendre par les espagnols. Reprise de Collioure par les français.
10. Combat naval entre la flotte française commandée par l'amiral Villaret, et la flotte anglaise par l'amiral Howe.
12. Attaque des avant-postes du camp de Saint-Gérard.
13. Etablissement à la plaine des Sablons d'une *Ecole de Mars*, où sont admis 3000 jeunes gens depuis 16 jusqu'à 17 ans.
13. Bataille navale entre la flotte française, forte de 26 vaisseaux, commandée par l'amiral Villaret, et la flotte anglaise, forte de 36 vaisseaux, par l'amiral Howe. Cette bataille a commencée à 7 heures du matin avec un achar-

PRAIRIAL AN 2. — Mai et Juin 1794.

- nement incroyable. Les anglais ayant coupé la ligne française , prirent quelques vaisseaux. Le *Vengeur* attaqué par plusieurs vaisseaux anglais , préféra s'engloutir , plutôt que de se rendre. Le combat finit à 3 heures après midi.
15. Bataille et enlèvement du poste d'Ispeigny , des redoutes des Aldudes et de Berdaritz.
17. Etablissement d'une contribution extraordinaire de guerre , pour cette année seulement.
17. Prise du poste des Barricades dans la vallée de Sture.
19. Défaite de 4000 espagnols à la Joncquière.
20. Le convoi venant d'Amérique , fort de 116 bâtimens , arrive à Brest , ayant passé sur le champ de bataille du 13 prairial.
20. Fête en l'honneur de l'Ètre-Suprême , célébrée au jardin des Tuileries : Robespierre , placé sur un amphithéâtre au milieu de la Convention qu'il préside , prononce un discours qui est écouté avec une espèce de recueillement religieux par une multitude immense répandue dans le jardin. Des aveugles trainés sur un char , chantent en cœur des hymnes à l'Ètre-Suprême.
22. Nouvelle organisation du tribunal Révolutionnaire , la loi porte entre autres dispositions que tout document moral peut servir de preuve contre l'accusé qui ne pourra plus désormais avoir de défenseurs officieux , à moins que ce ne soit un patriote.
23. La Convention , sur la proposition de Bourdon de l'Oise , décrète que dans la loi de

PRAIRIAL AN 2. — Mai et Juin 1794.

- la veille elle a entendu qu'aucun député ne pourra être traduit par les comités au tribunal révolutionnaire, sans un décret préalable d'accusation.
24. La Convention, d'après les observations de Couthon et de Robespierre, rapporte l'explication qu'elle a donnée le 23 sur la loi du 22 Prairial.
 24. Passage de la Sambre par l'armée française, et investissement de Charleroy.
 28. Combat de Tressignies.
 29. L'admiral, accusé d'avoir attenté aux jours de Collot-d'Herbois, et la fille Regnaud à ceux de Robespierre, sont condamnés et exécutés.
 29. Prise d'Ypres.
 30. Affaire du petit Saint-Bernard.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

- 1^{er}. Loi portant que le commandant d'un vaisseau, au poste duquel la ligne serait coupée, sera puni de mort.
2. Prise des postes de l'Etoile et de Bezalu.
5. Bataille de la Croix des Bouquets à armée des Pyrénées.
7. Prise de la ville de Charleroy, par les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle réunies.
8. Osselin, député, rapporteur de la loi du 28 mars 1793, contre les émigrés, mis en jugement pour avoir favorisé des émigrés, est condamné à mort et exécuté.
8. Prise de Belver.

MESSIDOR AN 2. — Juin et Juillet 1794.

8. Affaires des postes de Lernes, Marchiennes, Monceau et Souvret.
8. Bataille de *Fleurus* gagnée par les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, commandées par le général en chef Jourdan, après trois jours consécutifs de combats ; les français ne font point de prisonniers et immolent tous les anglais de l'armée ennemie qui ne peuvent trouver leur salut dans la fuite.
9. Création d'une légion de police pour la ville de Paris.
13. Enlèvement des redoutes et du camp de Rœulx, des postes du mont Palisel, et du bois d'Harvé, par l'armée du Nord.
13. Prise de Mons, de Seneff et d'Ostende.
14. Prise de Tournay.
15. Fixation nouvelle du prix des papiers timbrés, timbre extraordinaire et *visa*.
17. Prise d'Oudenarde et de Gand.
18. Bataille de Sombreff.
18. Les députés Guadet, Salles et Barbaroux, mis hors la loi, sont exécutés à Bordeaux.
19. Les députés Pétion et Buzot sont trouvés morts dans un champ.
- A-peu-près dans le même temps, Condorcet périt caché dans une carrière à Bourg-la-Reine, près Paris.
20. Combat de Chapelle-Saint-Lambert.
21. La Convention décrète qu'une forme de vaisseau de ligne semblable au *Vengeur*, dont l'équipage, dans le combat naval du 13 prairial, a préféré la mort à la honte de se rendre, sera suspendue à la voûte du Panthéon, et que le vais-

M E S S I D O R A N 2. — Juin et Juillet 1794.

- seau en construction à Brest portera son nom.
22. Prise de Bruxelles.
 22. Enlèvement du camp des émigrés , près Berdariz , par l'armée des Pyrénées.
 23. Réunion au domaine national de l'actif et du passif des hôpitaux.
 25. Prise des postes de Freibach, Freimersheim, de Ratzberg et Saukop.
 26. Prise des gorges d'Hochspire; entrée de l'armée du Rhin dans Spire et Neustadt.
 26. Prise de Vervante.
 26. Enlèvement des redoutes de Tripstadt.
 27. Enlèvement des postes de la Montagne de Fer , près Louvain ; prise de Malines par l'armée de Sambre-et-Meuse.
 28. Rapport de Barrère sur les dangers des repas publics ou *fraternels* qui ont lieu depuis plusieurs jours , dans quelques quartiers de Paris , au-devant des maisons.
 28. Prise des ville et citadelle de Namur.
 29. Prise de Kayserlautern , par l'armée du Rhin.
 29. reddition de Landrécy aux français.
 30. Prise de Nieuport par l'armée du Nord.

T H E R M I D O R. — Juillet et Août.

- 1^{er}. Bataille de Tirlemont , par l'armée de Sambre-et-Meuse.
3. Prise de Saint-Tron et de Huy.
5. Beaulharnais , ex - constituant , ex - général de l'armée du Rhin , est condamné à mort et exécuté.

THERMIDOR AN 2. — Juil. et Août 1794.

6. L'actif et le passif des académies et sociétés littéraires est déclaré national.
6. Prise des ville et citadelle d'Anvers.
- 6, 7, 8, 9 et 10. Entrée de l'armée des Pyrénées dans la vallée de Béarn. Enlèvement de tous les retranchemens et camps espagnols. Bombardement de Fontarabie.
8. Discours de Robespierre à la tribune de la Convention, dans lequel il dénonce les comités de Sûreté générale, de Salut public et des Finances; il déclare que les patriotes sont opprimés et qu'il proposera *les seules mesures* propres à sauver la patrie. Couthon fait adopter l'impression de ce discours et dénonce, sans les nommer, six membres de la Convention.

Le décret qui ordonnait l'impression est rapporté à la fin de la séance.

8. Prise du village de Rocavion.

9. Saint-Just commence un discours dans le même sens que celui que Robespierre avait lu la veille, il est interrompu par Tallien. Billaud-Varennes parle contre Robespierre, qui veut monter à la tribune pour se justifier; les cris, *à bas le tyran*, se font entendre, *il est décreté d'arrestation* et avec lui Robespierre jeune, Couthon, Saint-Just, Lebas, députés, Henriot commandant de la garde nationale, et Dumas président du tribunal Révolutionnaire.

Dans la soirée, les députés mis en arrestation sont conduits par leurs partisans à l'Hôtel de Ville; réunis au conseil de la commune, ils organisent l'insurrection; la Convention les

THE R M I D O R A N 2. — Juil. et Août 1794.

met hors la loi, le tocsin sonne, la générale bat; une force armée, commandée par le député Bourdon de l'Oise, va les saisir ainsi que leurs complices dans la salle même où ils délibéraient et prenaient des arrêtés contre la Convention.

9. Prise des avant-postes autrichiens devant Liège; entrée de l'armée de Sambre-et-Meuse dans cette ville.

10. Le département de Paris et le tribunal Révolutionnaire viennent féliciter la Convention d'avoir sauvé la patrie.

10. Robespierre ainé, Couthon et Saint-Just, membres du comité de Salut public, Lebas, membre du comité de sûreté générale, Robespierre jeune, Henriot, Duinas, Fleuriot maire de Paris, Vivier président des Jacobins, Lavalette commandant de bataillon, Payen juré au tribunal Révolutionnaire, Gobeauf substitut au même tribunal, et onze membres du conseil général de la commune, tous mis hors la loi, sont exécutés.

10. Prise de Cassandria; passage du Cacysche, par l'armée du Nord.

11. Soixante-dix membres de la commune de Paris, mis hors la loi, sont exécutés.

13. La Convention rapporte le décret par lequel elle avait investi les comités de Sûreté générale et de Salut public du pouvoir de mettre en arrestation toutes personnes, même les membres de la convention.

13, 14 et 16. Prise du fort du Figuier et de Fontarabie; des ville et citadelle de Saint-

THE R MID OR AN 2.— Juil. et Août 1794.

- Sébastien , et du port du Passage , par l'armée des Pyrénées.
14. Rapport de la loi du 22 prairial sur l'organisation du tribunal Révolutionnaire.
21. Enlèvement du pont de Vasserbilich.
22. Entrée de l'armée de la Moselle dans la ville de Trèves. Prise de la ville de Tolosa par l'armée d'Italie.
23. Renouvellement des juges et jurés du tribunal Révolutionnaire.
25. Installation de ce tribunal nouvellement réélu et organisé. Dobsent est nommé président , et Leblois accusateur public.
26. Bataille de Saint-Laurent de la Mouga. Combat de Rocaseins.
28. Reddition de la ville du Quesnoy aux français.

FRUCTIDOR. — Août et Sept.

4. Rapport de la loi qui accordait quarante sous aux indigens pour leur droit d'assistance aux assemblées de section.
4. Prise de la ville de Calvy en Corse , par les anglais.
7. Nouvelle organisation de la police générale de la République , et établissement dans chaque chef-lieu de district , d'un comité révolutionnaire dont la surveillance s'étendra sur tout l'arrondissement du district.
7. Réorganisation des comités de Sûreté générale et de Salut public , leur autorité est rés-

FRUCTIDOR AN 2. — Août et Sept. 1794.

- treinte et ils sont tenus désormais de baser leurs arrêtés sur une loi précise.
7. La Convention annule l'arrêté d'un représentant en mission, qui prononçait la déportation contre tous prêtres qui n'auraient pas remis ses lettres de prêtre.
 9. Prise du fort l'Ecluse aux hollandais, par l'armée du Nord.
 10. Enlèvement du village d'Anzain, des postes et redoutes tenant à Valenciennes, et reddition de Valenciennes aux français, la garnison prisonnière de guerre.
 12. Le cointre de Versailles fait lecture d'une série d'accusations dirigées contre Billaud de Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité de Salut public, Vadier, Amar, Voulland et David, membres du comité de Sûreté générale. Son accusation est rejetée comme *calomnieuse*.
 13. Reddition de Condé aux français.
 14. Explosion terrible du magasin à poudre de la plaine de Grenelle, près Paris: grand nombre de personnes sont tuées et blessées.
 15. Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, jusques là restés au comité de salut public, sont enfin remplacés.
 16. Combat de Sandweiller.
 18. Combat et défaite des espagnols dans la vallée d'Aspe.
 19. La Convention arrête que le dernier *jour Sans-culotide* sera consacré à célébrer une fête nationale.
 25. Elle ordonne l'impression du nouveau projet

FRUCTIDOR AN 3. — Août et Sept. 1794.

- de code civil, et du discours de Cambacérés, rapporteur.
26. Combat de Courteren.
28. Le tribunal révolutionnaire rend à leurs familles et à la liberté, après sept jours de débats, 94 Nantais envoyés à Paris depuis le 16 nivose, par le comité révolutionnaire de Nantes.
28. Enlèvement des camps espagnols de la Chenal, de Sambuchi et de Pratz.

JOUPS SANS-CULOTIDES. — Sept.

- 1^{er}. jour. Reddition de la forteresse de Belle-garde aux français.
2. Prise de Lauwfeld, d'Emale et de Montenacken; passage de l'Ourte, par l'armée de Sambre-et-Meuse.
4. Enlèvement des hauteurs de Clermont.
4. Bataille du Cairo.
5. Translation de Marat au Panthéon. Le même jour, le corps de Mirabeau en est retiré.
5. Affaire de Mont-Roch.

VENDÉMIAIRE AN 3. — Sept. et Oct.

- 1^{er}. Enlèvement des postes du bois d'Aix-la-Chapelle et de Reckem.
2. Enlèvement des redoutes et du camp de Costonge.
5. Affaires d'Olia et de Monteilla.
6. Prise du fort de Crevecœur, par l'armée du Nord. Reprise de Kayserlautern et d'Alsborn, par l'armée du Rhin.

VENDÉMIAIRE AN 3. — Sept. et oct. 1794.

10. La Convention autorise le comité de sûreté générale à statuer sur toutes les *détentions jusqu'à la paix*, prononcées par les tribunaux pour motifs de suspicion, jusqu'au 10 thermidor.
11. Bataille d'Aldenhoven sous les murs de Juliers, gagnée par l'armée de Sambre-et-Meuse.
12. La Convention passe à l'ordre du jour sur la dénonciation de Legendre député de Paris, contre Barrère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois.
12. Prise de la ville de Juliers.
15. Carnot, Prieur de la Côte-d'Or et Robert-Lindet cessent d'être membres du comité de salut public.
15. Prise de la ville de Cologne par les français.
16. Combat de Franckenstal.
16. Loi portant que *Commune affranchie* reprendra le nom de Lyon.
18. Prise de Schelaudenbach et de Wolffstein.
19. Etablissement à Paris d'un conservatoire des arts et métiers.
19. Reprise du château de Mont-Saint-Pierre.
20. Translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon.
20. Prise des postes de Birkenfels, Oberstein, Kirn, Trarbach et Meisenheim.
21. Prise de Bois-le-Duc par l'armée du Nord.
21. Toutes affiliations et corporations entre les sociétés populaires sont défendues.
23. Prise d'Otterberg, Rockenhausen, Landsberg, Alzein et Oberhausen.
24. Prise de Gellheim et de Grunstadt.

VENDÉMIAIRE AN 3. — Sept. et Oct. 1794.

26. Bataille de Villa-Nova, gagnée par l'armée d'Italie.
26. Combat et prise de Creutznach.
27. Affaires d'Almandos; de Kirchem près Worms.
28. Affaire dans les environs de Nimègue.
29. Prise de Bingen.

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

- 1^{er}. Prise d'Oppenheim et d'Alzey par l'armée du Rhin.
2. Prise de Coblenz par l'armée de Sambre-et-Meuse.
2. Combat de Bhaga. Enlèvement des postes de Dory, Tozas et Castellan.
2. Suppression de l'école de Mars établie dans la plaine des Sablons.
5. Loi qui réintègre provisoirement dans la jouissance de leurs biens, les prévenus d'émigration qui ont obtenu des arrêtés favorables des corps administratifs.
5. Prise de Hultz, Axel et du Sas-de-Gand par l'armée du Nord.
8. Prise de Venloo aux hollandais.
9. Etablissement d'une école normale, destinée à former des instituteurs et à rendre l'enseignement uniforme.
11. Affaire de la Montagne Noire, par l'armée de Sambre-et-Meuse.
12. Prise de Rheinfels.
13. Billaud - Varennes se plaint aux jacobins de la protection qu'on accorde aux contre-révolutionnaires : il invoque la réunion des patriotes.
Le lion n'est pas mort quand il sommeille,
dit-il,

BRUMAIRE AN 3. — Oct. et Nov. 1794.

- dit-il; *à son réveil il extermine tous ses ennemis: ayons la gloire de renverser les nôtres*, etc.
14. Prise de Maestricht par l'armée française.
 16. Prise du fort de Scherk.
 17. Combat sous Berg-op-Zoom.
 18. Prise de Nimègue par l'armée du Nord.
 18. Cambon, censuré par Tallien dans ses opérations financières, dénonce celui-ci comme un des coopérateurs des sanglantes journées de septembre 1792.
 19. Grand tumulte autour de la salle des Jacobins.
 19. Prise de Burick.
 21. Legendre, de Paris, se rend aux jacobins, à la tête de quelques hommes de bonne volonté, chasse de la salle tous ceux qu'il y trouve rassemblés, et en apporte les clefs au comité de salut public, en exécution d'un arrêté pris par les quatre comités réunis.
 22. La Convention confirme l'arrêté pris par les quatre comités de salut public, de sûreté générale, de législation et de la guerre, pour la fermeture de la salle des jacobins.
 22. Prise de Montbach et de Weissenau.
 23. Les art. 13 et 14 de la loi du 23 août 1793, sur la réquisition, lesquels ordonnaient le paiement des contributions en grains, sont rapportés.
 - Loi générale sur les émigrés, sur leur jugement et la vente de leurs biens.
 27. Etablissement des écoles primaires et formation d'un juri d'instruction chargé de choisir les instituteurs.

BRUMAIRE AN 3. — Oct. et Nov. 1794.

27. Bataille de Saint-Sébastien de la Nouga , gagnée sur les espagnols par l'armée des Pyrénées. Le général en chef Dugommier a été tué par un obus, en donnant ses ordres pour la bataille.
28. On apprend la nouvelle du massacre des français au Fort-Dauphin , par les noirs de Saint - Domingue.
30. Affaires de Blascheidt et de Lorentsweiller.

FRIMAIRE. Nov. et Déc.

- 1^{er}. Affaires de la forêt de Grunnewald.
4. Décret rendu à la majorité de 498 voix , par lequel le député Carrier est mis en accusation.
4. Combat d'Orthès.
7. Prise de la forteresse de Figuières par l'armée des Pyrénées orientales.
8. Bataille de Begara , Ascuatia et Aspetia.
8. Dix membres du comité révolutionnaire de la section du Bonnet rouge sont exposés au tabouret sur la place de Grève.
11. Enlèvement de la redoute dite de *Merlin* , devant Mayence.
12. Amnistie en faveur des chouans et vendéens qui déposeront les armes.
14. Etablissement des écoles de santé à Paris , Montpellier et Strasbourg , et leur organisation.
14. Enlèvement des redoutes de Salzbach.
16. Nouveau rapport de Cambacérés sur le code civil , et adoption de quelques articles sur l'état civil des citoyens.
17. Loi qui ordonne le sursis à l'exécution de tous les décrets qui ont mis des citoyens *hors la loi*.

BRUMAIRE AN 3. — Oct. et Nov. 1794.

18. La Convention décrète que les 66 députés mis en état d'arrestation le 3 octobre 1793, pour avoir protesté contre les journées des 31 mai et 2 juin, reprendront leurs places dans l'assemblée.
18. Rapport de la loi du 27 germinal an 2, qui expulsait de Paris et des places fortes les ex-nobles.
19. La Convention arrête que le comité de législation revisera les lois pénales et de circonstances rendues sous la tyrannie de Robespierre, et qu'il fera un rapport sur celles qui devront être rapportées.

Elle arrête également que les comités de salut public, de sûreté générale et de législation, lui feront sous trois jours un rapport sur les députés et autres personnes mises *hors la loi*.

22. Loi portant qu'il ne sera reçu aucune demande en révision de jugemens rendus par les tribunaux criminels, portant confiscation de biens au profit de la République, et exécutés pendant la révolution.
26. Carrier, député, Grandmaison et Pinard, membres du comité révolutionnaire de Nantes, sont condamnés et exécutés, pour les atrocités de tout genre qu'il s ont commises ou ordonnées à Nantes.
28. La Convention décrète que le tribunal révolutionnaire sera renouvelé.

Elle décrète d'accusation Fouquier-Tinville, ci-devant accusateur public à ce tribunal.

NIVOSÉ AN 3. — Déc. 1774 et Janv. 1795.

4. Abolition de toutes les lois sur le *maximum* et le commerce des grains.
7. La Convention ordonne la formation d'une commission de 21 membres pour examiner la conduite de Barrère, Billaud - Varennes et Collot-d'Herbois, dénoncés de nouveau.
7. Passage du Waal ; prise de Bommel et du fort Saint-André. Reddition de Graves.
8. Nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire.
11. Etablissement et organisation d'Ecoles révolutionnaires de navigation et de commerce maritime.
16. Rapport de Courtois sur la conspiration de Robespierre.
17. Prise du fort de la Trinité, dit le *Bouton de Rose*, par l'armée des Pyrénées orientales.
19. Loi portant qu'il sera célébré tous les ans une fête le jour de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans.
19. Le citoyen Agier est nommé président du nouveau tribunal révolutionnaire. Dans son discours d'installation il y fait entendre le langage, long-temps oublié, du courage, de la justice et de l'humanité.
22. Rappel en France des ouvriers et laboureurs non ex-nobles ou prêtres sortis du territoire de la République depuis le 1^{er}. mai 1793.
22. Prise de Tiel.
24. Prise d'Heusden, par l'armée du Nord.
27. Révolution en Hollande à l'approche de l'armée française. L'assemblée des Etats-généraux est convoquée extraordinairement ; le Stathouder y paraît, et, d'une voix mal assurée,

NIVO S E AN 3. — Déc. 1794 et Janv. 1795.

demande la démission de toutes les charges de son fils.

Le lendemain, il se démet lui-même de toutes ses charges civiles et militaires, et s'embarque pour l'Angleterre.

28. Prise d'Utrecht et d'Amesfort; passage du Lech par l'armée du Nord.
29. La Convention autorise le comité de législation à statuer sur la mise en liberté de tout citoyen condamné à la peine de mort ou autre peine, pourvu que les jugemens ne soient causés ni pour délits ordinaires, ni pour faits de royalisme.
29. Prise de Gertruydemberg.

PLUVIO S E. — Janv. et Fév.

2. Prise de la ville d'Amsterdam; reddition des places de Berg-op-Zoom, Breda, Gorcum, Dordrecht et Willemsstad, par l'armée du nord, commandée par Pichegru.
14. Rapport des lois pénales rendues contre la ville de Lyon.
15. Prise de Roses par l'armée des Pyrénées.
15. Invasion de la Hollande par les troupes françaises de l'armée du Nord.
18. Formation d'une assemblée nationale provisoire en Hollande. Le *Stathouderat* est aboli. *La république des Provinces-Unies* est proclamée.
20. Fête commémorative du supplice du dernier roi des Français.

Le même jour, des jeunes gens brûlent le

PLUVIOSE AN 3. — Janv. et Fév. 1795.

mannequin de Marat , et portent ses cendres à l'Egout Montmartre.

20. L'armée française commandée par Pichegru , s'avance sur des plaines de glaces et achève la conquête de la Hollande.

20. Loi portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à aucun citoyen , ni son buste placé dans les lieux publics , que dix ans après sa mort , et qui rapporte toutes les dispositions des lois antérieures qui pourraient être contraires.

Par suite de celle-ci , *Lepelletier et Marat* sont dépanthéonisés.

25. La Convention ratifie le traité de paix conclu avec le grand duc de Toscane.

Roger-Ducos est rappelé à l'ordre pour avoir parlé de cette puissance en termes peu convenables.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

3. Division de la commune de Paris en douze municipalités , et établissement dans chacune , de fonctionnaires destinés à constater l'état civil des citoyens.

3. Loi sur le libre exercice et sur la police des cultes.

5. La Convention décrète que tous les fonctionnaires publics destitués depuis le 9 thermidor , seront tenus de se retirer dans leurs foyers.

7. Création des Ecoles centrales pour l'enseignement des sciences et des arts dans toute l'étendue de la République.

VENTOSE AN 3. — Fév. et Mars 1795.

12. Prise de Bezalu.
12. La commission des 21 fait son rapport sur les dénonciations dirigées contre Barrere, Billaud - Varennes et Collot - d'Herbois ; elle conclut au décret d'arrestation ; il est adopté.
12. Une députation de jeunes gens vient se justifier à la barre, du reproche de royalisme qu'on fait à la jeunesse de Paris ; ils expriment leur haine contre les partisans du système abattu le 9 thermidor.
14. La Convention autorise le comité de législation à nommer aux places judiciaires auxquelles depuis long temps elle nommait par elle-même, ou par ses représentans en mission.
18. Les députés mis hors la loi rentrent dans le sein de la convention.
25. La Convention fixe à une livre de pain la quantité qui en pourra être délivrée à chaque habitant de Paris, et en accorde une livre et demie à chaque ouvrier.
28. Le comte François Carletti, ministre plénipotentiaire du grand duc de Toscane est admis au sein de la Convention.

GERMINAL — Mars et Avril.

- 1^{er}. Loi de grande police contenant des mesures répressives des rassemblemens séditieux et des atteintes qui seraient portées à la représentation nationale et au Gouvernement républicain. (*Bull. n^o. 712.*)
- 1^{er}. Ouverture des leçons de l'Ecole Normale à l'amphithéâtre du jardin des Plantes.

GERMINAL AN 3. — Mars et Avril 1795.

8. La Convention prononce la convocation des assemblées primaires pour le 1^{er}. floréal.
- Le 10, elle rapporte son décret et ajourne la convocation.
10. Etablissement à la Bibliothèque nationale d'une Ecole pour l'enseignement des langues orientales.
12. Une foule d'individus force les portes de la salle de la Convention et y pénètre ; la générale bat et le tocsin sonne. L'Assemblée proclame Pichegru général en chef de la garde nationale parisienne.
12. La Convention décrète que Collot, Barrère, Billaud et Vadier seront déportés ; Que les députés, Châles, Choudieu, Fousseodore, Dulhem, Huguet, Léonard Bourdon, Amar et Ruamps seront mis en arrestation.
16. Les députés Moyse Bayle, Thuriot, Cambon, Granet, Hentz, Maignet, Levasseur de la Sarthe, Crassous et Lecointre de Versailles sont décrétés d'arrestation.
16. Traité de paix avec la Prusse, signé en Suisse, par le ministre français Barthélémy et le baron d'Hardenberg.
21. La Convention autorise le comité de Sécurité générale à prendre des mesures pour le désarmement des terroristes.
22. Rapport du décret du 27 mars 1795, qui prononce la *mise hors la loi* contre tous les aristocrates et ennemis de la révolution.
22. Rapport des décrets de *mise hors la loi* rendus à l'occasion des 31 mai et 2 juin 1795.
25. Ratification par la Convention, du traité conclu avec le roi de Prusse le 16 du présent.

GERMINAL AN 3. — Mars et Avril 1795.

27. Rétablissement des administrations de département et de district dans tous les pouvoirs qu'elles avaient avant la loi du 14 frimaire an 2, sur le gouvernement révolutionnaire, laquelle est rapportée sur ce point.
29. Etablissement d'écoles d'économie rurale et vétérinaire à Versailles et à Lyon.
29. La Convention nomme dans son sein une commission de onze membres, qui sera chargée de la confection des lois organiques de la constitution de 1793.
- Ces membres sont Cambacérès, Merlin de Douai, Sieyès, Thibaudeau, Lareveillère, Lesage d'Eure et Loire, Boissy-d'Anglas, Creuzé-Latouche, Louvet du Loiret, Berlier et Daunou.
29. Le député Maribon-Montaut est décrété d'arrestation.

FLORÉAL. — Avril et Mai.

4. Le baron de Staël, ambassadeur du roi de Suède est admis au sein de la Convention. Il parle assis.
16. Affaire du camp de Cistella.
17. Fouquier-Tainville, ex-accusateur public du tribunal révolutionnaire, est condamné à mort et exécuté.
17. Affaires de Crespia, Bascara et de la Fluva.
20. Attaque du camp de Masquiracha.
- 28, 29 et 30. Troubles à Toulon. Les Montagnards s'emparent de l'arsenal; le représentant Brunel, forcé par eux de signer un arrêté pour la mise en liberté des détenus, se brûle la cervelle.

PRAIRIAL AN 3. — Mai et Juin 1795.

1^{er}. Dès les dix heures du matin la générale bat dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceaux ; le tocsin sonne ; à 11 heures , la Convention se réunit et tous les députés jurent de mourir à leur poste. A trois heures et demie , malgré la résistance de la garde qui entoure la salle , une des portes est forcée par un rassemblement d'hommes armés et d'habitans des faubourgs. Les délibérations sont interrompues ; le député Ferraud est assassiné , et sa tête placée sur le bureau du président (Boissy-d'Anglas) , qui malgré les menaces des assassins , n'abandonne pas son poste. Des députés conspirateurs profitent du désordre et de la terreur qui règnent dans l'assemblée , pour rendre plusieurs décrets révolutionnaires ; ils prononcent le rappel de Collot-d'Herbois , Billaud-Varennes et Barrère. On voit écrit sur les chapeaux des factieux , et ils demandent à grands cris *du pain et la constitution de 1793*.

A 11 heures du soir , la multitude est chassée par la force armée dirigée par Raffet , commandant du bataillon de la butte des Moulins. Les prétendus décrets prononcés pendant le trouble et la violence , sont rapportés , et les députés qui les ont rendus , Romme , Duquesnoy , Prieur de la Marne , Duroy , Bourbotte , Goujon , Soubrany , Albitte l'ainé , Peyssard , Lecarpentier de la Manche , Pinet l'ainé , Borie , Fayau et Rhul , sont mis en arrestation.

L'assemblée reste en permanence ; à deux heures du matin , le calme est rétabli.

1^{er}. La Convention ordonne le désarmement

PRAIRIAL AN 3. — Mai et Juin. 1795.

de tous les agens de la tyrannie qui précéda le 9 thermidor.

2. La Convention décrète que toutes les cloches existantes à Paris seront brisées , et défend de porter d'autre signe de ralliement que la cocarde nationale.
3. Tinelle , serrurier , reconnu pour avoir porté la tête de Ferraud , est condamné à mort par le tribunal criminel du département. Comme on le conduisait au supplice à sept heures du soir , à la place de Grève , la populace l'enlève des mains de ceux qui le conduisaient , et le mène rue de Lappe , faubourg Saint-Antoine.
4. La Convention ordonne que la force armée marchera contre les rebelles du faubourg Saint-Antoine ; à huit heures du soir ils sont forcés de rendre leurs canons , et de livrer l'assassin à qui ils ont donné azile.
4. Création d'une commission militaire pour juger les conspirateurs des premiers jours de prairial et du 12 germinal précédent.
4. Il est défendu aux femmes d'assister désormais à aucune assemblée politique.
5. Rapport du décret de déportation prononcé contre Collot , Billaud , Barrère et Vadier ; ils sont décrétés d'accusation et seront traduits au tribunal criminel de la Charente-Inférieure.
- Pache ex - maire , Audouin son gendre , Bouchotte ex - ministre de la guerre , Daubigny son adjoint , etc. seront traduits au tribunal criminel du département d'Eure - et - Loir.
5. Le comité de salut public ordonne la continuation du désarmement des terroristes à Paris,

PRAIRIAL AN 3. — Mai et Juin 1795.

5. Les sections du Panthéon , des Gravilliers et de la Cité sont désarmées de leurs pièces de canon , et de suite toutes les sections de Paris.

5. Delorine , mulâtre , et capitaine des canonniers de la section de Popincourt , est condamné à mort pour avoir refusé de rendre les canons.

Legrand , lieutenant de gendarmerie , et Gentil , membre du comité révolutionnaire de la section du Contrat-Social , sont condamnés à mort.

5. Un arrêté du comité de Salut Public enjoint à tous les citoyens qui ont des piques , de les remettre sous 24 heures au comité civil de leur section.

5. La garde nationale parisienne reçoit une nouvelle organisation ; elle est composée de grenadiers , de chasseurs et de fusiliers.

6. Le député Pautrizel est décrété d'arrestation.

6. Les gendarmes de tribunaux , et les gendarmes de la 25^e. division , sont licenciés.

6. Boucher , marchand de vin , convaincu d'avoir coupé la tête de Ferraud ; Tinelle et dix-huit gendarmes sont exécutés à mort.

7. Attaque du camp de Pentos.

8. Décret d'accusation contre les députés Rhul , Romme , Duroy , Goujon , Forestier , Albitteainé , Bourbotte , Duquesnoi , Soubrany , Prieur (de la Marne) , Peyssard. *Voyez le 29.*

8. Les députés Esnue - Lavallée , Charbonnier , Laignelot , Tyrion et Panis , sont décrétés d'arrestation.

8. Ratification

PRAIRIAL AN 3. — Mai et Juin 1795.

8. Ratification d'un traité de paix et d'alliance conclu le 27 floréal précédent entre la République française et les Provinces-unies, et d'un nouveau traité de paix avec le roi de Prusse.
8. Dupuy et Hennequin, convaincus d'avoir participé à l'assassinat de Ferraud, sont exécutés à mort.
9. Robert-Lindet, Vouland, Jean-Bon-Saint-André, Jagod, Elie Lacoste, Lavicomterie, David, Barban-Dubarrand, et Bernard (de Saintes), tous anciens membres des comités de gouvernement, sont mis en arrestation.
10. Rhul, mis en arrestation le 1^{er}. de ce mois, se tue d'un coup de poignard.
11. La Convention accorde à chacun des douze arrondissemens de la commune de Paris, un édifice public, pour exercer le culte.
11. Chauvel, convaincu d'avoir porté la tête de Ferraud au bout de sa bayonnette; Chevrier et Duval, sont condamnés à mort.
12. Le tribunal révolutionnaire est supprimé.
14. Honneurs funèbres rendus, dans le sein de la Convention, à la mémoire du député Ferraud.
14. Les députés Levasseur (de la Sarthe), Dartigoite, Sergent le jeune, Javogues, Malarmé, J.-B. Lacoste, Baudot, Monestier (du Puy-de-Dôme) et Allard, sont décrétés d'arrestation.
16. Maure, député de l'Yonne, se brûle la cervelle.
17. Des lettres de Toulon annoncent à l'Assemblée que les rebelles ont mis bas les armes,

Précis de la Révolution.

PRAIRIAL AN 3. — Mai et Juin 1795.

et que les troupes de la République sont entrées dans la ville.

17. Réception de deux ambassadeurs extraordinaires des Provinces-Unies.
19. Linet, pour avoir marché à la tête des séditions le premier prairial ; Mauger, pour avoir porté la tête de Ferraud dans la salle de la Convention, sont exécutés à mort.
20. Le comité de législation est autorisé à prononcer les radiations de la liste des émigrés.
20. Le fils de Louis XVI, âgé de 10 ans, meurt à la prison du Temple.
21. Restitution des biens des condamnés.
24. Prise de la forteresse de Luxembourg par le général Hatry.
26. Bataille de la Fluvia, gagnée sur les espagnols par l'armée des Pyrénées orientales commandée par le général Schérer.
29. Les députés Roinme, Soubrany, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte et Goujon, sont condamnés par la commission militaire établie le 4, à la peine de mort, et Peyssard à la déportation.
Romme, Duquesnoy et Goujon se tuent avant le supplice.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

4. Les citoyens Blaw et Mayer, ambassadeurs de la République de Hollande, sont reçus dans le sein de la Convention.
5. Boissy - d'Anglas présente le projet d'une nouvelle constitution.

MESSIDOR AN 3. — Juin et Juillet 1795.

5. La Convention nomme Raffet commandant temporaire de la place de Paris.
6. Décret qui ordonne le désarmement des citoyens de Lyon.
8. Combat du col de Terme , entre l'armée des Alpes et d'Italie réunies , commandée par le général Serrurier , contre les piémontais.
9. Crédit d'une légion de police composée de 6,700 hommes , et destinée à la garde de Paris.
10. Débarquement de plusieurs régiments Anglais et de 1,800 émigrés , sur la presqu'île de Quiberon en Bretagne.
10. Prise du camp retranché de Deva , par le général Moncey.
12. La Convention ratifie le traité d'échange de la fille de Louis XVI avec les députés , ministres et ambassadeurs français détenus par l'Autriche , et consent à rendre la liberté à tous les Bourbons restés en France.
- 13, 14 et 15. Enlèvement de toutes les positions des espagnols jusqu'à Lecumbery , par le général Moncey.
18. Combat contre les espagnols à Yrursum.
13. Etablissement de gardes champêtres dans toute l'étendue de la République.
20. La Convention décrète que les exécutions à mort n'auront plus lieu sur la place de la Révolution , et qu'elles se feront à la barrière du Trône.
23. Loi qui ordonne aux étrangers avec lesquels la République est en guerre , de sortir

MESSIDOR AN 3. — Juillet et Août 1795.

- de France , s'ils n'y sont domiciliés avant le 1^{er}. janvier 1792.
- 24 et 25. Prise du camp retranché de Deybar , de Durango , sur les espagnols.
25. Les ci-devant collèges sont affectés à l'établissement des Ecoles centrales et à l'instruction publique.
26. Emprunt d'un miliard à 3 pour 100 d'intérêt.
- 26 , 27 et 29. Les espagnols sont forcés d'abandonner la Biscaye ; prise des salines de Victoria et de Bilbao , par le général Moncey.
29. Acte d'accusation contre Joseph Lebon , et son renvoi devant le tribunal criminel de la Somme , pour y être jugé.

HERMIDOR. — Juillet et Août.

3. Défaite des anglais et émigrés débarqués à Quiberon ; tous les émigrés au-dessus de seize ans sont fusillés.
4. Rétablissement du droit de patentes pour toute espèce de commerce.
4. Traité de paix avec le roi d'Espagne.
7. Etablissement des contribution personnelle et taxe somptuaire sur les cheminées , poèles , voitures , etc.
11. Enlèvement des redoutes de champ di Pietri , par l'armée des Alpes et d'Italie réunies , défendu par un corps nombreux d'Autrichiens.
12. M. Quirini , ambassadeur de la République de Venise , est reçu au sein de la Convention.

THE R M I D O R A N 3. — Juil. et Août 1795.

14. Ratification du traité de paix conclu avec l'Espagne le 4 du présent.
18. Suppression des certificats de civisme.
- 21 et 22. Décret d'arrestation prononcé contre les députés Léquinio, Lauinan, Lefiot, Dupin, Bo, Piorry, Massieu, Chaudron-Rousseau, Laplanche et Fouché (de Nantes).
22. Célébration de l'anniversaire du 10 août 1792.
23. Loi qui permet à tous français d'armer en course pour courir sur les bâtimens ennemis.
28. La Convention règle tout ce qui est relatif à la fabrication, au titre et à la légende soit des pièces d'or, soit de la monnaie d'argent et de la petite monnaie.
28. Loi portant que tous les jugemens rendus révolutionnairement depuis le 10 mars 1793, jusqu'au 8 nivose de l'an 3, contre des personnes actuellement vivantes, portant peine affictive ou infamante, détention ou emprisonnement, sont déclarés comme non avenus, sauf la révision dans les cas déterminés.

F R U C T I D O R. — Août et Sept.

5. Loi sur les moyens de terminer la révolution, sur la présentation de l'acte constitutionnel aux assemblées primaires, la réélection des deux tiers des membres de la Convention, l'inéligibilité de ceux en arrestation ou accusation, etc.
6. Dissolution des assemblées connues sous le nom de clubs ou sociétés populaires.

FRUCTIDOR AN 3. — Août et Sept. 1795.

7. Le nom des jours *sans-culotides* est remplacé par celui de jours *complémentaires*.
8. Combat de Saint-Bernouil à l'armée des Alpes et d'Italie, contre les piémontais.
11. Plusieurs sections de Paris viennent à la barre de l'assemblée, se plaindre de ce qu'on les entoure de force armée ; la section des Champs-Élysées manifeste son improbation contre le décret qui force à conserver les deux tiers des membres de la Convention.
13. Adoption d'une adresse au peuple français, présentée par la commission des onze pour l'exécution du décret du 5 de ce mois.
14. Suspension provisoire de toute radiation de la liste des émigrés.
14. Combat du Mont-Genèvre à l'armée des Alpes, contre les piémontais.
15. Combat et défaite des piémontais au poste de Cerise, par l'armée des Alpes et d'Italie.
15. Loi qui donne à l'école des travaux publics le nom d'*École Polytechnique*, et qui règle ce qui est relatif à l'examen et à l'admission des candidats.
17. L'ex-général Montesquiou est rayé de la liste des émigrés.
18. Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, est rayé de la liste des émigrés.
18. Ratification du traité de paix conclu entre la République française et le Landgrave de Hesse-Cassel.
- 19 et 20. Passage du Rhin par l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Kléber ; prise de Keyserwerth et de Dusseldorf.

FRUCTIDOR AN 3. — Août et Sept. 1795.

22. Restitution des biens des prêtres déportés.
23. La Convention charge la commission des onze de coordonner dans l'ordre convenable les articles du code civil qui ont été décrétés, soit avant, soit après le 9 thermidor an 2.
24. Plusieurs individus viennent se plaindre à la Convention d'avoir été chassés de leurs sections; celle de l'Unité annonce qu'elle a accepté la constitution, et *rejeté à l'unanimité le décret sur la réduction des deux tiers.*
27. Combat d'Henef et d'Hanelshorn, à l'armée de Sambre-et-Meuse.
- 27 et 28. Plusieurs sections annoncent leur acceptation de la constitution, et le rejet du décret des 5 et 13 fructidor.
29. Députation de l'assemblée primaire des Tuileries: *nous n'avons été, dit l'orateur, ni trompés, ni influencés, lorsque nous avons accepté la constitution, rejeté les décrets sur la réélection, proclamé notre permanence, et rompu les barrières que vous avez opposées à notre liberté. Quel que soit le vœu de la France, nous désirons vous voir finir votre carrière sans inquiétude, et la recommencer sans regrets.*
30. Organisation des écoles de services publics, connues sous les noms d'école polytechnique, d'artillerie, des ingénieurs militaires, des ponts et chaussées, des mines, des géographes, des ingénieurs de vaisseaux, de navigation, de marine.
30. Combat et prise d'Altenkirchen dans la Westphalie, par l'armée de Sambre-et-Meuse.

JOUPS COMPLÉMENT AN 3.—Sept. 1795.

1^{er}. jour. Emeute à Chartres, à l'occasion des subsistances. Le député Letellier, qui s'y trouve en mission, harangue les insurgés pour les calmer, ses efforts sont inutiles; il ne veut pas employer la force, la sédition et le désordre augmentent: Letellier désespéré de son impuissance, se donne la mort.

2^e. jour. Le palais des Tuileries est désigné pour la tenue des séances du conseil des Anciens, et le palais ci-devant Bourbon pour celles du conseil des Cinq-cents.

3^e. Combat sur la Lahn; prise de Limbourg, Diezt et Nassau.

3^e. Combat à l'armée d'Italie, sur la ligne de Borghetto.

4^e. Reddition de Manheim, par capitulation.

VENDÉMIAIRE AN 4. — Sept. et Oct. 1795.

1^{er}. La Convention déclare au peuple français que la constitution a été acceptée à la majorité de 914,853 sur 958,226 votans; que les décrets des 5 et 13 fructidor sur la réélection des deux tiers, ont été également acceptés.

1^{er}. Convocation des assemblées électorales pour le 20 du présent. Dispositions sur la validité des nominations des électeurs. Toutes les assemblées électorales devront être terminées le 29.

3. Combat de Garesio à l'armée d'Italie.

3. Loi sur la sûreté de la représentation nationale, et adresse de la Convention aux habitans de Paris, dans laquelle elle déclare que s'il venait à être commis quelqu'attentat

VENDÉMIAIRE AN 4. — Sept. et Oct. 1795.

sur l'un des membres , le Corps législatif s'installera à Châlons-sur-Marne.

3. La Convention charge les représentans ayant la direction de la force armée de prendre des mesures pour assurer la tranquillité publique.

4. La Convention arrête que chacun de ses membres fournira la déclaration écrite de sa fortune actuelle et de celle qu'il avait avant la révolution.

5. Loi portant des peines contre les présidens et secrétaires des assemblées primaires ou électorales qui mettraient aux voix ou qui signeraient des arrêtés étrangers aux élections , et contre ceux qui les imprimeraien t , exécuteraient , etc.

7. Loi sur l'exercice et la police extérieure des cultes.

Par les articles XX et XXI , titre IV , il est défendu aux tribunaux d'avoir aucun égard aux actes de l'état civil dressés par les ministres du culte.

Par l'art. X du même titre , toutes dotations perpétuelles ou viagères et établissemens de taxes pour les frais de culte sont interdites.

7. L'Assemblée refuse d'admettre à sa barre des citoyens porteurs d'une adresse ayant pour titre : *Déclaration à la représentation nationale au nom de la majorité des assemblées primaires de Paris , signée des commissaires de ces assemblées.*

9. Réunion définitive des pays de Liège , de Luxembourg et de la Belgique à la France.

10. Les décrets des 5 et 13 fructidor sont

VENDÉMIAIRE AN 4. — Sept. et Oct. 1795.

l'occasion de motions effervescentes dans plusieurs sections.

10. L'ouverture des séances du Corps législatif est définitivement fixée au 5 brumaire.

10. Organisation du ministère.

11. Fête funèbre à l'occasion des députés mis en accusation le 3 octobre 1793.

Dans le nombre de ceux à qui la Convention donne des regrets, se trouvent les noms de Grangeneuve, Rebecqui et Troublet dont on n'a pas rapporté la mort, n'en ayant pas la date certaine ; le premier fut exécuté à Bordeaux, comme mis hors la loi.

11. Dénonciation d'une adresse de la section Lepelletier, qui convoque les élections.

La Convention se déclare en permanence.

11. Les électeurs de Paris s'assemblent au théâtre français.

11. Loi portant que les assemblées primaires ne pourront plus se réunir après le 15 de ce mois, et que les électeurs ne pourront s'assembler avant le 20, sous peine d'être poursuivis comme coupables d'attentats envers la souveraineté nationale.

12. A minuit la section Lepelletier est investie par des troupes.

13. A quatre heures Barras est nommé général en chef de l'armée de l'intérieur en remplacement du général Menou, dénoncé comme royaliste.

Quelques sections armées et les troupes de ligne sont en présence ; le combat s'engage, les citoyens et la garde nationale sont repoussés par des décharges de canon, le sang

VENDÉMIAIRE AN 4. — Sept. et oct. 1795.

- coule, l'effroi règne par-tout : les troupes de la Convention s'emparent de tous les postes, toutes les assemblées de section sont dissoutes.
14. Ordre d'arrêter les courriers et émissaires envoyés dans les départemens par les sections de Paris.
 15. Etablissement de trois conseils militaires pour juger les citoyens rebelles aux décrets de la Convention.
 15. Les lois des 17 septembre 1793, 5 ventose et 21 germinal an 3, sont rapportées : la première relative à l'arrestation des *suspects*, et les autres au désarmement des *terroristes*.
 16. Suppression de l'état-major, des compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale de Paris, dont la direction est désormais confiée au général de l'armée de l'intérieur.
 18. Bonaparte est nommé général en second de l'armée de l'intérieur.
 19. Loi sur la division du territoire de la République, le placement et l'organisation des autorités administratives et judiciaires.
 20. La Convention rapporte les articles II et III de la loi du 4 prairial dernier, relatifs à Barrère, Billaud et Collot, et charge ses comités de les faire déporter.
 21. La Convention passe à *l'ordre du jour* sur un *référé* relatif à Joseph Lebon, condamné à mort le 17 précédent, par le tribunal criminel du département de la Somme.
 22. Il est défendu de poursuivre aucun des fonctionnaires publics à raison des mesures révolutionnaires qu'ils ont pu avoir prises pendant

VENDÉMIAIRE AN 4. — Sept. et Oct. 1795.

qu'ils étaient en place, lorsque ces mesures ont été autorisées par les lois. Tous jugemens rendus contre eux sont annulés et regardés comme non avenus.

22. Organisation des hôtels des Monnaies, et ateliers monétaires.
23. Dénonciation faite à la Convention réunie en comité général, par Tallien, contre plusieurs députés. A la suite du comité, l'arrestation de Saladin et de Rovère est prononcée.
24. Retraite et déroute de l'armée de Sambre-et-Meuse, après des triomphes rapides.
25. Organisation de la bibliothèque nationale, son administration est confiée à un conservatoire composé de huit membres.
28. Le député Julien de Toulouse, mis en arrestation le 28 brumaire an 2, décrété d'accusation le 26 ventose suivant, relevé de ce décret le 20 germinal an 3, mais non rappelé au sein de la Convention, écrit pour se justifier des inculpations dirigées contre lui. Sa lettre est renvoyée aux comités.
29. Loi qui ordonne la poursuite des assassinats commis par les compagnies de *Jésus* et du *Soleil* et autres associations royalistes.
30. Nomination d'une commission dans le sein de la Convention pour préparer des *measures de salut public*; elle est composée de Tallien, Pons (de Verdun), Dubois de Crancé, Roux (de la Marne) et Florent Guyot.
30. La Convention décrète que dès demain le général Menou sera mis en jugement.
30. Les représentans Lomont et Aubry, et le général Miranda, sont mis en arrestation.

BRUMAIRE

BRUMAIRE AN 4. — Oct. et Nov. 1795.

- 1^{er}. Thibaudeau dénonce Tallien à la convention, il démasque avec courage les partisans du nouveau système de terreur qui menace encore une fois la France.
- 2^e. Les dispositions de la loi du 28 thermidor an 3 relatives aux jugemens rendus révolutionnairement, sont déclarés applicables à ceux intervenus jusqu'au 13 vendémiaire dernier.
3. Nouveau code des délits et des peines.
3. Organisation de l'instruction publique, des écoles primaires, centrales, spéciales, et de l'institut national.
- Etablissement de sept fêtes nationales.
3. Loi qui exclut de toutes fonctions publiques jusqu'à la paix, les provocateurs de mesures séditieuses, les émigrés et parens d'émigrés, etc. et qui ordonne l'exécution des lois de 1792 et 1793, contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion.
3. *Suppression de la commission des cinq*, créée le 3 vendémiaire précédent.
4. Disposition portant que la peine de mort sera abolie, à dater de la paix générale, art. 1^{er}. de *la loi d'annistie* pour tous les délits relatifs à la révolution, antérieurs au 13 vendémiaire.
4. Réunion du duché de Bouillon à la France.
4. Etablissement d'une contribution extraordinaire de guerre par addition à la contribution foncière.
4. Les membres de la Convention qui ont été réélus par le peuple, se forment en corps électoral pour compléter les deux tiers qui doivent entrer au Corps législatif.

Les membres de la Convention, âgés de 40

Précis de la Révolution.

BRUMAIRE AN 4. — Oct. et Nov. 1795.

ans et mariés , se partagent par le sort entre le conseil des Anciens et celui des Cinq-cents ,
 5. Le général Menou est acquitté par le conseil de guerre devant lequel il avait été traduit par décret rendu sur la dénonciation de Barras.

Grand nombre d'individus sont condamnés à mort par *contumace*.

I^{er}e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

6. Les députés formant le conseil des Cinq-cents se réunissent provisoirement à la salle du Manège , et celui des Anciens aux Tuilleries , dans le local de la Convention : l'un et l'autre conseil *se constituent* de suite assemblée délibérante ; ils s'en donnent avis par des messages réciproques.

8. Le conseil des Cinq-cents forme une liste de cinquante candidats pour l'élection des cinq membres qui doivent composer le Directoire , excepté les noms de Barras, Sieyès, Lareveillère, Letourneur et Reubell, on ne voit sur cette liste que ceux d'individus entièrement inconnus.

10. Le conseil des Anciens nomme membres du Directoire les citoyens Lareveillère-Lepaux, Letourneur (de la Manche,) Reubell , Sieyès et Barras.

Sieyès refuse la place de directeur.

BRUMAIRE AN 4. — Oct. et Nov. 1795.

11. Le Directoire choisit les ministres ; il appelle les citoyens Aubert - Dubayet au ministère de la guerre , Truguet à celui de la marine , Charles Lacroix à celui des relations extérieures , Merlin à celui de la justice , Gaudin à celui des finances , et Benezech à celui de l'intérieur.
11. Le citoyen Trouvé , redacteur du Moniteur est nommé secrétaire général du directoire.
13. Carnot , ex-membre du comité du Gouvernement , est nommé directeur à la place de Sieyès.
13. Le Directoire s'installe au palais du Luxembourg.
15. Le citoyen Lagarde est nommé secrétaire-général du Directoire à la place du cit. Trouvé , démissionnaire.
16. Ratification du traité de paix conclu entre la République française et le landgrave de Hesse-Cassel.
17. Les députés Saladin , Rovère , Aubry et Lomont sont mis en liberté.
17. Le citoyen Fayoult est nommé ministre des finances à la place du citoyen Gaudin.
18. Exécution à mort de Lemaitre , ci-devant secrétaire des finances , accusé de conspiration tendante à rétablir la royauté .
Ses complices sont condamnés à la déportation.
19. Le notariat et les objets qui lui sont relatifs , sont compris dans les attributions du ministre de la justice.
20. Combat de Creuzenac , à l'armée de Sambre-et-Meuse.

BRUMAIRE AN 4. — Oct. et Nov. 1795.

22. Le Directoire est autorisé à prélever dans les départemens de la Seine, et autres qu'il jugera à propos, la quantité de deux cent cinquante mille quintaux de grains à compte de la contribution foncière.
22. Les fils du ci-devant duc d'Orléans tentent de s'évader du fort Saint-Jean de Marseille.
22. Nomination des commissaires de la comptabilité.
26. Combat à l'armée d'Italie, au champ d'Pietri.

FRIMAIRE. — Nov. et Déc.

2. Bataille de Loano, gagnée par l'armée d'Italie commandée par le général Schérer, sur les Austro-Sardes ; prise de la Pietra, Loano, Finale, Vado et Savone.
3. Combat d'Intrapa et de Garesio.
3. Affaire de Stromberg à l'armée de Sambre-et-Meuse.
- 6, 7 et 8. Combat de Spinardo à l'armée d'Italie.
9. Loi qui assimile les ci-devant nobles aux étrangers, pour l'exercice des droits politiques.
10. Prise de Creuzenac, par l'armée de Sambre-et-Meuse.
19. Emprunt de six cents millions sur les citoyens aisés.
21. Combat à l'armée d'Italie.
24. Le directoire est autorisé à nommer aux places de juges de paix auxquelles il n'a pas été pourvu aux dernières élections.

FRIMAIRE AN 4. — Nov. et Déc. 1795.

26. Combat sur toute la ligne de l'armée de Sambre-et-Meuse dans le Hundstruck.
28. Marie - Thérèse - Charlotte , fille de Louis XVI , part à quatre heures du matin de la prison du Temple , pour être conduite sur la frontière , et échangée avec les députés détenus et autres citoyens français.

NOVEMBRE. — Déc. 1795 et Janv. 1796.

12. Création d'un septième ministère , sous le nom de *ministère de la police générale*.
12. Les députés Camus , Bancal , Quinette et Lamarque , retenus prisonniers en Autriche , paraissent au conseil des Cinq-cents.
14. Merlin est nommé ministre de la police générale , et Genissieux le remplace à celui de la justice.
18. Job Aimé , et plusieurs autres députés , sont exclus , jusqu'à la paix , des fonctions législatives , en vertu de la loi du 3 brumaire.
18. Arrêté du Directoire qui défend de chanter dans les spectacles le *Réveil du peuple* , et qui ordonne de chanter la *Marseillaise* , etc.
22. Les députés et le général Beurnonville , détenus par l'Autriche et échangés , sont présentés au conseil des Cinq-cents.

PLUVIOSE AN 4. — Janv. et Fév. 1796.

- 1^{er}. Jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Le Directoire se rend en cérémonie au Champ-de-Mars, et y prête le serment de haine à la royauté.
5. Envoi de onze agens du gouvernement dans les colonies.
10. Audience publique donnée par le Directoire à Dom Very Corsini, ministre plénipotentiaire du grand duc de Toscane.
15. Réquisition d'une levée extraordinaire de chevaux dans tous les départemens de la République.
19. Petiet, membre du conseil des Anciens, est nommé ministre de la guerre à la place du cit. Aubert-Dubayet.
24. Ramey, membre du conseil des 500-cents, est nommé ministre des finances à la place du citoyen Faipoult.
28. Le Directoire est chargé de statuer sur les demandes en radiation de la liste des émigrés.
30. Brisement des planches et autres objets destinés à la fabrication des assignats.

Depuis l'assemblée constituante, les émissions d'assignats s'étaient tellement multipliées, que, d'après un rapport de l'ex-ministre des finances Ramey, publié en l'an 9, leur fabrication s'est élevée successivement à la somme de 45 milliards 581 millions 614 livres.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

- 1^{er}. Suppression de l'assemblée dite des États généraux de Hollande. Ouverture d'une Convention nationale de la République batave.

VENTOSE AN 4. — Fév. et Mars 1796.

4. Suppression à compter du 1^{er}. germinal , de toutes les agences et commissions administratives.
5. Stofflet , l'un des chefs des Vendéens , arrêté par les soins du général Hocle , est exécuté à Angers.
8. Fermeture de plusieurs clubs ou sociétés populaires , par ordre du Directoire , entr'autres du club anarchique du Panthéon.
20. Loi portant des peines contre ceux qui décrieraient ou refuseraient les monnaies de la République.
28. Crédit de deux milliards 400 millions de mandats territoriaux.

GERMINAL. — Mars et Avril.

9. Charette , chef des Vendéens , est fusillé à Nantes.
10. Bonaparte arrive à Nice , et prend le commandement en chef de l'armée d'Italie.
14. Pichegrus est nommé ambassadeur en Suède : il refuse.
14. Genissieux donne sa démission de ministre de la justice ; Merlin le remplace , et Cochon passe au ministère de la police.
15. Réglement pour l'Institut national des sciences et des arts.
15. Première séance publique de l'Institut. Le Directoire exécutif , les ministres , les ambassadeurs , etc. , y assistent en grand costume. Le président du Directoire prononce un discours sur la renaissance des sciences et des arts , et

GERMINAL AN 4. — Mars et Avril 1796.

sur la protection que le gouvernement se fera un devoir de leur accorder.

16. Reconnaissance faite à l'armée d'Italie vers Cairo.
20. Défaite des révoltés du département du Cher ; prise de Sancerre par les troupes de la République.
20. Combat de Voltry.
21. Attaque de la redoute de Montezimo par les autrichiens ; ils sont repoussés.
- Loi qui interdit l'usage des cloches et de toute autre convocation publique pour l'exercice d'un culte.
22. La campagne s'ouvre en Italie sous le commandement du général Bonaparte.
23. Bataille de Montenotte, gagnée sur les autrichiens par l'armée d'Italie.
25. Prise de Cossaria, par l'armée d'Italie.
26. Bataille de Millesimo, gagnée sur les austro-sardes, par l'armée d'Italie.
26. Combat de Dégo ; combat et prise de Saint-Jean dans la vallée de la Barmida ; prise de Batisolo, Bagnosco et Pontenocetto ; prise des redoutes de Montezémo, par l'armée d'Italie.
27. Prise du camp retranché et de la ville de Ceva.
28. Suspension provisoirement de la vente des biens des hôpitaux.

FLOREAL. — Avril et Mai.

3. Combat et prise de Mondovi, par l'armée d'Italie.
5. Prise de la ville de Bène, en Italie.

FLORÉAL AN 4. — Avril et Mai 1796.

6. Prise de Fossano, Cherasco et d'Alba, par l'armée d'Italie.
9. Licenciement des 2^e. et 3^e. bataillons de la légion de police, pour cause d'insubordination.
9. Armistice conclu avec le roi de Sardaigne.
10. Entrée des français dans la citadelle de Ceva et dans Coni.
16. Entrée des français dans la ville de Tortone.
17. Arrêté du Directoire qui ordonne la formation de colonnes mobiles prises dans la garde nationale sédentaire.
19. Passage du Pô par l'armée d'Italie.
20. Les autrichiens attaquent les français près de Cordogno ; ils sont repoussés et l'on s'empare de Casale.
21. Bataille mémorable de Lodi, sous la conduite de Bonaparte ; passage du pont, malgré le feu roulant des batteries opposées et l'armée du général Baulieu.
21. Loi qui exclut de Paris les ex-conventionnels sans fonctions, les militaires et fonctionnaires destitués, les prévenus d'émigration, etc. et qui prononce la déportation contre ceux qui y seraient trouvés après un délai de trois jours.
22. Prise de Pizzighitone et de Crémone.
23. Rétablissement des vingt-quatre officiers de police de la commune de Paris.
23. Message du Directoire au conseil des Cinq-cents, annonçant l'arrestation de Babeuf journaliste, de Laignelot ex-conventionnel, de Drouet législateur, et d'autres auteurs ou complices d'un complot tendant au rétablissement de la constitution de 1793, à dissoudre

FLORÉAL AN 4. — Avril et Mai 1796.

- les autorités et le gouvernement actuel , à former des listes de proscriptions , etc. qui devait éclater dans la nuit du 23 au 24.
26. Conclusion de la paix avec le roi de Sardaigne.
28. Prise de Milan , Pavie et Côme.
29. Le Directoire transmet aux conseils des renseignemens sur la conspiration de Babeuf. Il annonce l'arrestation de 33 individus , parmi lesquels on distingue les noms d'Amar , Vadier , Choudieu et Ricord , ci-devant conventionnels , d'Antonelle ex - législateur , de Félix Lepelletier-Saint-Fargeau , etc.
30. Ratification d'un traité de paix conclu entre la République et le roi de Sardaigne.

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

- 1^{er}. Conclusion de l'armistice avec le duc de Modène.
6. Affaire de Bagnasco contre les habitans révoltés.
7. Prise de Pavie par l'armée d'Italie.
10. Fête de la reconnaissance , célébrée en l'honneur des victoires des armées de la République.
11. Combat de Borghetto ; passage du Mincio ; prise de Valleggio.
12. Prise des avant-postes de Nider-Diebach et de Manebach , par l'armée de Sambre - et - Meuse.
13. Prise de la forteresse de Peschiera par l'armée d'Italie.

PRAIRIAL AN 4. — Mai et Juin 1796.

13. Attaque des retranchemens de la Sieg et de la Acher, par l'armée de Sambre-et-Meuse.
15. Entrée de l'armée d'Italie dans Véronne.
16. Bataille d'Altenkirchen gagnée par l'armée de Sambre-et-Meuse sur les autrichiens.
16. Investissement de la place de Mantoue par l'armée d'Italie ; prise du faubourg Saint-Georges et de la tête du pont de Mantoue ; et prise du faubourg de la Chierale.
17. Conclusion de l'armistice avec le roi de Naples.
17. Prise du fort de Fuentes.
17. Prise de Dierdorff, Montabaur et Bendoff.
18. Prise de Weilbourg.
20. Prise de Kayserlautern, Tripstat, Neustadt, etc.
26. Prise de Nassau et combat de Nutterstatt.
27. Combat de Wetzlar.
28. Le député Drouet, impliqué dans la conjuration de Babeuf, est entendu en comité général au conseil des Cinq-cents.
29. Ouverture de la tranchée devant Mantoue.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

- 1^{er}. Le général Moreau prend le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle, à la place du général Pichegru.
- 1^{er}. Prise de Reggio, Bologne et du fort Urbain.
2. Combat devant Manheim, par l'armée de Rhin-et-Moselle.
5. Conclusion de l'armistice avec le pape.
6. Passage du Rhin près Strasbourg, par l'armée de Rhin-et-Moselle ; prise du fort de Kehl.

M E S S I D O R A N 4. — Juin et Juillet 1796.

7. Prise de Wilstett.
8. Prise d'Offenbourg.
9. Combat d'Appenwhir et d'Urtaffer.
9. Entrée des français dans Livourne.
9. Armistice conclu entre le pape et Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. L'une des conditions est que sa Sainteté paiera 21 millions de France ; qu'il livrera cent tableaux, vases ou statues au choix des commissaires français, etc.
10. Bataille de Renchen, gagnée par l'armée de Rhin-et-Moselle.
11. Capitulation du château de Milan après douze jours de tranchée ouverte, la garnison prisonnière de guerre.
14. Passage du Rhin près Neuwied, par l'armée de Sambre-et-Meuse.
16. Combat d'Oss, et prise de Baden et de Fren-denstatt.
17. Bataille de Rastadt, gagnée par l'armée de Rhin-et-Moselle.
17. Combat du lac de Garda et de Belone.
18. Combat de Lugo.
19. Combat de Limbourg, prise de Runkel.
20. Nouveau Code civil présenté à l'examen des conseils par Cambacérés, au nom de la commission de la classification des lois.
20. Décret d'accusation prononcé contre Drouet, par le conseil des Anciens.
21. Passage de la Lahn, marche de l'armée de Sambre-et-Meuse sur Francfort et Mayence.
21. Combat de Rastadt, Guerbach et Dourlach.
21. Combat de Butzbach, etc. Prise de Friedberg.
22. Affaires d'Ettlingen, Durlach et Carlsruhe.

26. Prise

MESSIDOR AN 4. — Juin et Juillet 1796.

26. Prise des postes d'Haslach et de Haussen.
28. Sortie de la garnison de Mantoue.
28. Prise de Francfort, par l'armée de Sambre-et-Meuse.
29. Prise d'Alperbach, de Rhinfelden, Seckingen et de tout le Frickthal.
29. Le jury d'accusation du département de la Seine décide qu'il y a lieu à accusation contre Babeuf et trente - un de ses complices dans la conspiration du 22 au 23 floréal. Ils sont renvoyés devant la haute - cour nationale, pour y être jugés avec le député Drouet.
30. Attaque du camp retranché des autrichiens sous Mantoue.
30. Prise de Stuttgart; combat d'Echingen.

THEMIDOR. — Juillet et Août.

4. Prise de Schwinfurt.
6. Prise de la citadelle de Wurtzbourg.
8. Prise du fort de Koenigstein.
10. Prise de Francfort.
11. Sortie de la garnison de Mayence.
13. Combat de Salo et de Lonado. Levée du siège de Mantoue par les français.
14. Reprise de Brescia par les français.
15. Prise de Koenigshoffen.
16. Prise du poste de Heidenheim.
16. Reprise de Salo, Lonado et Castiglione.
17. Prise de Saint - Ozeto ; combat de Gavardo.
17. 4000 Autrichiens viennent sommer Lonado de se rendre ; le général Bonaparte s'y trouve

THERMIDOR AN 4. — Juil. et Aout 1796.

n'ayant que 1200 hommes, et il fait mettre bas les armes aux autrichiens.

17. Prise de Ramberg.
18. Combat de Castiglione et de la Chieza.
19. Levée du siège de Peschiera par les autrichiens.
19. Combat d'Altendorff.
19. L'escadre hollandaise commandée par l'amiral Lucas, et envoyée au cap de Bonne-Espérance pour reprendre cette importante colonie, se rend aux anglais par capitulation, et sans faire de résistance.
20. Passage du Mincio ; prise de Véronne.
21. Combat de Neresheim ; combat sur la Rednitz ; prise de Forcheim.
21. Affaire de Nider-Ulm près Mayence.
21. Proclamation du conseil des Cinq-cents, qui convoque la haute-cour nationale à Vendôme.
23. Le jury du tribunal criminel du département de la Seine, en acquittant Quatremère de Quincy, *contumace* condamné à mort par suite des événemens de vendémiaire, déclare qu'il n'est pas constant qu'il y ait eu *conspiration* tendant à dissoudre l'autorité législative.
23. Reprise des positions devant Mantoue.
24. Prise des postes de la Corona, de Montbaldo, et de Préabalo.
24. Bataille de Heidenheim, par l'armée de Rhin-et-Moselle ; prise de Bregenz.
24. Prise du fort Rhotemberg.
25. Combat de la Roque-Danfonce et de Lodron.

THERMIDOR AN 4. — Juil. et Août 1796.

26. Combat de Kamlach, trois généraux autrichiens pris.
28. Prise de Neumark.
28. Ratification du traité de paix conclu entre la République française et le duc de Würtemberg et de Teck.
29. Loi portant que la fondation de la République sera célébrée par une fête dans toute l'étendue du territoire français.
30. Le député Drouet parvient à s'évader des prisons de l'Abbaye.
30. Combat de Sulzbac, Poperg et Leinfeld.

FRUCTIDOR. — Août et Sept.

2. Retraite de l'armée autrichienne derrière Trente.
2. Passage du Danube, par l'armée de Rhin-et-Moselle.
6. Établissement d'un droit de patente pour l'an 5, et son tarif selon les divers négociés ou professions qui y sont assujétis.
7. Prise de Borgoforte et de Governolo.
7. Passage du Lech, par l'armée de Rhin-et-Moselle, suivi de la bataille de Friedberg.
17. Combat d'Ingolstadt et de Friesing.
18. Combat de Saint-Marco, Pieve et château de la Pietra.
18. Combat de Bruckhall contre les garnisons de Philipsbourg et de Manheim.
19. Prise de Trente, du pont et du village de Lavis.
21. Armistice conclu avec S. A. S. E. Bayaro-Palatine.

FRUCTIDOR AN 4. — Août et Sept. 1795.

21. Combats de Mainbourg, Mosbourg et Neustadt.
 21. Passage de la Brenta; attaque du camp de Primolan; prise du fort de Covelo.
 22. Bataille de la Brenta; prise de Bassano.
 - Du 23 au 24. Des conspirateurs marchent contre le camp de Grenelle, près Paris, au nombre de 6 à 700. Ils sont repoussés; plusieurs chefs sont arrêtés, entr'autres les ex-conventionnels Huguet et Javogues, qui sont pris les armes à la main. Leur cri de ralliement est *vive la constitution de 1793; à bas les conseils; à bas les nouveaux tyrans.*
 24. Loi qui autorise le Directoire à faire faire des visites domiciliaires dans les départemens de la Seine, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise.
 24. Commencement de la glorieuse retraite de l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par le général Moreau.
 26. Ratification du traité de paix et d'alliance offensive et défensive conclu entre la République française et le roi d'Espagne.
 27. Prise de Porto-Legnago.
 29. Bataille de Saint-Georges sous Mantoue.
 29. L'armée de Rhin-et-Moselle repasse le Danube.
 29. Le général Beurnonville remplace Jourdan à l'armée de Sambre-et-Meuse.
-

JOUPS COMPLÉMENT. AN 4. — Sept. 1796.

2^e. jour. Les autrichiens attaquent le fort de Kehl, la ville est prise et reprise par trois fois ; après un furieux combat, les autrichiens sont repoussés.

5^e. jour. Loi portant que le quart des arrérages du dernier semestre de l'an 4, sera payé en numéraire.

Il résulte du rapport qui précède cette loi, que les arrérages des rentes perpétuelles et viagères s'élèvent annuellement à la somme de 270 millions.

5^e. jour. Le général Marceau est tué d'un coup de carabine ; il reçoit à ses funérailles des honneurs des armées française et autrichienne.

5^e. jour. Reprise de Francfort par les autrichiens ; levée du siège de Mayence par les français.

VENDÉMIAIRE AN 5. — Sept. et Oct.

2. Combat de Governolo.

3. La porte Ottomane envoie un ambassadeur pour résider auprès du gouvernement français.

5. Une commission militaire, par un premier jugement, condamne les prévenus de la conspiration de Grenelle, savoir : Virton, Pochon, Sandox et Firiole à la peine de mort, six autres à la déportation, d'autres à la détention.

6. Combat de Nider-Ulm.

8. Affaire de Reggio.

11. Bataille de Biberac gagnée par l'armée de Rhin-et-Moselle.

VENDÉMIAIRE AN 5. — Sept. et Oct. 1796.

24. La haute-cour nationale , convoquée pour juger Drouet , Babeuf et ses complices , est installée à Vendôme.
24. Deuxième jugement de la commission militaire , qui condamne à mort quatre complices de la conspiration de Grenelle , six à la déportation , et deux à la réclusion. Le 20 , les ex-conventionnels Javogues et Huguet , et sept de leurs complices sont par un troisième jugement condamnés à mort , deux sont condamnés à la déportation , quatre à la détention : enfin , par derniers jugemens des 28 vendémiaire et 6 brumaire suivant , six autres prévenus sont condamnés à mort , douze à la déportation , huit à la détention ; les autres accusés sont acquittés. Ceux jugés à mort sont fusillés au camp de Grenelle.
15. Affaires de Rotweil et de Willingen.
16. Combat sous les murs de Mantoue.
20. Passage et combat du val d'Enfer dans les montagnes noires.
24. Le général Moreau annonce l'arrivée de son armée sur les bords du Rhin , après avoir effectué sa retraite dans une distance de cent lieues , à travers des armées ennemis qui n'ont pu l'entamer.
25. Mort du roi de Sardaigne.
28. Combat de Rentzengen et Simonswalle.
29. Reprise de Bastia , Saint-Florent et Bonifacio en Corse , par les français.
30. Combat de Neuwied.
30. Retraite de l'armée de Rhin-et-Moselle sur Huningue ; l'aile gauche aux ordres du général Desaix , passe le Rhin à Brisach.

BRUMAIRE AN 5. — Oct. et Nov. 1796.

- 1^{er}. Arrivée à Paris du lord Malmesbury, ministre d'Angleterre, pour traiter de la paix avec la France ; Charles Delacroix, ministre des relations extérieures, est chargé d'ouvrir et de suivre les négociations.
3. Ratification du traité de paix conclu entre la république française et le roi des Deux-Siciles.
3. Les deux fils du ci-devant duc d'Orléans, détenus à Marseille, sont transférés à Philadelphie.
5. Prise de Saint-Wendel, Kirchenpoland, etc.
5. Commencement du siège du fort de Kehl par les autrichiens.
7. Combat sous Mantoue.
10. Loi qui prohibe l'importation et la vente des marchandises anglaises.
12. Prise de Saint-Michel.
15. Combat de Brenta.
15. Le peuple de Milan se réunit, et proclame son indépendance.
22. Combats de Saint-Martin, de Saint-Michel et de Caldero.
27. Bataille célèbre d'Arcole, gagnée par l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, après trois jours consécutifs de combats.
27. Mort de Catherine II, impératrice de Russie.
28. Ratification du traité de paix conclu entre la République française et le duc de Parme et de Plaisance.

FRIMAIRE AN 5. — Nov. et Déc. 1796.

- 1^{er}. Combat de Rivoli, de Campana et Corona.
2. Sortie avantageuse de la garnison de Kehl, commandée par le général Desaix ; le général Moreau reçut une balle morte à la tête , Desaix a été blessé.
3. Combat sous les murs de Mantoue.
11. Combat de la tête du pont d'Huningue.
20. Fondation de la *République cispadane*.
29. Lord Malmesbury , dont les négociations sont jugées évasives et tortueuses , et les propositions inadmissibles , reçoit du Directoire l'ordre de quitter le territoire français , et de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures.

NIVO S E. — Déc. et Janv.

21. Reddition de Kehl aux autrichiens après quatre mois de siège ; la garnison commandée par Desaix , sort avec les honneurs de la guerre , tambour battant , drapeaux déployés , armes et bagages.
23. Combats de Saint - Michel et de Monte- baldo.
26. Bataille de Rivoli ; combats d'Anguari.
26. Attaque du faubourg Saint - Georges de Mantoue.
27. Bataille de la Favorite et combat de Saint- Georges devant Mantoue.

PLUVIO S E. — Janv. et Fév.

7. Bataille de Carpenedolo.
8. Combat d'Avio.
9. Prise de Torgole et de Trente.

PLUVIOSE AN 5. — Janv. et Fév. 1797.

10. Sortie de la tête du pont d'Huningue.
10. Poncelin, propriétaire du journal *le Courier républicain*, est attiré sous le faux prétexte d'un mandat d'amener, au Luxembourg dans la partie du palais occupé par Barras ; il est enfermé dans une chambre, et maltraité de la manière la plus atroce par une quinzaine d'individus, à lui inconnus, qui lui reprochent un *article contre Barras*, inséré dans son journal.
12. Rapport fait au Directoire par Cochon, ministre de la police générale, sur une conspiration tendant à mettre sur le trône le soi-disant Louis XVIII.
14. Prise d'Imola, Faenza, Forli, et combat sur le Lavia.
14. Arrêté du Directoire, qui ordonne de traduire devant le conseil de guerre de la 17^e. division, Berthelot de la Villeurnois, Brottier, Duverne, Dupresle dit Dunan, Proly et autres prévenus de la conspiration royale.
14. Prise de la ville de Mantoue après un long blocus ; sa garnison forte de 15,000 hommes est prisonnière de guerre, excepté le général Wurmser.
16. Loi portant que les mandats n'auront plus cours forcé de monnaie entre particuliers.
18. Les bals masqués commencent à reparoître, ils sont prohibés par la police : tous autres après dix heures et demie, sont même défendus.
18. Prise de Derunbano.
21. Prise d'Ancône.
22. Prise de Loretto.
23. L'assemblée nationale batave arrête que le

PLUVIOSE AN 5. — Janv. et Fév. 1797.

- pouvoir exécutif sera confié à un gouvernement composé de cinq membres élus par l'assemblée nationale.
23. Un capitaine de la 18^e. demi-brigade avec 50 hommes, fait 1800 autrichiens prisonniers au village de Garda.
27. Bonaparte permet aux prêtres français réfugiés en Italie, de rester dans les états du pape occupés par son armée.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

- 1^{er}. Traité de paix entre la République française et sa Sainteté Pie VI.
4. Combat de Lovadina.
5. Combat de Bidole.
8. Arrêté du Directoire, qui autorise la délivrance de passe-ports à tous prêtres français qui voudraient se retirer en Italie.
20. Proclamation de Louis XVIII aux français, pour les rappeler à la religion et au gouvernement de leurs ancêtres.
22. Affaire de Bellune.
23. Passage de la Piave ; Combat de Longara et de Sacile.
24. Loi qui rétablit la contrainte par corps en matière civile.
24. Le Directoire instruit le Corps législatif de la conduite révoltante des accusés de Vendôme ; ils ont eu l'audace de chanter à l'audience : *tremblez, tyrans, et vous perfides*, etc. et ont terminé par le refrain *aux armes, citoyens, etc. en montrant le poing aux juges.....*

VENTOSE AN 5. — Fév. et Mars 1797.

- 26. Passage du Tagliamento par l'armée d'Italie.
- 29. Combat de Casasola.
- 29. Les défenseurs des accusés de la conspiration royale déclarent incompétent le conseil militaire chargé de les juger ; le conseil veut prononcer en même temps sur la compétence et sur le fond ; les défenseurs refusent de plaider au fond et se retirent.
- 29. Prise de Grandisca par l'armée d'Italie.
- 30. Combat de Lavia.

GERMINAL. — Mars et Avril.

- 2. Jugement du tribunal de cassation , qui ordonne l'apport par devant lui des pièces de la procédure instruite par le conseil de guerre , contre les prévenus de la conspiration royale , sur la question relative à l'incompétence.
- 2. Combat de Pufero. Entrée des français dans Trieste.
- 2. Combat de Tramain et de Clausen.
- 3. Arrêté du Directoire , qui défend l'exécution du jugement du tribunal de cassation , en date du 2 précédent.
- 3. Les défenseurs des prévenus présentent une pétition au conseil des Cinq-cents , relativement à l'incompétence du conseil militaire. Le Directoire l'instruit également de son arrêté relatif au jugement de cassation ; la conduite du Directoire est amèrement censurée par plusieurs membres : le conseil passe à l'ordre du jour sur le tout.
- 4. Combat de Tarvis ; affaire de la Chiuse.
- 8. Attaque et prise des gorges du Tirol.

GERMINAL AN 5.—Mars et Avril 1797.

9. Prise de Clagenfurth ; l'armée du prince Charles forcée à la retraite.
10. Référé du tribunal de cassation au conseil des Cinq-cents, sur l'obstacle apporté par le Directoire à l'exécution de son jugement du 2 du présent.
Le conseil passe à l'ordre du jour motivé sur la loi du 13 brumaire an 5.
11. Combat des gorges de Neumarck.
12. Evacuation du Tirol par l'armée du prince Charles.
13. Combat de Hundsmarck.
14. L'armée du prince Charles effectue sa retraite à marche forcée sur la route de Vienne ; son arrière-garde est atteinte par la division Masséna, et battue.
15. Suspension d'armes de trois jours entre le général Bonaparte et le prince Charles.
16. (à 1 heure du matin.) Le conseil de guerre séant à la maison commune, condamne à la peine de mort les agens de Louis XVIII, Brotier, Dunan, Lavilleurnois et Proly ; mais ayant égard à quelques circonstances atténuantes, commuée la peine en celle de la réclusion.
17. Assassinat tenté sur la personne du citoyen Sieyès par l'abbé Poule, ci-devant augustin.
18. Bataille de Neuwied ; combat de Dierdorff. Batailles d'Ukerath et d'Altenkirchen, par l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres du général Hoche.
19. Signature des préliminaires de paix à Léoben, entre le général Bonaparte et les plénipotentiaires de l'empereur.
20. Lettre de Vienne, annonçant que les archives

G E R M I N A L A N 5. — Mars et Avril 1797.

chives de l'empire étaient emballées, et que l'empereur allait fuir sa capitale lorsque la nouvelle de l'armistice lui est parvenue.

F L O R É A L. — Avril et Mai.

1^{er}. Fondation de la *secte théophilantropique*, dont les membres sous le nom de *Théophilantropes* ou d'*amis de Dieu et des hommes*, célébrent à leur manière des *fétes religieuses et morales*.

1^{er}. Passage mémorable du Rhin près Gamsheim, par l'armée de Rhin-et-Moselle aux ordres du général Moreau. Combat et prise des villages de Diersheim et d'Honau. Prise du fort de Kehl.

2. Combat et prise de Wetzlaër.

3. Combat et prise du camp de Neuhoff.

8. L'armée de Sambre-et-Meuse aux portes de Francfort et de Mayence, reçoit les nouvelles de la paix.

11. Le Directoire annonce aux deux conseils qu'il vient d'approuver les préliminaires de paix signés par le général Bonaparte et les plénipotentiaires de l'empereur.

14. Manifeste de Bonaparte contre les perfidies du gouvernement de Venise ; il ordonne à l'ambassadeur français de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, et aux différens généraux français de traiter en ennemis les troupes de cette république.

27. Révolution dans la république de Venise ; le gouvernement provisoire est confié à une

FLORÉAL AN 5. — Avril et Mai 1797.

municipalité composée de citoyens de diverses classes et professions. Le 13 suivant, les nobles renoncent à leurs priviléges.

30. L'ambassadeur de Venise quitte Paris, par ordre du Directoire.

II^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

1^{er}. Installation des législateurs nommés pour renouveler le tiers des deux conseils.

Rappel des députés Aimé, Mersan, Gau, Ferrant-Vaillant, Lecerf et Polissard, exclus du Corps législatif en vertu de la loi du 3 brumaire an 4.

1^{er}. Réal, défenseur - officieux de Drouet à la haute-cour de Vendôme, dit, dans son plaidoyer, que *la conspiration de la Villeurnoisi et celle de Babeuf n'ont pas plus de réalité l'une que l'autre ; que ce sont deux mensonges du gouvernement, conçus dans le même cerveau.*

1^{er}. L'élection de Barrère, nommé par les électeurs des Hautes-Pyrénées au Corps législatif, est déclarée nulle.

1^{er}. Le général Pichegrus est élu président du conseil des Cinq - cents, et Barbé - Marbois de celui des Anciens.

PRAIRIAL AN 5. — Mai et Juin. 1797.

3. Révolution dans le gouvernement de la République de Gênes : le 22 suivant, la souveraineté du peuple y est proclamée et garantie dans une convention passée entre le général Bonaparte, le ministre français Faypoult et des députés génois.
6. La haute-cour nationale condamne à la peine de mort Gracchus Babeuf et Darthé ; à la déportation Bonarrotty, Germain, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Menessier.

Babeuf et Darthé se frappent d'un stylet, mais sans s'ôter la vie.

Vadier reste en détention ; les autres accusés, au nombre de 53, sont acquittés.

7. Barthélémy, ministre français en Suisse, est nommé directeur à la place de Letourneur (de la Manche,) sorti par le sort.
9. La loi du 21 floréal an 4, qui exclut de Paris les ex-conventionnels et autres, est rapportée.
29. Rapport de Camille Jordan sur la liberté des cultes et l'usage des cloches, etc.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

5. Quelques membres, au conseil des Cinq-cents, critiquent les révoltes suscitées dans les états d'Italie par nos armées ; leurs observations sont renvoyées à une commission.
9. Loi par laquelle celle du 3 brumaire an 4 est regardée comme non avenue en ce qui concerne l'exclusion des fonctions publiques, et qui rapporte les articles II, III, IV, V et VI de celle du 14 frimaire an 5, relatifs à cette exclusion.

MESSIDOR AN 5. — Juin et Juillet 1797.

11. Bonaparte installe à Milan le Directoire de la République cisalpine ; il renonce au nom du Gouvernement français, à la conquête du territoire cisalpin et proclame son indépendance.
16. Arrivée à Lille de lord Malinesbury, en qualité de ministre anglais, pour traiter de nouveau de la paix avec la France. Letourneur ex-directeur, Pléville-Pellay et Maret, sont nommés par le Directoire ministres plénipotentiaires pour suivre les négociations.
20. La république cisalpine est proclamée à Venise, et la constitution française, adaptée aux localités, y est mise en activité. Grande fête à ce sujet. Le général Bonaparte et son état-major y assistent.
24. L'ambassadeur de la Porte - Ottomane, Esseid-Aly-Effendi, arrive à Paris.
30. Le Directoire écrit au général Bonaparte une lettre approuvative de sa conduite, notamment à l'égard des états de Venise et de Gênes.
30. Renouvellement d'une partie du ministère. Talleyrand-Périgord remplace Charles Delacroix aux relations extérieures ; François (de Neufchâteau), Bénézech à l'intérieur ; Pléville-Pelay, Truguet à la marine ; Hoche, Petiet à la guerre ; Lenoir-Laroche, Cochon à la police générale.

THEMIDOR. — Juillet et Août.

5. Message du Conseil des Cinq-cents au Directoire, pour savoir si Barras avait l'âge

THEMIDORAN 5. — Juil. et Août 1797.

- requis par la constitution, pour être élu directeur.
7. Loi qui défend provisoirement les sociétés particulières s'occupant de questions politiques.
 7. Le général Schérer est nommé ministre de la guerre, et Sottin commissaire près le département de la Seine, ministre de la police générale.
 7. Le Directoire répond au message du Conseil des Cinq-cents, que Barras avait quarante ans et trois mois lorsqu'il a été nommé directeur.
 10. La limite constitutionnelle pour le passage des troupes est fixée à la distance de dix myriamètres du lieu où réside le Corps législatif, ladite distance mesurée à vol d'oiseau.
 10. L'ambassadeur de la Porte-Ottomane se rend à cheval à l'audience du Directoire.
 20. Adresses des armées, dirigées contre la conduite du Corps législatif. Le Conseil des Cinq-cents envoie un message au Directoire, pour se plaindre de ce qu'il permet que des corps armés délibèrent des adresses, et de ce qu'il les laisse circuler dans l'intérieur de la République.
 21. Le général Augereau récemment arrivé de l'armée d'Italie, d'où il avait apporté et présenté au Directoire les drapeaux de la garnison de Mantoue, est nommé commandant de la dix-septième division.
 22. Message du Conseil des Cinq-cents au Directoire, pour lui demander par qui a été donné l'ordre de faire avancer des troupes en-deçà de la ligne constitutionnelle.
 23. Fête du 10 août célébrée au palais du

THE R M I D O R A N 5. — Juil. et Août 1797.

- Luxembourg : le président du Directoire, Lareveillère, attaque *indirectement* le Corps législatif qu'il désigne comme *contre-révolutionnaire*.
23. Traité de paix et d'amitié entre la République française et la reine de Portugal, signé à Paris entre Charles Delacroix, ministre des relations extérieures, et le chevalier d'Arango-d'Azavedo.
24. Le Conseil des Anciens délibère en comité secret sur le changement de résidence du Corps législatif... Il n'arrête rien à cet égard.
25. Loi sur la réorganisation de la garde nationale sédentaire.
26. Des jeunes gens porteurs de collets noirs à leurs habits sont insultés et maltraités par les militaires, dont le nombre augmente tous les jours à Paris.
29. Ouverture d'un concile de l'église Gallicane, dans la cathédrale de Paris ; l'évêque métropolitain de Rennes prononce le discours d'ouverture.

F R U C T I D O R. — Août et Sept.

14. Annulation de tout décret ou arrêté prononçant des *mises hors la loi*.
17. Lettre du général Moreau, commandant en chef l'armée de Rhin-et-Moselle, au Directoire, dans laquelle il l'instruit qu'il a en sa possession plusieurs pièces qui prouvent l'intelligence de Pichegru avec Condé, etc.
18. A quatre heures du matin, on tire le canon d'alarme, les ponts et tous les postes de Paris

FRUCTIDOR AN 5. — Août et Sept. 1797.

sont confiés aux troupes appelées à Paris ; la garde du Corps législatif se range du côté des troupes du Directoire ; Augereau arrache les épaulettes à Ramel, commandant de cette garde ; les salles des deux conseils sont investies, l'entrée en est interdite. Les députés sont convoqués à l'école de Santé ; plusieurs reconnus pour être opposés dans leurs opinions aux vues du Directoire, sont arrêtés.

Carnot, directeur, s'échappe du Luxembourg ; Barthélemy, directeur, est mis en arrestation.

Les administrateurs du département et les douze municipalités de Paris sont suspendues.

18. Le Directoire est autorisé à faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel.

Raffet, ancien commandant du bataillon de la Butte des Moulins, est arrêté.

19. Dispositions portant que les jurés ne pourront prononcer autrement qu'à l'unanimité dans les vingt-quatre heures, art. XXXIII de la *loi* ci-après.

Loi qui ordonne la déportation des directeurs Carnot et Barthélemy, ainsi que celle de 53 députés, de plusieurs particuliers ; qui met les journaux sous l'inspection de la police ; constraint les individus rayés provisoirement de la liste des émigrés, de sortir du territoire de la République ; rapporte la loi du 25 sur l'organisation de la garde nationale ; annule les élections des assemblées primaires et électorales de 49 départemens ; exclut grand nombre de députés du Corps législatif ; autorise le Directoire à nommer aux places vacantes dans les

FRUCTIDOR AN 5.—Août et Sept. 1797.

- tribunaux par suite de ces annulations , l'investit du pouvoir de déporter les prêtres et rétablit les lois sur leur réclusion ou déportation , abrogées le 7 précédent ; permet la réunion des sociétés populaires , etc. etc.
19. Le Directoire fait imprimer et afficher une lettre du général Moreau au directeur Barthélémy , et trouvée dans les papiers de celui-ci après son arrestation ; cette lettre désigne Pichegru comme un conspirateur royaliste.
19. Le Corps législatif vote des remerciemens à Augereau et à l'armée de l'intérieur , pour les services qu'ils viennent de rendre à la patrie.
- Adressse du Corps législatif aux départemens et aux armées.
22. Merlin , ministre de la justice , et François (de Neufchâteau) ministre de l'intérieur , sont proclamés membres du Directoire en remplacement de Carnot et de Barthélémy.
22. Loi qui prononce la déportation des auteurs de quarante-quatre journaux.
23. Treilhard et Bonnier sont nommés pour remplacer Letourneur et Maret dans les négociations entamées à Lille.
24. Installation de Merlin et de François (de Neufchâteau) au palais directorial.
26. Letourneux , commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Loire , remplace Merlin au ministère de la justice.
27. Départ des duchesses de Bourbon et de Conty pour l'Espagne , lieu fixé pour leur déportation.

JOUPS COMPLÉMENT. AN 5. — Sept. 1797.

1^{er}. jour. D'après l'*ultimatum* proposé par les ministres Treilhard et Bonnier, les négociations avec l'Angleterre sont encore une fois rompues, et lord Malinesbury repart pour Londres.

3^e. jour. Mort du général Hoche, commandant en chef l'armée de Sambre - et - Meuse, à Wetzlar; son corps est enterré auprès de celui du général Marceau à Coblenz.

VÉNDÉMIAIRE AN 6. — Sept. et Oct. 1797.

1^{er}. Ceux des députés et autres condamnés à la déportation par la loi du 19 fructidor qui ont été arrêtés, sont embarqués pour la Guyanne à bord de la *Vaillante*, au nombre de 16: Barthélémy, directeur, Aubry, Bourdon de l'Oise, Delarue, Pichegru, Willot, Barbé-Marbois, Lafond-Ladebat, Murinais, Rovère et Tronçon-Ducoudray, députés; Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, Lavilleurnois et Brottier, condamnés par suite de la conspiration royale, Dossonville employé à la police, et Letellier domestique de Barthélémy, qui le suit volontairement.

3. L'ambrechts, commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Dyle, remplace Merlin au ministère de la justice.

5. Nomination d'une commission de sept membres au conseil des Cinq-cents, pour examiner la question d'*ostracisme* et autres mesures de salut public, proposées par Boulay (de la Meurthe.)

VENDÉMIAIRE AN 6. — Sept. et Oct. 1797.

Elle est composée des citoyens Sieyès, Jean Debry, Oudot, Engerrand, Lamarque, Luddot et Boulay.

Le général Leinoine est nommé commandant en chef de la 17^e. division militaire à Paris, à la place du général Augereau.

13. Le Directoire est investi du pouvoir de nommer aux places vacantes dans les administrations, et la loi du 9 messidor, qui ne le lui permettait que dans le cas seul où une administration aurait perdu tous ses membres, est rapportée.

20. Combat entre la flotte hollandaise et la flotte anglaise ; les hollandais perdent cinq vaisseaux.

25. Rapport de Boulay (de la Meurthe) au nom de la commission chargée de proposer des mesures de salut public.

Projet de résolution tendant à expulser à perpétuité du territoire de la République, tous les nobles et anoblis, tous ceux qui ont fait partie des maisons civiles et militaires du roi, de la reine, des frères du roi et des autres membres de la famille royale et princes du sang ; les femmes d'émigrés, même divorcées si elles ne sont pas remariées ; les maîtres de requêtes, gouverneurs, lieutenans du roi, ambassadeurs, ministres ; les présidens, procureurs-généraux et membres de parlemens, etc. etc. Quelques exceptions sont proposées en même temps en faveur de ceux qui ont servi la révolution.

26. Traité de paix définitif conclu à Campo-Formio, près d'Udine, par le général Bonap-

VENDÉMAIRE AN 6. — Sept. et Oct. 1797.

partie et les plénipotentiaires de l'empereur, roi de Bohême et de Hongrie.

L'art. XX indique un congrès à Rastadt, pour la pacification entre la République française et l'Empire germanique.

Bonaparte interpose sa médiation auprès de l'empereur, pour obtenir la liberté de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau-de-Pusy, détenus à Olmutz depuis 1792. Elle lui est accordée.

27. Ratification du traité de paix et d'alliance offensive et défensive conclu le 16 germinal an 5, entre la République française et le roi de Sardaigne.

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

4. Division des colonies occidentales en départemens, cantons, etc.

5. La reine de Portugal n'ayant pas voulu ratifier le traité de paix qui avait été conclu en son nom avec la République française, le 23 thermidor dernier, le directoire fait notifier à M. Daranzo-d'Azavedo de sortir du territoire de la République.

5. Treilhard et Bonnier sont nommés ministres de France au congrès d'empire qui doit s'ouvrir à Rastadt.

5. Formation d'une armée sous le nom d'*armée d'Angleterre*.

7. Manifeste du roi d'Angleterre aux cours étrangères, sur les intentions franches qu'il a témoignées de mettre fin à la guerre, et sur la rupture des négociations, occasionnée par les prétentions exagérées de la France.

BRUMAIRE AN 6. — Oct. et Nov. 1797.

13. Ratification du traité de paix conclu entre la République française et l'empereur.
14. Le Directoire ordonne la distribution provisoire en départemens, des pays conquis entre Meuse et Rhin, Rhin et Moselle.
22. Etablissement d'une agence des contributions directes.
22. Clôture de la session du concile national.
22. Mort de Frédéric II, roi de Prusse. Son fils lui succède.
28. Arrivée de Bonaparte à Rastadt, il est chargé par le Directoire d'ouvrir les conférences du congrès.
29. La commission chargée de présenter des mesures de salut public, retire le projet présenté sur l'ostracisme des nobles, et en substitue un autre.

FRIMAIRE. — Nov. et Déc.

9. Loi qui assimile les ci-devant nobles aux étrangers pour l'exercice des droits politiques.
10. Ratification du traité de paix avec le pape.
11. Traité secret signé à Rastadt entre Bonaparte et les plénipotentiaires de l'empereur, par lequel celui-ci s'oblige à faire évacuer par ses troupes les terres de l'Empire, les villes de Mayence et d'Ehrenbreitstein.
15. Arrivée des généraux Bonaparte et Bérthier à Paris.
20. Le général Bonaparte est reçu en grand cérémonial au palais du Directoire ; il remet la ratification donnée par l'empereur au traité de *Campo-Formio*.

23. Gilbert

FRIMAIRE AN 6. — Nov. et Déc. 1797.

23. Gilbert Desmolières membre du conseil des Cinq-cents, et Isidore Langlois rédacteur du *Messager du soir*, sont conduits à Rochefort pour subir la déportation à laquelle ils ont été condamnés par la loi du 19 fructidor.
24. Loi relative à la liquidation de l'arriéré de la dette publique, et à la délivrance de deux sortes de *bons*, les uns représentant les *deux tiers* de la dette publique mobilisée, et les autres le *tiers consolidé*.
30. Fête donnée dans la galerie du *Muséum*, par le Corps législatif, au général Bonaparte. Les membres du Directoire, les ministres, le corps diplomatique et les présidens des diverses administrations avaient été invités au repas.

NIVOSÉ. — Déc. et Janv.

8. Le palais Corsini à Rome, servant de logement à l'ambassadeur français Joseph Bonaparte, est investi par des attroupemens révolutionnaires et par une force armée : l'ambassadeur sort accompagné du général Duphot, pour sommer la multitude de se retirer. Duphot est assailli, et tombe percé de coups. Le lendemain, Joseph Bonaparte quitte Rome et se retire à Florence.
9. L'ambassadeur portugais, M. d'Aranjo - d'Azavedo, est enfermé au Temple.
12. Organisation constitutionnelle des Colonies.
20. Deux colonnes de troupes françaises se mettent en marche sur Rome ; à leur approche une révolution éclate dans l'Ombrie.

NIVOSÉ AN 6. — Déc. 1797 et Janv. 1798.

24. Tout le pays de Vaud se prononce contre l'oligarchie de Berne.
27. Bailleul fait adopter la proposition d'élever dans l'enceinte du Conseil des Cinq-cents, un *monument* à la journée du 18 fructidor.
29. Le général Bernadotte est nommé ambassadeur à la cour de Vienne.
29. Une insurrection éclate en Corse ; le général Vaubois veut réprimer les séditieux qui taillent en pièces sa troupe. Le général Berthier fait embarquer 1,500 hommes à Gênes pour porter du secours au général Vaubois.
30. Arrivée à Paris de l'ambassadeur Bonaparte ; M. le marquis de Massini, ministre du pape, est gardé à vue.

PLUVIOSE. — Janv. et Fév.

2. Installation du conseil des Cinq-cents dans la nouvelle salle construite au palais ci-devant Bourbon.
4. Tous les habitans du pays de Vaud, à la nouvelle que le Gouvernement français reconnaît l'indépendance de la *République Lémanique*, se décorent de la cocarde verte, plantent l'arbre de la liberté, etc.
6. Mort du général Aubert-Dubayet, ambassadeur à Constantinople.
9. Le général Berthier arrive avec son armée à Ancône.
10. L'armée du Rhin est supprimée, et son état-major réformé.
11. 15,000 Hommes de l'armée d'Italie entrent dans la Suisse : plusieurs cantons se courent le

PLUVIOSE AN 6. — Janv. et Fév. 1798.

- joug du gouvernement oligarchique, et forment une assemblée nationale.
12. Victoire des Français sur les Bernois près de *Morat* et destruction, par un bataillon de la Côte-d'Or, du monument de ce nom, qui attestait la défaite des Bourguignons en 1476.
13. Loi qui ordonne que le 30 ventose de chaque année, il sera célébré une fête qui sera nommée *fête de la souveraineté du peuple*.
15. Le général Ménard entre sur le territoire genevois avec une division de l'armée d'Italie : il établit son quartier-général à Ferney-Voltaire.
17. Circulaire du ministre de la police, qui appelle la surveillance des administrations sur les *clubs ou cercles constitutionnels*.
17. Message du Directoire au Corps législatif, annonçant que les préparatifs hostiles des cantons de Berne et de Fribourg, à l'occasion de l'indépendance du pays de Vaud, reconnue par la France, l'ont forcé à prendre des mesures contre ces gouvernemens, et à faire marcher des troupes en Suisse.
19. Les villes de Lyon et de Montpellier sont mises en état de siège, par arrêté du Directoire.
21. Le général Berthier marche sur Rône pour venger l'attentat commis sur le brave Duphot, et l'oubli du droit des gens envers l'ambassadeur français.
25. Dondeau, chef de bureau à la police, est nommé ministre de la police générale.
27. Les Romains proclament leur liberté. Le général Berthier arrive de son camp, monte

PLUVIOSE AN 6. — Janv. et Fév. 1798.

au Capitole , et au nom de la République française reconnaît l'indépendance de la *République romaine* , formée de tout le territoire resté sous l'autorité temporelle du pape , par le traité de Campo Formio.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

2. Le pape quitte Rome , accompagné de deux officiers français , et se rend à Sienne.
4. Daunou , Faypoult , Monge et Florent commissaires du Directoire , arrivent à Rome pour y travailler à la constitution du peuple romain.
10. Adresse des consuls romains au Directoire de la République française ; ils lui témoignent la reconnaissance du peuple romain pour le bienfait de la liberté qu'il en a reçue.
11. Ratification du traité de réunion de la république de Mulhausen à la France.
12. Victoire de l'armée française à Fribourg. Toute l'Helvétie secoue le joug du gouvernement oligarchique.
15. Arrêté du Directoire , qui ordonne la fermeture du cercle constitutionnel de la rue du Bacq.
15. Le directoire reçoit la nouvelle que la députation de l'Empire a accédé aux propositions des plénipotentiaires français , de reconnaître toute la *rive gauche du Rhin comme limite de la République française*.
18. Le général Schwembourg est nommé commandant en chef de l'armée française en Suisse; et le général Brune au commandement de l'armée d'Italie.

VENTOSE AN 6. — Fév. et Mars 1798.

20. Annonce officielle que plusieurs cantons suisses et le pays de Saint-Gall se sont constitués en gouvernement démocratique.
22. Les commissaires du Directoire à Rome annoncent que cette antique capitale du monde est libre et indépendante ; qu'elle a une constitution, des lois et un gouvernement républicain ; que l'installation des consuls romains a été un jour de fête.
22. Le général Brune, commandant les troupes françaises en Suisse, signifie au gouvernement de Berne que *les cantons suisses doivent accepter purement et simplement une constitution envoyée de Paris* : à cette nouvelle, les cantons de Berne, Lucerne, Zurich, d'Uri, etc. se lèvent en masse et s'arment pour résister à la tyrannie.
23. Prise de Berne par l'armée française, après un combat meurtrier.
25. Ratification d'un traité d'alliance et de commerce avec la république cisalpine.
27. Le général Brune fait désarmer les cantons suisses, et donne un règlement pour l'établissement de la République helvétique, avec un Corps législatif, un Directoire, etc.
30. Arrivée à Paris des éléphans provenans de la messagerie du Stathouder de Hollande.

GERMINAL. — Mars et Avril.

4. Arrivée à Mittau du *Prétendant*, accompagné du ci-devant duc d'Angoulême ; il va

GERMINAL AN 6. — Mars et Avril 1798.

loger au château où Paul I^{er}. lui avait fait préparer de magnifiques appartemens.

10. Mariage de la fille de Michel Lepelletier, adoptée par la nation, avec le jeune de With, hollandais, malgré diverses oppositions de sa famille et du Directoire. Les présidens des deux conseils assistent aux nôces, qui sont très-brillantes.

16. Réunion des corps électoraux à Paris et dans plusieurs départemens. Ces assemblées se divisent, et font des doubles et même des triples choix.

22. Le général Goulu reçoit l'ordre de réduire par la force le fort d'Erheinbresteine.

24. Les habitans de Vienne célèbrent l'anniversaire de leur armement volontaire et spontané pour défendre leur ville menacée par les armées françaises : l'ambassadeur Bernadotte donne le même jour une fête en honneur de la victoire des Français ; il fait arborer au dehors de son palais un drapeau tricolore ; l'animosité des viennois s'éveille à cette vue, la multitude se porte au palais de l'ambassadeur, y pénètre et force à enlever le drapeau.

Après cette insulte, Bernadotte demande ses passe-ports et part pour Paris.

25. Quinze charriots chargés d'écus de six livres, partent de Berne pour Paris.

26. Les Genevois demandent leur réunion à la France.

FLORÉAL AN 6. — Avril et Mai 1798.

5. Smith et son secrétaire , détenus depuis deux ans au Temple, en sont enlevés par un faux détachement de troupes , muni d'un ordre faux.
8. L'amiral Bruix est nommé ministre de la marine à la place de Pléville-Pelay.
18. Le général Bonaparte part de Paris pour se rendre à Toulon.
22. Loi qui casse les opérations d'un grand nombre d'assemblées électorales , dont les choix ne sont pas agréables au Directoire.
24. Le citoyen Sieyès est nommé ambassadeur à Berlin.
26. Nomination de Treilhard à la place de François (de Neufchâteau) , directeur sortant.
27. Lecarlier , commissaire du Directoire en Suisse , est nommé ministre de la police , à la place de Dondeau.
28. Réunion de la République de Genève à la République française.
28. Jean Debry est nommé négociateur à Rastadt , à la place de Treilhard.
28. François (de Neuf-château) est chargé par le Directoire de négocier à Seltz avec M. de Cobentzel , envoyé de l'Autriche , relativement à l'insulte faite le 24 germinal à l'ambassadeur français Bernadotte.
28. Les troupes françaises attaquent les insurgés du haut Valais , qui sont battus.
29. L'escadre française , composée de treize vaisseaux de ligne , six frégates , etc. aux ordres et sous le commandement du général en chef Bonaparte et de l'amiral Brueys , sort de la rade de Toulon , portant beaucoup de troupes ,

FLORÉAL AN 6. — Avril et Mai 1798.

- de savans et d'artistes destinés pour une expédition secrète.
29. Bombardement d'Ostende par les Anglais ; ils opèrent une descente entre Blackembourg et Ostende.

III^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

- 1^{er}. Les membres du Corps législatif formant le nouveau tiers, prêtent le serment de haine à la royauté et à l'anarchie.
- 1^{er}. Le citoyen Guillemandet est nommé ambassadeur près le roi d'Espagne, à la place de l'amiral Truguet.
2. Les anglais débarqués près d'Ostende au nombre de 4,000, perdent 100 hommes tués, 2,000 prisonniers, 40 bateaux, 3 canons, etc.
4. Une division de quatre frégates anglaises se présente devant le Havre, le feu commence de part et d'autre, et continue le lendemain par intervalles.
7. L'entrée du port du Havre est interdite aux bâtimens américains.
8. Arrivée du général Bernadotte à Paris.
8. Les prêtres constitutionnels du département de la Seine se nomment un évêque ; leur choix tombe sur Royer, évêque du département de l'Ain.

PRAIRIAL AN 6. — Mai et Juin 1798.

22. L'escadre française se présente à Malte pour faire de l'eau ; sur le refus du Grand-Maître, l'amiral Brueys reçoit l'ordre du général Bonaparte de faire les préparatifs de la descente.
23. Malte est investie, canonnée et prise par les français.
24. La ville de Malte se rend à l'armée française ; les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem remettent à la République française leur droit de suveraineté ; deux vaisseaux de ligne, deux frégates, quatre galères, et 1,200 pièces de canon lui sont livrés.

Le même jour, l'amiral Nelson entre dans la Méditerranée avec une flotte de seize vaisseaux de ligne.

25. Arrivée à Saint-Domingue du général Hédouville, chargé du gouvernement de cette colonie.
26. Le citoyen Lacombe-Saint-Michel est nommé ambassadeur à Naples, à la place du citoyen Garat nommé député.
26. Le citoyen Sottin est nommé consul à New-Yorck.

M E S S I D O R. — Juin et Juillet.

- 1^{er}. La flotte française, avec son convoi, appareille du port de Malte.
2. Le pape est transféré à la Chartreuse près de Florence.
6. Le congrès des Etats-Unis de l'Amérique suspend toute communication commerciale entre la France et l'Amérique.

MESSIDOR AN 6. — Juillet et Août 1798.

9. L'amiral anglais Nelson , s'empare sur les côtes de la Sicile de la frégate française *la Sensible* , expédiée par Bonaparte avec ses dépêches et portant le général Baraguey-d'Hilliers.
13. Débarquement des troupes françaises à Aboukir ; elles s'emparent d'assaut de la ville d'Alexandrie. Proclamation du général Bonaparte à son entrée en Egypte.
15. Les troupes françaises prennent possession de la citadelle de Turin en vertu d'une convention passée avec le roi de Sardaigne.
17. Combat entre le brick français *le Lodi* , et le brick anglais *l'Aigle* , devant Porto-Longo.
18. Le Directoire est autorisé à faire pendant un mois des visites domiciliaires , pour arrêter les agens de l'Angleterre.
20. Le pape est transféré de la Chartreuse , à Cagliari dans l'île de Sardaigne.
22. Combat de Rhamanié en Egypte.
22. Arrivée à Paris du célèbre polonais Kosciusko.
23. Le général Hatry est nommé commandant en chef des troupes françaises dans la Batavie.
23. Le général Joubert est nommé commandant en chef de l'armée de Mayence , à la place du général Hatry.
23. Bataille de Chebreisse gagnée par l'armée d'Egypte.
29. Francois (de Neufchâteau) est nommé ministre de l'intérieur , à la place du citoyen Letourneux.
30. Arrivée à Paris de divers monumens d'Italie, entre autres les quatre chevaux de bronze qui décoraient la place Saint-Marc à Venise.

THERMIDOR AN 6. — Juil. et Août 1798.

2. Loi portant qu'une fête consacrera la journée du 18 fructidor an 5.
3. Bataille des Pyramides gagnée par l'armée d'Egypte.
4. Prise et entrée des français dans la ville du Caire.
12. Le ministre de l'intérieur installe l'administration du collège des *Boursiers*, et substitue à cette dénomination celle de *Prytanée*, comme plus noble et plus convenable à une institution où sont accueillis les enfans de ceux qui ont bien mérité de la patrie.
14. Combat naval dans la baie d'Aboukir, entre la flotte française commandée par Brueys, et la flotte anglaise sous les ordres de Nelson. Ce combat, qui a duré trois jours, est un des plus sanglans qui se soit livré sur mer. La ligne des vaisseaux français, qui étaient embossés, est doublée par les anglais, et se trouve entre deux feux; le combat devint terrible, un vaisseau anglais de 50 canons eut la témérité de couper la ligne, et de canonner le vaisseau amiral. Au fort de l'action, le feu prit à l'*Orient* de 120 canons, et sauta en l'air avec fracas. Malgré les prodiges de valeur, neuf vaisseaux et deux frégates tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le *Thimoléon*, plutôt que de se rendre, se brûla. Le *Guillaume-Tell* et le *Généreux* s'échappèrent avec deux frégates.
24. Combat de Salchié en Egypte.
27. Traité d'alliance offensive et défensive entre l'empereur et le roi des Deux-Siciles.

FRUCTIDORAN 6. — Août et Sept. 1798.

6. Débarquement en Irlande des troupes fran-çaises commandées par le général Humbert ; elles s'emparent de Kilala , etc. quoiqu'en très-
petit nombre.
7. Traité d'alliance offensive et défensive entre les Républiques fran-çaise et helvétique.
7. Le général Masséna est nommé au com-
mandement de l'une des armées du Rhin , sous les ordres du général Jourdan.
8. La ville de Genève et son territoire formera un département sous le nom de *Léman*.
10. Combat de Castelebar en Irlande , les an-
glais abandonnent leur camp.
18. Déclaration de guerre de la Porte - Otto-
mane à la France : ordre d'arrêter tous les Fran-çais qui se trouvent dans les états du Grand-Seigneur.
19. Loi portant établissement de la conscription militaire , et qui y comprend tous les Fran-çais depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 25.
20. Découverte à Malte d'un complot tendant au massacre de tous les Fran-çais. Les chefs sont arrêtés et condamnés à mort.
22. Le général Cornwallis attaque l'armée fran-çaise en Irlande , le général Humbert est forcé de se rendre à des forces supérieures.
23. Ratification du traité de paix et d'alliance offensive et défensive entre la France et la Suisse.
23. Les insurgés du district de Stantz en Suisse , sont vaincus par le général Schawembourg.
24. Le citoyen Descorchés est nommé ambas-
sadeur à Constantinople.

FRUCTIDOR AN 6. — Août et Sept. 1798.

26. Le général Schérer est nommé consul général à Charles-Town en Amérique.

JOUPS COMPLÉMENTAIRES. — Sept.

2^e. jour. L'administration centrale du département de la Seine arrête que la célébration des *décadis* se fera dans les églises laissées à la disposition des citoyens ; que ces jours-là, tous les signes extérieurs du culte devront en être enlevés.

3^e. jour. Etablissement au Champ - de - Mars d'une foire où sont exposés les produits de l'industrie française. Le ministre de l'intérieur, François (de Neufchâteau) prononce un discours sur l'influence des arts et de l'industrie manufacturière, sur la prospérité d'une grande nation.

L'exposition continuera jusqu'au 10 vendémiaire.

VENDÉMIAIRE AN 7. — Sept. et oct. 1798.

2. Levée de 200 mille conscrits.
8. Pichegrus, Willot, Barthélemy, Delarue, Rovère, Ramel et Dossonville s'échappent de Cayenne dans une petite nacelle, et passent en Angleterre.
16. Bataille de Sédiman dans la Haute-Egypte, gagnée par la division Desaix.
18. Combat de Faïoum en Egypte.
19. Proclamation de Toussaint Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue.

VENDÉMIAIRE AN 7. — Sept. et Oct. 1798.

22. Les baillis, commandeurs, grands-croix, commandans et chevaliers de Malte formant le grand prieuré de Russie, confèrent à Paul I^{er}. le titre de Grand-maître de l'ordre de Malte.
24. Lettre du ministre de l'intérieur aux administrations de départemens, et aux bureaux consultatifs de commerce, pour les inviter à seconder les intentions du Gouvernement dans les expositions annuelles des produits de l'industrie qu'il vient d'établir.
27. Etablissement d'un droit d'octroi pour l'acquit des dépenses locales de Paris.
- Bientôt cette mesure est étendue à la plupart des grandes communes de la République.*
30. Révolte des habitans du Caire, le général Dupuy commandant, est assassiné ainsi que plusieurs officiers et soldats. Bonaparte fait battre la générale ; les troupes attaquent les mosquées et font un grand carnage parmi les rebelles ; il y pérît plus de 500 turcs.

B R U M A I R E. — Oct. et Nov.

- 1^{er}. Le général Hédouville part de Saint-Domingue, et en laisse le gouvernement civil et militaire à Toussaint Louverture.
- 1^{er}. Paul I^{er}. empereur de Russie, accepte le titre de Grand-maître de l'ordre de Malte.
8. Nomination de Dûval ex-conventionnel, au ministère de la police, en remplacement de Lecarlier.

BRUMAIRE AN 7. — Oct. et Nov. 1798.

11. Etablissement d'un nouveau régime hypothécaire.
19. Loi qui assimile aux émigrés les individus qui se sont soustraits à la déportation, ou qui en ont quitté le lieu.
22. Etablissement d'une taxe sur le tabac.
27. Etablissement de bureaux de poids publics dans les communes au-dessus de 5,000 aines.

FRIMAIRE. — Nov. et Déc.

4. Etablissement d'une contribution sur les portes et fenêtres.
5. Napper-Tandy, irlandais et général au service de France, est arrêté à Hambourg, par ordre du ministre anglais.
7. Un corps de troupes de l'armée d'Egypte prend possession de la ville de Suez.
9. Le roi de Naples fait son entrée à Rome, à la tête de son armée.
10. Les anglais s'emparent du port Mahon, dans l'île Minorque, appartenant aux espagnols, par le traité de 1783.
16. Arrivée du général Hédouville au port de l'Orient.
16. Déclaration de guerre de la République française aux rois de Naples et de Sardaigne.
20. Acte signé et publié par le roi de Sardaigne, portant qu'il renonce à la souveraineté.

Dans le même acte, la faculté de se retirer avec sa famille dans l'île de Sardaigne, lui est réservée.

FRIMAIRE AN 7. — Nov. et Déc. 1798.

23. Le Directoire donne le détail des perfidies de la cour de Naples et de l'hostile connivence de celle de Turin.
24. Combat de la corvette française *la Bayonnaise* de 20 canons, contre la frégate anglaise *l'Embuscade* de 40 canons, qui a été prise à l'abordage après un choc très-vif.
26. L'armée française s'empare de la ville de Turin.

NIVO S E. — Déc. 1798 et Janv. 1799.

3. Entrée victorieuse des français à Rome, le roi de Naples et le général Mack, commandant l'armée autrichienne et napolitaine s'enfuient du territoire romain. L'armée française marche sur Naples.
3. Toutes les autorités constituées de la République romaine, que la présence de l'armée napolitaine avait forcées de se retirer à Peyrouse, rentrent dans Rome.
10. Mort du général Montesquiou, ex-général en chef de l'armée du Midi en 1792.
21. Entrée de l'armée française dans la ville de Capoue.
22. Le roi de Naples fuit de sa capitale. Il laisse à Naples pour vice-roi, le prince Pignatelli.
28. Arrêté du Directoire, qui indique l'île d'Oléron comme lieu de détention provisoire pour les individus frappés de la déportation par les lois des 19 et 22 fructidor an 5.

PLUVIOSE AN 7. — Janv. et Fév. 1799.

3. Combat de Semanhout dans la Haute-Egypte.
5. Capitulation du fort d'Erheinbresten.
15. Les Français s'emparent de la ville de Naples, malgré les Lazzaronis.
15. Bombardement d'Alexandrie par Sidney-Schuit.
18. Prise d'El-Arisch ; le pacha se retire dans le fort, il y est bloqué.
- 25 Attaque et prise du camp des mamelucks sous El-Arisch.
29. Plusieurs individus condamnés à la déportation, entr'autres les députés Gau, Dumolard, Lomont, Boissy - d'Anglas, Villaret, Siméon, Paradis, Muraire, Mailhe, Doumerc et l'ex-ministre de la police Cochon, profitent de la faveur de l'arrêté du Directoire du 28 nivose, et se rendent à l'île d'Oléron pour éviter d'être inscrits sur la liste des émigrés : peu de temps après, les députés Pastoret, Duplantier et Noailles s'y rendent également.
29. Combat d'Aboumana dans la Haute-Egypte.
30. Arrivée de l'armée d'Egypte devant El-Arisch ; le fort est canonné.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

3. Le général Schérer est nommé commandant en chef de l'armée d'Italie.
Le général Macdonal conserve le commandement de celle de Naples, sous les ordres de Schérer.
3. Milet - Mureau est nommé ministre de la guerre à la place du général Schérer.
6. Prise de la ville de Gaza par l'armée d'Egypte.

VENTOSE AN 7. — Fév. et Mars 1799.

7. Le directoire traduit devant un conseil de guerre le général Championnet, commandant l'armée de Naples, comme ayant arrêté l'action et l'autorité du commissaire près son armée, et le conventionnel Bassal, ci-devant secrétaire du consulat romain, comme ayant commis des dilapidations lors de la retraite de l'armée française.
11. Passage du Rhin par l'armée du Danube, aux ordres du général Jourdan, sur les ponts de Kehl et de Bâle.
11. Entrée de l'armée d'Observation dans le Palatinat.
11. L'île de Corfou se rend à la flotte turco-russe. La garnison française est transportée à Toulon.
12. Jourdan est nommé général en chef des armées du Danube, d'Helvétie et d'Observation; il commandera en personne celle du Danube, Masséna celle d'Helvétie, et Bernadotte celle d'Observation.
14. Loi relative aux domaines engagés par l'ancien gouvernement, qui confirme les aliénations faites antérieurement à l'édit de 1566, etc.
15. L'armée d'Helvétie aux ordres du général Masséna entre dans les grisons, s'empare de Luciensteig; le général Auffenberg avec ses troupes est fait prisonnier.
17. L'armée d'Egypte emporte d'assaut la ville de Jaffa: la plus grande partie de la garnison est passée au fil de l'épée.
18. Combats de Coptos, de Bardis et de Girgé dans la Haute-Egypte.
20. Combats de Géhémi dans la Haute-Egypte

VENTOSE AN 7. — Fév. et Mars 1799.

20. Prise de Manheim par l'armée d'Observation aux ordres du général Bernadotte.
20. Louis Bonaparte , arrivé de l'armée d'Egypte, est présenté au Directoire.
21. Etablissement des droits de greffe , au profit de la République , dans les tribunaux civils et de commerce.
22. L'armée du Danube attaque le prince Charles dans ses retranchemens de Feldkirch.
22. Déclaration de guerre de la part de la République française , à l'empereur et au Grand-duc de Toscane.
23. Combat de Kaqoun en Egypte.
25. Combat de Korsum en Egypte.
26. Le général Lecourbe attaque le général Laudon , et le force de se retirer des gorges du Tyrol.
27. L'armée d'Egypte s'empare de Caïffa au pied du mont Carmel , après un combat opiniâtre.
28. La salle du théâtre français , appelée depuis peu *Odéon* , est consumée par les flammes.
29. Investissement de la ville de Saint-Jean-d'Acre en Syrie.
29. Prise de la flottille portant l'artillerie et les munitions de siège , par le *Tigre* de 80 canons , commandé par Sidney-Schmit.
30. Ouverture de la tranchée devant Saint-Jean-d'Acre.
30. Affaire de Pfullendorff à l'armée du Danube.

GERMINAL. — Mars et Avril.

3. Le général Masséna attaque Feldkirch , et se retire dans les Grisons.

GERMINAL AN 7. — Mars et Avril 1799.

4. Les français prennent possession des ville et port de Livourne.
5. Bataille de Stockach entre l'armée du Danube et le prince Charles. Retraite du général Jourdan.
5. Attaque de tous les retranchemens autrichiens sur l'Adige , à Véronne , Rivoli, Saint-Maximin , pris et repris jusqu'à sept fois.
6. Le prince Suvarow recoit de Paul I^{er}. le commandement de 80,000 Russes , destinés à agir de concert avec les Autrichiens contre les Français.
7. Le Grand-duc de Toscane , sa famille et les principaux officiers de sa cour quittent Florence et se rendent à Vienne.
8. Premier assaut de Saint-Jean-d'Acre.
9. Attaque de tous les retranchemens autrichiens devant Véronne ; les français sont repoussés , et une division faite prisonnière.
9. Retraite des généraux Lecourbe et Dessoles des gorges du Tyrol , à l'arrivée des russes à Trieste.
13. Prise de Civitta-Veccchia par les français.
14. L'armée du Danube , sous les ordres du général Ernouf , fait sa retraite sur le pont de Kehl.
- Jourdan quitte le commandement de l'armée du Danube ; le général Masséna réunit le commandement de cette armée à celle d'Helvétie , sous le nom d'*armée du Danube*.
15. Bataille de Véronne ; les français font des prodiges de valeur ; mais la victoire reste aux autrichiens.
16. Entrée des français dans Florence.

GERMINAL AN 7. — Mars et Avril 1799.

16. L'armée d'Observation se retire sur la rive gauche du Rhin.
18. Investissement de Peschiera et de Mantoue ; prise de Governolo par les impériaux.
18. Sortie de la garnison de Saint-Jean-d'Acre ; les anglo-turcs sont repoussés.
19. Combat de Nazareth. Bonaparte marche contre les turcs.
19. Le général Jourdan arrive à Paris , et le 23 le commandement de son armée est donné au général Masséna.
20. Scissions dans plusieurs assemblées électORALES.
20. Combat de Cana en Egypte.
24. Prise de Schaffhouse par le prince Charles.
24. Arrivée du général Suwarow à Véronne ; les généraux Kray et Mélas lui déferent le commandement général de l'armée.
26. L'armée d'Italie se replie sur l'Adda, et évacue Crémone.
27. Bataille du mont Tabor , gagnée par l'armée d'Egypte , commandée par Bonaparte , contre les turcs , les arabes et les mamelucks.
29. Combats de Bénéadi et de Sienne en Egypte.

FLORÉAL. — Avril et Mars.

- 1^{er}. Le Directoire donne ordre aux plénipotentiaires français à Rastadt , de se retirer à Strasbourg.
- 1^{er}. Prise de Brescia ; la ville est emportée l'épée à la main ; les français se retirent dans la citadelle , et se rendent prisonniers.

FLORÉAL AN 7. — Avril et Mai 1799.

- 1^{er}. Combat entre l'arrière-garde française et celle des impériaux, sous Crémone.
3. Le général Moreau est nommé à la place de Schérer, général de l'armée d'Italie.
4. Seringapathan, capitale des états de Tipoo-Saïbe, est prise d'assaut par les anglais : Tipoo-Saïbe est tué, et ses enfans faits prisonniers ainsi que tous les français qui se trouvent dans ses états. Les anglais y trouvent des richesses immenses.
5. Deuxième assaut livré à Saint-Jean d'Acre.
6. Prise de Bergame par les austro-russes; combat de Cassano.
7. Une flotte de 25 vaisseaux de ligne, portant 40,000 hommes de débarquement destinés pour l'Egypte, sort du port de Brest, sous les ordres de l'amiral Bruix.
8. Passage de l'Adda par l'armée austro-russe ; les français soutiennent le choc avec intrépidité ; la division du général Sérurier est cernée et faite prisonnière.
9. Le général Suwarow et son armée entrent dans la ville de Milan.
9. Capitulation de Peschiera.
9. Les ministres plénipotentiaires de la République française à Rastadt, Roberjot, Bonnier et Jean Debry, sont assassinés en quittant cette ville par un parti autrichien ; Jean Debry seul échappe à la mort.
11. Le pape Pie VI est conduit à Briançon par ordre du gouvernement français ; il est accompagné de quelques évêques et archevêques, et est escorté de 50 cavaliers piémontais. Il descend à l'hôpital-général, dans un appartement

FLORÉAL AN 7. — Avril et Mai 1799.

qui lui a été préparé. Bientôt après il est conduit à Valence.

12. Le général autrichien Hotz attaque les français dans les Grisons ; le général Bellegarde attaque aussi sans succès le général Lecourbe, et le fort Luciensteig.
14. Le général Ménard défait à Dissentis 6000 suisses qui avaient pris les armes contre les français.
15. La ville de Suez en Egypte est canonnée par les anglais.
16. Sortie de la garnison de Mantoue. Siège du château de Milan. Ouverture de la tranchée devant Pizzighitone.
18. Retraite de l'armée d'Italie sous Alexandrie et Valence.
18. Troisième assaut livré à Saint-Jean-d'Acre.
18. Manifeste du gouvernement français à tous les peuples et à tous les gouvernemens, sur l'assassinat commis à Rastadt.
20. Reddition de Pizzighitone. Prise de Tortone, les français se retirent dans la citadelle. Prise d'Ivrée et d'Arona par les impériaux.
21. Quatrième assaut livré à Saint-Jean d'Acre ; les français pénètrent sur le milieu de la place ; ils en sont repoussés. Le général Rambeau est tué, et le général Bon blessé à mort.
22. Attaques des retranchemens de l'armée française sous Alexandrie par le général Suwarow. Le lendemain l'attaque est plus forte, les français repoussent les austro-russes ; leur chef, le général Schubarf, est tué.
25. Les autrichiens attaquent l'armée du Danube

FLORÉAL AN 7. — Avril et Mai 1799.

- dans ses retranchemens , et s'emparent de Luciensteig.
26. Retraite de l'armée du Danube ; évacuation de Coire et de tout le pays des Grisons.
26. Dénonciations contre Schérer , à qui on attribue les désastres de l'armée d'Italie.
27. Le citoyen Sieyès est nommé Directeur à la place du citoyen Rewbel , sorti par le sort.
27. Le général Moreau attaque Suwarow dans ses lignes , le bat à Marengo , et le poursuit jusqu'à Saint-Julien.
30. Le général Moreau quitte sa position d'Alexandrie , et se retire sur Coni.

IV^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

- 1^{er}. Admission du tiers des membres du Corps législatif , nouvellement élus.
- 1^{er}. Bonaparte lève le siège de Saint - Jean-d'Acre , après 61 jours de tranchée ouverte. Le même Schmit qui s'était échappé des prisons du Temple à Paris , et un émigré français , contribuent beaucoup à la défense de cette place importante , qui arrête la marche triomphante de l'armée française en Syrie.
- 1^{er}. Le roi de Suède et l'électeur de Bavière entrent dans la coalition contre la France.
5. Le général autrichien Mack , fait prisonnier à

PRAIRIAL AN 7. — Mai et Juin 1799.

à Naples , arrive à Dijon , ville qui lui est assignée pour prison.

5. L'armée de Naples , aux ordres du général Macdonal , arrive à Florence , après avoir mis des garnisons au fort Saint-Elme , à Capoue , à Rome , à Ancône , et à Civitta-Vecchia.
5. Prise du château de Milan et de la citadelle de Ferrare par les austro-russes.
6. Le général Masséna attaque l'avant-garde du prince Charles , qui est repoussé de toute part.
6. Le général Suwarow fait son entrée à Turin.
7. Prise de Ravennes par l'armée alliée austro-russe.
7. Investissement du fort Urbain par les autrichiens.
8. Prise de la ville de Turin par Suwarow ; les français se retirent dans la citadelle.
9. Le général Bellegarde prend le mont Saint-Gothard et occupe Glaris. L'armée française se retire dans un camp retranché en avant de Zurich.
11. Prise du poste important de Pontrémoli par les autrichiens. Reprise de ce poste par l'armée de Naples.
12. Capitulation du château de Milan.
13. L'armée d'Italie prend des positions devant Gênes.
14. Les autrichiens attaquent l'avant-garde de l'armée du Danube ; après un combat très-vif , ils sont repoussés.
17. Bataille sanglante de Zurich , entre le général Masséna et le prince Charles ; trois généraux français et quatre autrichiens y furent blessés.

PRAIRIAL AN 7. — Mai et Juin 1799.

18. Le général Masséna évacue Zurich et prend position au mont Albis.
19. Madame Victoire , l'une des tantes du roi , meurt à Trieste.
20. Le mariage de Marie-Thérèse-Charlotte , fille de Louis XVI , avec le duc d'Angoulême , fils aîné du comte d'Artois , est célébré à Mittaw en présence du prétendant et de toute sa cour.
20. Le prince Charles attaque Masséna au mont Albis , il y est battu.
22. Combat près Modène entre l'armée de Naples et les impériaux.
24. La garnison française du château de Milan , forcée de capituler après les désastres de l'armée d'Italie , arrive à Grenoble , où se sont déjà retirés la municipalité de Turin et grand nombre de patriotes italiens.
24. Bataille de Modène , gagnée par l'armée de Naples , sur les impériaux commandés par le prince de Hohenzollern , qui évacue Modène.
26. Entrée de l'armée de Naples dans la ville de Parme.
27. Le général Masséna attaque le prince Charles dans ses retranchemens de Zurich.
28. Le Directoire et les Conseils se constituent en permanence pour délibérer sur des *mesures de salut public*.
28. Entrée de l'armée de Naples dans la ville de Plaisance. Siège de la citadelle.
29. Combat de Saint-Julien entre le général Macdonal et le général Mélas.
29. A une heure du matin , la nomination du citoyen Treilhard à la place de Directeur , est déclarée nulle et inconstitutionnelle.

PRAIRIAL AN 7. — Mai et Juin. 1799.

Gohier, ex-ministre de la justice, lui succède dans les mêmes fonctions.

29. Loi portant que toute autorité ou individu qui attenterait à la liberté ou à la sûreté du Corps législatif, ou de quelqu'un de ses membres, *sont mis hors la loi.*
29. Les Directeurs Merlin et Lareveillère, accusés à la tribune d'incapacité dans l'art de gouverner, donnent leur démission.
29. Bataille sanglante de la Trébia entre le général Macdonal et le général Suwarow; les austro-russes, quoique avec une perte plus grande que les français, restent maîtres du champ de bataille.
30. Joubert est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

- 1^{er}. Roger-Ducos est nommé Directeur à la place de Merlin.
- 1^{er}. Bataille de Saint-Julien entre le général Macdonal et Suwarow. Evacuation de Plaisance.
2. L'armée d'Italie sort de l'état de Gênes, conduite par le général Moreau, marche sur Tortone, dont elle fait lever le siège.
2. Reddition de la citadelle de Turin au général Suwarow.
2. A sept heures du matin, le général Moulins est nommé Directeur à la place de Lareveillère-Lépaux.
4. Quinette, régisseur de l'enregistrement,

MESSIDOR AN 7. — Juin et Juillet 1799.

remplace François (de Neufchâteau) au ministère de l'intérieur ; et Bourguignon , substitut près le tribunal de cassation , Duval au ministère de la police.

4. Le conseil des Cinq-cents renvoie au Directoire plusieurs dénonciations graves , dirigées contre Schérer.
4. L'armée de Naples rentre dans la Toscane , s'empare de Modène , et rentre dans ses positions à Luques et à Pistoie.
4. reddition de la citadelle d'Alexandrie au général Suwarow.
5. Révocation de l'arrêté qui traduisait Championnet devant une commission militaire.
3. L'armée d'Italie attaquée par des forces supérieures , se replie sur la rivière de Gênes.
10. Loi qui appelle aux armées toutes les classes de conscrits , et qui ordonne la levée d'un emprunt de 100 millions.
- Cessation de la permanence des séances du corps législatif.
12. Le général Staray attaque les postes des français sur le Rhin , et s'empare d'Offembourg.
14. Bourdon , commissaire de la marine à Anvers , remplace Bruix au ministère de la marine ; et le général Bernadotte , Milet-Mureau au ministère de la guerre.
15. Le général Masséna attaque les avant-postes du prince Charles sans succès.
16. Combats de Renchen et d'Appenweiller sur le Rhin ; reprise d'Offembourg , qui est repris ensuite par les autrichiens.
17. Championnet est nommé général de l'ar-

M E S S I D O R A N 7. — Juin et Juillet 1799.

- mée des Alpes, sous le commandement du général en chef de l'armée d'Italie.
- 18. Amnistie prononcée en faveur des déserteurs de l'armée de mer.
 - 19. L'armée de Naples lève le camp de Pistoie, et défile par Sarzana pour entrer dans le pays de Gênes.
 - 20. Evacuation de Modène, Florence et du fort Urbain, par l'armée de Naples.
 - 23. Une flotte turque débarque 3000 hommes dans la rade d'Aboukir.
 - 23. Une société politique s'établit dans la salle du Manège, près les Tuilleries.
 - 24. Loi sur la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur ; et qui autorise les administrations à prendre des *otages parmi les parens d'émigrés et les ci-devant nobles*.
 - 24. Rixe violente entre les sociétaires du Manège ; bientôt on y fait les motions les plus révolutionnaires et les plus anarchiques.
 - 26. Sur la proposition de Lucien Bonaparte, le conseil des Cinq-cents prononce le serment de fidélité à la constitution.
 - 27. Les turcs emportent d'assaut les redoutes et le fort d'Aboukir.
 - 28. Evacuation de Livourne et de Porto-Ferrajo par les français.

T H E R M I D O R. — Juillet et Août.

- 2. Le Directoire révoque la nomination de Lambrechts, ministre de la justice, et le remplace par Cambacérés, ex-conventionnel ; il

HERMIDOR an 7. — Juil. et Août 1799.

accepte la démission du citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures, et le remplace par Reinhard, commissaire en Suisse. Il nomme Robert Lindet, ex-membre du comité de salut public, au ministère des finances, à la place de Ramel; et Fouché de Nantes, ex-conventionnel, au ministère de la police, à la place de Bourguignon.

7. Bataille d'Aboukir, gagnée par l'armée d'Egypte commandée par le général Bonaparte, sur Mustapha-pacha, dans laquelle tous les anglo-turcs débarqués sur la côte d'Egypte, sont tués, ou noyés, ou faits prisonniers.
7. Arrêté du Directoire, qui assimile aux émigrés les individus ci-après, qui ne se sont pas soumis à la déportation prononcée contre eux le 19 fructidor an 5: Bayard, Bornes, Cadrory, Couchery, Delahaie, Duplantier, Henri Lariiviére, Camille Jordan, Jourdan (André-Joseph), Imbert-Colomès, Lacarière, Lemerer, Mersan, Madier, André (de la Lozère), Marc Curtin, Pavie, Pastoret, Polissard, Praire-Montaut, Quatremère-Quincy, Saladin, Viennot-Vaublanc, Vauvilliers, Dumas, Ferrant-Vaillant, Portalis, Blain, Carnot, Miranda, Suard et Morgan.
8. Siège d'Aboukir par le général Menou.
10. Le général Moreau remet le commandement de l'armée d'Italie au général Joubert.
12. Loi qui détermine une nouvelle formule de serment civique.
14. Le prince Charles attaque le général Le-courbe dans la vallée d'Issthal.

THERMIDOR AN 7. — Juil. et Août 1799.

16. Prise d'Aboukir après un bombardement de huit jours ; le fils du pacha est fait prisonnier.
16. Latour - Foissac , commandant de la garnison de Mantoue , capitule et remet aux autrichiens cette place importante. Les troupes destinées à la bloquer , vont rejoindre l'armée et y arrivent à temps pour décider en faveur des rasses , la victoire incertaine à la bataille de Novi.
26. Le Directoire ordonne la fermeture de la société politique du Manège , réunie à l'église des Jacobins , rue du Bacq , depuis que par ordre du comité des inspecteurs du conseil des Anciens , ils avaient été forcés de quitter la salle du Manège.
26. Affaires d'avant-postes devant Baden.
27. Le conseil des Cinq-cents se forme en comité secret pour examiner les dénonciations contre les ex-directeurs.
27. Combat sur la Limat ; le général Masséna s'avance jusqu'aux portes de Zurich , le prince Charles le repousse. Le général Chabran défait un corps entier d'autrichiens.
28. Bataille de Novi gagnée par Suwarow : le général en chef Joubert est tué à la première charge ; Moreau prend le commandement en chef ; grand nombre d'officiers et soldats français périssent dans cette fatale journée.
28. Le général Lecourbe attaque le mont Saint-Gothard et s'en empare.
28. Le général Championnet attaque la frontière des Alpes , et s'empare du mont Saint-Bernard , des postes d'Exilles , des Barricades , et s'avance dans le Piémont.

THE R MID O R A N 7. — Juil. et Août 1799.

28. Le conseil des Cinq-cents nomme dans son sein une commission pour lui proposer des mesures de salut public.

F R U C T I D O R. — Août et Sept.

2. On procède au scrutin sur les dénonciations contre les ex-directeurs ; elles sont rejetées à une grande majorité.
2. Le général Hotze, avec la division russe, marche contre les français, pour arrêter leurs progrès en Suisse.
3. Le Sénat de Hambourg livre Napper-Tandy aux anglais.
5. Bonaparte, accompagné de Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Andréossi, Bessières, et des trois savans Bertholet, Monge et Arnaud, s'embarque à Alexandrie, pour revenir en France.
8. Les anglais opèrent une descente au nord de la Hollande, et parviennent à s'y fortifier.
8. Formation d'une nouvelle armée du Rhin ; elle se porte dans le palatinat.
11. Retraite de la flotte batave du Texel au Vlie.
12. Le pape Pie VI meurt à Valence, dans sa 82^e. année, et la 25^e. de son pontificat.
13. Révolte de la flotte batave, les marins refusent de combattre ; l'amiral Storry est forcé de la livrer aux anglais.
15. Le général Brune prend le commandement de l'armée gallo-batave.
17. L'armée du Rhin, commandée par le général Muller, met le siège devant Philippsbourg.

FRUCTIDOR AN 7. — Août et Sept. 1799.

20. Affaire de Constance, pris et repris trois fois par les français et les autrichiens.
21. Le général Suwarow se met en marche pour la Suisse avec son armée.
24. Reddition de Tortone au général Suwarow.
24. Les anglais attaquent le Zyp et Alkmaër, et s'y maintiennent en force, malgré l'insécurité des français.
26. Levée du siège de Philisbourg par les français.
28. Dubois - Crancé, ex - conventionnel, remplace Bernadotte au ministère de la guerre.
28. Débarquement de l'armée russe et de la 2^e. division anglaise au Texel ; le duc d'Yorck est commandant en chef.
28. Combat de Fossano ; Sagliano pris et repris par les français et les autrichiens.
29. Le général Championnet prend le commandement de l'armée d'Italie.

JOUPS COMPLÉMENT. AN 7. — Sept. 1799.

- 1^{er}. Exposition dans la cour du Louvre des plus belles tapisseries des Gobelins, et de celles du Vatican, ainsi que des objets d'industrie qui ont obtenu le prix dans l'an 6. Tous les muséums de Paris sont ouverts.
- 3^e. jour. Bataille de Bergen, gagnée par l'armée française en Hollande, sous les ordres du général Brune, sur l'armée anglo-russe, commandée par le duc d'Yorck ; les russes sont taillés en pièces ; le général en chef Hertmann est fait prisonnier, et le général Jerepsov est tué.

VENDÉMIAIRE AN 8. — Sept. et Oct. 1799.

2. Le Conseil des Cinq - cents arrête que tous négociateurs , généraux etc. qui proposeraient ou consentiraient des traités tendans à morceler l'intégralité du territoire de la République , à modifier ou renverser la constitution de l'an 3 , sont déclarés traîtres à la patrie , et seront punis de mort.
2. Le général Suwarow s'empare du mont Saint-Gothard.
3. Bataille en avant de Zurich , livrée aux austro - russes par le général Masséna , dans un espace de 60 lieues de terrain ; la victoire est par-tout fidèle aux français.
8. Bataille de Zurich , contre les austro-russes , gagnée par le général Masséna sur le général Suvarow. Zurich est pris et emporté l'épée à la main. Suvarow est en pleine déroute sur tous les points.
8. Les drapeaux pris en Hollande sur l'armée anglo - russe , sont présentés au Directoire en séance solennelle.
8. Reddition de Rome et de Civita-Vecchia par les français.
10. Bataille des Dunes de Bergen , entre l'armée gallo-batave et les anglo-russes.
11. L'Institut reçoit du chevalier de Malte Dolomieu , la nouvelle qu'il est dans les cachots en Sicile; qu'avec lui tout l'équipage du bâtimennt sur lequel il revenait d'Egypte , et qui avait été forcé de relâcher par la tempête , a été arrêté et mis aux fers : il réclame l'intervention du Gouvernement pour l'adoucissement de son sort.
11. Combat entre le général Lecourbe dans la Suisse , contre le général Suvarow.

VENDÉMIAIRE AN 8. — Sept. et Oct. 1799.

14. Bataille de Castricum gagnée par l'armée gallo-batave contre les anglo-russes. Le duc d'Yorck est forcé de faire sa retraite sur le Zyp.
16. Bonaparte débarque à Fréjus.
18. Message du Directoire, annonçant que les armées françaises triomphent en Egypte, en Hollande et en Suisse.
18. Le général Lecourbe prend le commandement de l'armée du Rhin. Le 20, il fait passer le Rhin à son armée à Worms, à Oppenheim et à Mayence.
23. L'armée gallo-batave force le duc d'Yorck, commandant l'armée anglo-russe, à capituler et à se rembarquer.
24. Arrivée de Bonaparte à Paris.
30. Blocus de Philisbourg par l'armée du Rhin.

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

- 1^{er}. Lucien Bonaparte est élu président du conseil des Cinq-cents, et Lemercier président du conseil des Anciens.
2. Le conseil des Anciens rejette à une grande majorité la résolution du 2 vendémiaire, relative à la défense de proposer des négociations qui pourraient porter atteinte à l'intégralité de la République.
2. Boulay-Paty fait un rapport au conseil des Cinq-cents sur la situation de la marine. Il y avait à cette époque tant dans les ports qu'à la mer, 48 vaisseaux, 50 frégates et 42 corvettes ; dans les chantiers 8 vaisseaux, 10 frégates et 4 corvettes sur le point d'être lancés ;

BRUMAIRE AN 8. — Oct. et Nov. 1799.

en tout 56 vaisseaux, 60 frégates et 46 corvettes.

Nota. Suivant le rapport fait par M. de la Luzerne à l'Assemblée constituante, le 1^{er}. mars 1791, il y avait tant dans les ports qu'à la mer et en construction 82 vaisseaux, 67 frégates et 21 corvettes, non compris les vaisseaux servant d'amiral, d'hôpitaux, et autres.

7. Le général Lecourbe attaque et bat le corps du prince de Lorraine à Knittlingen.
7. Débarquement de 4000 janissaires à Damiette; ils sont complètement battus en une demi-heure; le carnage fut horrible.
9. La flotte anglaise fait voile du Texel pour retourner en Angleterre avec les débris de l'armée anglo-russe.
10. Combat à l'embouchure du Nil en Egypte, 3000 turcs sont passés au fil de l'épée.
12. Bataille de Fossano ou de Genalo, entre l'armée d'Italie et le général Mélas. Les autrichiens restent maîtres du champ de bataille.
15. Fête donnée aux généraux Bonaparte et Moreau par le Corps législatif, dans le temple de la Victoire (église Saint Sulpice.)
17. Prise d'Asti et du poste de Démont par les autrichiens.
18. Le conseil des Anciens, convoqué extraordinairement à huit heures du matin, en vertu du droit qui lui est attribué par l'art CII de la constitution, transfère pour le lendemain à midi les deux conseils dans la commune de Saint-Cloud: il charge le général Bonaparte de l'exécution de son décret, et adresse aux français une proclamation sur la nécessité de cette

BRUMAIRE AN 8. — Oct. et Nov. 1799.

cette mesure constitutionnelle pour opérer le salut commun, et rendre la paix intérieure, etc.

Bonaparte accepte la mission qui lui est donnée, et vient jurer à la barre du conseil des Anciens de faire exécuter son décret. Les Directeurs Sieyès et Roger-Ducos se rendent aux Tuileries. Bonaparte fait publier une adresse aux citoyens de Paris et aux soldats : *Depuis deux ans, dit-il, la République est mal gouvernée ; ralliez-vous.... La liberté, la victoire et la paix la replaceront au rang qu'elle occupait en Europe, et que la trahison ou l'ineptie a pu seule lui faire perdre.*

La garde du Directoire quitte le Luxembourg, et va se ranger sous les ordres de Bonaparte.

18. La mésintelligence est prononcée entre le prince Charles et le général Suvarow.
19. Le conseil des Cinq-cents se rend à Saint-Cloud, et ouvre sa séance à une heure et demie. Tous ses membres prononcent individuellement le serment de fidélité à la constitution.

Bonaparte paraît à la barre ; il est entouré et menacé par plusieurs députés ; ses jours et ceux de Lucien son frère, qui préside, sont exposés. Murat paraît à la tête des grenadiers, déclare le conseil dissous, *fait battre le pas de charge* ; les députés se précipitent par toutes les issues, et évacuent la salle.

A six heures du soir la séance est rouverte, et le conseil arrête, 1^o. qu'il n'y a plus de Directoire ; 2^o. que 60 députés démissionnent.

BRUMAIRE AN 8. — Oct. et Nov. 1799.

sont exclus du Corps législatif ; 3^o. que le gouvernement sera confié provisoirement à trois Consuls, lesquels seront les citoyens Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte ; 4^o. que le Corps législatif est ajourné au 1^{er}. ventose ; 5^o. qu'avant de se séparer, chaque conseil nommera dans son sein une commission de 25 membres ; 6^o. que ces deux commissions ne pourront rien statuer que sur la proposition formelle et nécessaire des Consuls.

De suite, cette résolution est approuvée par le conseil des Anciens.

19. Déclaration faite par les deux conseils, portant que Bonaparte, les généraux, etc. ont bien mérité de la patrie.

COMMISSIONS LÉGISLATIVES.

CONSULS PROVISOIRES.

20. Arrêté des Consuls par lequel sont bannis du territoire de la République, par mesure de sûreté, les ex-députés Destrem, Aréna, Marquezi et Truch; ainsi que Félix Lepelleter, Charles Hesse, Scipion Duroure, Gagny, Massard, Marchand, Lamberté, Xavier Audouin, Daubigny, Lebois, Soulavie et vingt autres individus.

Par le même arrêté, sont tenus de se rendre

BRUMAIRE AN 8. — Oct. et Nov. 1799.

à la Rochelle les individus ci-après nommés : Briot, Antonelle, Lachevardière, Poulain-Grandprey, Grandmaison, Talot, Dauber-menil, Frison Declercq, Lesage-Senault, Prudhon, Groscailland-Dorimond, Guesdon, Julien (de Toulouse), Santonax, Tilly ex-chargé d'affaires à Gênes, Stevenotte, Gastaing, Bouvier et Delbrel.

20. Les Consuls nomment Berthier ministre de la guerre, Gaudin ministre des finances, et Laplace, membre de l'institut, ministre de l'intérieur ; ils confirment les citoyens Cambacérés, Bourdon et Fouché, ministres de la justice, de la marine, et de la police.
21. Le général Mélas fait attaquer les retranchemens de l'armée française en Italie.
22. La loi du 24 messidor an 7 sur les otages, est abrogée.
22. Beaucoup de personnes dont la conduite est suspecte sont arrêtées : on remarque dans le nombre le général Santerre.
25. Loi qui prescrit à tous les fonctionnaires publics de prêter le serment *d'être fidèle à la République une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif.*
25. Attaque des autrichiens par l'armée du Rhin ; Lecourbe investit de nouveau Philisbourg.
27. La loi du 10 messidor an 7, portant établissement d'un emprunt progressif de 100 millions est abrogée : l'emprunt est remplacé par une subvention extraordinaire de guerre, du quart du principal des contributions.

BRUMAIRE AN 8. — Oct. et Nov. 1799.

27. Les effets publics haussent chaque jour, ils sont déjà à une valeur double de celle (11 fr. 50 cent.) qu'ils avaient avant le 18 brumaire.
29. Les naufragés de Calais, traînés de prison en prison sous le règne du Directoire et menacés, comme émigrés, de subir la peine de mort, sont conduits au château de Ham. Le 18 frimaire suivant, ils sont déportés hors de France.
29. Les Consuls envoyent des membres du Corps législatif dans les différentes divisions militaires, pour fortifier l'esprit public, et réparer les maux les plus urgents.

FRIMAIRE. — Nov. et Déc.

- 1^{er}. Talleyrand - Périgord est nommé ministre des relations extérieures, et Forsait ministre de la marine.
2. Les impériaux attaquent le général Lecourbe, qui se retire à Sinzheim.
3. Suppression des agences des contributions directes, et établissement de directions pour en assurer le recouvrement.
4. Les Consuls mettent sous la surveillance du ministre de la police les individus qui devaient être déportés.
6. Loi relative aux obligations et cautionnemens à fournir par les receveurs généraux de département, lesquels seront versés dans une *caisse d'amortissement*, créée à cet effet et destinée à l'extinction de la dette publique.

FRIMAIRE AN 8. — Nov. et Déc. 1799.

8. Les Consuls rapportent les arrêtés, tant individuels que collectifs, qui pourraient avoir été pris en exécution de la loi du 19 fructidor an 5, par le directoire, à l'égard de prêtres qui seraient ou assermentés, ou mariés, ou qui n'exercent plus de fonctions.
10. Organisation de la garde des Consuls. Elle est composée de 1200 hommes.
10. Le général Murat est nommé commandant de la garde des Consuls. Le citoyen Alquier ambassadeur à Madrid.
11. reddition de la forteresse de Coni aux austrichiens.
11. Le général Staray attaque le général Lecourbe, et dégage Philisbourg.
14. Le général Lecourbe fait repasser le Rhin à son armée.
19. Loi qui fixe définitivement la valeur du mètre et du kilogramme.
19. Les français reprennent Novi et Acqui; le général Hohenzollern reprend ces places.
22. Les Commissions des deux conseils et les Consuls provisoires Sieyès et Roger-Ducos se rendent dans l'appartement du Consul Bonaparte et signent *la nouvelle constitution*, par laquelle *Bonaparte ex-Consul provisoire est nommé premier Consul, Cambacérès ex-ministre de la justice second Consul, et Lebrun ex-membre du conseil des Anciens troisième Consul*: le second et le troisième Consul auront seulement voix consultative.
22. Le général Klénau attaque les français au mont Lorma, et s'en empare.

FRIMAIRE AN 8. — Nov. et Déc. 1799.

23. Combat entre le général Saint-Cyr et le général Kléau à Story; les autrichiens sont battus, harcelés et poursuivis.
24. Proclamation des Consuls aux français. *La révolution*, dit cette proclamation, *est fixée aux vrais principes, elle est finie.*
24. Arrêté pour le remboursement par voie de loterie d'une somme de 12 millions offerte par les banquiers, négocians, etc. de Paris, pour subvenir aux besoins les plus urgents du Gouvernement.
25. Organisation de l'école polythecnique.
30. Projet de *code civil*, présenté par Jacminot à la commission législative du conseil des Cinq-cents au nom de la section de législation, divisé en neuf titres, dont le 1^{er}. traite du mariage, le 2^e. du divorce, le 3^e. de la paternité et de la filiation, le 4^e. de la puissance paternelle, le 5^e. des majeurs et de l'interdiction, le 6^e. des mineurs, de la tutelle et de l'émancipation, le 7^e. des donations entre-vifs et à cause de mort, le 8^e. des successions, et le 9^e. des droits respectifs des époux.

NIVÔSE. — Déc. 1799 et Janv. 1800.

- 1^{er}. Le domaine de Crosne, département de Seine-et-Oise, est donné en toute propriété au citoyen Sieyès, à titre de récompense nationale.
3. Loi sur la mise en activité de la constitution, et qui met la garde du Corps législatif à la disposition des Consuls, chargés de fournir une garde d'honneur au Sénat con-

NIVOSE AN 8. — Déc. 1799 et Janv. 1800.

serviteur, au Corps législatif et au Tribunat ; qui détermine le costume des Législateurs et des Tribuns ; qui affecte à l'habitation des Consuls, le palais des *Tuileries*; celui du *Luxembourg* au Sénat conservateur ; celui des *Cinq-cents* au Corps législatif, et le *Palais-Egalité* au Tribunat.

3. Loi qui supprime toutes les fêtes nationales, excepté celles du 14 juillet et du 1^{er}. vendémiaire.

3. Loi portant que les individus déportés sans jugement préalable, par des actes législatifs, pourront rentrer en France avec l'autorisation du Gouvernement.

3. Les citoyens Cainbacrés et Lebrun second et troisième Consuls, Sieyès et Roger-Ducos, Consuls sortans, se réunissent pour nominer vingt-neuf citoyens qui, avec les citoyens Sieyès et Roger-Ducos, doivent former la majorité du Sénat conservateur, aux termes de l'art. XXIV de la constitution.

4. Les Consuls et le Sénat conservateur entrent en fonctions. Le Sénat procède au complément du nombre de soixante, dont il doit être composé d'après l'art. XV de la constitution.

Le premier Consul nomme les membres qui doivent former le Conseil d'état.

Le Conseil d'état est divisé en cinq sections. Quatre conseillers d'état sont spécialement chargés, l'un, le citoyen Dufresne, de la direction du trésor public ; le citoyen Les-calier, des colonies ; le citoyen Regnier, des domaines nationaux ; le citoyen Cretet, des ponts-et-chaussées.

NIVOSE AN 8. — Déc. 1799 et Janv. 1800.

4. Abrial est nommé ministre de la justice , et Lucien Bonaparte ministre de l'intérieur.
5. Le Sénat conservateur procède aux nominations des trois cents membres du Corps législatif et des cent membres du Tribunat.
5. Le premier Consul écrit *directement* au roi d'Angleterre pour l'engager à mettre un terme aux horreurs de la guerre. Le 30 suivant , réponse de lord Grenville à M. de Talleyrand , ministre des relations extérieures ; il déclare que le roi n'a pas jugé à propos de se départir de la *forme usitée* dans les négociations , et refuse d'écouter les propositions de paix , fondé sur le peu de garantie qu'offre le Gouvernement français.
9. Les Consuls arrêtent que les restes de Pie VI , laissés sans sépulture dans la ville de Valence , seront inhumés avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang.
9. Le général Beurnonville est nommé ambassadeur à la cour de Berlin. Le citoyen Semenville est nommé ambassadeur en Batavie.
9. Prise du fort d'El-Arisch en Egypte , par le grand-visir , après sept jours de tranchée.

GOUVERNEMENT CONSULAIRE.

1^{re}. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

11. Entrée en fonctions du Corps législatif et du Tribunat.

NIPOSE AN 8. — Déc. 1799 et Janv. 1800.

19. Mort du général Championnet à Nice, âgé de 32 ans.
21. Loi qui exige de tous les fonctionnaires publics, membres des autorités administratives et judiciaires, ministres du culte, et instituteurs la promesse, unique et conforme, *d'être fidèle à la constitution.*
21. Proclamation et arrêté des Consuls pour la destruction des rebelles dans les départemens de l'Ouest.
24. L'armée d'Angleterre prend le nom d'armée *de l'Ouest*; le général Brune est nommé commandant en chef de cette armée.
26. L'empire de la constitution est suspendu dans les départemens des Côtes - du - Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Inférieure.
27. Arrêté qui limite le nombre des journaux, et les soumet à la censure du ministre de la police.
28. Arrêté relatif au mode de promulgation des lois.

Il y aura dans le cabinet de travail des Consuls un coffre dans lequel seront déposés les sceaux de la République et les décrets du Corps législatif jusqu'à leur promulgation, etc.

28. Royer évêque constitutionnel de la Seine, écrit au premier Consul, pour l'inviter à rappeler son prédécesseur, M. de Juigné, ci-devant archevêque de Paris.
29. Formule de proinulgation des lois, déterminée par les Consuls : *Au nom du Peuple français, Bonaparte, premier Consul, proclame, etc.*

NIVOSE AN 8. — Déc. 1799 et Janv. 1800.

29. Les généraux Brune et Hédouville , commandans l'armée de l'Orient , parviennent à pacifier plusieurs départemens insurgés : la division de chouans de Châtillon met bas les armes.

PLUVIOSE. — Janv. et Fév.

1^{er}. Arrêté concernant l'administration du trésor public et la suppression des commissaires de la trésorerie.

3. Le nom de *Madame* est substitué à celui de *Citoyenne* , le premier Consul introduit chez lui cette réforme dans le cérémonial.

4. Bourmont , chef d'insurgés dans les départemens de la Sarthe et de la Mayenne , fait sa paix avec les généraux français.

5. Un avis du Conseil d'état décide que la date de la loi est le jour de son émission par le Corps législatif , et non celui de sa promulgation.

5. Convention d'El-Arisch , conclue entre le général Desaix , muni de pleins pouvoirs de la part du général Kléber , et les plénipotentiaires du grand-visir , pour l'évacuation de l'Egypte.

7. Le premier Consul fait notifier à l'ex-ministre Cochon , à l'ex - directeur Carnot , aux ex-députés Siméon , Doumerc , Muraire , et au contre-amiral Villaret-Joyeuse , que toute surveillance cesse à leur égard.

8. Les généraux Gardanne et Chamberlhac mettent les chouans en déroute complète.

13. Mort de Washington annoncée au Corps législatif.

PLUVIOSE AN 8. — Janv. et Fév. 1800.

15. La Prévalaye, chef des insurgés d'Ille-et-Vilaine, accède à la pacification.
18. Proclamation des Consuls sur l'acceptation de la constitution. Sur 3,012,569 votans, 1562 l'ont rejetée, 3,011,007 l'ont acceptée.
18. Le premier Consul charge le ministre de l'intérieur de faire placer dans la grande galerie des Tuileries les statues de Démosthène, d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de Brutus, de Cicéron, de Caton, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, du Grand-Condé, de Dugay-Trouin, de Marlbouroug, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, de Washington, du grand Frédéric, de Mirabeau, de Dugommier, de Dampierre, de Marceau et de Joubert, et par arrêté postérieur celui de Hoche.
18. Le premier Consul ordonne que, pendant dix jours, des crêpes noirs seront suspendus aux drapeaux et guidons de tous les corps de l'armée française, à l'occasion de la mort de Washington.
20. Les soixante-douze drapeaux pris à Aboukir, sont présentés au ministre de la guerre.
21. Première distribution, à Paris, des soupes à la *Rumfort*, en faveur des indigens.
21. Les Consuls notifient au Corps législatif l'acceptation par les français de l'acte constitutionnel.
28. Loi sur la division du territoire français en départemens et arrondissement cominu-
naux, sur l'institution des commissaires généraux de police, des préfets, sous-préfets, maires et adjoints, et sur celle des conseils de préfecture, d'arrondissement, et municipaux.

PLUVIOSE AN 8. — Janv. et Fév. 1800.

30. Les Consuls, accompagnés des Ministres, des Conseillers d'état, etc. partent du Luxembourg escortés d'un nombreux cortège; la voiture du premier Consul est attelée de six chevaux blancs, dont l'Empereur lui fit présent lors de la signature de la paix à Campo-Formio. Le Gouvernement s'installe au palais des Tuilleries. Bonaparte passe ensuite la revue des troupes sur la place du Carrousel.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

2. Le premier Consul reçoit les ambassadeurs des puissances neutres et alliées, plusieurs lui remettent leurs lettres de créance.
6. Premier bal masqué à l'Opéra depuis la révolution; il s'y porte une grande affluence de monde.
8. Madame Adélaïde, tante de Louis XVI, meurt à Trieste, âgée de 67 ans.
12. Loi qui détermine le mode d'application des lois relatives à l'émigration, et qui décide que *tout individu qui, depuis le 4 nivose dernier, jour de la mise en activité de la constitution, se serait absenté de France ou s'en absentera à l'avenir, ne sera plus soumis aux lois sur l'émigration.*
13. Joseph Bonaparte, Fleurieu et Röderer sont nommés par le premier Consul, pour traiter de la paix avec la République des Etats-Unis.
17. Loi qui met à la disposition du Gouvernement tous les français dont la vingtième année

VENTOSE AN 8. — Fév. et Mars 1800.

année a été accomplie avant le 1^{er}. vendémiaire an 8.

17. Proclamation des Consuls aux français , relative à l'ouverture de la campagne. Les citoyens sont invités à payer leurs contributions et à marcher avec le premier Consul , pour combattre l'ennemi commun.
17. Formation de l'armée de Réserve à Dijon , forte de 60,000 hommes.
18. Le prince Charles remet au général Kray , le commandement de l'armée autrichienne.
22. Le cardinal Charamonte , évêque d'Imola, est élu pape à Venise , et prend le nom de Pie VII.
27. Nouvelle organisation des tribunaux , rétablissement des avoués et institution à vie des juges , greffiers et huissiers.
27. Etablissement de receveurs particuliers des contributions assujétis à verser un cautionnement dans la caisse d'amortissement.
28. Proclamation des Consuls qui , en vertu de l'article XXXIII de la constitution , convoque extraordinairement le Corps législatif au 1^{er}. germinal , pour demeurer en session jusqu'au 10 du même mois.
29. Arrêté portant qu'il sera élevé dans le chef-lieu de chaque département , sur la place principale , une colonne à la mémoire des braves morts au service de la patrie et de la liberté ; qu'il sera élevé sur la place de la *Concorde* à Paris , une colonne nationale sur laquelle seront inscrits les noms des militaires morts après avoir rendu des services majeurs.

VENTOSE AN 8. — Fév. et Mars 1800.

29. Bataille sanglante de Matarisch ou d'Héliopolis, entre l'armée d'Egypte, commandée par le général Kléber, contre celle des turcs, commandée par le grand-visir. Les turcs sont hachés ; drapeaux, queues de pachas, artillerie tombent au pouvoir des français.
30. Révolte de la ville du Caire contre les français ; Nasif pacha entre dans la ville avec les débris de l'armée battue à Héliopolis.
- Affaire de Grandchamp contre les rebelles du département du Morbihan.

II^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

GERMINAL. — Mars et Avril,

- 1^{er}. La division du Prytanée français en quatre grands collèges placés, le 1^{er}. à Paris, le 2^e. à Fontainebleau, le 3^e. à Versailles, et le 4^e. à Saint-Germain-en-Laye.
- 1^{er}. Combat et reprise de Belbéis par l'armée d'Egypte sur les turcs.
2. Les anglais débarquent 800 hommes à Suez en Syrie, et s'en emparent.
2. Combat de Corcid en Egypte.
3. Reprise de Salahié sur les turcs, avec l'artillerie, les bagages et les munitions du camp du grand-visir.
4. Etablissement d'un Conseil de santé près du ministre de la guerre.

GERMINAL AN 8. — Mars et Avril 1800.

6. Création d'un Conseil des prises maritimes.
6. Siège du Caire et de Boulac par le général Kléber.
9. Reprise de Damiette et de Lisbé en Egypte, par le général Béliard.
12. Le général Berthier, ministre de la guerre, est nommé général en chef de l'armée de Réserve. Le citoyen Carnot est nommé ministre de la guerre.
12. Combat à l'armée d'Italie.
16. Le général Mélâs attaque les hauteurs de Savonne ; combats de Montenotte et de Melagno ; le général Soult jette 700 hommes dans Savonne et fait sa retraite sur Albissola.
17. Le général Masséna attaque les autrichiens, qui sont obligés de se replier.
17. Combat de Melagno ou du poste des Deux-Frères, pris et repris plusieurs fois.
18. Acte du Sénat conservateur, qui nomme les juges du tribunal de cassation.
20. Combat de Sasello ; combat de Savonne, et reprise à la bayonnette du poste des Deux-Frères par l'armée d'Italie.
21. Prise des redoutes de Settepani, enlevées de vive force.
22. Combats livrés aux autrichiens par l'armée d'Italie.
25. Bombardement et assaut de Boulac, près le Caire ; les turcs et les osmanlis sont ensevelis dans les ruines.
28. Le général Bernadotte est nommé général en chef de l'armée de l'Ouest, à la place du général Brune.
28. Combat de Valtry.

GERMINAL AN 8. — Mars et Avril 1800.

28. Prise du Caire par le général Kléber , après plusieurs combats dans les rues et assaut dans les maisons ; quantité de turcs , d'osmanlis et de mamelucks ont péri dans les mosquées , qui ont sauté par l'effet des bombes ; le reste a été enseveli dans les retranchemens.

F L O R É A L. — Avril et Mai.

1^{er}. Prise de la ville de Suez en Egypte sur les anglais , qui sont forcés de se rembarquer.

4. Attaque et prise des hauteurs de Muriatto par l'armée d'Italie.

5, 6, et 7. Passage du Rhin à Kehl, à Brisack et à Bâle , par trois divisions de l'armée du général Moreau ; sur tous les points l'ennemi est battu et se retire.

6. Combat d'Offenbourg après le passage du Rhin.

7. Réglement sur l'organisation de la marine. Le territoire maritime de la République est divisé en six arrondissemens , dont les chef-lieux sont Dunkerque , le Havre , Brest , l'Orient , Rochefort et Toulon. Le gouvernement y est représenté par un préfet et un inspecteur maritime.

7. Les Consuls nomment le citoyen Latour-d'Auvergne-Corret , premier grenadier des armées de la République , et lui décernent un sabre d'honneur.

7. Entrée victorieuse de l'armée d'Egypte , dans la ville du Caire.

9. Prise des redoutes d'Albe-Bruch par l'armée du Rhin. Combat de Walshut.

FLORÉAL AN 8. — Avril et Mai 1800.

10. Combat de Montecorona à l'armée d'Italie.
11. Deuxième passage du Rhin près de Schaffhouse ; combat ; prise de Schaffhouse et du fort Hohenwiel.
13. Bataille d'Engen gagnée par l'armée du Rhin sur le général Kray.
15. Bataille de Moërskirch gagnée par l'armée du Rhin sur les autrichiens.
16. Le premier Consul part pour Genève avec le général Brune et les conseillers d'état Petiet et Dejean.
17. Les autrichiens attaquent les postes de Saint-Barthélemy et Rezzo, ils y sont repoussés.
19. Combat et prise de Biberac par l'armée du Rhin.
20. Combat et prise de Memingen, les bavarois y sont très-maltraités.
20. Le général Suchet évacue Nice, après en avoir retiré toutes les munitions. Mélas y entre le 12.
21. Prise de la flottille de l'anglais Williams sur le lac de Constance ; prise de Bregenz qui a été abandonné le 22.
21. Affaire de Montefacio. Blocus de Gênes par le général Mélas.
23. Combat de Montecreto en avant du pont du Var.
25. Le général Mélas attaque avec de grandes forces la tête du pont du Var sans succès.
26. L'avant-garde de l'armée de Réserve passe le mont Saint-Bernard, et se porte sur Aoste ; combat et prise de cette ville.
26. Combat de l'abbaye de Roggenburg.
28. Combat de Châtillon à l'armée de Réserve.
30. Passage du Danube par l'armée du Rhin.

FLORÉAL AN 8. — Avril et Mai 1800.

30. Le général Mélus part de Nice, sur les avis qu'il reçoit des progrès de l'armée de Réserve.

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

2. L'armée autrichienne attaque de nouveau la tête du pont du Var, protégé par le feu de deux frégates anglaises ; elle est repoussée par les généraux Rochambeau et Brune.
2. Prise d'assaut de la ville d'Yvrée, prise de Suze et de la Brunette, par l'armée de Réserve.
2. Combat d'Erbach et de Delmesingen à l'armée du Rhin.
4. Reprise de Bregenz par l'armée du Rhin.
6. Combat de la Chiusella à l'armée de Réserve.
7. Le général Murat entre de vive force dans Verceil.
8. Le général Moncey avec son armée passe le Saint - Gothard, et s'avance sur Belinzonna. Le général Béthencourt avec la 44^e. demi-brigade passe le Simplon, et se porte sur Arona.
8. Entrée de l'armée du Rhin dans la ville d'Augsbourg.
8. Le général Suchet reprend l'offensive, attaque les autrichiens dans leurs retranchemens de la tête du pont du Var, et les poursuit jusqu'au col de Tende ; la nuit ils évacuent la ville de Nice.
9. Entrée du général Suchet à Nice.
9. Le général Murat s'empare de Novarre.
11. Combat de Turbigo, le village est emporté à la bayonnette.

PRAIRIAL AN 8. — Mai et Juin 1800.

12. Reddition du château de Bar aux français.
12. L'armée d'Italie attaque les fameuses redoutes du camp de Fourches ; prise de Sospello et de Saorgio.
13. Entrée des Français à Milan.
13. Masséna est forcé, par la disette, de capituler et de rendre Gênes à l'amiral Keith, commandant la flotte anglaise, et au général autrichien Ott.
14. Prise de Pavie par le général Murat ; prise de Lodi par le général Duhesme.
14. Reprise du col de Tende, par la brigade du général Lesuire.
16. Les Anglais opèrent un débarquement sur la presqu'île de Quiberon : le 17 ils sont forcés de se rembarquer.
16. Prise de Crémone et d'Orsinovi par l'armée de Réserve.
16. Combats de Kirsberg et d'Oberbatzheim à l'armée du Rhin.
17. Passage du Pô par l'armée de Réserve ; attaque du pont de Plaisance, prise de cette ville ; combat de Stradella.
20. Bataille de Montenotte, gagnée sur le général Mélas par l'armée de Réserve, commandée par le général Berthier ; le premier Consul Bonaparte assista à cette bataille.
22. Bataille sur la rive gauche de l'Iser, gagnée par l'armée du Rhin.
23. Passage du Lech à Fribourg, par l'armée du Rhin.
23. Passage de la Scrivia par l'armée de Réserve.
24. Passage de la Bornida par l'armée de Ré-

PRAIRIAL AN 8. — Mai et Juin 1800.

serve ; combat de Marengo , les autrichiens se retirent sur Alexandrie.

25. Bataille célèbre de *Marengo* , dans laquelle l'armée de Réserve commandée par le Consul Bonaparte , remporte une victoire long-temps disputée , et qui coûte le vie au brave Desaix , à peine arrivé de l'armée d'Egypte.
25. Le général Kléber , général en chef de l'armée d'Egypte , est assassiné au Caire par un affidé de l'Aga des Janissaires ottomans. Menou lui succède dans le commandement de l'armée.
27. Suspension d'armes et armistice entre les généraux des armées française et impériale en Italie : l'une des conditions est que les châteaux de Tortone , Alexandrie , Milan , Turin , Pizzightone , d'Arona , de Plaisance , seront remis à l'armée française.
27. Reddition du château de Plaisance aux français.
29. Le premier Consul assiste à un *Te Deum* chanté dans la cathédrale de Milan , en l'honneur du succès des armes françaises. *Il est reçu à la porte par tout le clergé , et conduit sur une estrade sur laquelle on avait coutume de recevoir les consuls et premiers magistrats de l'empire d'Occident.*
29. Passage du Danube par l'armée du Rhin ; combat de Dillingen.
30. Bataille d'Hochstet ou de Bleinheim , gagnée par l'armée du Rhin sur les impériaux. Les soldats français vengent le sang de leurs compatriotes qui ont péri en 1704 , sur le même champ de bataille.

MESSIDOR AN 8. — Juillet et Août 1800.

- 1^{er}. Combat de l'armée du Rhin à Nordlingen en Bavière.
5. On chante en l'église métropolitaine de Paris, un *Te Deum* en action de grâce des victoires remportées par les armées françaises.
7. L'armée de Réserve et celle d'Italie sont réunies sous le nom d'armée d'*Italie*. Le général Masséna en prend le commandement en chef.
8. Combat de Neubourg à l'armée du Rhin ; il a été très-sanglant ; le brave *Latour-d'Auvergne*, premier grenadier de l'armée française, a été tué dans ce combat.

Nota. Latour-d'Auvergne était issu de la famille de *Turenne* ; avant la révolution, il était capitaine de grenadiers au régiment d'Angoumois. Pendant la guerre, il a toujours commandé les grenadiers de l'armée. Depuis peu, il servait comme simple volontaire pour le fils d'un de ses amis, dans les grenadiers de la 46^e. demi-brigade.

8. Arrêté des Consuls, portant que le corps du général Desaix sera transporté au couvent du grand Saint-Bernard, où il lui sera élevé un tombeau ; que les noms des deini-brigades, des régimens de cavalerie, etc. qui ont combattu à Marengo, seront gravés sur une table de marbre placée vis-à-vis de ce monument.
11. Entrée de l'armée du Rhin dans la ville de Munich, capitale de la Bavière.
12. Il sera élevé un monument à Oberhausen, au lieu même où Latour-d'Auvergne a été tué.
13. Retour de Bonaparte à Paris, le canon

MESSIDOR A N 8. — Juin et Juillet 1800.

- annonce son arrivée ; la ville est illuminée en l'honneur du triomphateur de l'Italie.
- 14. Le nouveau pape fait son entrée à Rome.
 - 18. Combat de Lanshut à l'armée du Rhin ; les portes sont enfoncées à coups de haches , sous un feu violent.
 - 19. Sortie de la garnison d'Ulin , elle est forcée de rentrer.
 - 22. Combat de Fuessen ; les troupes françaises et autrichiennes entrent pêle-mêle dans la ville. Combat de Feldkirch.
 - 23. Combat entre Neuf-Weissembourg et Hanau, par la division du général Sainte-Suzanne.
 - 24. Passage du Rhin à Luciensteig , par l'armée du Rhin. Combat de Feldkirch ; le général Jallakiech évacue ce poste , que les français occupent le 25. Prise de Coire.
 - 25. Les Consuls , les ministres , etc. escortés de troupes à cheval , se rendent à midi sur la place de la Concorde , où le ministre de l'intérieur pose la première pierre de la colonne nationale.
 - 25. Messe solennelle en l'église métropolitaine de Paris , en action de grâce des victoires remportées par les armées françaises.
 - 26. Le général Moreau , à la suite de ses nombreuses victoires , qui l'ont conduit jusqu'au cœur de l'Allemagne , signe un armistice avec le général autrichien.
 - 28. Sortie de la garnison d'Ingolstat , elle est repoussée. Combat de Gaimersheim.
 - 30. Les hostilités cessent de toutes parts à l'armée du Rhin.

THERMIDOR AN 8. — Juil. et Août 1800.

- 1^{er}. Il sera frappé une médaille pour éterniser l'entrée des français à Munich , et la conquête de la Bavière.
- 1^{er}. Les Consuls ordonnent que le sabre de Latour-d'Auvergne , premier grenadier de l'armée , sera suspendu au temple de Mars. (Eglise des Invalides.).
2. Arrivée du comte de Saint - Julien à Paris , pour traiter des conditions des armistices des armées du Rhin et d'Italie.
5. Le général Jourdan est nommé ministre à Turin.
9. Articles préliminaires de paix , signés par le citoyen Talleyrand , ministre des relations extérieures et le comte de Saint-Julien , envoyé de l'empereur , et ratifiés par le premier Consul vingt-quatre heures après.
L'empereur refuse sa ratification.
15. Tous les grenadiers et éclaireurs des corps qui sont dans l'intérieur forment un camp entre Amiens et Beauvais , sous les ordres du général Murat.
23. Arrêté des Consuls , portant qu'à compter du deuxième semestre de l'an 8 , les rentes et pensions sur l'état seront payées en numéraire.
24. Nomination d'une commission composée des citoyens Portalis , Tronchet , Bigot-Préameneu et Malleville , pour rédiger un projet de *Code civil*.
25. Le général Brune est nommé général en chef de l'armée d'Italie.
30. Traité de paix entre la République française et la régence d'Alger.

FRUCTIDOR AN 8. — Août et Sept. 1800.

- 1^{er}. Circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, et qui les invite à désigner dans leurs départemens, pour assister à la fête du 1^{er}. vendémiaire, trois citoyens pris dans les fonctionnaires publics et dans la classe aisée : ils seront présentés aux Consuls.
3. Le général Masséna quitte le commandement de l'armée d'Italie ; le général Moncey le remplace jusqu'à l'arrivée du général Brune.
6. Le général Macdonal est nommé général en chef de la deuxième armée de Réserve.
7. Etablissement des succursales de la maison nationale des Invalides.
8. La cessation de la suspension d'armes est annoncée aux français et aux autrichiens.
14. La signification de la rupture de l'armistice est faite par les généraux en chef Moreau, Brune, Macdonal et Augereau, aux généraux autrichiens.
18. Capitulation du général Vaubois, assiégué à Malte pendant deux ans ; il remet la ville et les forts aux Anglais.
19. Arrêté portant que tous les individus déportés à la Guyane française, seront transportés et mis en surveillance dans les îles de Ré et d'Oleron.
19. Arrêté qui ordonne l'érection sur la place des Victoires, d'un monument à la mémoire des généraux Desaix et Kléber, qui ont bien mérité de la patrie.
19. L'empereur part de Vienne, pour prendre le commandement des armées impériales.
22. Les départemens de la Roë, de la Sarre, du

FRUCTIDOR AN 8. — Août et Sept. 1800.

du Mont-Tonnerre et de Rhin-et-Moselle sont assimilés aux autres départemens de la République.

25. L'armistice est prorogé jusqu'au 30 de ce mois.
27. Etablissement à Lyon d'un collège formant une division du Prytanée.
30. En exécution d'un arrêté des Consuls, du 17 ventose dernier, le nom du *département des Vosges*, comme étant celui qui s'est le plutôt acquitté du paiement de ses contributions, est proclamé et donné à la place ci-devant *Royale* de Paris.

JOURS COMPLÉMENTAIRES. — Sept.

- 1^{er}. Fête de la fondation de la République.

Les Consuls, accompagnés des ministres, des conseillers et secrétaires d'état, et de l'état-major à cheval, se rendent place des Victoires : le premier Consul pose la première pierre du monument à éléver aux généraux Kléber et Desaix ; et le sénateur Garat fait l'éloge funèbre de ces deux guerriers.

- 3^e. Convention d'une prolongation de suspension d'armes entre l'armée française du Rhin, et l'armée de sa majesté impériale en Allemagne. En garantie des intentions pacifiques de l'empereur, les places d'Ulm, Ingolstad et Philisbourg sont remises à l'armée française, etc.
- 4^e. L'armistice est prolongé de quarante-cinq jours, y compris les quinze jours d'avertissement.

JOOURS COMPLÉMENT. AN 8. — Sept. 1800.

5^e. Le corps de Turenne est transporté en grande pompe du Muséum de la rue des Petits-Augustins, au temple de Mars (église des Invalides) ; les ministres de l'intérieur et de la guerre sont à la tête du cortège.

VENDÉMIAIRE AN 9 — Sept. et oct.

1^{er}. Le sénateur Clément de Ris est enlevé par des hommes armés, dans sa maison de campagne de Beauvais-sur-Cher, et conduit dans un lieu ignoré. Son sort reste incertain jusqu'au 18, qu'il est découvert et remis en liberté par les soins d'agents de la police.

4. Arrêté des Consuls, portant qu'il sera fait trois tirages par mois de la loterie nationale, et qu'il sera établi des tirages particuliers dans les villes de Bordeaux, Bruxelles, Lyon et Strasbourg.

8. Traité d'amitié et de commerce entre la France et les Etats-Unis.

13. La seconde armée de Réserve prend le nom d'armée des Grisons.

16. Alexandre Berthier est nommé ministre de la guerre, en remplacement de Carnot, démissionnaire.

18. Arrestation de Cerracchi, Demerville et Aréna, accusés d'avoir voulu assassiner Napoléon à l'Opéra.

Le Consul, instruit de leurs projets criminels, ne change pas son projet de se rendre au spectacle.

22, 24 et 25. Le Sénat conservateur, le Tri-

VENDÉMIAIRE AN 9. — Sept. et Oct. 1800.

- bunat et les premières autorités du département de la Seine , se rendent chez le premier Consul , et lui témoignent les vives alarmes que leur a causées la nouvelle du danger que ses jours ont couru.
23. L'armée d'Italie entre dans Florence ; le 24 dans Livourne ; toute la Toscane est occupée par l'armée ; 25,000 hommes de nouvelle levée en masse , ont été désarçnés et renvoyés.
27. Prise d'assaut de la ville d'Arrezzo en Toscane , contre les insurgés ; la citadelle se rend à discrédition , et elle est démolie par ordre du général Monnier.
27. Départ du Havre des corvettes *le Géographe* et *le Naturaliste* , aux ordres du capitaine Baudin , pour faire le tour du monde.

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

6. Arrivée à Paris de M. de Cobentzel et de M. de Luchezini , ministres plénipotentiaires de l'empereur et du roi de Prusse , chargés de traiter de la paix à Lunéville , conjointement avec Joseph Bonaparte , nommé par le premier Consul pour stipuler les intérêts de la République française.
7. Etablissement des bureaux de pesage , mesurage et jeuauge public.
13. Arrêté qui détermine le mode d'exécution du système décimal des nouveaux poids et mesures , et qui fixe l'époque définitive de sa mise en activité , au 1^{er}. vendémiaire an 10 pour toute la République.

BRUMAIRE AN 9. — Oct. et Nov. 1800.

15. Le citoyen Chaptal est chargé par *intérim* du porte-feuille du département de l'intérieur.
 15. Les seize chevaux andalous envoyés par le roi d'Espagne au premier Consul, lui sont présentés à la parade de ce jour.
 28. Audrein, ex-conventionnel et évêque de Quimper, se rendant dans la diligence de Brest à Morlaix, est fusillé par des chouans, pour avoir, lui disent-ils, *voté trois fois la mort du roi.*
-

III^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

FRIMAIRE. Nov. et Déc.

- 1^{er}. jour. Ouverture de la 3^e. session du Corps législatif. Le ministre de l'intérieur présente, au nom des Consuls, l'exposé de la situation de la République.
 7. Reprise des hostilités entre les armées française et autrichienne ; M. de Cobentzel n'ayant pas voulu traiter de la paix sans le concours de l'Angleterre.
 8. Attaque des redoutes et prise de la ville de Wasserbourg, par l'armée du Rhin, aux ordres du général Moreau.
 9. Prise de la ville de Wurtzbourg, par l'armée gallo-batave, commandée par le général Augereau ; les autrichiens se retirent dans le

FRIMAIRE AN 9. — Nov. et Déc. 1800.

château qui est assiégé par le général Dumonceau.

10. Combat de Landshut ; prise de Rosenheim par l'armée du Rhin.
10. Passage du mont Splügen en Suisse, à travers les neiges, par l'armée des Grisons, commandée par le général Macdonal. Ce mont a 2000 toises de haut.
12. Bataille de *Hohenlinden*, gagnée sur les autrichiens par l'armée du général Moreau. Cette bataille a duré onze heures, malgré la neige qui tombait à flots. L'ennemi perdit dans cette mémorable journée, 80 bouches à feu, 200 caissons, 10,000 prisonniers, dont trois généraux.
12. Bataille de Bamberg gagnée par l'armée gallo-batave, sur les autrichiens commandés par le général Kléau.
13. Etablissement de chambre d'avoués auprès du tribunal de cassation et de chaque tribunal d'appel et de première instance.
18. L'armée française du Rhin effectue le passage de l'Inn sous le feu des batteries ennemis.
18. Combat et prise de Zug dans les Grisons, par l'armée autrichienne.
23. Passage de la Salzach par l'armée du Rhin ; combat et prise de Salzbourg ; combat de Lauffen.
23. Escalade de Burghausen.
25. Convention pour le rétablissement d'une neutralité armée entre la Russie, la Suède et le Danemark, signée à Saint-Pétersbourg.
27. Combat de Neumarck et de Wonakapuch, à l'armée du Rhin.

FRIMAIRE AN 9. — Nov. et Déc. 1800.

27. Bataille de Nuremberg sur le Mein , gagnée par l'armée gallo-batave sur les impériaux.
28. Passage de la Traun par l'armée du Rhin.
29. Organisation de la commission de comptabilité nationale.
29. Le général russe, baron de Sprengporten , est présenté au premier Consul par le ministre des relations extérieures.
29. Combat de Kremmünster à l'armée du Rhin.
29. L'armée du Rhin n'étant plus qu'à quatre journées de Vienne , le général Moreau propose un armistice au prince Charles.
30. Combat de Neukirchen ; l'armée gallo-batave marche sur Ratisbonne.

NIVOSÉ. — Déc. 1800 et Janv. 1801.

- 1^{er}. Arrêté relatif aux comptes à rendre par les ministres , et tableau de l'ordre qui y sera observé.
2. Combat de Zernest dans le Tyrol , par l'armée des Grisons.
2. L'armée des Grisons attaque le mont Tonal , fortement retranché.
3. A huit heures et demie du soir , Bonaparte se rend à l'Opéra pour entendre l'*Oratorio d'Haydn* , accompagné des généraux Lannes et Bessières , et de son aide-de-camp Lebrun , fils du troisième Consul. Un instant après que sa voiture a dépassé une charrette placée rue Saint-Nicaise , une machine infernale , cachée sur cette charrette , fait une explosion terrible , ébranle les maisons voisines , tue et blesse

N I V O S E A N 9. — Déc. 1800 et Janv. 1801.

- beaucoup de personnes , et casse par sa com-
motion les glaces de la voiture du premier
Consul , qui ne doit son salut qu'à l'adresse
de son cocher et à la rapidité de ses chevaux.
4. Convention signée à *Steyer* entre le général
Moreau et l'archiduc Charles , etc. dans la-
quelle il est stipulé que l'empereur traitera
de suite de la paix , indépendamment de ses
alliés ; que les forteresses de Vurtzbourg et
autres seront remises à l'armée française , etc.
4. Passage du Mincio à Montezanbano et à Mo-
lino , par l'armée d'Italie aux ordres du gé-
néral Brune ; combat et prise de Borghetto ,
par le général Lesuire avec la 27^e. demi-bri-
gade.
6. Sortie de la garnison du château de Wurtz-
bourg ; elle est repoussée. L'armée gallo-batave
apprend le même jour la suspension d'armes.
6. Reddition des redoutes de Salionza au gé-
néral Delmas , commandant une division de
l'armée d'Italie.
6. Prise de Casa-Nova par l'armée des Grí-
sons.
10. L'armée des Grisons attaque de nouveau le
mont Tonal , à l'entrée du Tyrol.
11. Passage de l'Adige par l'armée d'Italie. Blocus
de Mantoue et de Peschiera.
11. Attaque et prise des retranchemens de Ra-
mutz , par l'armée des Grisons , dont l'avant-
garde entre dans le Tyrol.
12. Les autrichiens évacuent Véronne et se re-
tirent dans les forts ; le 13 les troupes fran-
çaises entrent dans la ville.
14. Acte du Gouvernement , approuvé le 15

NIVOSÉ A N 9. — Déc. 1800 et Janv. 1801.

par le Sénat , et qui met en surveillance hors du territoire européen de la République , Des-trem , Marquezy , Talot , Choudieu , Félix Le-pelletier , Charles Hesse , Marchand , Thirion , Rossignol , ex-général de l'armée révolutionnaire , Lamberté , Chrétien , Fournier (l'Amé-ricain) , Lebois , Ceyrat , président des assas-sins de Septembre 1792 , et cent quinze autres individus , parmi lesquels on compte sept *septembriseurs* .

14. Prise du mont de Martins-Bruck et de la fameuse montagne de Saint-Albetos dans le Tyrol , par l'armée des Grisons .
15. Combat de Montebello à l'armée d'Italie .
16. Organisation d'une nouvelle administration forestière .
17. La Corse est soumise au Gouvernement par un administrateur général ayant une autorité illimitée pour instituer et destituer les tri-bunaux et faire des lois , même capitales . Le citoyen Miot , conseiller d'état , est nom-mé administrateur .
17. Les Consuls , vu la fréquence des vols et attaques de voitures publiques , arrêtent qu'aucune diligence ne pourra voyager qu'elle ne soit escortée de quatre soldats commandés par un caporal ou sergent , etc .
17. Passage et prise du poste de Buco-Divela , situé entre deux rochers dans le Tyrol , par l'armée des Grisons , qui se trouve devant la ville de Trente . Le général Macdonal or-donne l'attaque ; Trente est pris , et les au-trichiens sont mis en fuite .

NIVOS E AN 9. — Déc. 1800 et Janv. 1801.

19. Disposition portant que le compte général des recettes et dépenses publiques faites pendant l'année, sera rendu au Gouvernement par le ministre des finances, et présenté au Corps législatif dans le 4^e. mois au plus tard de l'année suivante : article III de la *loi* qui fait des fonds pour les dépenses des différens ministères en l'an 9.
20. Combat d'Arméola à l'armée d'Italie.
21. Combat de Botzen à l'armée des Grisons.
26. Armistice conclu à Trévise entre le général Brune et le général autrichien Bellegarde. Les autrichiens évacuent tout le pays en-deça de Tagliamento.
26. Capitulation du château de Véronne, après treize jours de siège ; la garnison prisonnière de guerre.
27. Etablissement de la compagnie d'Afrique.
27. Etablissement à Ajaccio, en Corse, d'une compagnie pour la pêche du corail.

PLUVIOSE. — Janv. et Fév.

- 1^{er}. Le citoyen Chaptal est définitivement nommé au ministère de l'intérieur.
3. Sortie du port de Brest de la flotte française, commandée par l'amiral Gantheaume, composée de six vaisseaux, deux frégates, etc. et destinée à fortifier l'armée d'Egypte.
3. Louis XVIII reçoit de Paul I^{er}. l'ordre de quitter Mittaw et les états russes, avec l'assurance cependant de la part de cet empereur,

PLUVIOSE AN 9. — Janv. et Fév. 1801.

- de lui continuer sa pension de 200 mille roubles.
7. Loi relative à la poursuite des délits en matière criminelle et correctionnelle, et à l'établissement près les tribunaux de première instance, d'arrondissemens, de substituts du commissaire près le tribunal criminel du département, connus sous le nom de *magistrats de sûreté*.
10. Le projet de Code civil est présenté au premier Consul par les citoyens Tronchet, Portalis, Bigot-Préameneu et Malleyville.
11. Exécution à mort de Demerville, Aréna, Ceracchi et Topino-Lebrun, convaincus de conspiration contre la vie du premier Consul.
11. Rapport du ministre de la police sur les auteurs de l'attentat du 3 nivose.
18. Etablissement des tribunaux spéciaux dans les départemens où le Gouvernement les jugera nécessaires.
20. Le premier Consul part de Paris pour visiter l'état des travaux du canal de Saint-Quentin.
20. Traité de paix signé à Lunéville entre sa majesté l'empereur roi de Bohême et de Hongrie, stipulant tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, et la République française. L'une des conditions du traité est que la Belgique et la rive gauche du Rhin sont cédées à la France.
23. Le roi de Prusse accède à la convention de Saint-Pétersbourg, du 25 frimaire dernier.
29. Armistice conclu entre le général Murat,

PLUVIOSE AN 9. — Janv. et Fév. 1801.

pour la République française ; et le chevalier Micheroux , pour la cour de Naples.

Il y est stipulé que Dolomieu et les autres français , arrêtés en Sicile , en revenant d'Egypte , seront sur - le - champ mis en liberté.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

3. Le baron de Sprengporten est rappelé par l'empereur de Russie.

Les prisonniers russes sont renvoyés habillés et armés aux frais de la République française , par les ordres du premier Consul , comme un témoignage de son amitié et de sa considération pour l'empereur Paul Ier.

4. Les rentes dont le paiement est interrompu , et les domaines nationaux usurpés , sont affectés aux besoins des hospices.

4. Etablissement de tribunaux spéciaux dans les départemens du Morbihan , des Côtes-du-Nord , du Finistère , d'Ille-et-Vilaine , de l'Orne , de la Manche , du Calvados , de la Seine-inférieure , de l'Eure , de Maine-et-Loire , d'Indre-et-Loire , de la Sarthe , de la Mayenne , des Bouches-du-Rhône , du Var , des Alpes Maritimes , de Vaucluse , des Hautes- et - Basses-Alpes ; de la Drôme , du Gard , de l'Hérault , du Tarn , de l'Aveyron , de la Lozère , de l'Ardèche et de la Haute-Garonne.

Postérieurement (par arrêté du 23 fructidor suivant) il en est établi dans le département du Pas-de-Calais , (par arrêté des 13 ventose , 22 prairial et 21 fructidor an 10) dans

VENTOSE AN 9. — Fév. et Mars 1801.

les départemens des Basses - Pyrénées , du Mont-Tonnerre , de la Sarre et de Rhin-et-Moselle.

5. Le citoyen Barbé-Marbois est nommé directeur du trésor public , à la place du citoyen Dufresne , décédé.

Le premier Consul , satisfait des services de ce dernier , ordonne que son buste soit placé dans la salle de la Trésorerie.

5. Le marquis de Gallo , ambassadeur du roi de Naples et des Deux-Siciles , arrive à Paris.

13. Arrêté portant qu'il y aura à Paris , pendant les cinq jours complémentaires , une exposition publique des produits de l'industrie française.

15. Dans l'assemblée générale des sections du tribunal de cassation , le citoyen Muraire en est élu président.

18. Les départemens de la Roë , de la Sarre , de Rhin-et-Moselle et du Mont - Tonnerre , sont déclarés faire partie intégrante du territoire de la République.

18. Débarquement de 12,000 anglais à Aboukir , sous les ordres du général Abercrombie.

19. La diète de Ratisbonne ratifie le traité de Lunéville , conclu par l'empereur , au nom de l'empire germanique.

La contribution foncière est fixée à 210 millions , les autres contributions directes et indirectes sont déclarées les mêmes pour l'an 10 que celles de l'an 9.

22. Combat d'Aboukir entre les français commandés par le général Laniusse , et les anglais par le général Abercrombie.

VENTOSE AN 9. — Fév. et Mars 1801.

24. Loi qui autorise la construction de trois ponts sur la Seine, et la perception, jusqu'au 1^{er}. vendémiaire de l'an 36, d'un droit de péage au profit des soumissionnaires.
24. Vingt-deux individus sont mis en accusation, à l'occasion de l'attentat du 3 nivose ; parmi eux on remarque les noms de Saint-Régent dit Pierrot, ancien officier de marine, ex-chouan amnistié ; Limolean dit Beaumont, ex-chef de chouans, contumax ; de Carbon dit le Petit Français, ex-chouan amnistié et domestique de Limolean ; de madame Duquesne supérieure du ci-devant couvent de Saint-Michel à Paris ; de madame Gouyon de Beaufort, déportée rentrée, et de deux de ses filles ; de madame Champion de Cicé, sœur du ci-devant archevêque de Bordeaux.
25. M. de Kalitschew, muni de pouvoirs de sa majesté l'empereur de toutes les Russies, pour traiter de la paix avec la France, est présenté au premier Consul avec toute la légation russe, entre autres M. le baron de Sprengporten.
- Des escortes d'honneur avaient accompagné M. de Kalitschew depuis son entrée sur le territoire français jusqu'à Paris.
25. Les deux corvettes le *Géographe* et le *Naturaliste*, aux ordres du capitaine Baudin, arrivent à l'île de France.
27. Etablissement de quatre-vingt commissaires-priseurs-vendeurs de meubles à Paris.
28. Etablissement des bourses de commerce, agens de change, courtiers, etc.

VENTOSE AN 9. — Fév. et Mars 1801.

28. Prise du fort d'Aboukir par les anglais , après un bombardement de six jours.
30. Fête en réjouissance de la conclusion de la paix. Tous les édifices publics et les maisons particulières de Paris sont illuminés.
30. Bataille en Egypte , près Alexandrie , entre les français commandés par le général Menou contre l'armée anglaise ; les français sont repoussés et forcés de s'enfermer dans les murs de cette ville. Les anglais restent maîtres du champ de bataille , après avoir perdu le général Abercrombie , blessé à mort , et Sidney-Schmit , blessé grièvement.

GERMINAL. — Mars et Avril.

4. Paul I^{er}. , empereur de Russie , devenu l'ami de la France et admirateur sincère du premier Consul , avec qui il entretenait une correspondance intime , est trouvé mort dans son lit.... Son fils Alexandre lui succède.
7. Nomination d'une commission composée des citoyens Viillard , Target , Oudard , Treilhard et Blondel , pour s'occuper de la composition d'un *Code criminel*.
7. Traité de paix entre la République française et le roi de Naples , qui cède l'isle d'Elbe , et rend à la République les tableaux , statues , etc. enlevés à Rome ; et promet de remettre en liberté les napolitains détenus pour opinion.
12. Combat naval livré par les anglais devant Copenhague , aux danois armés pour défendre la convention de Saint-Pétersbourg ;

GERMINAL AN 9. — Mars et Avril 1801.

onze vaisseaux danois sont mis hors de combat, le douzième saute. Cinq vaisseaux anglais échouent, et sept mis hors de combat.

12. Arrêté des Consuls, portant que le Piémont formera une division militaire, et sera divisé en six départemens.
15. Nomination d'une commission chargée de la rédaction d'un projet de *Code de commerce*, et composée des citoyens Vignon, président du tribunal de commerce; Gorneau, juge au tribunal d'appel; Boursier, ex-juge au tribunal de commerce; Legras, ex-jurisconsulte; Vital-Roux, négociant; Coulomb, ancien magistrat; et Mourgue, administrateur des hospices de Paris.
16. Jugement des accusés de l'attentat du 3 nivose: Saint-Régent et Carbon sont condamnés à mort; sept contumax ne sont pas jugés. Mesdames Duquesne et Beaufort sont condamnées à trois mois d'emprisonnement, pour avoir logé chez elles Carbon, sans faire leur déclaration à la Mairie: le médecin Colin, pour avoir donné des soins à Saint-Régent, est en outre condamné à 300 francs d'amende: madame de Cicé, mesdemoiselles Beaufort, sont acquittées, etc.
18. Le prince royal de Dannemarck et l'amiral Nelson concluent un armistice de trois mois.
25. Le prince Louis de Parme, fils du duc de Parme, gendre du roi d'Espagne est reconnu souverain de la Toscane.
29. Arrêté relatif à la manière dont sera régie la colonie de la Guadeloupe.

FLORÉAL AN 9. — Avril et Mai 1801.

- 1^{er}. A dater de ce jour, par arrêté du préfet de la Seine, les transports funèbres se feront à Paris, dans un char attelé de chevaux. Il sera perçu une taxe d'inhumation au profit de la commune de Paris.
2. Le nouveau roi de Toscane part de Madrid pour se rendre en France, sous le nom de comte de *Livourne*.
4. Napper-Tandy est condamné à mort.
6. Le nouveau souverain de la Toscane, l'infant duc de Parme, à qui cet état a été cédé par le traité de Lunéville, arrive de Madrid à Paris, sous le nom de *comte de Livourne*; il reçoit par-tout des preuves de la prévoyance et des égards du Gouvernement français; il est présenté de suite au premier Consul par le chevalier Azzara, ambassadeur de la cour d'Espagne.
8. Lettre de l'administrateur général de la Corse (Miot), annonçant que les départemens du Golo et du Liamone sont pacifiés.
9. Les deux corvettes le *Géographe* et le *Naturaliste*, partent de l'île de France.
16. Un renfort de 3000 anglais arrive à Aboukir; l'armée française en Egypte devant Alexandrie, est forte de 6000 hommes effectifs.
20. Le fort de Rainanilé en Egypte se rend aux anglais. Les troupes anglaises et turques se portent sur le Caire, qui est gardé par dix mille hommes aux ordres du général Belliard.
23. Arrêté qui établit et détermine le costume des membres de l'Institut national.

PRAIRIAL AN 9. — Mai et Juin 1801.

5. L'armée espagnole aux ordres du prince de Paix entre en Portugal, et s'empare d'Olivenza, de Monté-Mayer et d'Yncurigna.
15. Le cardinal Consalvi part de Rome pour se rendre à Paris.
17. Paix de l'Espagne avec le Portugal. L'une des conditions est que tous les ports de cette dernière puissance seront fermés aux Anglais.
27. Iurnmenha et Onguella se rendent aux armées espagnoles.
28. Convention entre la Russie et l'Angleterre, à laquelle la Suède et le Dannemarck sont invités d'accéder.
La Suède y accède le 16 fructidor suivant.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

- 1^{er}. Le citoyen Champagny, conseiller d'état, est nommé ambassadeur à Vienne.
5. Prise du vaisseau anglais le *Swifsture* de 74 canons, par l'escadre du contre-amiral Ganttheaume.
9. Convention pour la reddition du château et de la ville du Caire, conclue entre le général de division Belliard et le général anglais Hutchinson. Les troupes françaises occupant la Haute-Egypte, et montant à environ 12,000 hommes, doivent être embarquées et conduites en France.
10. Le Concile national de France ouvre sa session dans l'église métropolitaine de Paris; il est composé de quarante-cinq évêques et d'environ quatre-vingt députés du second

MESSIDOR AN 9. — Juin et Juillet 1801.

- ordre. L'évêque de Blois (Grégoire) prononçé le discours d'ouverture.
11. L'armée du grand-visir et les anglais sont complètement battus par l'armée française en avant du Caire.
16. Combat naval dans la baie d'Algésiras, entre l'escadre française de trois vaisseaux et une frégate, commandée par le contre-amiral Linois, et une escadre anglaise supérieure par un nombre double de vaisseaux : la victoire reste à l'amiral français, qui s'empare du vaisseau anglais *l'Annibal* de 74 canons, et force les autres à se retirer à Gibraltar.
23. Organisation de la caisse d'annuité.
25. Fête du 14 juillet. Les ingénieuses décos-
rations des Champs-Elysées, les illuminations, les feux d'artifice et la satisfaction générale, tout contribue à l'embellir et à la rendre agréable.
26. Convention entre le gouvernement français et sa sainteté Pie VII, signée par les conseillers d'état Joseph Bonaparte et Crétet, et le curé d'Angers Bernier, d'une part ; et le cardinal Consalvi, M. Spina, archevêque de Corinthe, et le père Cazelli, d'autre part.
- Le Gouvernement français reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français.

THERMIDOR AN 9. — Juil. et Août 1801.

- 1^{er}. Arrivée à Parme du nouveau roi de Toscane. Le général Grouchy est chargé de le mettre en possession de son royaume.
4. Retour de l'amiral Gantheaume à Toulon.
6. L'île de Madère est occupée par les anglais.
7. Le cardinal Consalvi repart pour Rome.
12. Arrêté sur la nouvelle organisation de la gendarmerie nationale, et l'institution d'un corps de *Gendarmerie d'élite*.
16. L'amiral Nelson se présente devant Boulogne avec trente bâtiments de guerre, et attaque la flottille française en avant du port.
24. Elévation d'un monument à Klostercamp, en mémoire de la mort du chevalier d'Assas, capitaine des grenadiers au régiment d'Auvergne.
24. Le roi de Toscane prend possession de ses états sous le nom de Louis I^{er}.
27. Combat devant Boulogne entre l'escadre de Nelson et les chaloupes canonnières françaises ; l'ennemi est forcé de se retirer avec perte de quatre à cinq cents hommes, tués ou blessés, de huit bâtiments coulés bas, et de quatre péniches prises par les français.
28. Le Concile de France termine sa session par une séance publique ; il déclare dans un décret, qu'il n'a eu d'autre but que la *pacification de l'église gallicane*, ainsi qu'il l'a manifesté par sa lettre adressée au pape.

FRUCTIDOR. — Août et Sept.

3. Arrêté qui ordonne que la Bibliothèque nationale sera placée au Louvre.

FRUCTIDOR AN 9. — Août et Sept. 1801.

3. Le duc de Modène déclare qu'il n'accepte pas le Brisgau comme indemnité de ses pertes en Italie.
4. Les anglais prennent possession de l'île de Zante, faisant partie de la République des Sept-Îles.
6. Traité de paix entre la République française et l'électeur de Bavière.
7. Proclamation du premier Consul, à l'occasion d'une insurrection qui a eu lieu le 23 messidor parmi les troupes composant la garnison de Turin, et dans laquelle le chef de bataillon, Jaquemain, commandant la citadelle, a été tué en voulant en défendre l'entrée aux soldats révoltés : elle prononce la dissolution du premier régiment d'artillerie, et porte que son *drapeau*, dont la vue n'a pu arrêter la sédition, sera suspendu au temple de Mars, couvert d'un crêpe funèbre ; que les officiers sont déclarés incapables de commander, etc.
- Les coupables sont traduits devant une commission militaire, etc.
7. Cassation du jugement du tribunal spécial de Tours, qui avait acquitté les individus prévenus de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris. Ils sont renvoyés devant le tribunal spécial d'Angers qui, par jugement du 11 brumaire suivant, condamne trois d'entr'eux à la peine de mort, et deux autres à six années de fers.
12. Capitulation d'Alexandrie, proposée par le général Abdalla-Menou, et acceptée par le général Hutchinson. Six mille hommes de troupes françaises doivent être fournis de

FRUCTIDOR AN 9. — Août et Sept. 1801.

- vaisseaux dans dix jours , pour leur retour en France.
15. Le cardinal Caprara est nommé légat en France.
17. Le général Clark , nommé ambassadeur près le roi d'Etrurie , part pour sa destination.
19. Etablissement d'inspecteurs généraux du trésor public , chargés de vérifier les caisses des receveurs généraux et particuliers , et celles des préposés des payeurs généraux dans les divisions militaires et les départemens.
19. Dix-huit barques canonnières parties de Saint-Valery , entrent à Boulogne , après une canonnade des anglais.
21. La police fait ôter le poteau que la commune de Paris avait fait planter sous la fenêtre du Louvre , d'où Charles IX avait tiré le jour de la saint Barthélémy.
21. Le général Menou refuse d'approuver la convention du Caire.
29. Création d'un directeur général et de quatre administrateurs des douanes , pour juger , en conseil , les affaires contentieuses sur cette matière.

JOUPS COMPLÉMENTAIRES. — Sept.

- 1^{er}. jour. Exposition publique , dans la cour du Louvre , des objets d'industrie française ; les Consuls et les ministres viennent par leur présence encourager les efforts utiles des arts manufacturiers , etc.
- 5^e. M. de Markoff arrive à Paris , et vient remplacer M. de Kalitschew en qualité d'ambassadeur de l'empereur de Russie près le gouvernement français.

VENDÉMIAIRE AN 10. — Sept. et Oct. 1801.

- 1^{er}. Fête de la fondation de la République ; les préparatifs long - temps connus d'avance , attirent une foule d'étrangers ; la variété des plaisirs et de plusieurs genres de spectacles réunis dans les Champs - Elysées et aux environs , la placent au nombre des fêtes nationales les plus remarquables.
2. Le ministre de l'intérieur présente aux Consuls les fabricans et artistes qui ont obtenu des prix par la perfection des objets sortis de leurs manufactures ou de leurs ateliers.
5. Crédit d'un *ministre du trésor public* , indépendant du ministre des finances.
7. Nomination du citoyen Barbé-Marbois à ce ministère.
7. La paix entre la République française et le Portugal , est signée à Madrid par Lucien Bonaparte , ambassadeur de France , et M. Cyprien Bibeiro-Freire , ministre plénipotentiaire du prince régent de Portugal et des Algarves.
8. Convention conclue entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique , signée à Morfontaine , chez le citoyen Joseph Bonaparte , plénipotentiaire français.
9. Précédent de la paix entre la République française et le roi d'Angleterre , signés à Londres par le citoyen Otto et le lord Hawkesbury.
11. Le contre - amiral Decrès est nommé ministre de la marine et des colonies , en remplacement du citoyen Forfait , démissionnaire.
13. Le cardinal Caprara , *légit à latere* près le gouvernement français , arrive à Paris.

VENDÉMIAIRE AN 10. — Sept. et Oct. 1801.

14. Un conseiller d'état sera chargé de toutes les affaires concernant les cultes.
Portalis est appelé à remplir ces fonctions.
16. Traité de paix conclu entre la République française et la Russie, signé à Paris, par M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, et M. de Marcoff, ambassadeur de l'empereur de Russie.
17. Articles préliminaires de paix entre la République française et la Porte - Ottomane, signés à Paris, par le ministre Talleyrand, et Esseid-Aly-Effendy, ambassadeur ottoman.
19. La paix entre la France et la Russie est publiée aux flambeaux, dans toutes les places de Paris, et aux acclamations de tous les citoyens.
21. Illuminations générales à Londres pour la paix. Le lord Camelfort ayant refusé d'illuminer, le peuple démolit sa maison.
27. L'ambassadeur de France, Bourgoing, remet ses lettres de créance au roi de Suède. On remarque ces paroles dans le discours qu'il prononce à cette occasion : *Assez long temps les français ont effrayé l'Europe par leurs maximes; assez long temps ils ont alarmé la plupart de ses puissances par le succès de leurs armes; leur tâche est à présent de conquérir la confiance et l'affection des souverains aussi-bien que des peuples. Cette nouvelle phase de la révolution sera la dernière, etc.*
27. Couronnement à Moscou, d'Alexandre I^{er}. empereur de Russie.
29. Le ministre de la police transmet à tous

VENDÉMIAIRE AN 10. — Sept. et Oct. 1801.

les préfets , l'ordre du gouvernement qui *défend aux sociétés connues sous le nom de théophilantropiques, de se réunir désormais dans les édifices nationaux.*

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

8. Le général Saint-Cyr est nommé ambassadeur à Madrid.
16. Arrivée du lord Cornwallis , ministre du roi d'Angleterre , au congrès d'Amiens.
18. On célèbre à Paris , dans la même fête , et la conclusion de la *paix générale* , et l'anniversaire de la *journée du 18 brumaire*.
Un temple , *heureuse allégorie de la liberté du commerce* , et élevé sur la rivière , ouvre ses portes aux négocians de tous les pays qui y abordent , etc.
19. Convocation du Corps législatif pour le premier frimaire an 10 , et arrêté des Consuls concernant le cérémonial à observer pour l'ouverture de la session.
21. Départ de l'escadre destinée pour Saint-Domingue , commandée par l'amiral Villaret. Le général Leclerc , beau-frère du premier Consul , part en qualité de capitaine-général de la colonie , et l'ex-ministre de l'intérieur , Bénézech , en qualité de préfet colonial.
21. Convocation à Lyon , pour le 20 frimaire prochain , d'une *consulte* extraordinaire de la République cisalpine , dont l'objet est d'établir les bases de toutes les lois organiques de la constitution , et de donner au premier Consul les

BRUMAIRE AN 10. — Oct. et Nov. 1801.

les renseignemens qu'il pourrait desirer pour la nomination , suivant la loi du 15 vendémiaire dernier , des membres qui devront former les trois collèges électoraux.

23. Organisation de la garde consulaire : elle est commandée par quatre officiers généraux. Un gouverneur est chargé de l'ordre et de la police du palais du Gouvernement. Le général Duroc est nommé gouverneur.

IV^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

FRIMAIRE. — Nov. et Déc.

- 1^{er}. Ouverture de la session du Corps législatif. Il est reçu dans la salle , par le ministre de l'intérieur.
2. L'exposé de la situation intérieure de la République est présenté au Corps législatif par le conseiller d'état Thibaudeau.
3. Portalis , Berlier et Boulay (de la Meurthe) conseillers d'état , présentent au Corps législatif le *premier projet de loi du Code civil* , concernant la publication des lois , leurs effets et leur application.
11. Boulay (de la Meurthe) , Emery et Réal , conseillers d'état , présentent au Corps législatif le *deuxième projet de loi du Code civil* , concernant la jouissance et la privation des droits civils.

FRIMAIRE AN 10. — Nov. et Déc. 1801.

21. Thibaudeau, Réal et Français (de Nantes), conseillers d'état, présentent au Corps législatif le *troisième projet de loi du Code civil*.
24. Le Corps législatif, conformément au vœu du Tribunat, *rejette* le premier projet de loi du Code civil.
26. Traité de paix signé à Alger, par le citoyen Dubois - Tainville, chargé d'affaires de la République française, et Mustapha Pacha, dey d'Alger.

NIVOSE. — Déc. 1801 et Janv. 1802.

- 1^{er}. Le général Hédouville est nommé ministre plénipotentiaire près l'empereur de Russie.
8. Merlin, ex - directeur, et substitut près le tribunal de cassation, est nommé commissaire du gouvernement près le même tribunal.
9. Le citoyen d'Aguesseau est nommé ministre plénipotentiaire en Dannemarck.
11. Treilhard, ex - directeur, et vice - président du tribunal d'appel de Paris, est nommé président du même tribunal, en remplacement de d'Aguesseau, nommé ambassadeur en Dannemarck.
13. Les Consuls arrêtent que les projets du Code civil, et celui sur le rétablissement de la marque des condamnés, seront *retirés* de la discussion.
- C'est avec peine, disent-ils dans leur message, que le Gouvernement se trouve obligé de remettre à une autre époque des lois attendues avec tant d'intérêt par la Nation ; mais*

NIVOSE AN 10. — Déc. 1801 et Janv. 1802.

ils'est convaincu que le temps n'est pas encore venu où l'on portera dans ces grandes discussions, le calme et l'unité d'intention qu'elles demandent.

18. Le premier Consul part de Paris pour se rendre à Lyon, près la *consulte* de la République cisalpine. Le ministre des relations extérieures l'accompagne.

PLUVIOSE. — Janv. et Fév.

5. L'assemblée générale de la *consulte* cisalpine exprime le vœu que le général Bonaparte veuille continuer de gouverner la République italienne, (nom qu'elle a substitué à celui de République cisalpine.)

6. Bonaparte accepte le titre de *président de la République italienne*.

La *consulte* clot son procès-verbal, après avoir proclamé M. Melzi, *vice-président*.

9. Les escadres françaises parties de Brest, de l'Orient et de Rochefort, se réunissent au cap Samana, île Saint-Domingue.

10. Le général Kerverseau se détache de l'escadre, et se porte sur Saint-Domingo.

14. L'escadre de Saint-Domingue se présente devant cette île, et trouve les noirs armés et opposés au débarquement.

L'amiral Villaret et le général Leclerc se présentent avec le gros de l'escadre devant le cap français.

Le capitaine Magon, avec la division du général Rochambeau, se dirige sur le fort de la Liberté.

PLUVIOSE AN 10. — Janv. et Fév. 1802.

15. Le contre-amiral Latouche , avec la division du général Boudet , se dirige sur le port Républicain , (le port au Prince.)
16. Le général Christophe , commandant les noirs au Cap , incendie la ville et fait massacrer les blancs , à la nouvelle du débarquement des troupes françaises : il déclare ne vouloir reconnaître d'autres ordres que ceux de Toussaint.
18. Entrevue de Toussaint Louverture et de ses trois enfans partis de France avec l'expédition ; il reçoit par eux la proclamation et une lettre du premier Consul , qui l'invite à se soumettre au gouvernement de la métropole , et à aider de ses conseils , de son influence et de ses talens , le capitaine-général de la colonie.
21. Débarquement de la division du général Humbert au port de Paix , les noirs évacuent les forts. Le général Clairvaux , homme de couleur , commandant à Saint - Yago , se soumet.
28. Proclamation du général Leclerc. *Les généraux Toussaint et Christophe sont mis hors la loi , etc.*
30. Dumesnil , commandant pour Toussaint Louverture , dans le canton de Plaisance , île Saint-Domingue , se rend au général Desfourneaux , avec 500 hommes.

VENTOSE. — Fév. et Mars.

2. La division du général Hardy s'empare d'En-

VENTOSE AN 10. — Fév. et Mars 1802.

- nery à la bayonnette ; Christophe fait sa retraite. (Isle Saint-Domingue.)
4. Traité de paix entre la République française et la régence de Tunis.
4. Le général Desfourneaux se porte à la Coupe-à- Pintade , et repousse l'ennemi jusqu'aux Gonaïves , qui sont ensuite incendiées. (Armée de Saint-Domingue.)
4. Le général Rochambeau se porte et entre dans la ravine à Couleuvres ; là il bat et défait Toussaint Louverture , qui voulait se défendre avec ses gardes, 1500 grenadiers, 2000 hommes d'infanterie et 400 dragons , et se retire en désordre sur la Petite-Rivière. (Armée de Saint-Domingue.)
13. Arrêté relatif à la formation , par l'Institut , d'un tableau quinquennal de l'état et du progrès des sciences , des lettres et des arts.
17. Arrêté relatif aux attributions du ministre de la guerre , à la création d'un *directeur de l'administration de ce département* , ayant rang de ministre , et d'un conseil d'administration composé de trois conseillers d'état et d'un secrétaire général , ayant rang d'ordonnateur.
17. Arrêté relatif aux attributions données à deux conseillers d'état chargés de diriger , l'un tout ce qui concerne l'*Instruction publique* , l'autre tout ce qui concerne l'établissement et la perception des octrois , l'*Administration des communes* , le budget de leurs recettes et dépenses , etc.

Les conseillers d'état Roederer et Français (de Nantes) sont , par arrêté du 21 , chargés , le

VENTOSE AN 10. — Fév. et Mars 1802.

premier de la direction de l'instruction publique, le second des affaires relatives aux communes.

Suppression des signatures griffées dans les ministères de la guerre, de l'intérieur et de la justice.

21. Les conseillers d'état Dejan, Dessoles, Bérenger et Gau sont nommés, le premier directeur, et les autres, membres du conseil d'administration.
25. Le capitaine de vaisseau Magon est nommé contre-amiral.
27. Proclamation qui convoque *extraordinai-
rement* le Corps législatif au 15 germinal, pour rester en session jusqu'au premier prairial.
29. Le président du Corps législatif prononce la *clôture de la session*.

GERMINAL. — Mars et Avril.

3. Arrêté qui nomme pour la rédaction du *Code de la Procédure civile*, une commission composée des citoyens Treilhard, président du tribunal d'appel de Paris ; Try, substitut près le même tribunal ; Berthureau, président du tribunal de première instance de la Seine ; Seguier, commissaire par *interim* près le même tribunal ; Pigeau, jurisconsulte ; et Fondeur, greffier en chef du tribunal d'appel de Paris.
3. Prise de la Crête-à-Pierrot, île Saint-Domingue, par les français.
4. Traité de paix définitif entre la République

GERMINAL AN 10. — Mars et Avril 1802.

française, le roi d'Espagne et la République batave, d'une part; et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part, signé à Amiens, par Joseph Bonaparte pour la France, le marquis de Cornwallis pour l'Angleterre, Joseph-Nicolas Azzara pour l'Espagne, et Roger-Jean Schimmelpenninck pour la République batave.

6. Le Sénat conservateur, le Corps législatif, le Tribunat et les autorités supérieures de la ville de Paris vont complimenter le premier Consul, à l'occasion de la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Tous ces corps lui paient un tribut d'éloges et d'admiration, et l'assurent de la reconnaissance de la Nation française.

V^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

15. Ouverture de la session extraordinaire du Corps législatif.

Les conseillers d'état Portalis, Regnier et Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) présentent, 1^o. le concordat passé entre le Gouvernement français et le pape; 2^o. les articles organiques de ce concordat; 3^o. d'autres articles organiques du culte protestant en France.

18. Loi relative à l'organisation des cultes, à la liberté de conscience, aux appels comme d'abus, etc.

L'art. LVII fixe au dimanche les jours de repos des fonctionnaires publics; les articles

GERMINAL AN 10. — Mars et Avril 1802.

LXXIII et LXXIV, ce qui est relatif aux legs qu'on peut faire à l'église, etc.

18. Arrêté relatif aux formalités à observer par le cardinal Caprara, légat à latere près le Gouvernement français, pour que l'exercice des facultés énoncées dans la bulle du 6 fructidor an 9, ne puisse préjudicier aux franchises et libertés de l'église gallicane.
18. Le général Richepanse débarque au port de la Pointe-à-Pitre, île de la Guadeloupe, les troupes françaises qui sont sous son commandement.
19. Le cardinal Caprara arrive aux Tuilleries, en grand cérémonial, et escorté de deux cents hommes de cavalerie : il est admis à l'audience du premier Consul, et lui présente ses lettres de créance en qualité de légat à latere ; il promet de se conformer aux lois de l'état et aux libertés de l'église gallicane, et de cesser ses fonctions, quand il en sera averti par le premier Consul.
19. Nomination de M. Debelloy, âgé de 92 ans, ancien évêque de Marseille, à l'archevêché de Paris.
21. Le cardinal légat sacre dans la cathédrale de Paris, M. l'abbé Bernier, évêque d'Orléans ; l'ancien curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, évêque de Vannes ; et M. l'abbé Cambacérés, archevêque de Rouen.
28. Les ratifications respectives du traité de paix entre la République française et l'Angleterre sont échangées.
28. (Jour de Pâques.) A onze heures du matin, les trois Consuls, réunis dans une même voi-

GERMINAL AN 10. — Mars et Avril 1802.

ture, se rendent à l'église métropolitaine de Paris, précédés du Corps diplomatique, des conseillers d'état, des ministres, du Sénat conservateur, du Corps législatif, du Tribunat, etc. et accompagnés d'un nombreux et magnifique cortège de troupes de toutes armes.

Ils sont reçus à l'entrée de l'église, sous un dais, par M. Dubbeloy, nouvel archevêque de Paris, assisté de tout son clergé et de plusieurs évêques. L'archevêque leur présente l'eau bénite et leur offre l'encens. Le cardinal légat dit une messe basse; après l'évangile, les archevêques et évêques prêtent le serment entre les mains du premier Consul; M. de Boisgelin, archevêque de Tours, fait ensuite un discours. Après la messe, le cardinal entonne un *Te Deum* qui est chanté en musique, et après lequel les Consuls retournent aux Tuilleries, dans le même ordre.

Le soir, illumination dans toutes les rues de Paris.

28. Le superbe vaisseau *la République française*, de 118 canons, a été lancé à Rochefort; c'est le cinquième depuis dix-huis mois.
29. Arrêtés qui ordonnent la publication, 1^o. d'une bulle contenant ratification de la convention passée entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII; 2^o. d'un indult concernant la réduction des jours de fête; 3^o. d'une bulle contenant la nouvelle circonscription des diocèses français; 4^o. du bref concernant l'instition des nouveaux évêques.

FLORÉAL AN 10. — Avril et Mai 1802.

6. Sénatus-consulte relatif à l'amnistie accordée aux émigrés.
8. Le fort Royal de la Martinique prend le nom de *Fort de France*; le fort Bourbon, celui de *Desaix*.
9. La paix est proclamée à Londres, au bruit des canons du Parc et de la Tour.
11. L'escadre espagnole met à la voile de Brest, pour retourner à Cadix.
11. Loi sur l'organisation de l'instruction publique, et l'établissement d'écoles primaires et secondaires, des lycées et écoles spéciales, etc.
13. Arrêté portant que les publications de mariage auront lieu le dimanche.
13. Loi portant fixation et répartition des contributions pour l'an 11. La contribution foncière est fixée à 210 millions de principal, et la contribution personnelle, somptuaire et mobilière, à 32 millions.
- La contribution des patentés de l'an 10 est prorogée; et celle des portes et fenêtres, fixée à 16 millions en principal, etc.
13. Les évêques nouvellement nommés sont présentés au premier Consul par le conseiller d'état Portalis.
16. Le général Richepanse ayant débarqué son armée, prend possession de l'île de la Guadeloupe, après avoir livré plusieurs combats aux nègres jusqu'au 8 prairial, que la révolte a été terminée par la prise du fort Matouba.
17. Etablissement d'une nouvelle compagnie d'Afrique.
18. Sénatus - consulte qui *proroge pour dix ans* le consulat de Napoléon Bonaparte.

FLORÉAL AN 10. — Avril et Mai 1802.

18. Lettre de Leclerc, capitaine général de Saint-Domingue, qui annonce la soumission de Toussaint Louverture et des autres chefs révoltés, Christophe et Dessalines.
19. M. l'archevêque de Paris officie dans la chapelle du palais des Tuilleries.
20. Arrêté des Consuls, signé Cambacérès, portant que le peuple français sera consulté sur cette question: *Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à vie?*
21. Loi qui fixe un *maximum* que ne pourra jamais dépasser la dette publique, qui détermine le mode de paiement de ses arrérages, et donne à la dette perpétuelle le nom de *cinq pour cent consolidés*.
22. Nouvelle division du département de la Seine en six arrondissements, pour les substituts du commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel, connus aujourd'hui sous le nom de *magistrats de sûreté*.
23. Loi relative aux délits emportant peine de flétrissure, et qui en attribue la connaissance à des *tribunaux spéciaux*, composés de trois juges criminels et de trois juges civils.
Rétablissement de la marque pour les condamnés.
24. Des députations du Corps législatif et du Tribunat se présentent à l'audience du premier Consul, et lui portent le vœu de ces deux corps, pour qu'il reste Consul à vie.
28. Loi qui ordonne une levée de 60,000 conscrits de l'an 9, et 60,000 de l'an 10.
29. Etablissement de bureaux de pesage, mesu-

FLORÉAL AN 10. — Avril et Mai 1802.

- rage et jaugeage dans les communes où le Gouvernement les croira nécessaires.
29. Loi qui autorise l'ouverture d'un canal de dérivation pour amener à Paris les eaux de la rivière d'Ourcq.
29. Loi portant création d'une Légion d'honneur, composée d'un grand conseil d'administration et de quinze cohortes : les militaires et les autres citoyens qui auront bien mérité de la patrie, y seront admis.
29. Conclusion d'un traité de paix entre la République française et le duc de Wirtemberg.
30. Loi relative à l'établissement d'un droit de navigation sur les fleuves et rivières navigables, et portant que les contestations auxquelles la perception de ce droit peut donner lieu, seront jugées administrativement.
30. Le président du Corps législatif déclare qu'en vertu de l'arrêté des Consuls du 27 ventose dernier, *la session est terminée.*

PRAIRIAL. — Mai et Juin.

- 1^{er}. Arrivée à Brest de l'amiral Villaret, avec huit vaisseaux de l'escadre de Saint-Domingue.
4. Le pape publie à Roine, dans un consistoire-extraordinaire, tous les objets relatifs à l'église gallicane, ainsi que la nomination des évêques français.
5. Le général Richepance s'est rendu maître de la Guadeloupe, malgré la résistance des rebelles.

6. Arrêté

PRAIRIAL AN 10. — Mai et Juin 1802.

6. Arrêté qui détermine la manière dont seront régies les îles de la Martinique et de Sainte-Lucie.
9. Le général Andréossy est nommé ambassadeur près le roi d'Angleterre.
12. Le ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de la Sublime-Porte, Ghalib-Effendi, arrive à Paris, et est conduit à l'hôtel Monaco, que le Gouvernement a destiné à la légation ottomane.
12. Les autorités nouvellement élues et organisées de la République italienne, écrivent au premier Consul des lettres de remerciements pour les bienfaits et la protection qu'il a toujours accordée à ce nouvel état.
13. Formation d'un conseil de liquidation générale de la dette publique.
Par arrêté du 19, le conseiller d'état Desermont en est nommé directeur général.
13. Le citoyen Bertin est nommé préfet colonial de la Martinique.
13. Le citoyen Magnitot est nommé préfet colonial à Tabago.
15. Le premier Consul, à la grande parade, rend au premier régiment d'artillerie à pied les drapeaux qui, après l'insurrection de Turin, lui avaient été ôtés pour être suspendus, enveloppés d'un crêpe noir, à la voûte du temple de Mars. Il adresse aux officiers, sous-officiers et soldats une harangue touchante : tous jurent de les défendre jusqu'à la mort.
20. Suppression des ordres monastiques et congrégations régulières des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin.

PRAIRIAL AN 10. — Mai et Juin 1802.

21. Evacuation de Porto - Ferrajo (île d'Elbe) par les anglais ; les français en prennent possession aux acclamations du peuple.
22. Lettre du capitaine-général Leclerc , qui annonce que les trames et la perfidie de Toussaint Louverture l'ont décidé à l'embarquer , lui et sa famille , pour la France.
22. Le général Sahuguet est nommé capitaine-général de l'île de Tabago.
25. Nouvelle officielle de la mort de Benezeck , préfet colonial de Saint - Domingue , et regretté de toute la colonie.
29. Le général Decaen est nommé capitaine-général des établissemens français dans l'Inde.

MESSIDOR. — Juin et Juillet.

6. Traité de paix entre la République française et la Porte-Ottomane , signé à Paris par M. de Talleyrand , ministre des relations extérieures , et Esseyd - Mohamed - Seïd - Ghâlib - Effendi , ministre plénipotentiaire de Sélim. — Les rapports entre la Turquie et la France sont rétablis sur le même pied où ils étaient avant la guerre ; la liberté d'entrer et de naviguer dans la mer Noire est assurée aux vaisseaux français , comme à ceux des nations les plus favorisées.
10. Bref du pape , qui rend à la vie séculière et laïque le citoyen Talleyrand , ministre des relations extérieures , ci-devant évêque d'Au-tun.
11. Arrêté portant qu'à dater du 1^{er}. vendémiaire prochain , la constitution sera mise

MESSIDOR A N 10. — Juin et Juillet 1802.

en activité dans les départemens de la Roë, de la Sarre, de Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre.

11. Formation d'une commission pour s'occuper des moyens de répartir les contributions avec la plus grande égalité possible.
11. Organisation administrative et judiciaire de l'île de Tabago ; maintien de ses lois civiles et criminelles ; création d'un capitaine-général et d'un préfet colonial.

Un arrêté du 28 germinal an 11, renferme entr'autres dispositions additionnelles, la suppression de la place de préfet colonial.

13. Arrêté relatif à l'organisation de la Légion d'honneur.
13. Arrêté portant défense aux noirs d'entrer sans autorisation sur le territoire continental de la République.

13. Le général Kellermann est nommé par le Sénat conservateur, grand officier de la Légion d'honneur.

Joseph et Lucien Bonaparte sont, peu de temps après, promus à la même dignité ; le premier, par le Conseil d'état ; et le second par le Tribunat.

23. Arrêté relatif à l'administration des biens affectés à la Légion d'honneur.
25. Fête du 14 juillet. La commune de Paris dote douze jeunes filles peu fortunées, et chacune d'elles est mariée devant le maire de son arrondissement, et conduite ensuite en pompe à l'église paroissiale, pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

MESSIDOR AN 10. — Juin et Juillet 1802.

25. A la parade de ce jour , le premier Consul fait remettre , par le ministre de la guerre , des drapeaux à différens corps de l'infanterie légère.
27. Les militaires qui ont obtenu des armes d'honneur , sont répartis dans la Légion d'honneur.

THERMIDOR. — Juillet et Août.

2. Publication du traité par lequel la France , l'Helvétie et la République italienne garantissent l'indépendance du Valais.
2. La ville et le fort d'Ancône sont évacués par les français , et remis aux troupes du pape.
4. Convocation extraordinaire des conseils municipaux , pour procéder à constater l'état de l'actif et du passif , et celui des recettes et dépenses de chaque commune.
10. Lettre des Consuls au Sénat , pour l'inviter à se charger du *dépouillement des votes sur le Consulat à vie* de Napoléon Bonaparte.
14. Sénatus - consulte qui proclame Napoléon Bonaparte premier Consul à vie , et qui constate que *sur 3,577,259 citoyens qui ont donné leur suffrage , 3,568,185 ont voté pour le Consulat à vie*.
15. Une députation du Sénat porte au premier Consul le sénatus-consulte du 14 , et lui exprime par l'organe de Barthélemy , son président , le vœu des Français et du Sénat.

Le premier Consul , dans sa réponse , té-

THERMIDOR AN 10.— Juil. et Août 1802.

moigne sa reconnaissance et accepte le Consulat à vie.

16. Sénatus-consulte organique de la constitution.

Création (par le titre IX) d'un Grand-juge; établissement d'une hiérarchie parmi les tribunaux, depuis les justices de paix jusqu'au tribunal de cassation, qui peut mander à sa barre, censurer et même suspendre les juges inférieurs. Rétablissement (titre X) du droit de faire grâce.

Les trois Consuls sont à vie, etc.

16. Lettre du ministre de l'intérieur, qui ordonne pour le 27 (15 août) la publication du sénatus-consulte qui proclame Napoléon Bonaparte Consul à vie.

16. Le contre-amiral Lacrosse rentre à la Guadeloupe, et en reprend le commandement.

19. Adresse de la colonie de Saint-Domingue au premier Consul, contenant des félicitations, des remercimens et l'expression de sa reconnaissance.

25. Installation du doge de Gênes, en présence du plénipotentiaire et de plusieurs généraux français.

27. Députation de tous les corps constitués résidans à Paris, pour féliciter Bonaparte à l'occasion de sa nomination au Consulat à vie.

M. le cardinal Caprara célèbre dans l'église métropolitaine de Paris, une messe solennelle, pendant laquelle il sacre archevêque de Lyon, M. Fesch, oncle du premier Consul. Le soir, *Te Deum* en musique.

FRUCTIDOR AN 10. — Août et Sept. 1802.

Fête, illuminations et concert au jardin des Tuilleries.

29. Des lettres de Suisse annoncent une insurrection de plusieurs cantons, et une opposition déclarée au Gouvernement actuel.
 30. Le Tribunat et les autres autorités constituées résidant à Paris, vont en corps rendre visite aux Consuls Cambacérés et Lebrun.

FRUCTIDOR. — Août et Sept.

3. Les Consuls, accompagnés des ministres, des présidens des sections du Conseil d'état, du secrétaire d'état, du préfet et du gouverneur du palais, des généraux commandans de la garde consulaire et d'une nombreuse escorte, se rendent au Sénat.

Le premier Consul préside la séance, et on y observe toutes les formes nouvellement établies par le sénatus-consulte du 16 thermidor. Cinq projets de sénatus-consulte y sont présentés.

Le ministre des relations extérieures y fait un rapport sur les arrangemens pris pour l'exécution du traité de Lunéville, relativement aux indemnités des princes et états de l'Allemagne.

14. Le général Brune est nommé ambassadeur à Constantinople, près la Sublime-Porte.

16. Arrêté relatif au retour des propriétaires blancs dans les colonies, et à la levée du sequestre mis sur leurs biens.

16. Arrêté relatif à la résiliation des fermes d'habi-

FRUCTIDOR AN 10. — Août et Sept. 1802.

- tation, maisons et magasins à Saint-Domingue et à la Guadeloupe, adjugés à vil prix, dans les cas d'émigration ou d'absence du propriétaire.
16. Le général Richepanse meurt à la Guadeloupe, après une maladie de seize jours.
 17. Proclamation et installation du Gouvernement valaisin par les envoyés des Républiques française, cisaïpine et helvétique, garantes de l'indépendance du Valais.
 19. Arrêté qui prononce un sursis aux poursuites faites à raison des dettes contractées avant 1792, par les colons de Saint-Domingue, et la suspension de la prescription, etc.
 19. Arrêté contenant règlement pour l'exécution du sénatus-consulte du 16 thermidor, relativement aux assemblées de canton et aux colléges électoraux.
 20. Rapport fait au premier Consul, en Sénat, par le ministre des relations extérieures, sur les différends survenus entre la République française et la régence d'Alger, et la manière honorable pour la France dont ils se sont terminés.
 25. Embarquement à Palerme de la statue nommée la Vénus de Médicis.
 27. Le premier Consul fixe sa résidence à Saint-Cloud, dont le château a été préparé pour son habitation.

JOUPS COMPLÉMENTAIRES. Sept.

- 1^{er}. j. Exposition des produits de l'industrie nationale dans la cour du Louvre. Cent portiques

JOURS COMPLÉMEN. AN 10. — Sept. 1802.

ornés avec goût, renferment tout ce qu'une émulation active et bien dirigée, tout ce que l'art des différens manufacturiers français ont produit jusqu'à ce jour de plus parfait. On y remarque déjà une amélioration sensible depuis les précédentes expositions.

- 2^e. Mort du sénateur Beaupuy.
 3^e. Le premier Consul, accompagné de son épouse, du second et du troisième Consul, visite chacun des portiques dans le plus grand détail; il distribue des éloges par-tout où ils sont mérités, de là il se rend dans la galerie des tableaux.
 5^e. Le tableau des naissances, décès, mariages, divorces, adoptions pendant l'an 10, dans le département de la Seine, offre pour résultat 21,018 naissances, savoir : 15,519 enfans nés dans le mariage, 5,499 enfans naturels, 4,694 mariages et 902 divorces.
 5^e. Le premier Consul visite les produits de l'industrie française exposés au Louvre.
 5^e. Mort de M. Denoé, évêque de Troyes.

VENDÉMIAIRE AN 11. — Sept. et Oct.

- 1^{er}. Fête de la fondation de la République.
 A dix heures du matin, le ministre de l'intérieur, précédé des autorités municipales de la ville de Paris, du préfet du département de la Seine, d'un groupe de musiciens et d'un piquet de cavalerie, se rend au lieu marqué près la barrière de la Villette, pour recevoir le bassin du canal de l'Ourcq, et scelle le

VENDÉMIAIRE AN 11. — Sept. et Oct. 1802.

poteau désigné comme point de repère du canal de dérivation.

2. Le premier Consul , entouré des Consuls , des ministres , du Sénat et du Conseil d'état , distribue dans le palais des Tuileries , des médailles aux fabricans et artistes désignés par le jury.
4. Le contre-amiral Lesseigues , adresse au ministre de la marine le résultat de ses opérations devant Tunis.
7. Le général Saliguet , capitaine-général de Tabago , arrive dans cette île , et en reprend possession le 10.
8. Arrivée du colonel Sébastiani à Tripoly.
8. Le sang coule en Suisse ; les insurgés triomphent ; le Gouvernement est obligé de quitter sa résidence et d'invoquer l'appui des français.
- Bonaparte , en sa qualité de premier Consul de la République française , et de président de la République italienne , écrit aux dix-huit cantons suisses : il *ordonne la dissolution de toutes les autorités formées depuis l'insurrection ; le désarmement des troupes insurgées , et l'envoi à Paris de députés pour lui communiquer le vœu des cantons sur la meilleure forme de gouvernement qui leur convient , etc.*
9. Les Consuls arrêtent qu'il sera élevée une statue colossale , à la mémoire du général Desaix , dans la place des Victoires , à Paris.
12. Formation d'une garde municipale pour la ville de Paris , composée d'infanterie et de dragons.

VENDÉMIAIRE AN 11. — Sept. et Oct. 1802.

12. Etablissement d'une école d'artillerie et du génie à Metz.
24. Rétablissement de l'institution dite des *Sœurs de la charité*, précédemment vouées au soulagement des malades.
24. Le colonel Sébastiani, envoyé par le premier Consul en mission dans le levant, débarque à Alexandrie; il somme le général Stuart, commandant les forces anglaises d'évacuer l'Egypte, aux termes du traité d'Amiens. Le 3 brumaire, il rend visite au pacha du Caire, et de là se rend à Saint-Jean-d'Acre, où il est présenté à Djézzar pacha, dont il reçoit un accueil favorable, quoique sous des formes peu civiles.
24. Incendie de la coupole de la halle aux bleds de Paris.
24. Le général Dugua, chef de l'état-major général de l'armée de Saint-Domingue, meurt dans la ville du Cap.
26. Sénatus-consulte portant suspension des fonctions du jury dans les départemens des Côtes-du-Nord, du Morbihan, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, du Golo, du Liamone, du Pô, de la Doire, de la Sesia, de la Sture, de Marenco et du Tanaro, pendant l'an 11 et l'an 12, et l'organisation des tribunaux criminels de ces départemens, conformément à la loi du 23 floréal an 10.
26. Sénatus - consulte *organique*, relatif à l'admission des étrangers aux droits de citoyen

BRUMAIRE AN 11. — Oct. et Nov. 1802.

français, pour services rendus à la République, importations d'inventions utiles, ou formation de grands établissements.

BRUMAIRE. — Oct. et Nov.

6. Départ du premier Consul pour un voyage dans la Normandie ; il va visiter les ports, manufactures, établissements publics et particuliers de cette province ; il est précédé du ministre de l'intérieur, et accompagné de madame Bonaparte, de monsieur et madame de Luçais, des généraux Soult, Bessières, Caffarelli, et du chef de brigade Beauharnais.
11. Le général Leclerc, capitaine - général de Saint - Domingue, meurt dans la ville du Cap.
- Il succombe à la maladie qui a déjà enlevé la plupart des français arrivés avec l'expédition.
13. Andréossy, ambassadeur de France, arrive à Londres.
17. M. de Withworth, ambassadeur anglais, arrive à Paris.
23. Retour du premier Consul à Saint - Cloud. Il est annoncé à Paris, par une décharge de canons.
25. Le premier Consul reçoit les visites et félicitations du Sénat, du Tribunat, des membres de la commission du Corps législatif et du tribunal de cassation.
30. Une députation extraordinaire des six départemens de la 27^e. division militaire, est présentée au premier Consul.

FRIMAIRE AN 11. — Nov. et Déc. 1802.

- 1^{er}. Arrêté portant qu'il y aura auprès de l'épouse du premier Consul, quatre dames pour faire les honneurs du palais.
6. Les théâtres de la République et des Arts sont placés sous la surveillance et direction des préfets du palais. Un arrêté du 20, y place également ceux de Louvois, de Feydeau et de l'Opéra-Buffa.
7. Sedi - Mustapha - Arnout, envoyé du Bey de Tunis, est admis à l'audience du premier Consul. Il le félicite sur son élection à vie.
9. Mort du général Hatry, sénateur.
10. Le général Menou est nommé administrateur général des six départemens de la 27^e. division militaire. (Piémont.)
14. Le lord Wihtworth, ambassadeur de S. M. Britannique, présente ses lettres de créances au premier Consul.
20. Des députés des dix-huit cantons suisses, se réunissent à Paris; le sénateur Barthélémy leur communique une lettre du premier Consul, concernant l'organisation de leur Gouvernement.
21. Une députation de la République valaisienne présente au premier Consul le décret par lequel il est proclamé *le Restaurateur de la République du Valais*.

NIVOSE. — Déc. 1802 et Janv. 1803.

2. Arrêté qui règle le costume des juges, commissaires, défenseurs, avoués, etc.
3. Établissement de chambres de commerce dans

NIVOSE AN 11. — Déc. 1802 et Janv. 1803.

dans plusieurs villes, et d'un conseil général du commerce à Paris près le ministre de l'intérieur.

6. Installation du grand - juge, ministre de la justice : il arrive en grand costume au palais de Justice, dans une voiture attelée de cinq chevaux, et escortée d'un détachement de dragons. Il assiste, à la tête du tribunal de cassation, à une messe célébrée par l'archevêque de Paris, dans la grande salle du palais, dite des Libraires, et préside ensuite la séance du tribunal de cassation.
8. Sur la demande du Gouvernement français, les entrailles de Pie VI sont transportées en grande pompe de la basilique du Vatican à Civita-Veccchia, pour être de là conduites en France et déposées à Valence, dans le monument destiné à les recevoir.
10. Convocation du Corps législatif pour le premier ventose.
10. Capitulation conclue entre l'amiral hollandais Dekker, et le général anglais Duncas, pour la reddition du Cap de Bonne-Espérance aux anglais.
13. Le général Rochambeau est nommé capitaine-général de Saint - Domingue, où il en remplissait provisoirement les fonctions depuis la mort du général Leclerc.
14. Sénatus - consulte portant création de sénatories, et règlement sur l'administration économique du Sénat.
15. A la parade, l'envoyé de Tunis présente au premier Consul, au nom de son maître, dix

NIVOSÉ AN 11. — Déc. 1802 et Janv. 1803.

chevaux arabes de très-belle race , et différens autres présens.

16. Arrivée à Constantinople de l'ambassadeur français Brune : il est présenté en grand appareil à Sélim III.

18. Arrêté qui déclare les traitemens ecclésiastiques insaisissables dans leur totalité.

20. Les ministres , les membres du Sénat , du Conseil d'état , du Tribunat et du tribunal de cassation , sont présentés à l'audience du premier Consul , et lui font leur compliment de condoléance sur la mort du général Leclerc , son beau-frère.

26. Le dey d'Alger déclare la guerre à la République française , cinq mois après le dernier traité de paix.

27. Consistoire tenu à Rome pour la nomination des cardinaux français, MM. Joseph Fesch, archevêque de Lyon et oncle du premier Consul ; Raymond Boisgelin , archevêque de Tours; Etienne-Hubert Cambacérés, archevêque de Rouen ; et Jean-Baptiste Dubelloy , archevêque de Paris.

28. Le tribunal d'appel des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin , est installé à Trèves.

PLUVIOSE. — Janv. et Fév.

3. Arrêté portant que l'Institut national sera divisé en quatre classes , et qui détermine leurs fonctions respectives : première classe , des *sciences physiques et mathématiques* ; deuxième classe , de la *langue et de la littérature*.

PLUVIOSE AN 11. — Janv. et Fév. 1803.

téramétre française ; troisième classe, d'*his-*
toire et de littérature ancienne ; quatrième
classe, des *beaux-arts*.

Par arrêté du 8, les membres qui le com-
posent, sont distribués dans ces quatre classes.

7. Le corps du général Leclerc, capitaine-gé-
néral de l'île de Saint Domingue, arrive
devant Toulon, sur le vaisseau le *Swiftsure* ;
il est transporté sur la frégate la *Cornélie*, qui
le conduit à Marseille.
8. Le citoyen Briot est nommé commissaire
général à l'île d'Elbe.
10. Rapport fait au premier Consul par le co-
lonel Sébastiani, relatif à sa mission à Tripol-
y et en Egypte.
16. Arrivée à Saint-Domingue des vaisseaux
l'Indomptable et le *Mont Blanc*, de 74 canons,
commandés par les capitaines Touffet et Cos-
mão, qui ont débarqué un corps de troupes à
Miragoane ; les rebelles sont forcés d'abandon-
ner ce poste.
20. Le pape Pie VII, en vertu d'un accord
entre les puissances intéressées à l'ordre de
Malte, a nommé Grand-Maitre de l'ordre de
Saint-Jean de Jérusalem, M. le Bailly de Tho-
masy.
21. Mort de M. de la Harpe, membre de l'an-
cienne Académie française, et membre de
l'Institut national.
30. Acte de médiation du premier Consul,
portant une nouvelle constitution de chacun
des divers cantons suisses et du gouvernement
central.

VI^e. SESSION DU CORPS LÉGISLATIF.

VENTOSE AN 11. — Fév. et Mars 1803.

2. Le ministre de l'intérieur , précédé de deux messagers d'état , se rend à la salle du Corps législatif , et prononce le discours d'ouverture de la session.
- Exposé de la situation de la République , présenté par les conseillers d'état Muraire , orateur , Bruix et Gally.
2. Evacuation du Cap de Bonne-Espérance par les anglais. Cette place est remise aux hollandais , suivant le traité d'Amiens.
4. Une députation du Corps législatif se présente chez le premier Consul , pour le complimenter sur les travaux du Gouvernement.
6. Établissement et organisation d'une école d'arts et métiers à Compiègne.
6. Le général Monchoisy est nommé capitaine-général aux îles de France et de la Réunion , et le citoyen Dupuy , conseiller-d'état , préfet colonial.
7. Le citoyen Magnitat , préfet colonial de l'île de Tabago , est nommé préfet colonial à Saint-Domingue.
8. Les ministres de France et de Russie présentent à la diète de Ratisbonne le plan définitif et général d'indemnités des différens états de l'empire.
9. Le ministre d'Angleterre à Malte , refuse de remettre cette île à M. le commandeur de

VENTOSE AN 11. — Fév. et Mars 1803.

- Bussy, fondé de pouvoirs et lieutenant du Grand-maître.
14. Le Corps législatif adopte le titre préliminaire du Code civil, ou loi relative à la *promulgation, aux effets et à l'application des lois*, présenté au Corps législatif par les conseillers d'état Portalis, orateur, Miot, Lacuée et Regnault (de Saint-Jean-d'Angely.)
17. Le Corps législatif adopte le titre I^{er}. du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative à *la jouissance et à la privation des droits civils*, présenté par les conseillers d'état Treilhard, orateur, Petiet et Regnault (de Saint-Jean-d'Angely.)
17. Le général Ernouf est nommé capitaine-général à l'île de la Guadeloupe.
19. Loi relative aux conditions requises pour être admis à l'exercice de la médecine dans ses diverses parties.
20. Le Corps législatif adopte le titre II^{er}. du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative aux *actes de l'état civil*, présenté par les conseillers d'état Thibaudeau, orateur, et Français (de Nantes.)
22. Compte de l'administration des finances en l'an 10, publié aux termes de la loi du 13 novembre 1791, et le premier qui ait été rendu en exécution de cette loi.
23. Loi contenant organisation du notariat.
23. Arrêté qui ordonne l'établissement de chambres de commerce dans les colonies de Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, Cayenne, l'île de France et l'île de la

VENTOSE AN 11. — Févr. et Mars 1803.

Réunion, lesquelles auront chacune un député résidant à Paris auprès du Gouvernement.

23. Le Corps législatif adopte le titre III du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative au *domicile*, présenté par les conseillers d'état Emery, orateur, et Dupuis.
24. Le Corps législatif adopte le titre IV du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative aux *absens*, présenté par les conseillers d'état Bigot-Prémeneu, orateur, Cretet et Boulay.
26. Le Corps législatif adopte le titre V du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative au *mariage*, présenté par les conseillers d'état Portalis, orateur, Réal et Gally.
26. Rectifications dans les arrondissemens de justices de paix de plusieurs départemens.
26. Les Anglais évacuent Alexandrie en Egypte.
28. Loi relative au mode de justifier des droits de pâturage, pacage et autres usages que les communes ou particuliers prétendent avoir dans les forêts nationales.
30. Le Corps législatif adopte le titre VI du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative au *divorce*, présenté par les conseillers d'état Treilhard, orateur, Emery et Dumas.
30. Audience publique à Saint-Cloud, où se trouvent les Consuls, les Sénateurs, les ministres, les conseillers d'état et les députés suisses.
30. Le Sénateur Barthélémy remet l'acte de médiation du premier Consul sur la constitution des Cantons Suisses, à M. d'Affry, nommé, par cet acte, Landamman de la Suisse.

GERMINAL AN 11. — Mars et Avril 1803.

2. Le Corps législatif adopte le titre VII du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative à *la paternité et à la filiation*, présenté par les conseillers d'état Thibaudeau, orateur, et Rhédon.
2. Le Corps législatif adopte le titre VIII du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative à *l'adoption et à la tutelle officieuse*, présenté par les conseillers d'état Berlier, orateur, Thibaudeau et Lacuée.
3. Le Corps législatif adopte le titre IX du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative à la *puissance paternelle*, présenté par les conseillers d'état Bigot Prémeneu, orateur, et Cretet.
3. Adoption par la diète de l'empire, du plan qui renferme la répartition et le *règlement définitif des indemnités des princes et états*, etc.
4. Loi relative aux crédits ouverts pour les dépenses des années 5, 6 et suivantes, à la fixation et répartition des contributions de l'an 12. La contribution foncière est fixée à la somme de 210 millions ; la contribution personnelle, somptuaire et mobilière, à celle de 32 millions 800,000 francs, en principal ; les portes et fenêtres, à 16 millions.
5. Le Corps législatif adopte le titre X du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative à *la minorité, à la tutelle et à l'émancipation*, présenté par les conseillers d'état Berlier, orateur, Emery et Miot.
6. A la messe célébrée dans la chapelle des

GERMINAL AN 11. — Mars et Avril 1803.

Tuilleries, le premier Consul remet aux cardinaux Dubelloy, Boisgelin, Cambacérés et Fesch, les barettes apportées de Rome par l'ab-légat Doria.

A l'issue de la messe, les quatre cardinaux sont présentés au premier Consul, et lui adressent leurs remerciemens.

Loi sur la fabrication et la vérification des monnaies.

8. Le Corps législatif adopte le titre XI du livre I^{er}. du Code civil, ou loi relative à *la majorité, à l'interdiction et au conseil judiciaire*, présenté par les conseillers d'état Emery, orateur, Treilhard et Gouvion Saint-Cyr.

8. Arrivée à Valence, département de la Drôme, du cœur et des entrailles du pape Pie VI; les autorités civiles et militaires ont été au-devant du convoi jusques hors la ville; le convoi a été reçu à la porte de la cathédrale par l'évêque de Valence et son clergé; le cercueil a été déposé sous un dais dans l'église; le lendemain il y eut un service solennel, auquel tous les corps civils et militaires assisterent.

10. La ville de Flessingue est mise en état de siège sous les ordres du général Monnet.

14. Loi portant que les pièces d'or et d'argent rognées ou altérées, ne seront admissibles qu'au poids, dans les paiemens.

15. Loi portant qu'aucune pension ne peut excéder six mille francs, etc. et qu'il n'en

GERMINAL AN 11. — Mars et Avril 1803.

- pourra être créé pour une somme au-dessus de la moitié des extinctions.
18. Augmentations de traitement des ministres du culte et autres dépenses accessoires, aux frais des communes.
 19. Création d'auditeurs près des ministres et des sections du Conseil d'état.
 19. Les citoyens Muraire, Malleville et Viellard sont réélus par le tribunal de cassation, présidens de leurs sections respectives.
 20. Les troupes françaises qui étaient prêtes à partir pour aller prendre possession de la *Louisiane*, reçoivent l'ordre de débarquer.
Négociations pour la cession de cette colonie aux Etats-Unis.
 21. Loi contenant organisation des écoles de pharmacie.
 22. Loi relative aux manufactures, fabriques et ateliers, aux obligations des maîtres et ouvriers, à la police de ces établissements et aux peines en cas d'infraction aux réglements publics.
 24. Loi qui accorde à la *banque de France* le privilége exclusif d'émettre des billets de banque, et qui détermine les principaux statuts de cette association.
 24. Le séjour du premier Consul est fixé à Saint-Cloud.
 24. Loi qui augmente le nombre des juges du tribunal criminel du département de la Seine, et lui attribue pendant cinq années la connaissance des crimes commis dans les colonies contre la sûreté générale et le Gouvernement français.
 29. Le Corps législatif adopte le titre I^{er}. du livre III du *Code civil*, ou loi relative aux *Succes-*

FLORÉAL AN 11. — Avril et Mai 1803.

sions, présenté par les conseillers d'état Treilhard, orateur, Gally et Najac.

FLORÉAL. — Avril et Mai.

2. Loi qui attribue au tribunal criminel de Paris, la connaissance de tous les crimes de faux dans lesquels le trésor public sera intéressé.
6. Loi qui ordonne la levée de 60,000 conscrits pour compléter l'armée sur le pied de paix ; et celle de 60,000 pour rester en réserve et compléter, en cas de besoin, l'armée sur le pied de guerre.
7. L'empereur d'Allemagne donne *sa sanction* à l'acte de la députation extraordinaire de l'empire, contenant le plan général des indemnités accordées aux électeurs, princes et états, etc.
9. Etablissement de commissaires-généraux de police à Brest et à Toulon.
13. Le Corps législatif adopte le titre II du livre III du Code civil, ou loi relative aux *donations entre-vifs et aux testamens*, présenté par les conseillers d'état Bigot-Prémeneu, orateur, Thibaudeau et Duchatel.
21. La presse des matelots a lieu sur tous les ports de mer en Angleterre.
22. Toute communication cesse entre l'ambassadeur du roi d'Angleterre et le ministre des relations extérieures de la République française.
23. Départ de cet ambassadeur rappelé par sa cour.

FLORÉAL AN 11. — Avril et Mai 1803.

24. Séance secrète du Corps législatif, où sont entendus des orateurs du Gouvernement, chargés de donner communication des pièces officielles de la négociation avec l'Angleterre depuis le traité d'Amiens.
26. Le général Andréossy, ambassadeur de France en Angleterre, part de Londres pour revenir en France.
26. Le conseil général du département du Loiret offre au Gouvernement une frégate de 30 canons, qui portera le nom *du Loiret*.
26. Le roi d'Angleterre ordonne qu'aucun vaisseau appartenant à ses sujets, ne pourra entrer dans les ports de France et de la Hollande ;
Qu'il sera mis un embargo sur tous les vaisseaux appartenans aux Républiques française et batave ;
Il accorde des lettres de marque pour courrir sus les vaisseaux français et bataves.
28. L'armée française rassemblée à Nimègue, commandée par le lieutenant-général Mortier, ayant sous ses ordres le général de division Montrichard, et les généraux de brigade Léopold Berthier, Drouet, Frère, Dumoulin et Schinner, passe le Waal, se concentre et prend position le long des frontières de l'électorat d'Hanovre.
29. Deux frégates anglaises prennent deux bâtimens français sans déclaration de guerre, dans la baie d'Audierne.

PRAIRIAL AN 11. — Mai et Juin 1803.

- 1^{er}. Des orateurs du Gouvernement portent un message au Sénat , au Corps législatif et au Tribunat , relatif aux différends qui existent entre la République et le roi d'Angleterre.
2. Arrêté qui prescrit aux vaisseaux de la République , de courrir sus à ceux du roi d'Angleterre , et qui constitue prisonniers de guerre les anglais enrôlés dans la milice , etc.
2. Réglement sur les armemens en course.
5. Le conseil d'arrondissement de Lille offre au Gouvernement une frégate de 30 canons , qui sera nommée *l'Arrondissement de Lille*.
5. Le premier Consul donne audience , au palais des Tuileries , aux membres du Sénat , du Corps législatif et du Tribunat.
6. Le lieutenant-général Mortier , commandant en chef l'armée d'Hanovre , entre dans cet électorat , et établit son quartier - général à Coëverden ; à son arrivée , un bataillon hanovrien évacue l'évêché d'Osnabruck.
8. Mort de Louis I^{er}. roi d'Etrurie , âgé de trente-un ans.
8. Organisation des compagnies gardes-côtes.
9. Le département du Haut-Rhin offre au Gouvernement une somme de 300,000 francs pour la construction d'une frégate qui portera le nom du *Haut-Rhin*.
9. La chambre du commerce de Paris offre au Gouvernement un vaisseau de 120 canons , qui sera nommé le *Commerce de Paris*.
10. Arrêté portant règlement sur l'organisation générale et l'administration des monnaies.
19. Tous les militaires en congé , sont tenus de rejoindre de suite leurs drapeaux.

10. La

PRAIRIAL AN 11. — Mai et Juin 1803.

10. La chambre du commerce d'Anvers , arrête la construction dans les chantiers de ladite ville , d'une frégate de 44 canons , qui sera nommée *les Deux-Néthes*.
12. Le préfet de police de Paris ordonne la construction de chaloupes-canonnières , avec le produit des fonds déposés au secrétariat de la préfecture.
13. Combat de Borsten en Hanovre , entre l'avant - garde de l'armée française et les troupes hanovriennes. Le duc de Cambridge , abandonne l'armée et fuit en Angleterre.
14. L'armée française marche pour s'emparer du pont et de la ville de Niewbourg , sur le Veser , où l'ennemi avait réuni toute son artillerie. Des députés civils et militaires de la régence d'Hanovre invitent le général Mortier à suspendre sa marche , et lui font des propositions.
14. Convention conclue entre le général Mortier et les députés civils et militaires de la régence d'Hanovre , en vertu de laquelle cet électorat , et tous les forts qui en dépendent , seront occupés par l'armée française , et l'armée hanovrienne obligée de se retirer derrière l'Elbe , comme prisonnière de guerre.
15. Le tribunal de cassation , présidé par le grand-juge , exerce pour la première fois , à l'égard des juges du tribunal criminel de Montbrison , mandés et présens à sa barre , le droit de censure qui lui est attribué par le sénatus-consulte du 16 thermidor an 10.
15. Le conseil général du département des Deux-Sèvres offre au Gouvernement une sommè

PRAIRIAL AN 11. — Mai et Juin 1803.

- de 300,000 francs pour la construction d'une frégate, qui portera le nom *des Deux-Sévres*.
16. Le conseil général du département d'Indre-et-Loire offre au Gouvernement une frégate de 30 canons, qui sera nommée *l'Indre-et-Loire*.
16. L'armée française fait son entrée dans la ville d'Hanovre, ayant le lieutenant général Mortier à sa tête.
18. La ville de Rouen vote pour qu'il soit fait hommage au Gouvernement, d'un vaisseau de 74 canons, qui sera nommé *la Seine-Inférieure*.
20. Le préfet du département des Basses-Pyrénées offre au Gouvernement une frégate, qui sera nommée *les Basses-Pyrénées*.
21. Arrêté portant règlement général sur l'administration intérieure des Lycées.
23. Le conseil général du département de la Côte-d'Or, offre au Gouvernement cent pièces de canons de marine, du calibre de 18, en fer coulé, qui porteront sur le renfort de la culasse cette inscription : *La Côte-d'Or, au Premier Consul, an XI.*
24. Le citoyen Lezay-Marnésia est nommé ministre près le nouvel électeur de Salzbourg.
25. Arrêté relatif au complet des demi-brigades d'infanterie et des régimens de dragons.
25. Le commerce de la ville de Marseille offre au Gouvernement un vaisseau de 74 canons, qui sera nommé *la Ville de Marseille*.
25. Le conseil général du département de Seine-et-Oise offre au Gouvernement une somme

PRAIRIAL AN 11. — Mai et Juin 1803.

de 1,200,000 francs pour la construction de bâtimens de guerre.

25. Le préfet du département de Seine-et-Marne offre au Gouvernement une somme pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Plusieurs départemens offrent différentes sommes pour le même objet.

25. Le monument élevé à la place Dauphine, à la mémoire du général Desaix, mort à la bataille de Marengo en l'an 8, est découvert.

25. Le Corps législatif batave arrête que son ambassadeur à Londres, se retirera de cette capitale; qu'il sera délivré des lettres de marque; et que tous les anglais au service de terre et de mer, seront arrêtés.

26. L'ambassadeur de Hollande auprès du roi d'Angleterre, quitte Londres pour retourner dans sa patrie.

26. Le général Victor est nommé général en chef de l'armée française et batave. Le quartier-général est établi à Delft.

26. Arrêté portant nomination des administrateurs des monnaies, et des fonctionnaires des divers ateliers monétaires établis dans la République.

28. Arrêté relatif au mode de paiement des soldes de retraites et pensions des Suisses retirés dans leur patrie.

28. Le département de la Gironde offre au Gouvernement un vaisseau de 80 canons, qui sera nommé *la Gironde*.

MESSIDOR AN 11. — Juin et Juillet 1803.

- 1^{er}. Arrêté qui divise en neuf arrondissemens le fleuve de la Seine et les rivières affluentes à ce fleuve, composant le preimier bassin de la navigation intérieure.
- 1^{er}. Arrêté qui prohibe l'introduction dans les ports de la République de toute denrée et marchandise provenant de fabrique ou de colonie anglaise.
3. Prise de l'île de Sainte-Lucie par les anglais ; la garnison , forte de 189 hommes de la 82^e. demi-brigade , sort avec les honneurs , et repasse en France.
4. Arrêté relatif aux établissemens de maisons de commerce dans les échelles du Levant.
4. Le conseil général du département de la Manche offre au Gouvernement une frégate , qui portera le nom *de la Manche*.
5. Départ du premier Consul pour son voyage dans les départemens du Nord de la France.
7. La ville de Lyon offre au Gouvernement un vaisseau qui sera nommé *la Ville de Lyon*; et le département du Rhône , des bateaux plats.
7. Le département de la Vendée offre au Gouvernement une frégate , qui portera le nom *de la Vendée*.
7. Le département des Landes offre au Gouvernement une corvette de 24 canons , qui sera nommée *les Landes*.
8. Le département de la Mayenne offre au Gouvernement une corvette , qui portera le nom *de la Mayenne*.
8. Le département de la Meurthe offre au

MESSIDOR AN 11. — Juin et Juillet 1803.

- Gouvernement un vaisseau, qui portera le nom de *la Meurthe*.
- 8. Le conseil général du département de la Dordogne vote cent pièces de canons et des bateaux plats.
 - 10. Arrivée au Havre de la corvette *le Naturaliste*, expédiée des îles Moluques par le capitaine Baudin, commandant l'expédition autour du globe.
 - 10. Le département du Lot offre au Gouvernement un vaisseau, qui portera le nom *du Lot*.
 - 10. Le département du Puy-de-Dôme offre au Gouvernement une frégate qui portera le nom de *Puy-de-Dôme*.
 - 10. Départ de l'île de Malte du ministre de France et du commissaire des relations commerciales.
 - 11. Prise de l'île de Tabago par 3,000 anglais; la garnison était de cent hommes. Le général César Berthier, capitaine général, obtient une capitulation honorable; les troupes et les navires français rentrent en France.
 - 11. Le département de l'Hérault offre au Gouvernement une frégate de 40 canons, qui portera le nom de *l'Hérault*.
 - 11. Le conseil général du département de la Loire-Inférieure offre au Gouvernement une frégate de 40 canons, qui sera nommée *la Loire-Inférieure*.
 - 13. Prise de la frégate anglaise *la Minerve* de 44 canons, dans la rade de Cherbourg, par les chaloupes-canonnières *la Chiffone* et *la Ter-*

MESSIDOR AN 11. — Juin et Juillet 1803.

rible, commandée, la première par le lieutenant de vaisseau Lecolier, et la deuxième par l'enseigne de vaisseau Pétréa. Cette frégate avait été prise à Toulon, par les anglais, en 1793.

15. Le département de la Haute-Garonne offre au Gouvernement un vaisseau de 74 canons, qui sera nommé la *Haute-Garonne*.
15. Le roi d'Angleterre ayant refusé de signer la convention de Suhlingen, le général Mortier avertit le maréchal de Walmoden, commandant l'armée hanovrienne, que les hostilités vont recommencer.
15. Plusieurs départemens offrent au Gouvernement diverses sommes pour la construction de bateaux plats et chaloupes canonnières.
16. Plusieurs villes et communes offrent différentes sommes pour subvenir aux besoins de la guerre.
16. Arrêté portant qu'il ne sera employé dans toute la République que des papiers frappés du timbre proportionnel dans l'atelier général de Paris.
16. Le général Mortier fait marcher l'armée sur les bords de l'Elbe, et se dispose à attaquer l'armée hanovrienne ; le maréchal de Walmoden demande à capituler.

La capitulation porte que l'armée hanovrienne déposera les armes, qu'elles seront remises, avec toute son artillerie, à l'armée française, ainsi que tous les chevaux de cavalerie et d'artillerie ; que l'armée est dissoute, etc.

MESSIDOR AN 11. — Juin et Juillet 1793.

17. Formation d'un camp de 100,000 hommes à Saint-Omer ; d'un autre de 60,000 hommes à Cherbourg ; et un de 40,000 hommes en Hollande.
18. Le département du Gard offre au Gouvernement 25,000 veltes d'eau-de-vie, pour le service de l'armée.
18. S. E. M. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, ambassadeur auprès de Saint-Siége, prête le serment usité des bulles apostoliques dans un consistoire public, et reçoit des mains du pape le chapeau de cardinal.
19. Un arrêté du Gouvernement suspend les instances ayant pour objet le paiement d'engagemens contractés par des négocians français envers des anglais.
21. Le département des Alpes-Maritimes offre au Gouvernement une corvette, qui portera le nom des *Alpes-Maritimes*.
23. Le département du Gers offre au Gouvernement une frégate, qui portera le nom *du Gers*.
24. Plusieurs arrondissemens, villes et communes offrent au Gouvernement différentes sommes pour subvenir aux besoins de l'état pendant la guerre avec l'Angleterre.
26. Le vice-amiral Bruix est nommé commandant de la flottille nationale, avec le titre d'amiral.
26. Insurrection en Irlande de 10,000 hommes bien armés ; le grand-juge est pendu à Dublin.
27. Arrivée à Brest de cinq vaisseaux de guerre, commandés par le contre-amiral Bedout,

M E S S I D O R A N 11. — Juin et Juillet 1803.

faisant partie de l'escadre de Saint-Domingue.
L'Aigle de 74 canons, venant du Cap, est entré à Cadix le 21.

29. On lance à Brest, en présence des autorités et d'un grand nombre de spectateurs, un vaisseau de 80 canons, nommé *le Vétéran*.

T H E R M I D O R. — Juillet et Août.

2. Combat entre la frégate française *la Poursuivante* de 40 canons, capitaine Willaumez, et le vaisseau de guerre anglais *l'Hercule* de 74 canons, à la hauteur du môle Saint-Nicolas, île Saint-Domingue. *L'Hercule* ayant eu son capitaine tué, abandonne *la Poursuivante*.
3. Deux frégates, une bombarde et une chaloupe-canonnière anglaises s'approchent de la rade du Havre, elles tirent quelques coups de canons, et lancent plusieurs bombes sur le port ; mais les chaloupes-canonnières sortent du port, et font retirer les anglais.
6. Combat à la hauteur du Cap-Français, île Saint-Domingue, entre le vaisseau de guerre français *le Duguay-Trouin* de 74 canons, et un vaisseau anglais de même force ; l'arrivée de la frégate *la Guerrière* fait prendre chasse au vaisseau anglais.
7. Les biens des fabriques non-aliénés sont restitués, et leur administration confiée à trois marguilliers.
10. Arrêté relatif à l'organisation des chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers.

THERMIDOR AN XI.—Juil. et Août 1803.

14. Arrêté qui approuve la bulle du pape Pie VII, relative à la réduction des évêchés du Piémont.
20. Plusieurs bâtimens ang'ais se présentent devant le port de Boulogne pour le bombarder; la flottille des chaloupes-canonnières les force à lever l'ancre.
24. Arrivée du premier Consul à Saint-Cloud, de retour de son voyage dans les départemens du Nord.
25. Combat à l'abordage, à l'ouverture de la baie de Bantry, du corsaire français *la Bellonne*, de Bordeaux, armé de 28 canons, capitaine Perroux, contre le navire de la compagnie anglaise *le Lord Nelson*, de 50 canons, et de 150 hommes d'équipage; le capitaine Perroux s'en rend maître. Cette prise est estimée trois millions.
Pour récompenser la bravoure du capitaine Perroux, le premier Consul lui décerne une hache d'abordage d'honneur, le 1^{er}. vendémiaire an 12.
27. Le vaisseau de guerre *le Magnanime*, de 74 canons, est lancé à Rochefort.
27. Le vaisseau de guerre *le Neptune* de 80 canons est lancé à Toulon, en l'honneur de la naissance du premier Consul.
27. La chaloupe-canonnière *la Parisienne* est lancée au port de la Rapée, à Paris, en présence d'une foule immense de spectateurs.

FRUCTIDOR AN 11. — Août et Sept. 1803.

3. Le grand conseil de la légion d'honneur tient sa séance à Saint-Cloud. Le citoyen Lacépède est nommé grand chancelier, et le citoyen Dejean grand trésorier.
6. James Naper-Tandy, irlandais, général au service de France, connu par le rôle qu'il a joué dans l'insurrection de l'Irlande en 1798, meurt à Bordeaux, âgé de 66 ans.
7. Un décret du premier Consul et président, ordonne que le premier bataillon de la première demi-brigade légère ; le premier bataillon de la 1^{re}. de ligne de la République italienne, faisant partie du corps d'armée sous les ordres du général Saint-Cyr, ainsi que le 2^e. régiment de hussards, et une compagnie d'artillerie, seront portés au complet, et, sous les ordres du général Pino, passeront en France, étant destinés à faire partie de l'expédition contre l'Angleterre, et à servir sous les ordres immédiats du premier Consul.
7. Le nouveau roi d'Etrurie, Charles-Louis, reçoit le serment de fidélité au nom de tout l'état, par le sénat de Florence.
8. Sept princes français, et les généraux Dumouriez et Pichegru, tiennent à Londres une assemblée qui a pour objet le projet d'une descente en France.
14. D'après une décision du Gouvernement, les membres du Tribunat, dont les fonctions expirent en l'an 12, les exerceront jusqu'au 1^{er}. germinal prochain.
15. Combat naval à la hauteur du cap Ortegal en Espagne, entre le vaisseau de guerre fran-

FRUCTIDOR AN 11. — Août et Sept. 1803.

- cais *le Duguay-Trouin*, et la frégate *la Guerrière*, contre huit vaisseaux de guerre anglais; après trois heures de combat bord à bord, les deux vaisseaux français entrent dans la rade de la Corogne.
24. L'escadre de Toulon, aux ordres du contre-amiral Lesseigues, composée de neuf vaisseaux de ligne et de six frégates, sort du port, et rentre dix heures après, ayant signalé l'escadre anglaise forte de vingt-un vaisseaux.
24. La chaloupe-canonnière *le Faubourg-Saint-Antoine*, est lancée au port de la Rapée à Paris.
25. Le général Soult, commandant le camp de Saint-Omer, arrive à Boulogne; il a sous ses ordres, les généraux Saint-Hilaire, Loison et Dufour; le général Andréossy est chef de l'état-major.
25. Le camp de Bruges est commandé par le général Davoust; le général Mathieu Dumas est chef de l'état-major.
26. Plusieurs officiers généraux, ainsi que différents corps d'infanterie et de cavalerie, offrent au Gouvernement des secours pour soutenir la guerre contre l'Angleterre, pris sur leur solde.
27. Une frégate et plusieurs bâtimens anglais se présentent devant Granville; le lendemain ils bombardent la ville, les bateaux plats les ayant canonnés, ils prennent le large.
27. Deux frégates anglaises, deux bombardes et deux autres petits bâtimens s'approchent de Dieppe, et lancent deux à trois cents

FRUCTIDOR AN 11. — Août et Sept. 1803.

bombes et plus de quatre cents boulets sur la ville ; une bombe met le feu à deux maisons d'un faubourg. Le feu des batteries force les anglais de gagner le large.

29. Le premier Consul nomme aux places de prêteurs, les sénateurs Lefevre et Sérurier ; à la place de chancelier, le sénateur Laplace ; et à celle de trésorier, le sénateur Fargues.

29. Arrêté pour la levée des conscrits de l'an XI et de l'an XII.

30. Le vice-amiral Truguet, conseiller d'état, est nommé commandant en chef de l'armée navale de Brest.

30. Les vaisseaux de guerre *le Vengeur* de 118 canons, et *le Cassart* de 74 canons, sont lancés à Brest. Le vaisseau de guerre *le Suffren* de 74 canons, est lancé à l'Orient. Dans l'an XI, il en a été lancé trois à Rochefort, *le Majestueux* de 118 canons, *le Magnanime* et *le Lion* de 74 canons.

JOURS COMPLÉM. AN 11. — Septembre 1803.

4^e. j. Suppression de la contribution mobilière dans la ville de Paris, remplacée par des droits additionnels sur les octrois.

F I N.

TABLE

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

*Et des noms de lieux et de personnes contenus
dans ce volume.*

A.

- Aba, (d') *page* 141.
Abancourt, (d') 41.
Abercrombie, 240, 242.
Aboukir, 178, 179, 197, 198, 199, 215, 240, 242, 168, 244.
Aboumana, 185.
Abrial, 212.
Absens, 282.
Académie des sciences, 12.
Académies, 73, 102.
Acher, 143.
Acqui, 209.
Acte constitutionnel, 125.
Acte de navigation, 76.
Actes publics, 32.
Adda, (l') 189, 190.
Adélaïde (tante du roi,) 18, 216.
Adige, (l') 188, 235.
Administration des commun-
nes, 257.
Administration forestière, 26, 236.
Administration de la guerre, 257.
Administrations, 40.
Adoption, *page* 283.
Aeltre, 62.
Afrique (compagnie d') 262.
Affry, (M. d') 282.
Agasse, 9.
Agence des contributions, 268.
Agences, 139.
Agens de change, 20, 241.
Agier, 112.
Aguesseau, (d') 254.
Aides, 18.
Aigle, (l') 178.
Aiguebelle, (d') 75.
Aimé, 158.
Ainesse, (droits d') 10.
Aix-la-Chapelle, 56, 61, 106.
Ajaccio, 237.
Albe-Bruch, (d') 220.
Albères, 96.
Albis, 194.
Albissola, 219.
Albitte, 118, 120.
Aldenhoven, 107.
Alexandre premier, 242, 251.
Alexandrie, (en Egypte)

- 178, 185, 200, 244, 248,
 274, 282.
 Alexandrie (en Piémont,) 191, 196, 224.
 Alger, 227, 254, 271, 278.
 Algésiras, 246.
 Alkmäär, 201.
 Allard, 121.
 Allemagne, 25, 30, 35, 46, 286.
 Allemandes, (Troupes) 3.
 Allier, 12.
 Alluin, 82.
 Almandos, 108.
 Alperbach, 145.
 Alpes, 199.
 Alpes maritimes, 199, 239, 274.
 Alquier, 209.
 Alsborn, 106.
 Altendorff, 146.
 Altenkirchen, 127, 143, 156.
 Aludes, 98.
 Alzein, 107.
 Alzey, 108.
 Amar, 105, 116, 142.
 Ambassadeurs, 45, 216.
 Amérique, 98, 177, 181.
 Amesfort, 113.
 Ami du peuple, 6, 35, 171.
 Ami du roi, 35.
 Amiens, 227, 252, 259, 280.
 Amnistie, 26, 27, 34, 48, 110, 197, 262.
 Amsterdam, 113.
 Anacharsis, 92.
 Ancône, 153, 193, 268.
 Andaye, 94.
 Anderlecht, 54.
- André, 198.
 Andréossy, 200, 265, 275, 287, 299.
 Andrey, 79.
 Angers, 248.
 Anglais, 88, 90, 123, 124, 176, 200, 228, 242, 247, 280, 282, 295.
 Angleterre, 7, 41, 60, 151, 167, 204, 212, 213, 232, 245, 250, 259, 260, 265, 280, 286, 287, 288, 294, 295, 298.
 Angoulême, (duc d') 173, 194.
 Anguard, (d') 152.
 Annibal, (l') 246.
 Annoblis, 166.
 Anselme, 52.
 Antiboul, 79, 83.
 Antonelle, 142, 207.
 Anvers, 54, 55, 102, 196, 289.
 Anzain, (d') 105.
 Aoste, 221.
 Août, (10) 47, 94.
 Appenweiller, (d') 196.
 Appenwhir, (d') 144.
 Aranjo-d'Azavedo, (d') 162, 169.
 Archevêché de Paris, 7, 260.
 Arcole, 151.
 Arcou, 61.
 Ardèche, 239.
 Aréna, 206, 230, 238.
 Argelès, 78.
 Aristocrates, 63.
 Arlon, 94.
 Armand, 93.
 Armée, 24.
 Armée des Alpes, 70, 73, 95, 123, 124, 126, 197.

- Armée d'Angleterre, 167, 180, 213.
 — des Ardennes, 88, 95, 96, 97, 99, 100.
 — du Danube, 186, 187, 188, 191, 192, 193.
 — Gallo-Batave, 200, 201, 202, 203, 232, 233, 234, 235.
 — d'Hanovre, 288, 289, 290, 294.
 — d'Helvétie et des Grisons, 186, 188, 193, 194, 202, 235, 236, 237.
 — de l'Intérieur, 131.
 — d'Italie, 94, 108, 123, 124, 126, 128, 136, 140, 141, 142, 143, 151, 155, 170, 171, 172, 185, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 195, 196, 198, 199, 201, 204, 207, 209, 219, 220, 221, 223, 225, 227, 228, 229, 235, 236, 237.
 — de la Moselle, 91, 94, 99, 100, 104.
 — de Naples, 193, 194, 196, 197.
 — du Nord, 81, 91, 95, 97, 99, 100, 101, 105, 106, 107, 109, 112, 113, 114.
 — d'Observation, 186, 187, 189.
 — d'Orient ou d'Egypte, 175, 177, 178, 179, 181, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 198, 199, 204, 212, 214, 218, 219, 220, 237, 242, 244, 248, 249.
 — de l'Ouest, 213, 219.
 — des Pyrénées, 82, 94, 99, 101, 102, 104, 110, 112, 113, 122.
 — de Réserve, 217, 221, 222, 223, 224, 225, 228, 230.
 — Révolutionnaire, 75, 88, 93.
 — Rhin-et-Moselle, 143, 144, 146, 147, 148, 149, 150, 157.
 — de Saint-Domingue, 181.
 — Sambre-et-Meuse, 101, 103, 106, 107, 127, 132, 133, 136, 137, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 156, 157, 165.
 Armée navale, 13, 300.
 Voyez *Marine*.
 Armemens en course, 288.
 Arméola, 237.
 Armes d'honneur, 268.
 Armistice, 141, 142, 143, 144, 147, 227, 228, 229.
 Armoire de fer, 55.
 Armoiries, 13.
 Arnaud, 200.
 Arnay-le-Duc, 18.
 Arneguy, 95.
 Arona, 191, 222, 224.
 Arrau, 79.
 Arrezzo, 231.
 Arrola, 95.
 Artillerie, 33, 265.
 Artois, (comte d') 32.
 Arts, 76, 257.

- Arts et métiers, 296.
 Azzara, (chevalier) 244, 259.
 Ascuatia, 110.
 Aspe, (vallée d') 105.
 Aspétia, 110.
 Assas, (d') 247.
 Assemblées, 104, 128.
 Assemblées de canton, 271.
 Assemblées politiques, 119.
 Assemblées primaires, 8, 44, 116, 129, 130.
 Assignats, 8, 11, 15, 16, 32, 64, 71.
 Asti, 204.
 Ateliers, 285.
 Ateliers de charité, 12.
 Ateliers monétaires, 291.
 Attrouemens séditieux, 47.
 Aubaine, (droits d') 14.
 Aubert-Dubayet, 125, 138, 170.
 Aubry, 132, 135, 165.
 Aucard, 93.
 Audierné, 287.
 Auditeurs, 285.
 Audouin, 119, 206.
 Andrein, 232.
 Auffenberg, 186.
 Augereau, 161, 163, 164, 228, 232.
 Augsbourg, 222.
 Aure, (vallée d') 79.
 Autichamp, (d') 10.
 Autriche, 72, 81, 123.
 Autrichiens, 73, 81, 124.
 Averdy, 86.
 Aveyron, 239.
 Avignon, 26.
 Avio (d') 152.
 Avoués, 17, 82, 217, 233.
 Axel, 108.
- Babeuf, 141, 142, 143, 145, 150, 154, 158, 159.
 Bachmann, 48.
 Bacq, 46.
 Baden, 144, 199.
 Bagnasco, 140, 142.
 Baigory, 82.
 Bailleul, 170.
 Bailly, 14, 18, 76, 84.
 Bâle, 186, 220.
 Bals masqués, 153, 216.
 Bamberg, 233.
 Bancal, 63, 137.
 Banque d'assurance, 20.
 Banque de France, 285.
 Bantry, (Baie de) 297.
 Bar, 223.
 Baraguay-d' Hilliers, 158, 178.
 Barban-Dubarrand, 121.
 Barbaroux, 71, 78, 90, 100.
 Barbé-Marbois, 158, 165, 240, 250.
 Barbelroth, 75.
 Bardis, 186.
 Barentin, 5, 10.
 Barnave, 23, 45, 86.
 Barras, 130, 134, 153, 160, 161.
 Barrère, 53, 64, 67, 101, 105, 107, 112, 115, 116, 118, 119, 131, 158.
 Barricades, 98, 199.
 Barrière du Trône, 123.
 Barrières, 21.
 Barthélémy, 116, 159, 163,

- 164, 165, 181, 268, 276,
282.
Bas-reliefs, 45.
Bascara, 117.
Basire, 94.
Bassal, 186.
Bassano, 148.
Basseville, 58, 60.
Bastan, 76, 102.
Bastia, 150.
Bastille, 3, 4.
Batavie, 138, 153, 178,
200, 212.
Bateaux plats, 294.
Bâtimens anglais, 297,
299.
Batisolo, 140.
Baudin, 293.
Baudot, 121.
Baulieu, 37, 141.
Bayard, 198.
Bayonnaise, 184.
Bavière, 192, 227, 248.
Beaufort, 78, 243.
Beauharnais, 101, 275.
Beaulieu, 42.
Beaumont, 95.
Beaupuy, 272.
Beaurepaire, 48.
Beauvais, (député) 79, 83.
Beauvais, (ville de) 227.
Beaux-arts, 50.
Bédaritz, 98.
Bedout, 295.
Begara, 110.
Belbéis, 218.
Belgique, 62, 129.
Béliard, 219, 245.
Belinzonna, 222.
Bellegarde, 106, 191, 193,
237.
Belleville, 75.
- Bellonne, (la) 297.
Bellune, 154.
Belone, (ville de) 144.
Belver, 99.
Bendoff, 143.
Bene, 140.
Beneadi, 189.
Bénéfices, 9.
Bénézech, 135, 160, 252,
266.
Berdariz, 101.
Berenger, 258.
Bergame, 190.
Bergen, 201, 202.
Berglaben, 61.
Berg-Op-Zoom, 109, 113.
Bergues, 75.
Berlier, 117, 253, 283.
Berlin, 175, 212.
Bernadotte, 170, 174,
175, 176, 186, 187,
196, 201, 219.
Bernard, 90, 121.
Berne, 170, 171, 173,
174.
Bernier, 246, 260.
Berra, 91.
Berthelot de la Villeurnois,
153.
Berthureau, 258.
Berthier, 168, 170, 171,
200, 207, 219, 223,
230, 287, 293.
Bertholet, 200.
Bertier, 4.
Bertin, 265.
Bertrand, 28, 45.
Besenval, 4, 10.
Besoins de la guerre, 294.
Bessières, 200, 275.
Bethencourt, 222.
Beurnonville, 60, 63, 137,

- 148, 212.
 Beysser, 94.
 Bezalu, 99, 115.
 Bahga, 108.
 Bibeiro-Freire, 250.
 Biberac, 149, 221.
 Bibliothèque nationale, 116,
 132, 247.
 Bidole, 154.
 Bienwald, 75.
 Biens communaux, 67.
 Bigot-Préameneu, 227, 238,
 282, 283, 286.
 Bilbao, 124.
 Billaud-Varennes, 102, 105,
 107, 108, 112, 115,
 116, 118, 119, 131.
 Billets au porteur, 54.
 Bingen, 108.
 Birkenselt, 107.
 Biroteau, 71, 79, 84.
 Biscaye, 124.
 Bischweiller, 89.
 Bising, 85.
 Bitche, 81, 35.
 Blackenbourg, 176.
 Blain, 198.
 Blankenberg, 62.
 Blascheidt, 110.
 Blaw, 122.
 Bleinheim, 224.
 Bleisweiller, 75.
 Blise-Castel, 85.
 Blondeau, 159.
 Blondel, 242.
 Bo, 125.
 Bohême, 35.
 Boileau, 71, 79, 83.
 Boisgelin, 261, 273, 284.
 Bois-le-Duc, 107.
 Boissy-d'Anglas, 117, 118,
 122, 185.
 Bologne, 143.
 Bommel, 112.
 Bon, 191.
 Bonaparte, (Joseph) 170,
 216, 231, 246, 250,
 259, 267.
 Bonaparte, (Louis) 187.
 Bonaparte, (Lucien) 197,
 203, 212, 250.
 Bonaparte, (Napoléon) 88,
 131, 139, 140, 141,
 144, 145, 151, 154,
 156, 157, 159, 160,
 166, 167, 168, 169,
 175, 177, 178, 182,
 189, 192, 198, 200,
 203, 204, 205, 206,
 209, 216, 223, 224,
 225, 230, 234, 255,
 262, 263, 268, 269,
 273, 275, 292, 297,
 300.
 Bonaroty, 159.
 Bonifacio, 150.
 Bonnay, (de) 13.
 Bonnet, 79,
 Bonnet rouge, 38, 85, 110.
 Bonnier, 164, 165, 167,
 190.
 Bons, 169.
 Bordeaux, 130, 230, 298.
 Berghetto, 128, 142.
 Borgoforte, 147.
 Borie, 118.
 Bermida, 223.
 Bornes, 198.
 Borsten, 289.
 Bossu, 95.
 Botzen, 237.
 Bouchage, 41.
 Boucher, 120.
 Bouches-du-Rhône, 239, 274.

- Boudet, 256.
 Bouillé, (M. de) 14, 24.
 Bouillon, 97, 133.
 Bouin, 159.
 Boulac, 219.
 Boulay (de la Meurthe,) 165, 166, 253, 282.
 Boulay-Paty, 203.
 Boulogne, 247, 249, 297, 299.
 Boulon, 78.
 Bourbons, 57, 64, 78, 81, 123, 128, 164.
 Bourbotte, 118, 120, 122.
 Bourdon, 196, 207.
 Bourdon, (de l'Oise) 98, 103.
 Bourgeois, 93.
 Bourgoing, 71, 251.
 Bourguignon, 196, 198.
 Bourmont, 214.
 Bourses de commerce, 241.
 Boursier, 243.
 Boussu, 54.
 Bouton de Rose, (Fort de) 112.
 Bouvier, 207.
 Bouxweiller, 86.
 Boyer-Fonfrède, 79, 83.
 Brabant, 62.
 Bréard, 64.
 Brec, 86.
 Breda, 60, 113.
 Bregentz, 146, 221, 222.
 Breglio, 94.
 Brenta, 148, 151.
 Brescia, 145, 189.
 Bresson, 79.
 Brest, 220, 237, 255, 262, 286, 296.
 Brézé, 2.
 Briançon, 190.
- Brienne. *Voyez Loménie.*
 Briet, 207, 279.
 Brisach, 150.
 Brisgau, 248.
 Brissac, 36.
 Brissack, 220.
 Brissot, 33, 36, 41, 53, 64, 78, 83.
 Broglie, (de) 10.
 Brottier, 153, 156, 165.
 Brouis, 75.
 Brucshall, 147.
 Brueys, 175, 177, 179.
 Bruges, 54, 62, 299.
 Bruix, 175, 196, 280, 295.
 Brûlé, (le Sr.) 16.
 Brumpt, 86.
 Brune, 172, 173, 200, 201, 213, 214, 219, 221, 222, 227, 228, 235, 237, 270, 278.
 Brunel, 117.
 Brunette, 222.
 Bruxelles, 54, 60, 101, 230.
 Buco-Divela, 236.
 Bulles, 22, 261, 297.
 Bureau de Pusy, 167.
 Bureaux de paix, 14.
 Bureaux de pesage, 263.
 Burghausen, 233.
 Burick, 109.
 Bussy, 281.
 Butzbach, 144.
 Buzot, 71, 79, 100.

C.

- Cadix, 262.
 Cadroy, 198.
 Caffarely, 275.

- Cagliari, 178.
 Cahier de Gerville, 30.
 Caïffa, 187.
 Caire, 106, 140, 179,
 182, 183, 218, 219,
 220, 224, 244, 245,
 246, 249, 274.
 Caisse d'amortissement, 208,
 217, 246.
 Caisse d'épargne, 25.
 Caisse d'escompte, 9, 11,
 74.
 Caisse de l'extraordinaire, 8,
 17, 58.
 Caldero, 151.
 Calendrier, 77, 86.
 Calvados, 69, 71, 239.
 Calvy, 104.
 Cambacérés, 62, 73, 95,
 106, 110, 117, 197,
 207, 209, 211, 270,
 278, 284.
 Cambacérés, (abbé) 260.
 Cambon, 64, 74, 109,
 116.
 Camelsfort, 251.
 Camille Desmoulins, 94.
 Camille Jordan, 198.
 Camp, 36, 37, 295.
 Camp de Grenelle, 148,
 149, 150.
 Campana, 152.
 Campo-Formio, 166.
 Campredon, 79.
 Camus, (M.) 28, 62, 63,
 137.
 Cana, 189.
 Canal, 16, 264.
 Canal de l'Ourcq, 272.
 Canal de Saint-Quentin,
 238.
 Cap, 256.
 Cap Bearn, 96.
 Cap de Bonne-Espérance,
 11, 146, 280.
 Cap Français, 255, 296.
 Capoue, 184, 193.
 Caprara, 249, 250, 260,
 269.
 Capucins, 31.
 Carbon, 241, 243.
 Carletti, 115.
 Carlsruhe, 144.
 Carnot, 107, 135, 163,
 164, 198, 214, 219,
 230.
 Carpinedolo, 152.
 Carra, 9, 83.
 Carrier, 89, 110, 111.
 Carte de sûreté, 50.
 Casale, 141.
 Casa-Nova, 235.
 Casassola, 155.
 Cassana, 190.
 Cassandria, 103.
 Cassart, (le) 300.
 Castelebar, 180.
 Castel-Genest, 86.
 Castellan, 108.
 Castiglione, 145, 146.
 Castricum, 203.
 Castries, (M. de) 16.
 Casysche, 103.
 Catherine II, 151.
 Cautionnement, 217.
 Cayenne, 18, 281.
 Cazelli, 266.
 Centième denier, 7.
 Cerachi, 230, 238.
 Cercles constitutionnels, 171,
 172.
 Cérémonial, 40, 214.
 Ceret, 95.
 Cerffontaine, 92.

- Cerise, 126.
 Certificats de civisme, 59,
 60, 125.
 Cerutti, (M.) 20.
 Ceva, 140, 141, 236.
 Chabot, 30, 36, 94.
 Chabran, 199.
 Châles, 116.
 Chalier, 66, 70.
 Châlons-sur-Marne, 129.
 Chaloupes canonnières, 289,
 294.
 Chamberlæs, 214.
 Chambéry, 51.
 Chambon, 56, 79.
 Chambonas, 37, 40, 42.
 Chambre des comptes, 24.
 Chambres de commerce, 27,
 276, 281, 283.
 Chambres consultatives, 266.
 Champ de Mars, 13, 15,
 24, 36, 138, 181.
 Champagne, 49, 51.
 Champagny, 245.
 Champion, 41.
 Champion de Cicé, 5, 16,
 241.
 Championnet, 186, 196,
 199, 201, 213.
 Chancelleries, 15.
 Chancelier de France, 16.
 Chapelle-Saint-Lambert,
 100.
 Chapitres, 17.
 Chappe, 63, 70.
 Chaptal, 232, 237.
 Charamonte, 217.
 Charbonnier, 120.
 Charette, 139.
 Charleroi, 99.
 Charles, (prince) 156, 187,
 188, 193, 194, 196,
 198, 199, 205, 217,
 235.
 Charles Delacroix, 160.
 Charles IX, 249.
 Charles-sur-Sambre, 61.
 Charles-Town, 181.
 Chartres, 128.
 Chartreuse, 177.
 Chassey, 71.
 Château-l'Abbaye, 48.
 Châteauvieux, (régiment
 de) 14, 35.
 Châtelet de Paris, 7, 14,
 88.
 Châtelain, 79.
 Châtillon, 78, 214, 221.
 Chaudron-Rousseau, 125.
 Chaumette, 56, 87, 94.
 Chauveau-Lagarde, 81.
 Chauvel, 121.
 Chauvelin, 41.
 Chebreisse, 178.
 Chenal, 106.
 Cher, 12.
 Cherasco, 141.
 Cherbourg, 293, 295.
 Chevalerie, 13, 25.
 Chevaliers du poignard, 18.
 Chevaux, 80.
 Chevaux de bronze, 178.
 Chevrier, 121,
 Chieza, 146.
 Chiffone, (la) 293.
 Chimistes, 96.
 Chiusella, 222.
 Chiuste, 155.
 Chrétien, 236.
 Christophe, 256, 257, 263.
 Chouans, 110, 214, 232.
 Choudieu, 116, 142, 236.
 Cicé, (Madame de) 243.
 Cisalpine, 252.

- Cistella, 117.
 Cité, 120.
 Citoyen Français, 46, 53.
 Citoyenne, 214.
 Civitta-Vecchia, 188, 193.
 202, 277.
 Clagenfurth, 156.
 Clairveaux, (général) 256.
 Clarck, 249.
 Clausen, 155.
 Clavière, 34, 37, 44, 67, 87.
 Clément de Ris, 230, 248.
 Clergé, 1, 2, 7, 11, 13.
 30, 31, 35, 36, 37,
 47, 51, 64, 81, 85, 92,
 96, 105, 127, 154, 176,
 209.
 Clermont, 106.
 Clermont Tonnerre, 18.
 Cloches, 21, 60, 70, 119,
 140, 159.
 Cloots, 92.
 Club monarchique, 19.
 Clubs, 18, 28, 83, 125,
 130, 171.
 Coalisées, (puissances) 91.
 Cobenzl, 175, 231, 232.
 Coblenz, 108, 165.
 Cocarde nationale, 4, 6,
 42, 76, 119.
 Cochon, (M.) 139, 153,
 160, 185, 214.
 Code civil, 74, 83, 106,
 127, 144, 210, 238,
 254, 281.
 Code de commerce, 243.
 Code criminel, 242.
 Code des délits, 133.
 Codorgno, 141.
 Cœverden, 288.
 Coffinal, 96.
 Coire, 226.
 Colin, 243.
 Colléges, 45, 61, 76,
 124.
 Colléges électoraux, 271.
 Collets noirs, 162.
 Collioure, 79, 96, 97.
 Collot-d'Herbois, 83, 99,
 105, 107, 112, 115,
 116, 118, 119, 131.
 Cologne, 107.
 Colonies, 10, 11, 18, 20,
 21, 25, 27, 34, 46,
 167, 169, 270, 281,
 285.
 Colonies anglaises, 292.
 Colonne, 217.
 Colonnes mobiles, 141.
 Combat naval, 298.
 Côme, 142.
 Comines, 75, 82.
 Comité autrichien, 36.
 Comité de législation, 115.
 Comité révolutionnaire, 104.
 Comité de salut public, 64,
 78.
 Comités, 104.
 Commerce, 11.
 Commerce maritime, 112.
 Commissaires auditurs, 26.
 Commissaires ordonnateurs,
 26.
 Commissaires de police, 23,
 286.
 Commissaires aux saisies
 réelles, 27.
 Commission des douze, 66.
 Commissions, 93, 139.
 Commissions populaires, 92.
 Communales, 45.
 Communautés, 17.
 Commune affranchie, 81,
 107.

- Communes, 268.
Compagnie d'Afrique, 237, 262.
Compagnie d'assurance, 74.
Compagnies financières, 80.
Compagnies de Jésus et du Soleil, 132.
Comptégné, 280.
Comptabilité, 24, 136, 234.
Comptables, 63.
Comtat-Venaissin, 26.
Comtes, 13.
Concile, 162, 247.
Concile national, 168, 245.
Concordat, 259.
Condamnés, 9, 12, 62, 122.
Condé, 22, 32, 105, 162.
Condorcet, 79, 100.
Confiscation, 47, 62.
Confréries, 45.
Congrégations, 45, 78.
Congrès, 167.
Coni, 141, 192, 209.
Constanzbrück, 57.
Consalvi, 245, 246, 247.
Conscription et Conscrits, 180, 181, 196, 216, 263, 286, 300.
Conseil des Anciens, 128, 204.
Conseil d'État, 211, 285.
Conseil exécutif provisoire, 93.
Conseil judiciaire, 284.
Conseils militaires, 131.
Conseils municipaux, 268.
Conseil des parties, 16.
Conseil des prises, 219.
Conservatoire des arts et métiers, 107.
Constance, 201, 221.
Constantinople, 180, 270, 278.
Constitution, 2, 21, 26, 28, 39, 51, 68, 80, 117, 122, 128, 215, 266, 269.
Constitution civile du clergé, 17.
Consul, (Premier) 263, 268, 269.
Consuls, 260, 269.
Consulte, 252, 255.
Contrainte, 46, 61, 63, 154.
Contrat social, 120.
Contribution extraordinaire de guerre, 98, 133.
Contribution foncière, 27, 72, 240, 283.
Contribution mobilière, 17, 300.
Contribution patriotique, 6.
Contributions, 124, 262, 267.
Conty, 164.
Convention nationale, 43, 44, 50, 69.
Copenhague, 242.
Cophotos, 186.
Corail, 237.
Corcie, 218.
Corday, (Charlotte) 70.
Corfou, 186.
Cornwallis, 180, 252, 257.
Corogne, 299.
Corona, 146, 152.
Corporation, 22.
Corps administratifs, 39.
Corps d'infanterie et de cavalerie, 299.
Corps législatif, 40, 129,

- 133, 212, 217, 258,
 259, 264, 277, 280.
 Corrèze, 12.
 Corse, 8, 150, 170, 236,
 237, 244.
 Corsini, 169.
 Cosmao, 279.
 Cossaria, 140.
 Coste, (de la) 41.
 Costonge, 106.
 Costumes, 7, 35, 40, 211,
 276.
 Côtes-du-Nord, 213, 239,
 274.
 Côte-d'Or, 290.
 Couchery, 198.
 Coulomb, 243.
 Coups de plats de sabre,
 3.
 Couronne, 52.
 Cours martiales, 26.
 Course, 125.
 Courteren, 106.
 Courtiers, 241.
 Courtois, 112.
 Courtray, 38, 95, 97.
 Coustard, 79, 84.
 Couthon, 69, 95, 99, 102,
 103.
 Covelo, 148.
 Crassous, 116.
 Crémone, 141, 189, 190,
 223.
 Crespia, 117.
 Crête à Pierrot, 258.
 Crêtet, 211, 246, 282.
 Creuzé-Latouche, 117.
 Creutznach, 108, 135,
 136.
 Crève-cœur, 106.
 Crimes de faux, 286.
- Crimes de lèse-nation, 7,
 9, 15, 19.
 Croix-aux-Bois, 49.
 Croix-des-Bouquets, 99.
 Croix de Saint-Louis, 53,
 36.
 Crosne, (Domaine de) 210.
 Cultes, 56, 87, 114, 129,
 140, 159, 181, 251,
 259.
 Cures, 9, 16, 17, 18.
 Curfoz, 97.
 Cussy, 71, 85.
 Custines, 52, 53, 71, 74,
 89.
- D.
- Dahnbruck, 75, 88.
 Dames d'honneur, 276.
 Damiette, 204, 219.
 Damne, 62.
 Dampierre, 65, 215.
 Daudré, 23.
 Dannemarck, 233, 243,
 245, 254.
 Danton, 44, 53, 62, 64,
 94.
 Danube, 147, 148, 221,
 224.
 Daranzo d'Azavedo, 167.
 Darthé, 159.
 Dartigoite, 121.
 Dath, 160.
 Dauberménil, 207.
 Daubigny, 119, 206.
 Daunou, 117, 172.
 David, 195, 121.
 Davoust, 299.
 Dawendorff, 88.
 Décadis, 96, 181.
 Decaen, 266.
 Déchéance du roi, 41, 42.

Déclaration

- Déclaration des droits, 5.
Declerq, 207.
Décrés, 250.
Décrets, 15.
Defermont, 71, 265.
Dego, 140.
Déguisés, 73.
Dejean, 221, 258, 298.
Dekker, 277.
Delacroix, 151, 162.
Delahaye, 79, 198.
Delajard, 37.
Delaqueille, 32.
Delarue, 165, 181.
Delaunay, 3.
Delaunay (d'Angers), 94.
Delbrel, 207.
Delessard, 16, 18, 22, 30, 33.
Delft, 291.
Delmas, 64, 235.
Delmesingen, 222.
Delorme, 120.
Demerville, 230, 238.
Demies-brigades, 290.
Démont, 204.
Deniers publics, 63.
Denoé, 272.
Dénonciateurs, 91.
Denrées, 292.
Département de la Seine, 263.
Départemens, 8.
Dépenses publiques, 237.
Déportation, 141.
Déportés, 62, 76, 94, 208.
Dépôts, 77.
Députés, 5, 22, 111, 129.
Derunbano, 153.
Desaix, 150, 152, 181, 214, 224, 225, 228, 229, 262, 273, 291.
Descartes, 78.
Descombes, 93.
Descorches, 180.
Deseze, 57.
Desfieux, 93.
Desforgues, 67.
Desfourneaux, 256, 257.
Desilles, 14.
Desprémenil, 42.
Dessalines, 263.
Dessoles, 188, 258.
Destitués, 114.
Destournelles, 67.
Destrem, 206, 236.
Dette publique, 9, 11, 169, 263, 265.
Deux-Frères, 219.
Deux Septembre, 48, 59.
Deux-Sèvres, 289.
Deux-Siciles, 240.
Deva, 123.
Deybar, 124.
Dieppe, 299.
Dierdoff, 143, 156.
Diersheim, 157.
Diert, 128.
Dijon, 193, 217.
Dillingen, 224.
Dillon, 35, 94.
Dimanches, 57, 259.
Dinant, 97.
Diocèses, 12, 261.
Di Pietri, 136.
Directions, 208.
Directoire, 134, 135, 205.
Directoires de départemens, 13.
Dissentis, 191.
Distinction d'ordres, 7.
Districts, 8.
Division de la France, 9.
Divorce, 182.

- Dix-Août, 43, 125.
 Djézzar, pacha, 274.
 Dobsent, 104.
 Doire, 274.
 Dolomieu, 202, 239.
 Domaines de la couronne, 12, 87.
 Domaines engagés, 186.
 Domaines nationaux, 239.
 Dombes, 27.
 Domicile, 282.
 Dom Very-Corsini, 138.
 Donations, 286.
 Dondeau, 171.
 Dordogne, 293.
 Dordrecht, 113.
 Doria, 284.
 Dory, 108.
 Dossonville, 165, 181.
 Dotations, 129.
 Douanes, 19, 21, 88, 249.
 Doulcet-Pontécolant, 79.
 Dommerc, 185, 214.
 Dourlach, 144.
 Dragons, 290.
 Drapeaux, 268.
 Droit de faire grace, 22.
 Droits de citoyen, 274.
 Droits civils, 253, 281.
 Droits féodaux, 10, 11, 37, 46, 70, 83.
 Droits de greffe, 187.
 Droit de guerre et de paix, 12.
 Drôme, 239.
 Drouet, 23, 141, 143, 144, 145, 147, 150, 158, 287.
 Druzeinheim, 89.
 Dubarry, 47, 87.
 Dubbeloy, 260, 261, 263, 278.
 Dublin, 284, 295.
 Dubois-Crancé, 72, 132, 281.
 Dubois-Tainville, 254.
 Dubuisson, 93.
 Duc de Cambridge, 289.
 Duchatel, 79, 83, 286.
 Ducos, 79, 83.
 Ducroquet, 92, 93.
 Dufour, 299.
 Dufresne, 211, 240.
 Dugommier, 88, 215.
 Dugua, 274.
 Duguay-Trouin, (Le) 296, 299.
 Duhamel, 42.
 Duhem, 79, 116.
 Dulaure, 79.
 Dumas, 102, 103, 198, 282, 299.
 Dumesnil, 256.
 Dumolard, 185.
 Dumonceau, 233.
 Dumoulin, 287.
 Dumouriez, 37, 46, 50, 54, 60, 63, 64, 298.
 Dunan, 156.
 Duncas, 277.
 Dunes, 202.
 Dunkerque, 73, 75, 220.
 Duperret, 83.
 Duphot, 171.
 Dupin, 125.
 Duplantier, 185, 198.
 Duport-Dutertre, 16, 23, 35, 45, 86.
 Duportail, 16, 30, 45.
 Duprat, 79, 83.
 Dupresle, dit Dunant, 153.
 Dupuis, 282.
 Dupuy, 121, 182, 280.
 Duquesne, 241, 243.

- Duquesnoy, 118, 120, 122. Ecrits, 63.
 Durango, 124.
 Duranthon, 35, 38.
 Durkach, 144.
 Duroc, 253.
 Duroure, 206.
 Duroy, 118, 120, 122.
 Dusailant, 41.
 Dusseldorf, 126.
 Duval, 182, 196.
 Duverne, 153.
 Duveyrier, 22.
- E.
- Ecclésiastique, 18.
 Echanges, 10.
 Echelles du Levant, 292.
 Echingen, 145.
 Eclôc, 62.
 Ecluse, 105.
 Ecole d'artillerie à Metz, 274.
 Ecole d'arts et métiers, 280.
 Ecole de Mars, 97, 108.
 Ecole normale, 108, 115.
 Ecole polytechnique, 126, 210.
 Ecoles, 116.
 Ecoles centrales, 114, 124.
 Ecoles d'économie rurale, 117.
 Ecoles militaires, 75.
 Ecoles primaires, 66, 109, 262.
 Ecoles révolutionnaires de navigation, 112.
 Ecoles de santé, 110.
 Ecoles de services publics, 127.
 Ecoles spéciales, 262.
- Effets publics, 208.
 Egalité, 49.
 Eglise gallicane, 162.
 Eglises, 77, 86.
 Egypte, 181, 183, 185, 202, 203, 204, 212, 214, 218, 220, 242, 244, 245, 274, 279, 282.
 Ehreinbrestein, 168, 174, 185.
 El-Arisch, 185, 212, 214.
 Elbe, (Isle d') 242, 279.
 Elbe, 289, 294.
 Eléphans, 173.
 Elie-Lacoste, 121.
 Elisabeth, 96.
 Emale, 106.
 Emancipation, 283.
 Embauchage, 47.
 Embuscade, (L') 184.
 Embery, 253, 282, 283, 284.
 Emigrans, 29, 30, 31, 38.
 Emigration, 4, 141, 216, 271.
 Emigrés, 24, 42, 45, 46, 48, 52, 53, 62, 63, 76, 88, 93, 99, 101, 108, 109, 112, 122, 123, 124, 126, 133, 138, 183, 208, 262.
 Empereur, 25, 46, 227, 228, 238.
 Empire, 168, 240, 280, 283.
 Emprunt forcé, 65, 74.
 Emprunts, 5, 12, 45, 136, 196, 207.

- Enfans nés hors mariage, 83. tobre, 6, 14.
 Enfans trouvés, 16, 69. Evreux, 69.
 Engagement, 48.
 Engen, 221.
 Engerrand, 166. F.
 Ennery, 256.
 Enregistrement, 17.
 Entrée, 18, 21.
 Epiciers, 60.
 Erbach, 222.
 Ere nouvelle, 77, 79.
 Ernouf, 188, 281.
 Erquelinne, 97.
 Escalo, 77.
 Esclavage, 91, 93.
 Esnue Lavallée, 120.
 Espagnac, 94.
 Espagne, 58, 61, 124, 125, 164, 176, 232, 259, 262, 298.
 Espagnols, 88, 123, 124, 245.
 Espierre, 75.
 Esseib-Aly Effendy, 251.
 Esseid-Aly Effendy, 160.
 Esseid-Mohamed Seid-Ghabib Effendy, 266.
 Etampes, 36.
 Etat civil, 50, 129, 281.
 Etat de siège, 24.
 Etats généraux, 1.
 Etats provinciaux, 7.
 Etats-Unis, 230, 250, 285.
 Etoile, 99.
 Ettlingen, 144.
 Etrangers, 72, 94, 123, 274.
 Etre Suprême, 96, 98.
 Etrurie, 347, 288, 298.
 Eure, 239.
 Evêques, 16, 41, 76, 261.
 Evénemens des 5 et 6 oct.
- Fabre d'Eglantine, 94.
 Fabriques, 46, 84, 285, 296.
 Facultés de théologie, 76.
 Faenza, 152.
 Faipoult, 135, 138, 159, 172.
 Faïoum, 181.
 Fargues, 300.
 Farines, 56.
 Faubourg Saint - Antoine, 299.
 Fauchet, 33, 71, 79, 83.
 Favorite, 152.
 Favras, 8, 10.
 Fayau, 118.
 Fédération, 13, 24, 39, 40, 66.
 Feldkirch, 187, 226.
 Félix Lepelletier, 142.
 Femmes, 119.
 Féodalité, 5, 45, 47, 80, 90.
 Fer, 77, 101.
 Ferney-Voltaire, 171.
 Ferrant-Vaillant, 158, 198.
 Ferrare, 193.
 Ferraud, 118, 119, 121.
 Fesch, 269, 278, 284, 295.
 Fêtes, (jours de) 57, 265.
 Fêtes nationales, 96, 112, 113, 130, 133, 142, 211, 250.
 Feuillans, 31, 41.
 Figaretto, 86.
 Figuier, 103.

Figuières, 97, 110.
 Filiation, 283.
 Finale, 136.
 Finances, 281.
 Finistère, 239.
 Firiole, 149.
 Flandre, 62.
 Flesselles, 4.
 Flessingue, 284.
 Fleurieu, 15, 22, 35, 216.
 Fleuriot, 96, 103.
 Fleurus, 10, 61.
 Florence, 177, 188, 197, 231, 298.
 Florennes, 61, 94.
 Florent, 172.
 Florent-Guyot, 132.
 Fluva, 117.
 Fluvia, 122.
 Fonctionnaires publics, 259.
 Fondations, 13, 84.
 Fondeur, 258.
 Fontarabie, 102, 103.
 Forcheim, 146.
 Forestier, 120.
 Forêts nationales, 282.
 Forfait, 208, 250.
 Forli, 153.
 Fort-Bourbon, 262.
 Fort de France, 262.
 Fossano, 141, 201, 204.
 Fouché, 83, 207, 125, 198.
 Fougasse, 94.
 Foulon, 4.
 Fouquier-Tainville, 111, 117.
 Fourches, 223.
 Fournier, 236.
 Foussedoire, 116.

Français (de Nantes,) 254, 257, 281.
 Franefort, 54, 55, 144, 145, 149, 157.
 Franchimont, 61.
 Franckental, 89, 96, 107.
 François de Neufchâteau, 75, 160, 164, 175, 178, 181, 196.
 Franklin, 12.
 Frédéric II, 168.
 Frégate anglaise, 293.
 Freibach, 101.
 Freimersheim, 101.
 Freindenburck, 57.
 Fréjus, 203.
 Frandenstall, 144.
 Frère, 287.
 Frésing, 147.
 Fribourg, 172, 223.
 Frickthal, 145.
 Friedberg, 144, 147.
 Frison, 207.
 Fuentes, 143.
 Fuessen, 226.
 Furnes, 54, 82.
 Fusils, 77.

G:

Gabelle, 6, 10.
 Gagny, 206.
 Gaimersheim, 226.
 Galères, 12, 52.
 Galy, 280, 282, 286.
 Gallo, (marquis de) 240.
 Gallo-Bataye, 203.
 Gambsheim, 87, 157.
 Gand, 10, 54, 61.
 Gantheaume, 137, 245, 247.

- Garat, 53, 62, 73, 177, 229.
 Gard, 239, 295.
 Garda, 144, 154.
 Gardanne, 214.
 Garde constitutionnelle, 28.
 Garde des Consuls, 209, 253.
 Garde d'honneur, 33.
 Garde-meuble, 3, 49.
 Garde municipale, 273.
 Garde nationale, 12, 13, 22, 27, 31, 36, 120, 131, 141, 162.
 Gardes bourgeois, 3.
 Gardes champêtres, 123.
 Gardes françaises, 5.
 Gardes suisses, 40 48.
 Gardiens, 71, 79, 83.
 Garesio, 128, 136.
 Garonne, (Haute) 294.
 Gastaing, 207.
 Gau, 158, 185, 258.
 Gaudin, 135, 207.
 Gauthier, 72.
 Gavardo, 145.
 Gaza, 185.
 Gazin, 159.
 Géhémi, 186.
 Geisberg, 89.
 Gelhein, 107.
 Genalo, 204.
 Gendarmerie, 17, 120, 247.
 Gênes, 159, 193, 195, 197, 221, 223, 269.
 Genève, 175, 180, 221.
 Genevois, 171, 174.
 Genissieux, 137, 139.
 Gens de couleur, 21, 27, 93.
 Gensonné, 36, 53, 62, 91, 78, 83.
 Gentil, 120.
 Géographe, 231, 241.
 Geoliers, 83.
 Germain, 159.
 Germesheim, 89.
 Gers, 295.
 Gertruydemberg, 61, 113.
 Ghalib Effendi, 265.
 Gilbert-Desmolières, 169.
 Gilbert-Devoisins, 85.
 Gillette, 81.
 Girey-Dupray, 86.
 Girgé, 186.
 Gironde, 291.
 Givet, 87.
 Glaris, 193.
 Glingenmester, 61.
 Gobau, 103.
 Gobel, 84, 94.
 Gohier, 62, 195.
 Goire, 192.
 Golo, 274.
 Gonaiives, 257.
 Gorcum, 113.
 Gorneau, 243.
 Gorsas, 71, 78, 79.
 Gouges, 57, 83.
 Goujon, 118, 120, 122.
 Goulu, 174.
 Gouttes, 93.
 Gouvernement, 87.
 Gouverneur, 24.
 Gouvier, 37.
 Gouvier-Saint-Cyr, 284.
 Gouyon de Beaufort, 241.
 Governolo, 147, 149, 189.
 Grains, 56, 75, 109, 112, 136.
 Grand-juge, 269, 277, 289.

- Grandchamp 218.
 Grand-livre, 74.
 Grande-Bretagne, 259.
 Grandisca, 155.
 Grandmaison, 111, 207.
 Grandpré, 49.
 Grands hommes, 22.
 Grands juges militaires, 26.
 Granet, 116.
 Grangeneuve, 71, 78, 130.
 Granville, (ville de) 85, 299.
 Gravé, (M. de) 34, 35, 47.
 Graves, (ville de) 112.
 Gravilliers, 43, 120.
 Greffiers, 217.
 Grégoire, 17, 246.
 Grenelle, 105, 149.
 Grenville, 41, 212.
 Grisons, 187, 191, 192, 230.
 Grocassand-Dorimont, 207.
 Grouchy, 247.
 Grunnewald, 110.
 Grunstadt, 107.
 Guadeloupe, 243, 260, 262, 264, 269, 271, 281.
 Guadet, 64, 71, 78, 100.
 Guerbach, 144.
 Guerre, 31, 207.
 Guerrière, (la) 296, 299.
 Guesdon, 207.
 GuillemarDET, 176.
 Guillotin, 34.
 Guyanne, 18, 64, 94, 228.
 H.
 Haguenau, 86, 89.
- Hainault, 61.
 Halle au bled, 274.
 Ham, 208.
 Ham-sur-Sambre, 61.
 Hambourg, 183, 200.
 Hanau, 226.
 Hanelshorn, 127.
 Hanovre, 287, 288, 289, 290, 294.
 Hardenberg, 116.
 Hardy, 79, 256.
 Harriette, 90.
 Harvé, 100.
 Haslach, 145.
 Hastières, 75.
 Hatel, 75.
 Hatry, 178, 122, 276.
 Haussen, 145.
 Haut-Rhin, 288.
 Haute-Cour nationale, 24, 51, 146.
 Haute-Garonne, 239.
 Hautes et Basses-Alpes, 239.
 Hauts justiciers, 16.
 Havre, 176, 220, 293, 296.
 Hawkesbury, 250.
 Hebert, 65, 92, 94.
 Hédouville, 177, 182, 183, 214, 254.
 Heidenheim, 145.
 Héliopolis, 218.
 Helvétie, 172, 180, 268.
 Henef, 127.
 Hennequin, 121.
 Henrichemont, 27.
 Henri Larivière, 198.
 Henriot, 66, 69, 102, 103.
 Hentz, 116.
 Hérault, 239, 293.

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Hérault de Sechelles , 73 , | I. |
| 94. | |
| Hercule , (1 ^{er}) 296. | Iægerthal , 92. |
| Hertmann , 201. | Isle d'Elbe , 266. |
| Hesse , 206 , 236. | Isle de France , 280 , 281. |
| Hesse-Cassel , 126 , 135. | Isle de la Réunion , 280 , |
| Heusden , 112. | 281. |
| Hierres , (Isles d') 90. | Isles Moluques , 293. |
| Hoche , 139 , 156 , 160 , | Ille-et-Vilaine , 213 , 215 , |
| 165 , 215. | 239. |
| Hochspire , 101. | Imola , 153. |
| Hochstet , 224. | Imbert-Colomès , 198. |
| Hohenlinden , 233. | Inde , 266. |
| Hohenlohe , 34 , 89. | Indemnité des députés , 5. |
| Hohenzollern , 194 , 209. | Indemnités des princes et |
| Hollande , 112 , 113 , 114 , | établis d'Allemagne , 207 , |
| 122 , 138 , 200 , 201 , | 283 , 286. |
| 202 , 203 , 259 , 287 , | Indre - et - Loire , 239 , |
| 291 , 295. | 290. |
| Honau , 157. | Industrie française , 201 , |
| Hongrie , 35. | 240 , 249 , 271. |
| Houscoote , 75. | Ingolstadt , 147 , 226 , 229. |
| Hood , 74. | Inhumation , 244. |
| Hôpitaux , 101 , 140. | Inn , 233. |
| Hors des débats , 93. | Inscriptions , 45. |
| Hors la loi , 63 , 94 , 110 , | Institut , 87 , 139 , 244 , |
| 111 , 115 , 116 , 162 , | 257 , 278. |
| 195. | Instruction , 27 , 61 , 76 , |
| Hotz , 191 , 200. | 82 , 88 , 133 , 257 , 262. |
| Houchard , 75 , 95. | Insurrection , 14. |
| Howe , 97. | Interdiction , 284. |
| Huguet , 116 , 148 , 150. | Intrapa , 236. |
| Huissiers , 17 , 217. | Iramenca , 95. |
| Hultz , 108. | Irlande , 180 , 259 , 298. |
| Humbert , 180 , 256. | Iser , (1 ^{er}) 223. |
| Hundsmarek , 156. | Isnard , 65 , 79. |
| Hundstruck , 137. | Ispeguy , 90 , 98. |
| Huningue , 150 , 153. | Issthal , 198. |
| Hussards , 298. | Invalides , 228. |
| Hutchinson , 245 , 248. | Inviolabilité du roi , 6. |
| Huy , 101. | Iurnmenha , 245. |

Ivrée, 191.

J.

Jacobins, 37, 75, 109.

Jacquemain, 248.

Jaffa, 186.

Jagot, 121.

Jallakiech, 226.

Jamaïque, 88.

Jardin des Plantes, 115.

Jarry, 38.

Jaujage, 231.

Javogues, 121, 148, 150.

Jean-Bon Saint-André, 121.

Jean Debry, 64, 166, 175, 190.

Jemmapes, 54, 61.

Jerepsop, 261.

Jeu de paume, 2.

Job Aimé, 137.

Jolly, (de) 38.

Joucquière, 98.

Jordan, 159.

Joubert, 178, 195, 198, 199, 215.

Jourdan, 81, 91, 100, 148, 180, 186, 188, 189, 198, 227.

Journaux, 164, 213.

Jours complémentaires, 126.

Jugemens, 125, 132.

Juges, 14, 68, 217.

Juges de paix, 14, 136.

Juifs, 9, 11, 13.

Juigné, 213.

Julien, (de Toulouse) 132, 207.

Juliers, 107.

Jurande, 18.

Jurés, 26.

Jurés priseurs, 13.

Juri d'instruction, 109.

Juditiction militaire, 27.

Jury, 274.

Justice, 92.

Justice de paix, 282.

K.

Kaqoun, 187.

Kalitschew, 241, 249.

Kamlach, 147.

Kayserlautern, 86, 101, 106, 143.

Kehl, 143, 149, 151, 152, 157, 186, 188, 220.

Keith, (lord) 223.

Kellermann, 50, 70, 73, 267.

Kersaint, 58, 79, 87.

Keverlegan, 71.

Kerverseau, 255.

Keyserwerth, 126.

Kilala, 180.

Kilogramme, 209.

Kirchem, 108.

Kirchenpoland, 151.

Kirn, 107.

Kirschberg, 223.

Kléber, 126, 214, 218, 219, 220, 224, 228, 229.

Kléau, 209, 210, 233.

Knittlingen, 204.

Kœnighoffen, 145.

Kœnigstein, 145.

Kolq, 93.

Korsum, 187.

Kosciusko, 178.

Kray, 189, 217, 221.

Kremmunster, 234.

Kurweiller , 95.

L.

Lacarière , 198.

Lacaze , 79 , 83.

Lacépède , 298.

Lachevardière , 207.

Lacombe - Saint - Michel ,
177.

Lacoste , 34 , 121.

Lacroix , 64 , 94 , 135.

Lacrosse , 269.

Lacuée , 281 , 283.

Ladevezé , 89.

Ladmiral , 99.

Lafarge , 25.

Lafayette , 31 , 37 , 38 , 43 ,
45 , 46 , 167.

Lafond-Ladébat , 165.

Lagarde , 135.

Laharpe , 279.

Lahn , 128 , 144.

Laignelot , 120 , 144.

Lajard , 41 , 47.

Laluzerne , 15 , 204.

Lamarche , 84.

Lamarlière , 86.

Lamarque , 63 , 137 , 166.

Lambach , 88.

Lambert , (M.) 16.

Lamberté , 206 , 236.

Lambesc , (prince) 3.

Lambrechts , 165 , 197.

Lambsheim , 96.

Lameth , 16 , 45.

Lamourette , 39 , 89.

Landau , 89.

Landes , 292.

Landrecies , 96 , 101.

Langlois , 169.

Langraben , 87.

Lansberg , 107.

Lanshut , 226 , 233.

Langue française , 90.

Langues orientales , 116.

Lanjuinais , 71 , 79.

Lannes , 200 , 234.

Lannoy , 54.

Lanterne , 4.

Lanusse , 240.

Laplace , 207 , 300.

Laplanche , 125.

Laporte , 45 , 46 , 69.

Laprevalaye , 214.

Lareveilliére-Lépaux , 117 ,
134 , 162 , 195.

Lasource , 79 , 83.

Latouche , 256.

Latour-d'Auvergne Corret ,
220 , 225 , 227.

La Tour-du-Pin , 16.

Latour-Foissac , 199.

Latour-Maubourg , 23 , 167.

Laubadère , 89.

Laudon , 187.

Lauffen , 233.

Lauman , 125.

Laumur , 92 , 93.

Launay , (de) 3.

Lautenbourg , 73.

Lauter , 89.

Lauwfeld , 106.

Lavalette , 103.

Lavergne , 93.

Lavia , 153 , 155.

Lavicomterie , 121.

Lavilleurnois , 156 , 165.

Lavis , 147.

Lavoisier , 96.

Lazzaronis , 185.

Lebach , 15.

Lebas , 102 , 103.

Leblois , 104.

- Lebois, 206, 236.
 Lebon, 124, 131.
 Lebrun, 44, 67, 209, 211,
 234, 270.
 Lecarlier, 175, 182.
 Lecarpentier, 118.
 Lecerf, 158.
 Lech, 147, 223.
 Leclerc, 93, 252, 255,
 256, 263, 266, 275,
 278, 279.
 Lecointre, (de Versailles)
 105, 116.
 Lecolier, 294.
 Lecourbe, 187, 188, 191,
 198, 199, 202, 203, 204,
 207, 208, 209.
 Lecumbery, 123.
 Lefevre, 300.
 Lefiot, 125.
 Légit à latere, 260.
 Legendre, 107, 109.
 Légion d'honneur, 264, 267,
 268, 298.
 Légion de police, 100, 123,
 141.
 Legrand, 120.
 Legras, 243.
 Lehardy, 79, 83.
 Leinfeld, 147.
 Lemaître, 135.
 Léman, 180.
 Lemerer, 198.
 Lemercier, 203.
 Lenoir-Laroche, 160.
 Léoben, 156.
 Léonard Bourdon, 116.
 Lepelletier, 59, 114, 130,
 174, 206, 236.
 Lequinio, 125.
 Lernes, 100.
 Leroux, 42.
 Lesage, (d'Eure-et-Loir)
 71, 117.
 Lesage-Sénault, 207.
 Lescalier, 211.
 Lessart, (de) *voyez* Deles-
 sart.
 Lesseigues, 273, 299.
 Lesuire, 223, 235.
 Letellier, 128, 165.
 Letourneur, 134, 159, 160,
 164.
 Letourneux, 164, 178.
 Lettres, 257.
 Lettres de cachet, 10.
 Lettres de prêtre, 105.
 Levasseur, 116, 121.
 Lezay-Marnesia, 290.
 Liamone, 274.
 Liberté de conscience, 259.
 Lidon, 84.
 Liége, 55, 61, 65, 103,
 129.
 Lieutenances générales, 26.
 Lieutenances du roi, 26.
 Lille, 52, 288.
 Limat, 199.
 Limbourg, 128, 144.
 Limite constitutionnelle,
 161.
 Limoléan, 241.
 Lindet, 69, 178.
 Linet, 122.
 Linois, 246.
 Lion, (le) 300.
 Liquidation, 9.
 Lishé, 219.
 Liste civile, 9, 12.
 Livourne, 144, 188, 197,
 231, 244.
 Livre rouge, 10.
 Livrées, 13.
 Loano, 136.

- Lobbes, 97.
 Lodi, 141, 223.
 Lodron, 146.
 Logne, 61.
 Loi agraire, 62.
 Loi martiale, 7, 25, 68.
 Loire-Inférieure, 62, 213, 293.
 Lois, 7, 15, 55, 111, 203, 213, 214, 253.
 Loison, 299.
 Loménie de Brienne, 96.
 Lomont, 132, 135, 185.
 Lonado, 145.
 Londres, 251, 262, 275, 287, 291, 298.
 Longara, 154.
 Longwi, 46, 53, 93.
 Lord Nelson, (le) 297.
 Lorentswieller, 110.
 Lorma, 209.
 Lorraine, 204.
 Loretto, 153.
 Lot, 293.
 Lotteries, 81, 85, 210.
 Louis Ier, 230, 247, 288.
 Louis XVI, 9, 20, 21, 23, 32, 36, 38, 40, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 95, 122, 123, 137, 138, 194.
 Louis XVIII, 237.
 Louisiana, 285.
 Louvain, 61, 101.
 Louvet, 53, 71, 79, 117.
 Louvre, (le) 22, 201, 249.
 Lovadina, 154.
 Lovenzo, 75.
 Lozère, 239.
 Luçais, (M. et Mme) 275.
 Lucas, 146.
 Lucerne, 173.
 Luciensteig, 186, 191, 192, 226.
 Luckner, 31, 37, 38, 51, 89.
 Ludot, 166.
 Lugo, 144.
 Luillier, 56.
 Lune, (camp de la) 52.
 Lunéville, 231, 238, 240.
 Luques, 196.
 Luxembourg, 94, 122, 129, 211.
 Lycées, 262, 290.
 Lyon, 66, 69, 70, 72, 73, 74, 80, 83, 107, 113, 117, 123, 171, 229, 230, 252, 255, 269, 295.
 Lys, 87.
- M.
- Macdonal, 185, 193, 194, 195, 228, 233, 236.
 Machine infernale, 234, 238.
 Mack, 184, 192.
 Madame, 53, 214.
 Madelaine, (la) 78.
 Madère, 247.
 Madier, 198.
 Madrid, 209, 252.
 Maestricht, 61, 109.
 Magasin à poudre, 105.
 Magistrats de sûreté, 238, 263.
 Magnanime, (le) 297, 300.
 Magnitot, 265, 280.
 Magon, 255, 258.
- Maignet,
- Pré

- Maignet, 116.
 Mailhe, 185.
 Mainbourg, 148.
 Maine-et-Loire, 239.
 Maires et adjoints, 215.
 Maison militaire du roi, 36.
 Maison du roi, 22.
 Maisons de commerce, 292.
 Maisons nationales, 50.
 Maîtrises, 18.
 Majestueux, (le) 300.
 Majeurs, 47.
 Malesherbes, 57, 95.
 Malines, 101.
 Mallarmé, 121.
 Malleville, 227, 228, 285.
 Malmesbury, 151, 152,
 160, 165.
 Malte, 50, 177, 180,
 182, 228, 279, 280,
 293.
 Manche, 239, 292.
 Mandat, (M.) 43.
 Mandats, 139, 153.
 Mandats d'arrêts, 71.
 Mandats impératifs, 3.
 Manebach, 142.
 Manège, 7, 197, 199.
 Mauheim, 128, 143, 147,
 187.
 Mans, (le) 88.
 Mantoue, 143, 145, 146,
 148, 150, 151, 152, 153,
 161, 189, 191, 199.
 Manuel, 58, 79, 85.
 Manufactures, 285, 296.
 Marat, 6, 9, 35, 54, 64,
 70, 85, 86, 106, 114.
 Marc-Curtin, 198.
 Marcé, 91.
 Marceau, 88, 149, 165,
 215.
- Marchand, 206, 236.
 Marchandises anglaises, 80,
 151.
 Marchiennes, 100.
 Maréchaussée, 17.
 Marengo, 192, 224, 225,
 274, 291.
 Maret, 73, 160, 164.
 Mariage, 262, 282.
 Maribond-Montaut, 117.
 Marie-Antoinette, 72, 81.
 Marine, 13, 26, 203,
 220.
 Markoff, 249, 251.
 Marmont, 206.
 Marque, 27, 263.
 Marquezy, 206, 236.
 Marquis, 13.
 Marsal, 88.
 Marseillais, 42, 43, 44.
 Marseillaise, 137.
 Marseille, 290.
 Martinique, 262, 265,
 281.
 Martins-Bruck, 236.
 Massard, 206.
 Masséna, 156, 180, 186,
 187, 188, 189, 193,
 194, 196; 199, 202,
 219, 223, 225, 228.
 Masculinité, (droits de)
 10.
 Masquiracha, 117.
 Massieu, 125.
 Massini, 170.
 Matarisch, 218.
 Matières d'or et d'argent,
 49.
 Matouba, (Fort) 262.
 Maubeuge, 37, 81, 122.
 Mauduyt, 19.
 Maulde, 48.

- Maupertuis, 96.
 Maure, 121.
 Maussion, 91.
 Maximum, 75, 78, 112.
 Mayence, 53, 63, 70, 71,
 110, 144, 145, 146,
 149, 157, 168, 178,
 203.
 Mayenne, 214, 239, 292.
 Mayenne-et-Loire, 62.
 Mayer, 122.
 Mazuel, 93.
 Mazoyer, 79, 92.
 Médecine, 76, 281.
 Meillan, 71.
 Meisenheim, 107.
 Melagno, 219.
 Melas, 189, 194, 204,
 207, 219, 221, 222,
 223.
 Melun, 76.
 Melzi, 255.
 Memingen, 221.
 Ménard, 171, 191.
 Mendicité, 12.
 Menessier, 159.
 Menin, 37, 38, 82, 95,
 97.
 Menou, 130, 132, 134,
 198, 224, 242, 248,
 249, 276.
 Mer-Noire, 266.
 Merbes, 96.
 Merlin, (de Douay) 95,
 117, 135, 137, 139,
 164, 165, 195, 254.
 Merlin, (de Thionville) 110.
 Mersan, 158, 198.
 Merzick, 57.
 Mestré de camp, (régiment
 de) 14.
 Mesurage, 231.
 Métal, 21.
 Mètres, 209.
 Metz, 8, 274.
 Meurthe, 292.
 Micheroux, 239.
 Milan, 142, 144, 151,
 160, 190, 191, 193,
 223, 224.
 Milet-Mureau, 185, 196.
 Militaires en congé, 288.
 Millesimo, 140.
 Mincio, 142, 146, 235.
 Minerve, (la) 293.
 Mines, 24.
 Ministère, 21, 130.
 Ministère de la guerre, 257.
 Ministres, 3, 285.
 Minorité, 283, 284.
 Minorque, 183.
 Minvielle, 79, 83.
 Miot, 236, 244, 281.
 Mirabeau, 2, 12, 15, 19,
 20, 56, 86, 106, 215.
 Mirabouck, 96.
 Miragoane, 279.
 Miranda, 132, 198.
 Mittau, 173, 237.
 Modène, 194, 196, 197,
 248.
 Moërskirch, 221.
 Molino, 235.
 Mollevaux, 71, 79.
 Monaco, 60.
 Monmoro, 92, 93.
 Monarchique, (club) 18.
 Monastères, 17.
 Monceau, 100.
 Moncey, 123, 124, 222,
 228.
 Monchoisy, 280.
 Mondovi, 140.

- Monestier, 121.
 Monge, 44, 172, 200.
 Monnaies, 11, 20, 21, 60,
 125, 132, 139, 284,
 288, 291.
 Monnet, 284.
 Monnier, 231.
 Mons, 35, 54, 61, 100.
 Monsieur, frère du roi, 8,
 29.
 Monsieur, 53.
 Montabano, 143.
 Montagne de Lonis XIV,
 90.
 Montagnes Noires, 108,
 150.
 Montaigue, 76.
 Montalban, 52.
 Montané, 71.
 Montauban, 12.
 Montaut, 83.
 Montbach, 109.
 Montbaldo, 146.
 Mont-Blanc, 55.
 Montbrison, 289.
 Mont-Castel, 95.
 Mont-Cénis, 97.
 Mont-Cornet, 78.
 Mont-Genevre, 126.
 Mont-Palissel, 100.
 Mont-Saint-Pierre, 107.
 Mont-Roch, 106.
 Mont-Tabor, 189.
 Mont-Terrible, 62.
 Mont-Tonnerre, 229, 240,
 267.
 Mont-Valaisan, 95.
 Montebaldo, 152.
 Montebello, 236.
 Montecorona, 221.
 Montecreto, 221.
 Montefacio, 221.
 Monteilla, 94, 106.
 Montenotte, 140, 219,
 223.
 Montesquiou, 51, 96, 126,
 184.
 Montmédi, 83.
 Montmorin, (M. de) 30,
 45, 47.
 Montezanbano, 235.
 Montezimo, 140.
 Montezino, 140.
 Montpellier, 110, 171.
 Montrichard, 287.
 Morat, 171.
 Morbihan, 62, 213, 218,
 239, 274.
 Moreau, 143, 148, 150,
 152, 162, 164, 192,
 195, 198, 199, 204,
 220, 226, 228, 233,
 234, 235.
 Moreau de Saint-Mery,
 275.
 Morgan, 198.
 Moroy, 159.
 Mortier, 287, 288, 289,
 290, 294.
 Morveaux, 64.
 Mosbourg, 148.
 Moscow, 251.
 Moselle, 57.
 Moulins, (général) 195.
 Mourges, 37, 243.
 Moutiers, 78.
 Moyse-Bayle, 116.
 Mulhausen, 172.
 Muller, 200.
 Munich, 225, 227.
 Municipalités, 8.
 Muraire, 185, 214, 240,
 285.

- Murat, 200, 205, 209, 222, 223, 227, 238.
 Muriatto, 220.
 Murinais, 165.
 Muséum, 67.
 Mustapha-Pacha, 198.
 Mutation, 7.
- N.
- Najac, 286.
 Namur, 55, 61, 101.
 Nancy, 4, 15, 35.
 Nantais, 106.
 Nantes, 89, 91, 111.
 Naples, 73, 81, 151, 143, 177, 179, 183, 184, 185, 196, 240, 242.
 Napper-Tandy, 183, 200, 244, 298.
 Narbonne, 34, 47.
 Nasif-Pacha, 218.
 Nassau, 128, 143.
 Naturaliste, 231, 241, 293.
 Naufragés de Calais, 208.
 Navigation, 264, 292.
 Nazareth, 189.
 Necker, 6, 14.
 Négocians français, 295.
 Nègres, 16, 91.
 Nelson, (lord) 177, 178, 179, 243, 247, 297.
 Neptune, (le) 297.
 Nerel, 62.
 Neresheim, 146.
 Nerwinde, 62.
 Neubourg, 225.
 Neuf-Weissembourg, 226.
 Neuhoff, 157.
 Neukirchen, 234.
- Neumarck, 147, 156, 233.
 Neustadt, 101, 143, 148.
 Neutralité, 233.
 Neuwied, 144, 150, 156.
 Neuwiller, 86.
 New-Yorck, 177.
 Nice, 52, 139, 213, 221, 222.
- Nider-Diebach, 142.
 Niderhorbach, 75.
 Nider-Ulm, 147, 149.
 Nieuport, 101.
 Nièvre, (la) 12.
 Niewbourg, 289.
 Nil, (le) 204.
 Nîmègue, 108, 109, 287.
 Noailles, 185.
 Nobles, 136, 166, 168.
 Noblesse, 1, 13, 27.
 Noel, 79.
 Noirmoutier, 89.
 Noirs, 267.
 Noms, 13.
 Non-catholiques, 8.
 Nordlingen, 225.
 Normandie, 275.
 Notariat, 27, 135, 281.
 Northweiller, 75.
 Nouga, 110.
 Novarre, 222.
 Novi, 199, 209.
 Numéraire, 64.
 Nuremberg, 234.
 Nutterstatt, 143.
- O.
- Oberbatzhem, 223.
 Oberhausen, 107, 225.
 Oberseebach, 89.
 Oberstein, 107.

- Octroi, 18, 182.
Odéon, 187.
Offenbourg, 144, 196, 220.
Offendorf, 87.
Offices, 17, 27.
Officiers généraux, 299.
Officiers de paix, 26.
Officiers de police, 141.
Officiers de santé, 72.
Ogersheim, 91.
Oleron, 184, 228.
Olia, 106.
Olivenza, 245.
Ombrie, 169.
Oms, 95.
Onasbruck, 288.
Oneille, 94.
Onguella, 245.
Opéra, 216.
Opinions religieuses, 5.
Oppenheim, 108, 203.
Orateur du genre humain, 92.
Oratorio d'Haydn, 234.
Orchies, 40.
Ordach, 76.
Ordre du jour, 92.
Ordres, 26.
Ordres, (distinction d') 7.
Ordres arbitraires, 10.
Ordres de chevalerie, 13.
Ordres monastiques, 265.
Orient, 220, 255, 300.
Orléans, (duc d') 7, 15, 36, 49, 57, 64, 80, 84, 136, 151.
Orléans, (ville d') 19.
Orléans, (prisonniers d') 48.
Ormea, 94.
Orne, 239.
Orsinovi, 223.
Ortegal, 298.
Orthès, 110.
Oss, 144.
Osselin, 99.
Ostende, 61, 100, 176.
Ostracisme, 165, 168.
Otages, 197.
Ott, 223.
Otterberg, 107.
Otto, 250.
Oudard, 242.
Oudenarde, 100.
Oudot, 166.
Ouest, 213.
Ourcq, (rivière d') 16, 264.
Ourte, 106.
Ouvriers, 285.
Ozoné, 93.
- P.
- Pacage, 282.
Pache, 52, 60, 96, 119.
Pain, 115.
Palais, 41.
Palatinat, 186, 200.
Palerme, 271.
Paméla, 74, 75.
Pancemont, 260.
Panis, 120.
Panthéon, 20, 21, 24, 59, 65, 78, 94, 100, 106, 107, 114, 120.
Pape, 21, 143, 144, 168, 172, 177, 178, 259, 261, 264, 279.
Papiers, 294.
Paradis, 185.
Paré, 73.

- Pâris, (M.) 59.
 Paris, (ville de) 12, 36,
 38, 39, 41, 43, 46, 47,
 59, 65, 110, 114, 121,
 126, 130, 182, 267,
 273, 288, 297, 300.
 Parisienne, (la) 297.
 Parlement de Paris, 95.
 Parlemens, 7, 8, 14.
 Parme, 151, 194, 243,
 247, 275.
 Paroisses, 16.
 Pas-de-Calais, 239.
 Passage, 104, 157.
 Passe-ports, 32, 49.
 Pastoret, 28, 185, 198.
 Patentes, 18, 58, 124,
 147, 262.
 Paternité, 283.
 Patrie en danger, 39, 40,
 41.
 Patriotes, 91, 92.
 Patrouilles, 73.
 Pâturage, 282.
 Paul Ier. 174, 182, 237,
 239, 242.
 Pautrizel, 120.
 Pavie, 142, 198, 223.
 Payeur général, 27.
 Payeurs généraux, 249.
 Payne, 53.
 Peine des fers, 52.
 Peine de mort, 16, 113,
 133.
 Pélerins, 35.
 Pénitens, 35.
 Pensions, 51, 284.
 Pentos, 120.
 Père Duchesne, 65, 92.
 Perrin, 77, 82.
 Perroux, 297.
 Pesage, 231.
 Peschiera, 142, 146, 189,
 190, 235.
 Petiet, 138, 160, 221,
 281.
 Pétion, 23, 30, 39, 40,
 42, 53, 62, 71, 77,
 78, 100.
 Pétition, 37, 39, 42, 48.
 Peyrera, 93.
 Peyres-Tortes, 76.
 Peyrouse, 184.
 Peyssard, 118, 120, 122.
 Pfullendorff, 187.
 Pharmacie, 285.
 Phélieppaux, 94.
 Phelippon, 84.
 Philadelphie, 151.
 Philishbourg, 200, 201, 203,
 207, 209, 229.
 Philosophes, 46.
 Piave, 154.
 Pichegru, 91, 113, 114,
 116, 139, 143, 158,
 162, 164, 165, 181,
 298.
 Pie VI, 190, 200, 212,
 277, 284.
 Pie VII, 217, 226, 246,
 261, 279, 297.
 Pièces d'or et d'argent,
 284.
 Piémont, 199, 243, 276,
 297.
 Piémontais, 126.
 Pietra, 136, 147.
 Pieye, 147.
 Pigeau, 258.
 Pignatelli, 184.
 Pilnitz, 25.
 Pinard, 111.
 Pinet, 118.
 Pino, (général) 298.

- Piorry, 125.
Piques, 120.
Pistoie, 196, 197.
Pizzighitone, 141, 191, 224.
Place de guerre, 24.
Place de la Révolution, 123.
Places des Victoires, 13, 273.
Plaisance, 194, 195, 223, 224, 275.
Plaques de cheminées, 80.
Plats de sabre, (coups de) 3.
Pléville-Pelay, 160, 175.
Pô, (le) 141, 223.
Pô, (département du) 274.
Pochon, 149.
Poids et mesurés, 12, 19, 72, 183, 231.
Police, 137.
Police rurale, 27.
Polissard, 158, 198.
Poncelin, 153.
Pons, (de Verdun) 132.
Ponte di Nava, 94.
Pontenocetto, 140.
Pontrémoli, 193.
Ponts, 241.
Poperg, 147.
Poperingues, 82.
Popincourt, 120.
Porenlry, 35, 62.
Portalis, 198, 227, 238, 251, 253, 259, 282, 262, 281.
Port-Mahon, 183.
Port-au-Prince, 256.
Port-Vendre, 97.
Porte-Ottomane, 149, 161, 180, 251, 266, 270.
Portes, 63.
Portes et fenêtres, 183, 262.
Porto-Ferrajo, 197, 266.
Porto-Legnago, 148.
Porto-Longo, 178.
Ports, 26.
Portugal, 162, 167, 245, 250.
Poudre, 87.
Poulain-Grandpré, 207.
Poule, 156.
Poursuivante, (la) 296.
Pouvoir exécutif, 56.
Prades, 77.
Prairie-Montaut, 198.
Pratz, 106.
Préabalo, 146.
Préfets, 215.
Presbytères, 17, 85.
Prétendant, 173.
Prêteurs, 300.
Prêtres, 105.
Prieur (de la Côte-d'Or,) 107.
Prieur (de la Marne) 118, 120.
Prime, 44.
Primolan, 148.
Prince royal, 26, 35.
Princes d'Allemagne, 280.
Princes français, 51, 298.
Prisonniers, 61, 97.
Prisonniers d'Orléans, 48.
Priviléges, 5.
Priviléges pécuniaires, 1.
Probité, 92.
Procédure civile, 258.
Procédures criminelles, 7.
Procession du 15 août, 45.

- Produits de l'industrie française, 181, 182.
 Proly, 93, 153, 156.
 Provinces, 7.
 Provinces-Unies, 60, 121, 122.
 Provisions de judicature, 7.
 Prudhon, 207.
 Prusse, 25, 39, 69, 116, 121, 238.
 Prussienne, (armée) 46, 49, 70.
 Prussiens, 81.
 Prytanée, 179, 218, 229.
 Pufero, 155.
 Puissance paternelle, 47, 283.
 Puissances étrangères, 85.
 Puy-de-Dôme, 293.
 Puy-Ségur, 5, 10.
 Pyramides, 179.
 Pyrénées, 240, 290.

Q.

- Quatremère de Quincy, 146, 198.
 Quesnoy, 104.
 Question, 6.
 Quétineau, 93.
 Quevrain, 35.
 Quiberon, 123, 124, 223.
 Quinette, 63, 137, 195.
 Quirini, 124.

R.

- Rabaud-Saint-Etienne, 79, 87.
 Raffet, 69, 118, 123, 163.
 Rambeau, 191.

- Ramberg, 146.
 Ramel, 138, 163, 165, 181, 198.
 Ramutz, 235.
 Rastadt, 144, 167, 168, 189, 191.
 Ratisbonne, 234, 240, 280.
 Ratzberg, 101.
 Ravennes, 193.
 Ré, (Isle de) 228.
 Réal, 158, 253, 254, 282.
 Rébecqui, 79, 130.
 Recettes, 237.
 Reckem, 106.
 Receveurs des consignations, 27.
 Receveurs de district, 16.
 Receveurs généraux, 208, 249.
 Receveurs particuliers, 217.
 Rednitz, 146.
 Reggio, 143, 149.
 Régies, 21.
 Regnaud, (fille) 99.
 Regnault Saint-Jean-d'Angely, 259, 281.
 Regnier, 211, 259.
 Reine de France, 12.
 Reinhard, 198.
 Relief, 46.
 Religieux, 80.
 Religion catholique, 11.
 Religionnaires fugitifs, 13, 17.
 Renchen, 144, 196.
 Rentes, 149, 239.
 Rentes apanagères, 51.
 Rentzengen, 150.
 Repas publics, 101.

- Représentation nationale , 67, 96, 98, 99, 102, 115, 128.
 République batave , 259.
 République cisalpine , 160, 173, 255.
 République française , 261, 280.
 République italienne , 265, 268.
 République lémanique , 170.
 République romaine , 172, 184.
 Réquisition , (1^{re}) 74, 109.
 Recrets , 22.
 Retraits , 13.
 Reubell , 134, 192.
 Réveil du peuple , 137.
 Reverchon , 69.
 Révision de jugemens , 111.
 Révolution , 125.
 Révolutionnaire , (Gouvernement) 80, 87.
 Rezzo , 221.
 Rhamanié , 178, 244.
 Rheinfels , 108.
 Rhin , 126, 143, 144, 157, 172, 186, 203.
 Rhin - et - Moselle , 229, 240, 267.
 Rhinfelden , 145.
 Rhône - et - Loire , 68.
 Rhotemberg , 146.
 Rhul , 118, 120, 121.
 Ribes , 36.
 Richepanse , 260, 262, 264, 271.
 Ricord , 142.
 Rivoli , 152, 188.
 Roberjot , 190.
 Robert Lindet , 107, 121.
 Robespierre , 53, 55, 62,
- Rocaseins , 104.
 Rocavion , 102.
 Rochambeau , 31, 222, 255, 257, 277.
 Rochefort , 220, 255, 261, 300.
 Rocher , 97.
 Rockenhausen , 107.
 Rœderer , 216, 257.
 Roër , 228, 240, 267.
 Rœulx , 100.
 Roger-Ducos , 114, 195, 205, 206, 209, 211.
 Roggenburg , 221.
 Roi , (le) 26, 28.
 Roland , 34, 37, 44, 53, 59, 62, 84, 85.
 Rôles des contributions , 56.
 Rome , 22, 58, 169, 171, 172, 173, 183, 184, 193, 202, 245, 247, 295.
 Romme , 118, 120, 122.
 Ronch , 82.
 Rondonneau , 95.
 Ronsin , 88, 91, 92.
 Roque Danfonse , 146.
 Roqueluche , 95.
 Rorbach , 81.
 Roses , 113.
 Roseinheim , 233.
 Rossignol , 236.
 Rotweil , 150.
 Rouen , 290.
 Rousseau , (J.-J.) 17, 25, 107.
 Roux (de la Marne) , 132.
 Rovère , 132, 135, 165, 181.

- Royal - Allemand, (Régiment de), 3, 35.
 Royauté, 51, 56.
 Royer, 79, 176, 213.
 Royou, 35.
 Ruamps, 116.
 Runkel, 144.
 Ruremonde, 56.
 Russes, 188, 200, 201, 237, 239.
 Russie, 151, 233, 241, 242, 245, 249, 251, 254, 280.
- S.
- Saarbruck, 57.
 Sablons, 97.
 Sacile, 154.
 Sagliano, 201.
 Sahuguet, 266, 273.
 Saint-Albetos, 236.
 Saint-Amand, 65.
 Saint-André, 112.
 Saint-Antoine, 118, 119.
 Saint-Barthelemy, 221, 249.
 Saint-Bernard, (Mont) 95, 99, 199, 221, 225.
 Saint-Bernouil, 126.
 Saint-Cloud, 204, 271, 285.
 Saint-Cyr, (général) 210, 252, 298.
 Saint-Domingue, 10, 16, 18, 19, 25, 110, 177, 181, 182, 252, 255, 257, 258, 263, 264, 266, 269, 271, 274, 275, 277, 279, 280, 281, 296.
 Saint-Elme, 97, 193.
- Saint-Florent, 150.
 Saint-Gall, 173.
 Saint-Georges, 148.
 Saint-Georges de Mantoue, 152.
 Saint-Gérard, (camp de) 97.
 Saint-Gothard, 193, 199, 202, 222.
 Saint-Hilaire, 299.
 Saint-Hubert, 97.
 Saint-Huruge, 5.
 Saint-Jean, 140.
 Saint-Jean-d'Acre, 187, 188, 189, 190, 191, 274.
 Saint-Jean de Luz, 82, 88, 91.
 Saint-Julien, 192, 195, 227.
 Saint-Just, 102, 103.
 Saint-Laurent de la Mouga, 104.
 Saint-Lazare, 3.
 Saint-Marceau, (Faubourg) 118.
 Saint-Marco, 147.
 Saint-Martin, 78, 151.
 Saint-Maurice, 78.
 Saint-Maximin, 188.
 Saint-Michel, 93, 151, 152.
 Saint-Omer, 295, 299.
 Saint-Ozeto, 145.
 Saint-Pétersbourg, 242.
 Saint-Priest, 5, 18.
 Saint-Régent, 241, 243.
 Saint-Sébastien, 103, 110.
 Saint-Siége, 295.
 Saint-Sulpice, 204.
 Saint-Tron, 101.
 Saint-Wendel, 151.
 Saint-Yago, 256.

- Sainte-Croix, 42.
Sainte-Lucie, 265, 292.
Sainte-Menehould, 23.
Sainte-Suzanne, 226.
Saladin, 34, 132, 135, 198.
Salahié, 218.
Salchié, 179.
Salionza, 235.
Sallanges, 78.
Salles, 71, 79, 100.
Salm, 90.
Salo, 145.
Salpêtre, 87.
Salut public, 63.
Salzach, 233.
Salzbach, 110.
Salzbourg, 233, 290.
Samana, 255.
Sambre, 96, 99.
Sambre-et-Meuse, 126, 127.
Sambuch, 106.
Sancerre, 140.
Sandoz, 149.
Sandweiller, 105.
Sans-culotides, 105, 126.
Santerre, 38, 43, 56, 59, 207.
Santonax, 207.
Saône-et-Loire, 69.
Saorgio, 95, 223.
Sardaigne, 141, 142, 150, 167, 178, 183.
Sare, 91.
Sarguemines, 81.
Sarre, 57, 228, 240, 267.
Sarthe, 214, 239.
Sarzana, 197.
Sas-de-Gand, 108.
Sasello, 219.
Saukop, 101, 112, 162.
- Savary, 79.
Savoie, 55.
Savonne, 136, 219.
Saxe, 35.
Sciences, 257.
Sceaux, 213.
Sceptre, 52.
Schaffhouse, 189, 221.
Schawembourg, 172, 180.
Schelandenbach, 107.
Schérer, 122, 136, 161, 181, 185, 190, 192, 196.
Scherk, 109.
Schifferstadt, 97.
Schimmelpenninck, 259.
Schinner, 287.
Schmit, *voyez* Sidney
Schubarf, 191.
Schwinfurt, 145.
Scrivia, 223.
Séance royale, 2.
Séances, 39.
Sébastiany, 273, 274, 279.
Seckingen, 145.
Sedan, 45.
Sédiman, 181.
Sedi - Mustapha - Arnout, 276.
Seguier, 258.
Seine, (département de la) 272.
Seine, (fleuve) 292.
Seine-Inférieure, 239.
Seine-et-Marne, 291.
Seine-et-Oise, 290.
Selim, 3, 278.
Sellette, 6.
Seltz, 175.
Semanhout, 185.
Séminaires, 45.

- Sémonville, 72, 212.
 Sénat conservateur, 210,
 211, 212, 268, 270,
 277, 300.
 Senef, 100.
 Septembre, (deux) 60.
 Sépulture, 85, 87.
 Sept-Isles, (République) 248.
 Sergent, 121.
 Seringapathan, 190.
 Serment, 16, 18, 22, 28,
 34, 45, 47, 57, 198,
 207.
 Serrurier, 123, 190, 300.
 Servan, 35, 37, 44, 52.
 Sesia, 274.
 Settepani, 219.
 Sicile, 81, 202.
 Sidney-Schmit, 24, 175,
 185, 187, 192.
 Sieg, 143.
 Sienne, 172, 189.
 Sièyes, 53, 62, 117, 134,
 135, 156, 166, 175, 192,
 205, 206, 209, 210,
 211.
 Signature griffée, 258.
 Sillery, 79, 83.
 Siméon, 185, 214.
 Simon, 94.
 Simonneau, 36.
 Simonswalle, 150.
 Simplon, 222.
 Sinzheim, 208.
 Siro, 28.
 Société royale de Londres,
 12.
 Sociétés, 73, 161, 252.
 Sociétés littéraires, 102.
 Sociétés populaires, 67, 83,
 125, 139.
 Sœurs de la charité, 274.
 Sombreff, 100.
 Sospello, 223.
 Sottin, 161, 177.
 Soubbrany, 118, 120, 122.
 Soulavie, 206.
 Soult, 219, 275, 299.
 Soumoy, 92.
 Soupes à la Rumfort, 215.
 Sous-préfets, 215.
 Souvret, 100.
 Spina, 246.
 Spinardo, 136.
 Spire, 52, 89, 101.
 Splugen; 233.
 Sprengporten, 234, 239,
 241.
 Staël, 117.
 Starray, 196, 209.
 Stathouder, 60, 112, 113,
 173.
 Statues, 13, 44, 45, 242.
 Stavelot, 61.
 Sterry, 76.
 Stevenotte, 207.
 Steyer, 235.
 Stofflet, 139.
 Stokach, 188.
 Storry, 200, 210.
 Stradella, 223.
 Strasbourg, 110, 230.
 Stromberg, 136.
 Stuart, 274.
 Sture, 274.
 Stuttgard, 145.
 Suard, 198.
 Substitutions, 54.
 Subvention, 207.
 Successions, 80, 83, 285.
 Suchet, 221, 222.
 Sucre, 60.
 Suède, 117, 139, 192,
 233, 245, 251.
 Suez

- Suez , 183 , 191 , 218 ,
220.
Suffren , (Le) 300.
Suisse , 72 , 170 , 171 ,
172 , 173 , 180 , 200 ,
201 , 202 , 203 , 270 ,
273 , 276 , 279 , 282 ,
291.
Sulhingen , 294.
Sulzbac , 147.
Suspects , 63 , 76 , 78 , 79 ,
88 , 131.
Suwarow , 188 , 189 , 190 ,
191 , 192 , 193 , 195 ,
196 , 199 , 201 , 202 ,
205.
Suze , 222.
Swifsture , 245.
- T.
- Tabac , 19 , 183.
Tabago , 265 , 266 , 267 ,
273 , 280 , 293.
Tableaux , 50 , 242.
Tagliamento , 155 , 237.
Talleyrand-Périgord , 126 ,
160 , 198 , 208 , 212 ,
227 , 251 , 255 , 266.
Tallien , 102 , 109 , 132 ,
133.
Talot , 207 , 236.
Tanaro , 94 , 274.
Tarbé , 22 , 45.
Taïget , 57 , 242.
Tarn , 239.
Tarvis , 155.
Taxe somptuaire , 124.
Te Deum , 261.
Télégraphe , 63 , 71.
Témoins , 91.
Temple , 45 , 137.
- Temple de la Raison , 90.
Tende , (Col de) 222 ,
223.
Terme , 123.
Terrible , (la) 293.
Terrier de Montciel , 37 , 41.
Terroristes , 116 , 119 ,
131.
Texel , 200 , 201 , 204.
Théâtre Français , 43 , 92 ,
130.
Théâtres , 276.
Théophilantropes , 157 ,
252.
Thévenard , 22 , 28.
Thibaudeau , 117 , 133 ,
253 , 254 , 281 , 283 ,
286.
Thionville , 48 , 68.
Thirion , 236.
Thomasy , 279.
Thouret , 95.
Thouroult , 62.
Thuille , 95.
Thuin , 96.
Thulin , 54.
Thuriot , 116.
Tiel , 112.
Tiers-Etat , 1 , 2 , 3.
Tilly , 207.
Timbre , 18 , 100.
Tinelle , 119 , 120.
Típoosaíb , 190.
Tirlemont , 55 , 101.
Tirol , 73 , 156.
Titres généalogiques , 37.
Tolosa , 104.
Tonal , 234 , 235.
Topino Lebrun , 238.
Torgole , 152.
Tortone , 141 , 191 , 195 ,
201 , 224.

- Toscane, 114, 115, 188, 196, 231, 243, 244, 247.
 Touffet, 279.
 Toulon, 42, 74, 88, 117, 121, 175, 186, 220, 247, 286, 297, 299.
 Toulouse, 15.
 Tournaisis, 62.
 Tournay, 35, 54, 61, 100.
 Tours, (ville de) 248.
 Toussaint-Louverture, 181, 256, 257, 263, 266.
 Tozas, 108.
 Traite des nègres, 44, 70.
 Traité d'Amiens, 274, 287.
 Traité d'amitié, 230.
 Traité d'échange, 123.
 Traité de Lunéville, 270.
 Traités, 34, 60, 202, 268.
 Traités d'alliance, 179, 180.
 Traités de paix, 114, 116, 121, 124, 125, 126, 135, 142, 147, 148, 151, 162, 166, 167, 168, 180, 227, 238, 242, 248, 251, 254, 257, 258, 260, 264, 266.
 Traitemens, 95, 278, 285.
 Tramain, 155.
 Trarbach, 107.
 Traun, 234.
 Trébia, 195.
 Treilhard, 64, 164, 165, 167, 175, 194, 242, 254, 258, 281, 282, 284, 286.
 Trente, 147, 152, 236.
 Trésor public, 19, 214, 249, 250.
 Trésorerie, 20, 58, 77, 240.
 Tressignies, 99.
 Trèves, 91, 104, 278.
 Trévise, 237.
 Tribunal de cassation, 16, 20, 45, 219, 240, 254, 277, 289.
 Tribunal extraordinaire, 65, 69.
 Tribunal révolutionnaire, 82, 93, 98, 99, 104, 106, 111, 112, 121.
 Tribunat, 298.
 Tribunaux, 19, 217.
 Tribunaux civils, 14.
 Tribunaux de famille, 14.
 Tribunaux militaires, 15.
 Tribunaux provisoires, 16, 19, 45.
 Tribunaux spéciaux, 238, 239, 263.
 Trieste, 155, 188, 216.
 Trinité, 112.
 Tripoly, 273, 279.
 Trisptatd, 101, 143.
 Tronchet, 23, 56, 57, 227, 238.
 Tronçon-Ducoudray, 165.
 Troublet, 130.
 Trouvé, 135.
 Truch, 206.
 Truguet, 135, 160, 176, 300.
 Try, 258.
 Tuilleries, 3, 22, 26, 38, 41, 43, 67, 128, 211, 216.

- Tunis , 257 , 273 , 276 ,
277.
Turbigo , 222.
Turenne , 230.
Turin , 178 , 184 , 193 224 ,
227 , 248 , 265.
Turquie , 265 , 266.
Tutelle , 283.
Tyrion , 120.
Tyrol , 155 , 187 , 188 ,
235 , 236.

U.

- Uaborsy , 77.
Udine , 166.
Ukerath , 156.
Ulm , 226 , 229.
Uniformes , 13.
Urbain , 143 , 193 , 197.
Urgel , 94.
Uri , 173.
Urtaffer , 144.
Urugue , 82 , 91.
Utel , 82.
Utrecht , 113.

V.

- Vacances , 47.
Vadier , 116 , 119 , 142 ,
159.
Vado , 136.
Vaisseaux , 287.
Val-d'Enfer , 150.
Valadi , 71 , 79.
Valais , 175 , 268 , 276.
Valaisin , 271.
Valazé , 71 , 79 , 83.
Valence , (ville de) 191 ,
200 , 212 , 277 , 284.
Valenciennes , 71 , 105.

- Vallegio , 142.
Valmenier , 78.
Valmy , 50.
Valtry , 219.
Var , 222 , 239 , 274.
Varennes , 23.
Varroux , 55.
Vasserbilich , 104.
Vauban , 90.
Vauvois , 170 , 228.
Vaucluse , 68 , 239 , 274.
Vaud , 170 , 171.
Vauvilliers , 198.
Vendée , 62 , 66 , 69 , 71 ,
72 , 76 , 85 , 88 , 89 ,
213 , 292.
Vendéens , 110.
Vendeurs , 241.
Vengeur , (le) 98 , 100 ,
300.
Venise , 124 , 157 , 158 ,
160 , 178.
Venloo , 108.
Vénus de Médicis , 271.
Verceil , 222.
Verdun , 48 , 53.
Vergniaud , 53 , 62 , 64 ,
71 , 78 , 83.
Véronne , 143 , 146 , 188 ,
235 , 237.
Versailles , 6 , 48 , 117.
Verttaule , 101.
Vétérant , (le) 296.
Vétérans , 11.
Véto , 5 , 6 , 37.
Vicaires épiscopaux , 76.
Vicogne , 65.
Victoire , (Madame) 18 ,
194.
Victor , (général) 291.
Victoria , 124.
Viellard , 242 , 285.

540 *Table alphabétique des Matières.*

- Vienne , 174 , 188 , 245.
Viennot-Vaublanc , 198.
Vigée , 79 , 83.
Vigier , 79.
Vignon , 243.
Villa-Nova , 108.
Villaret , 97 , 185 , 214 ,
252 , 255 , 264.
Ville assiégée , 46.
Villedeuil , 5.
Villefranche , 77.
Villelongue , 79.
Villeneuve-des-Prats , 96.
Villeurnois , 158.
Villiers , 94.
Vincennes , 19.
Vincent , 88 , 91 , 92.
Virton , 149.
Visites domiciliaires , 47 148 ,
178.
Vital-Roux , 243.
Vivier , 103.
Vœux monastiques , 7 , 10.
Voierie , (grande) 14.
Voitures d'eau , 46.
Voitures publiques , 236.
Voltaire , 21 , 22 , 24.
Voltry , 140.
Vosges , 229.
Voulland , 105 , 121.
- W.
- Waal , 112 , 287.
Walmoden , 294.
Walshut , 220.
Wantzeneau , 86.
Warneton , 82.
Warwich , 75.
Washington , 214 , 215.
Wasseigne , 61.
Wasserbourg , 232.
- Watignies , 81.
Weilbourg , 143.
Wetzlaër , 157.
Werwich , 82.
Weissembourg , 73 , 89.
Weissenau , 109.
Westermann , 88 , 94.
Westphalie , 127.
Wetzlar , 143 , 165.
Willaumez , 296.
Willemstald , 113.
Williams , 221.
Willingen , 150.
Willot , 165 , 181.
Wilstett , 144.
Wimpfen , 68.
Wirtemberg , 147 , 264.
With , 174.
Withwort , 275 , 276.
Wolffstein , 107.
Wonakapuch , 233.
Worms , 52 , 89 , 108 ,
203.
Wurmser , 153.
Wurtzbourg , 145 , 232 ,
235.
- Y.
- Yneurigna , 245.
Yorck , (duc d') 75 , 201 ,
203.
Ypres , 38 , 54 , 99.
Yrursum , 123.
Yvrée , 222.
- Z.
- Zernest , 234.
Zug , 233.
Zurich , 173 , 193 , 194 ,
202.
Zyp , 201 , 203.

T A B L E A U X

P A R O R D R E A L P H A B É T I Q U E ,

Des personnages qui ont marqué dans la Révolution par leurs actions, ou leurs écrits, et qui sont cités dans cet ouvrage.

Princes et princesses de la dernière dynastie régnante en France.

Louis XVI. Marie-Antoinette d'Autriche. Prince royal. Monsieur, se disant Louis XVIII. Artois. (Comte d') Angoulême. (Duc d') Orléans (Duc d') dit *Égalité*. Condé. (Prince de) Conti. (Prince de) Madame Elisabeth. Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes de Louis XVI. Voyez *Bourbons*.

Chefs des Gouvernemens Directorial et Consulaire.

Barras. Barthélémy. Carnot. Gohier. François (de Neufchâteau.) Lareveillière-Lépeaux. Letourneur. Merlin (de Douay.) Moulins. Rewbell. Roger-Ducos. Sieyès. Treilhard.

Bonaparte. (Napoléon) Cambacérés. Lebrun.

Princes étrangers.

Alexandre Ier. Catherine II. Charles. (le Prince) Cambridge. (le Duc de) François II. Frédéric II. Georges III, Louis Ier. Paul Ier. Selim III. Yorck. (Duc d') Vozey Angleterre, Autriche et Empire. Baden. Batave. (République) et Hollande, Baviere, Dannemarck, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hanovre, Hesse-Cassel, Helvétique (République) et Suisse, Italicne, (République) Malte, Naples et Deux-Siciles. Portugal, Prusse, Ratisbonne, Russie, Saxe, Suède, Toscane, Turquie, Vurtemberg.

Membres des Assemblées législatives de France depuis 1789.

Aimé. (Job) Albitte. Allard. Alquier. Amar. Anacharsis Clootz. André. Antiboul. Antonelle. Aréna. Aubry. Audouin. Audrein. Bailleul. Bailly. Bancal. Bar. Barban-Dubarrand. Barbaroux. Barbé-Marbois. Barnave. Barrère. Basire. Bassal. Baudin. Baudot. Beauvais. Bezenier. Berlier. Bernard. Bigot - Prémeneu. Billaud-Varennes. Biroteau. Boileau. Boissy-d'Anglas. Bonnay. Borie. Boulay. (de la Meurthe) Boulay - Paty. Bourbotte. Bourdon. Bourgoing. Bouvier. Boyer - Fongrède. Bréard. Bresson. Briot. Brissot. Brunel. Bureaux-de-Pusy. Buzot. Cadroy. Cambon. Camille-Desmoulins. Camille Jordan. Camus. Carra. Carrier. Castries. (de) Cérutti. Chabot. Châles. Chambon. Champsagny. Charbonnier. Chassey. Chatelain. Chaudron-Rousseau. Choudien. Clément-de-Ris. Clermont-Tonnerre. Collot-d'Herbois. Condorcet. Couchery. Courtois. Coustonard. Couthon. Crassous. Cretet. Creuzé - Latouche. Cussy. Dandré. Danton. Dartigoyte. Daubermesnil. Dauvou. David. Declerq. Defermont. Delacroix. Delahaye. Delaqueville. Delarue. Delaunay (d'Angers.) Delbrel. Delmas. Descoze. Despréménil. Destrem. Doulcet-Pon-

técoulant. Doumerc. Drouet. Dubois-Crancé. Duchâtel. Ducos. Duhem. Dulaure. Dumâs. Dumolard. Duperret. Dupin. Duplantier. Duprat. Duquesnoy. Duroy. Duval. Elie-Lacoste. Emmery. Engerrand. Esnues-Lavallée. Fabre-d'Eglantine. Fargues. Fauchet. Fayau. Ferrant-Vaillant. Ferraud. Florent-Guyot. Forestier. Fouché. Foussedoire. Français (de Nantes.) Frison. Gagny. Gally. Gastaing. Gau. Gauthier. Génissieux. Gensonné. Gilbert - Desmolières. Gorsas. Goujon. Gouttes. Grandmaison. Granet. Grangeneuve. Grégoire. Grocassand-Dorimont. Guadet. Guesdon. GuillemarDET. Guillotin. Hardy. Henry-Lavirière. Hentz. Hérault - de-Séchelles. Huguet. Imbert-Colomès. Isnard. Jagod. Javogues. Jeanbon-Saint-André. Jean-Debry. Jourdan. Julien (de Toulouse.) Kersaint. Keverlegan. Lacarière. Lacaze. Lachevardière. Lacombe-Saint-Michel. Lacoste. Lacroix. Lacuée. Lafond-Ladebat. Laignelot. Lamarque. Lameth. Lanjuinais. La-planche. Lareveillère-Lépeaux. Lasource. Lavicomterie. Lebon. Lebrun. Léarpentier. Leecrf. Leclerc. Lecointre (de Versailles.) Lefiot. Legendre. Lehardy. Lemerer. Lemercier. Léonard - Bourdon. Lepelletier. Lequinio. Lesage (d'Eure-et-Loir.) Lesage-Sénault. Letellier. Letourneur. Levasseur. Lidon. Lindet. Lomont. Louvet. Ludot. Madier. Maignet. Mailhe. Mallarmé. Manuel. Marat. Marc-Curtin. Maribond-Montaut. Marquesy. Massieu. Maure. Masuyer. Meillan. Merlin (de Douay.) Merlin (de Thionville.) Mersan. Minvielle. Mirabeau. Monestier. Montaut. Morgan. Morveaux. (Guyton) Moyse-Bayle. Muraire. Murinais. Noailles. Noël. Osselin. Oudot. Panis. Paradis. Pastoret. Pautrizel. Payne. Perrin. Petiet. Péition. Peyssard. Phélippeaux. Pinet. Piorry. Polissard. Pons (de Verdun.) Portalis. Poulain-Grandpré. Praire-Montaut. Prieur (de la Côte-d'Or.) Prieur (de la Marne.) Prudhon. Quinette. Rabaut - Saint - Etienne. Rebecqui. Regnault - Saint - Jean - d'Angély. Rewhel. Reverchon. Rhul. Ribes. Ricord. Robert-Lindet. Robespierre. Roger-Ducos. Romme. Roux (de la Marne.) Rovère. Royer. Ruamps. Saint-Just. Saladin. Salles. Santonax. Savary. Sergent. Sieyès. Sillery. Siméon. Simon. Soubrany. Ste-venotte. Tallien. Talot. Target. Thibaudeau. Thouret. Thuriot. Treilhard. Tronchet. Tronçon-Ducoudray. Trou-

blet. Truch. Tyrion. Vadier. Valazé. Vergniaud. Viennot. Vaublanc. Vigée. Vigier. Voulland. Willot.

*Ministres, ambassadeurs et chargés d'affaires,
français.*

Abancourt.(d') Abrial. Aubert-Dubayet. Barentin. Basseville. Beaulieu. Beaufort. Benezech. Bernier. Bertrand. Bonaparte. (Joseph et Lucien) Bonnier. Bouchage. (de) Bourguignon. Brienne. (de) Cahier de Gerville. Chambonnas. Champagny. Champion. Champion de Cicé. Chaptal. Chauvelin. Clavière. Cochon. Coste. (de la) Danton. Delajard. Delessard. Deschorches. Desforges. Destournelles. Dondieu. Dubois - Tainville. Dufresne. Dumourier. Duport-Dutertre. Duportail. Duranthon. Duveyrier. Faypoult. Fleurieu. Forfait. Fouché. François-de-Neufchâteau. Garat. Gaudin. Génissieux. Gohier. Grave. Joly. Lacroix. (Charles) Laluzerne. Lambrechts. Lambert. Latour - du - Pin. Lecarlier. Lenoir - Laroche. Leroux. Letourneux. Lezay - Marnesia. Maret. Milet-Mureau. Miot. Monge. Montmorin. Moreau-de-Saint-Méry. Mourgues. Narbonne. Necker. Otto. Pache. Paré. Pétiet. Pléville-Pelay. Puy-Ségur. Ramel. Reinhard. Roberjot. Roland. Saint-Priest. Schérer. Sémonville. Servan. Sotin. Taleyrand-Périgord. Tarbé. Terrier de Montciel. Thevenard. Truguet. Villedieuil.

Ministres et ambassadeurs étrangers.

Aranzo-d'Azavedo. Azzara. Blaw. Caprara. (le cardinal) Carletti. Cornwallis. Dom-Very-Corsiny-Doria. Esseib-Aly-Effendy. Esseid-Aly-Effendi. Esseid-Mohamed. Seïd-Ghalib-Effendi. Gallo. (Marq. de) Grenville. Kawkesbury. Kalitschew. Malmesbury. Markoff. Mayer.

Micheroux. Pitt. Quirini. Schimmelpenninck. Sprengporten.
Withwort.

Généraux français.

Andréossi. Anselme. Aubert-Dubayet. Augereau. Autichamp. (d') Baraguay-d' Hilliers. Beauharnais. Beau-repaire. Béliard. Bernadotte. Berthier. Bessières. Béthen-court. Beurnonville. Beysser. Bonaparte. (Louis) Boudet. Bouillé. (de) Brissac. Broglie. (de) Brueys. Brune. Caffarely. Chabran. Chamberlhac. Championnet. Clairveaux. Clarck. Custines. Dampierre. Davoust. Decaen. Decrès. Dejean. Delorme Desaix. Desfourneaux. Dessoles. Dillon. Dufour. Dugommier. Dugua. Dumonceau. Du-moulin. Dumourier. Dupuy. Duroc. Ernouf. Florent. Frère. Gantheaume. Gardanne. Goulu. Gouvion. Gouvion-Saint-Cyr. Grouchy. Hatry. Hédouville. Hoche. Houchard. Humbert. Jacquemain. Jagod. Jarry. Joubert. Jourdan. Kellermann. Keverseau. Kléber. Lacombe-Saint-Michel. Lacrosse. Lafayette. Lamarlière. Lannes. Lanusse. Latouche. Latour - Foissac. Laubadère. Laumur. Le-clerc. Lecourbe. Lefevre. Legrand. Lesseigues. Lesuire. Linois. Loison. Luckner. Macdonal. Magon. Marcé. Marceau. Marmont. Masséna. Mauduyt. Mazuel. Ménard. Menou. Miranda. Mollevaux. Moncey. Monchoisy. Monnet. Monnier. Montesqaïou. Montrichard. Moreau. Mortier. Moulins. Muller. Murat. Perroux. Pichegru. Pino. Rambeau. Richepanse. Rochambeau. Ronsin. Rossignol. Sahuguet. Saint - Cyr. Sainte - Suzanne. Santerre. Schawembourg. Schérer. Sébastiani. Serrurier. Soult. Suchet. Vaubois. Victor. Villaret. Westermann. Willaumez. Willot.

Généraux étrangers.

Abercrombie. Affry. (d') Auffenberg. Bachman. Beau-

lieu. Bellegarde. Bezenval. Bussy. (de) Dekker. Duncas. Hertmann. Hotze. Howve. Hutchinson Keith. (lord) Klénau. Kosciusko. Kray. Landon. Lucas. Mack. Mélas. Nelson. (lord) Ott. Saint-Julien. Sidney-Schmit. Staray. Stuard. Suwarow. Washington. Wurmser.

Fonctionnaires publics, membres des autorités judiciaires et administratives.

Agier. Aguesseau (d') Berthureau. Beaupuy. Blondel. Boursier. Brézé. Chambon. Coffinhal. Coulomb. Dobsent. Fleuriot. Gorneau. Lacépède. Leblois. Luillier. Magnitot. Malleville. Montané. Simoneau. Trouvé. Viellard. Vignon.

Français et françaises cités dans cet ouvrage pour leurs actions, leurs écrits, leurs malheurs, etc.

Agasse. Armand. Arnaud. Aucard. Averdy. Badeuf. Berthelot de la Villeurnois. Bertholet. Bertier. Blondeau. Boisgelin. Bonarotti. Boucher. Bourgeois. Bourmont. Brottier. Brulé. Carbon. Ceracchi. Châlier. Chappe. Charette. Châtillon. Chaumette. Chauveau-Lagarde. Chauvel. Chevrier. Chrétien. Christophe. Cicé. (Madame de) Colin. Corday. (Charlotte) Darthé. Daubigny. Delaunay. Demerville. Descombes. Desfieux. Desilles. Dessalines. Deseze. Dolomieu. Dossonville. Dubarry. Dubuisson. Ducroquet. Duhamel. Dunan. Dumesnil. Duphot. Dupresle dit Dunan. Duquesne. Duroure. Dusailly. Duverne. Espagnac. Favras. Félix-Lepelletier. Flesselles. Foulon. Fouquier - Tainville. Fournier. Gentil. Germain. Gilbert-de - Voisins. Girey-

Duprey. Gobeau. Gouges (Madame de) Gouyon de Beaufort. Grandmaison. Hébert. Hennequin. Henriot. Hesse. (Charles) Kolq. Ladevèze. L'admiral. Laharpe. Lamberté. Lamourette. Laporte. Latour-Maubourg. Lavalette. Lavergne. Lavilleurnois. Lavoisier. Lebas. Lebois. Lemaître. Linet. Loménie - de - Brienne. Malesherbes. Mandat. Marchand. Massard. Maussion. Mennessier. Monmoro. Moroy. Pâris. Peyrera. Phélippon. (Madame) Pinard. Pochon. Proly. Quétineau. Regnaud. (fille) Saint-Régen'. Staël. Stofflet. Suard. Vauvilliers. Villeurnois. Vincent. Vivier. Wimpfen. Thirion. Tilly.

F I N.

*Ouvrage sous presse pour la continuation
de l'Art de vérifier les Dates de la
Révolution, avec les développemens
dont ce Recueil est susceptible.*

Répertoire législatif, administratif, judiciaire et historique, ou Mémorial des lois et Actes du Gouvernement, des Circulaires, Instructions et Décisions ministérielles, des jugemens du Tribunal de cassation et des Tribunaux d'appel, ainsi que des événemens politiques publiés officiellement, ou de notoriété connue.

Le premier numéro de ce Répertoire, dont les matériaux sont recueillis, et rédigés avec le plus grand soin, devait paraître à la fin de nivose ; mais des vues de perfectionnement présentées par les nouveaux rédacteurs, ont retardé la publication de ce Recueil par numéros détachés. L'ouvrage ne paraîtra que dans le courant de germinal, pour le premier semestre de l'an XII. Ce n'est qu'à dater du second semestre qu'il sera publié par numéros chaque mois.

Le prix de la souscription est de 15 francs pour l'an XII ; les souscripteurs reçoivent de suite, *franc de port*, l'*Art de vérifier les Dates de la Révolution*, et l'excellent ouvrage de M. Heulard de Montigny, ayant pour titre : *Précis ou Tableau chronologique des événemens et de la législation de la révolution, suivi d'une classification méthodique, et par ordre de matières, des lois civiles, criminelles et de police, rendues depuis 1789, jusques et compris les titres du Code civil publiés en l'an XI*, un vol. *in-8°*. Prix, 5 fr. — 6 fr. 25 c. *franc de port*.

Lorsque Platon raccommoda à Denis le succès de ses promenades, le tyran lui envoiait cette facilité de concilier les esprits. « Savez - vous, lui dit - il un jour, d'où viennent leur confiance et leur sincérité en communiquant avec vous ? Elle vient de ce qu'ils n'attendent rien de vous, qu'ils n'en espèrent rien ; qu'ils n'en ont rien à craindre ; et leur sécurité tient à votre impuissance. A votre place, il me seroit facile de les apprivoiser de même, et de les conduire à mon gré ; mais à la mienné, avec toute votre eloquence j'en de cette indiguité qui les engage vous auriez de la peine encore à les gagner à dissimuler. — Je le crois, dit

DES PROMENADES DE PLATON.

CINQUIÈME PARTIE

